



# **Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2015 et circulaire de sollicitation de procurations par la direction**

Le rapport de gestion et les états financiers de 2014 sont inclus à l'annexe A de la présente circulaire



## Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2015

**Quand : Le jeudi 30 avril 2015, à 9 h 30, heure locale**

**Où : Telus Convention Centre, South Building, Upper Level,  
120 Ninth Avenue S.E., Calgary (Alberta) Canada**

Madame,  
Monsieur,

Je suis heureuse de vous convier à l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie. Cette assemblée est tenue aux fins suivantes :

1. étudier les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport de l'auditeur,
2. renouveler le mandat de l'auditeur pour le prochain exercice,
3. élire les administrateurs pour l'année qui vient, et
4. régler toute autre question dont l'assemblée pourrait être légitimement saisie.

Les détenteurs inscrits d'actions ordinaires de l'Impériale à la fermeture des bureaux le 5 mars 2015 ont droit de vote à l'assemblée et à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci. Il est important que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée et que vous fassiez connaître aux administrateurs et à la direction vos souhaits sur les décisions à prendre. Pour ce faire, que vous assistiez ou non à l'assemblée, vous devez remplir et renvoyer le formulaire de procuration ci-joint le plus tôt possible. Vous pouvez le faire par la poste, par télécopieur, par courriel, par téléphone ou par Internet, comme il est expliqué dans le formulaire de procuration ci-joint.

Le bureau de Toronto de la Société de fiducie CST, agent de transfert d'actions de la compagnie, doit recevoir votre procuration avant 17 h (HAE) le 28 avril 2015, ou deux jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci.

La date de prise d'effet de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction est le 11 février 2015, date à laquelle le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 847 599 011.

Nous pouvons fournir une aide raisonnable aux personnes handicapées qui désirent assister à l'assemblée. Prière de communiquer avec la secrétaire générale par téléphone au 587-476-3950 ou par télécopieur au 403-237-2490 au moins deux semaines avant l'assemblée.

*Original signé par*

**L.H. (Lara) Pella**

Adjointe au directeur juridique et secrétaire générale

Le 13 mars 2015



# Table des matières

<b>I. Information sur la circulaire et exercice des droits de vote</b> .....	<b>1</b>
<b>II. Points à l'ordre du jour</b> .....	<b>4</b>
i) États financiers consolidés et rapport de l'auditeur .....	4
ii) Renouvellement du mandat de l'auditeur .....	4
iii) Élection des administrateurs .....	4
iv) Sujets divers .....	5
<b>III. Conseil d'administration</b> .....	<b>5</b>
Renseignements sur les administrateurs .....	5
Procédure de qualification et de sélection des administrateurs .....	13
Orientation, formation continue, perfectionnement, durée de mandat et évaluation du rendement des administrateurs .....	15
Indépendance des administrateurs .....	17
Structure du Conseil et de ses comités .....	18
Administrateurs siégeant aux comités .....	25
Nombre de réunions et présence des administrateurs en 2014 .....	25
Lignes directrices sur l'actionnariat applicables aux administrateurs indépendants et au président du Conseil, président et chef de la direction .....	27
Administrateurs d'autres sociétés ouvertes .....	28
Administrateurs communs .....	28
Rémunération des administrateurs .....	29
Analyse de la rémunération des administrateurs .....	29
Tableaux et renseignements sur la rémunération des administrateurs .....	30
<b>IV. Direction de la compagnie et rémunération de la direction</b> .....	<b>35</b>
Membres de la haute direction visés .....	35
Autres membres de la haute direction .....	36
Lettre aux actionnaires de la part du Comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération de la direction .....	37
Analyse de la rémunération .....	39
Sommaire .....	40
Régime de rémunération .....	43
Processus de prise de décisions et considérations relatives à la rémunération des membres de la haute direction visés .....	50
Tableaux et notes sur la rémunération des dirigeants .....	55
<b>V. Autres renseignements importants</b> .....	<b>61</b>
Date de prise d'effet .....	61
Actionnaire principal .....	61
Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation .....	61
Renseignements sur l'auditeur .....	62
Honoraires d'audit .....	62
Indépendance de l'auditeur .....	62
Éthique des affaires .....	63
Information sur la gouvernance .....	64
Engagement des actionnaires .....	71
Présentation d'une proposition d'actionnaire pour examen à l'assemblée annuelle de 2016 .....	71
États financiers .....	71
Rapports intermédiaires et transmission électronique .....	71
Renseignements complémentaires .....	72
Approbation des administrateurs .....	72
<b>VI. Annexes</b> .....	<b>A1</b>
Annexe A – Section financière .....	A1
Annexe B – Chartes du Conseil et de ses comités .....	B1

# Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

## I. Information sur la circulaire et exercice des droits de vote

### Éléments à mettre aux voix

Au cours de cette assemblée, vous serez invités à voter sur les questions suivantes :

- le renouvellement du mandat de l'auditeur de la compagnie, et
- l'élection des administrateurs.

### Sollicitation

Les administrateurs et la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée ont établi la présente circulaire afin de solliciter des procurations pour le vote à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 30 avril 2015. La sollicitation des procurations des actionnaires inscrits s'effectuera surtout par la poste; cependant, des employés de la compagnie pourront solliciter ces procurations en personne. La sollicitation des instructions de vote ou des procurations des actionnaires non inscrits s'effectuera surtout par la poste, par l'entremise d'intermédiaires ou par la compagnie si les nom et adresse des actionnaires non inscrits lui sont transmis par les intermédiaires. La compagnie prend à sa charge les frais relatifs à la sollicitation.

### Qui peut voter

Les actionnaires inscrits en date du 5 mars 2015, à 17 h (HNE), ou leurs mandataires autorisés auront le droit d'assister à l'assemblée et de voter en personne ou par procuration. Le registre des actionnaires a été établi en date du 5 mars 2015, à 17 h (HNE). C'était la date de clôture des registres pour la désignation des actionnaires habiles à voter à l'assemblée. Les personnes qui acquerront des actions ordinaires après cette date n'auront pas le droit de voter à l'assemblée. Tout actionnaire habile à voter à l'assemblée reçoit la convocation à l'assemblée annuelle, la présente circulaire de sollicitation de procurations et le formulaire de procuration ci-joint, documents qui ont été expédiés aux actionnaires à partir du 13 mars 2015. Chaque action ordinaire immatriculée à votre nom dans le registre des actionnaires vous donne droit à une voix à l'assemblée annuelle.

### Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires inscrits

Les **actionnaires inscrits** détiennent des actions immatriculées à leur nom, ainsi qu'un certificat pour ces actions sur lequel est précisé le nombre d'actions de la compagnie qu'ils détiennent. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de deux façons si vous êtes un actionnaire inscrit. Vous pouvez voter en personne à l'assemblée ou vous pouvez utiliser le formulaire de procuration ci-joint de façon à autoriser les personnes qui y sont nommées ou une autre personne de votre choix à vous représenter et à exercer vos droits de vote à l'assemblée. Si vous comptez exercer en personne les droits de vote rattachés à vos actions, vous n'avez pas à utiliser le formulaire de procuration. Votre voix sera prise en compte à l'assemblée. Le fait d'utiliser le formulaire de procuration ne vous empêche pas d'assister en personne à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas assister à l'assemblée ou ne souhaitez pas voter en personne, vous devriez utiliser la procuration ci-jointe.

La procuration doit être faite par écrit et signée par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit, à moins que vous ayez décidé de remplir votre procuration par téléphone ou par Internet comme il est expliqué dans le formulaire de procuration ci-joint. À moins d'indication contraire, tout vote des actionnaires se fera par voie de scrutin secret.

Tout actionnaire inscrit peut envoyer le formulaire de procuration à l'agent de transfert d'actions de la compagnie, la Société de fiducie CST, dans l'enveloppe fournie ou le transmettre par télécopieur au 1-866-781-3111 (Canada et États-Unis) ou au 416-368-2502, à l'attention du service des procurations, de façon à ce qu'il soit reçu avant 17 h (HAE) le mardi 28 avril 2015.

Le mandataire doit exercer les votes auxquels lui donnent droit les actions qui font l'objet d'une procuration dûment remplie, reçue par la Société de fiducie CST avant 17 h (HAE) le mardi 28 avril 2015 ou deux jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci, pour voter ou s'abstenir de voter, selon les instructions que vous avez données dans la procuration, à l'occasion des votes auxquels il sera procédé au cours de l'assemblée annuelle.

En signant le formulaire de procuration ci-joint, vous autorisez R.M. Kruger, S.D. Whittaker ou V.L. Young, tous trois administrateurs de la compagnie, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. **Vous pouvez nommer une personne autre que ces administrateurs pour exercer votre droit de vote. Pour nommer une autre personne pour vous représenter comme mandataire à l'assemblée annuelle, vous pouvez soit inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration, soit remplir un autre formulaire de procuration valide et, dans les deux cas, transmettre le formulaire de procuration dûment rempli à l'agent de transfert d'actions de la compagnie avant 17 h (HAE) le 28 avril 2015.**

#### **Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires non inscrits**

Les **actionnaires non inscrits** achètent leurs actions par l'entremise d'un courtier ou d'un intermédiaire, qui s'occupe de leur compte. Comme les actions sont détenues au nom de la maison de courtage, les actionnaires non inscrits ne détiennent pas le certificat de ces actions, le compte étant enregistré dans un système électronique. Les actionnaires non inscrits devraient suivre les indications de leurs intermédiaires sur la façon de procéder pour exercer leur droit de vote par procuration. Ils peuvent aussi voter par téléphone ou par Internet, suivant les indications des intermédiaires. En général, les actionnaires non inscrits reçoivent, suivant le cas, a) une demande d'instructions de vote (l'intermédiaire est tenu d'envoyer à la compagnie une procuration signée, remplie conformément aux instructions de vote qu'il reçoit); ou b) un formulaire de procuration signé par l'intermédiaire, mais non rempli (l'actionnaire non inscrit peut remplir le formulaire de procuration et l'envoyer directement à l'agent de transfert d'actions de la compagnie).

Pour exercer ses droits de vote en personne à l'assemblée, l'actionnaire non inscrit doit se désigner comme mandataire. Les actionnaires non inscrits qui se désignent comme mandataires doivent, à l'assemblée, se présenter à la réception.

#### **Le vote par procuration**

**En l'absence d'instructions, le mandataire votera EN FAVEUR du renouvellement du mandat de l'auditeur et EN FAVEUR de l'élection des administrateurs comme il est stipulé en caractères gras bleus** à la page 4.

#### **Modifications soulevées à l'assemblée**

Le formulaire de procuration permet à la personne qui y est nommée de se prononcer à son gré sur les modifications aux questions énumérées dans la convocation à l'assemblée annuelle de 2015 et sur toute autre question dont l'assemblée peut être légitimement saisie. À la date de la présente circulaire, l'assemblée ne devait être saisie, à la connaissance du Conseil, d'aucune modification, variation ou autre question de cet ordre.

#### **Si vous changez d'idée**

Vous pouvez, dans une forme prévue par la loi, révoquer votre procuration en prévision de l'assemblée annuelle et spéciale ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Pour ce faire, vous pouvez remettre une procuration ultérieure ou un acte signé de votre main (ou de celle du mandataire que vous aurez nommé par écrit) soit a) au siège principal de la compagnie, au 237 Fourth Avenue S.W., Calgary (Alberta), Canada, T2P 3M9 au plus tard le dernier jour ouvrable qui précède la date fixée pour l'assemblée au cours de laquelle votre procuration doit être utilisée, soit b) au président de l'assemblée, le jour où l'assemblée a lieu.

Si une procuration est révoquée et qu'elle n'est pas remplacée par une procuration remise au bureau de Toronto de la Société de fiducie CST, au plus tard à 17 h (HAE) le mardi 28 avril 2015, les droits de vote rattachés aux actions faisant l'objet de la procuration révoquée ne pourront être exercés en personne à l'assemblée annuelle que par un actionnaire inscrit.

Les actionnaires non inscrits sont invités à communiquer avec leur courtier, institution financière ou autre prête-nom par l'intermédiaire desquels leurs actions sont détenues afin de révoquer toute procuration ou instruction de vote antérieure.

## Résultats du vote

L'agent de transfert d'actions de la compagnie, la Société de fiducie CST, est chargé du dépouillement des formulaires de procuration. Cette tâche n'est pas assurée par la compagnie afin de préserver le caractère confidentiel du vote de chaque actionnaire, sauf dans les cas suivants : a) lorsque le formulaire de procuration contient des commentaires que l'actionnaire destine de toute évidence à la direction; b) lorsqu'il est nécessaire de se reporter à la procuration afin d'en déterminer la validité; c) lorsque la direction doit s'acquitter de ses obligations légales envers les actionnaires, par exemple dans le cas d'une sollicitation de procurations menée en opposition aux administrateurs. Un rapport sur les résultats des votes pris à l'assemblée annuelle sera affiché sur notre site Web à l'adresse [www.limperiale.ca](http://www.limperiale.ca) et sera déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes et américaines sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

## Assister en personne à l'assemblée

Les actionnaires inscrits et non inscrits sont tenus de s'inscrire à l'assemblée en se présentant à la réception. Après s'être présentées à la réception, les personnes qui ne sont pas actionnaires peuvent être admises si le président de l'assemblée l'autorise et s'il y a des places disponibles.

## Diffusion sur le Web

Cette année, la compagnie diffusera en ligne, sur le Web, le déroulement de l'assemblée annuelle. Les actionnaires qui ne pourront assister en personne à l'assemblée sont invités à en suivre le déroulement sur le Web. Les actionnaires ne pourront toutefois ni voter ni participer à l'assemblée de quelque autre façon sur le Web. Le lien pour accéder à la diffusion sur le Web sera affiché sur le site Web de la compagnie à l'adresse [www.limperiale.ca](http://www.limperiale.ca) plusieurs jours avant la tenue de l'assemblée.

## Renseignements supplémentaires

La compagnie est autorisée à émettre 1 100 000 000 actions ordinaires et, en date du 11 février 2015, il y avait 847 599 011 actions ordinaires en circulation. Le quorum pour l'assemblée annuelle est fixé à cinq actionnaires.

## Questions

Prière de communiquer avec la Société de fiducie CST, notre agent de transfert et agent comptable des registres :

**par la poste** : C.P. 700, succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3;

**par téléphone** : à partir du Canada et des États-Unis, en composant le 1-800-387-0825 ou, à partir de la région de Toronto ou d'un autre pays, le 416-682-3860;

**par télécopieur** : 1-888-249-6189 ou 514-985-8843;

**par courriel** : [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com);

**ou en ligne à** : [www.canstockta.com](http://www.canstockta.com).

## Admission à l'assemblée annuelle et tenue de l'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres (le 5 mars 2015) et les mandataires en règle peuvent assister à l'assemblée, à moins, dans le cas des personnes qui ne sont pas actionnaires, que le président de l'assemblée les autorise à y assister. Pour des raisons de sécurité, les appareils photo, les téléphones-appareils photo, les appareils d'enregistrement, les appareils électroniques, les ordinateurs, les grands sacs, les porte-documents et les paquets sont interdits à l'assemblée. De plus, tout actionnaire ou mandataire sera tenu de présenter une pièce d'identité officielle avec photo avant d'être admis à l'assemblée. Le président a la responsabilité d'assurer le bon déroulement de l'assemblée annuelle, et ce, dans le délai prévu, et il dispose des pouvoirs nécessaires à cette fin. Seuls les actionnaires et les mandataires en règle peuvent prendre la parole à l'assemblée.

## II. Points à l'ordre du jour

### i) États financiers consolidés et rapport de l'auditeur

Les états financiers consolidés vérifiés de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport de l'auditeur sur ces états seront transmis au cours de l'assemblée. Les états financiers et le rapport de l'auditeur sont présentés à l'annexe A de la présente circulaire. Ces documents peuvent aussi être obtenus sur notre site Web à l'adresse [www.limperiale.ca](http://www.limperiale.ca), et ils sont publiés en ligne sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et on peut les obtenir sur support papier en s'adressant à l'adjointe du directeur juridique et secrétaire générale ou au directeur des Relations avec les investisseurs de la compagnie. On trouvera les coordonnées de ces personnes à la page 72 de la présente circulaire.

### ii) Renouvellement du mandat de l'auditeur

Le Comité de vérification du Conseil recommande de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l. (« PwC ») comme auditeur de la compagnie jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle. PwC est l'auditeur de la compagnie depuis plus de cinq ans. Se reporter à la section Renseignements sur l'auditeur à la page 62 de la présente circulaire pour de plus amples renseignements.

**À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter à l'égard du renouvellement du mandat de l'auditeur, les mandataires proposés nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser la procuration pour voter EN FAVEUR du renouvellement du mandat de PwC comme auditeur de la compagnie jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle.**

### iii) Élection des administrateurs

La compagnie compte actuellement sept administrateurs. Les articles de la compagnie stipulent que le conseil doit compter au moins cinq administrateurs et au plus quinze. Chaque administrateur est élu pour demeurer en fonction jusqu'à la levée de l'assemblée annuelle suivante. Le formulaire de procuration permet à l'actionnaire de s'abstenir de voter pour l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur ou pour l'ensemble des candidats. Les candidats ont été recommandés au conseil d'administration par le Comité des mises en candidature et de la gouvernance de la compagnie. De l'avis du conseil d'administration et de la direction, les candidats ont la compétence voulue pour remplir les fonctions d'administrateur de la compagnie au cours du prochain exercice, et les candidats ont indiqué qu'ils souhaitent occuper un poste d'administrateur. Les administrateurs ne prévoient pas qu'un des candidats sera incapable d'assumer les fonctions d'administrateur. Toutefois, si la chose devait se produire pour une raison quelconque avant l'assemblée, les mandataires éventuels se réservent le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions qui font l'objet de la procuration en faveur d'un autre candidat de leur choix, à moins que la procuration ne précise que les mandataires doivent s'abstenir de voter sur l'élection d'un des candidats ou de l'ensemble des candidats.

Les candidats aux postes d'administrateur sont : **K.T. (Krystyna) Hoeg, R.M. (Richard) Kruger, J.M. (Jack) Mintz, D.S. (David) Sutherland, S.D. (Sheelagh) Whittaker, D.G. (Jerry) Wascom et V.L. (Victor) Young**. On se reportera à la section Renseignements sur les administrateurs, aux pages allant de 5 à 13, pour de plus amples renseignements sur les sept candidats aux postes d'administrateur.

Les actionnaires peuvent voter **EN FAVEUR** ou s'abstenir de voter pour un candidat ou pour tous les candidats à un poste d'administrateur.

**À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter à l'élection des administrateurs, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser cette procuration pour voter EN FAVEUR de l'élection des candidats aux postes d'administrateur.**

### **Politique de vote à la majorité**

Afin d'assurer une plus grande conformité avec la politique de la Canadian Coalition for Good Governance, « Governance Differences of Equity Controlled Corporations » (octobre 2011), le Conseil d'administration a adopté une résolution en 2012 par laquelle il adopte une politique de vote à la majorité.

À la date de la présente circulaire, Exxon Mobil Corporation détient 69,6 % des actions de la compagnie. Si la participation d'Exxon Mobil Corporation venait à passer au-dessous du seuil de 50 %, la politique de la compagnie prévoit que, dans le cas d'une élection sans opposition, un candidat à l'égard duquel le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues doit remettre sa démission. Dans un délai de 90 jours à partir de la certification des résultats de l'élection, le Conseil d'administration décidera, selon une procédure administrée par le Comité des mises en candidature et de la gouvernance et excluant le candidat concerné, s'il accepte la démission. À moins d'une raison impérieuse pour laquelle l'administrateur devrait rester au Conseil d'administration, le Conseil d'administration acceptera la démission. Le Conseil d'administration fera connaître sans délai sa décision et, s'il y a lieu, les raisons pour lesquelles la démission a été refusée.

### **iv) Sujets divers**

La direction de la compagnie n'a pas l'intention d'ajouter de point à l'ordre du jour et, à ce qu'elle sache, aucune modification n'a été proposée aux points sur lesquels les actionnaires doivent se prononcer, outre ceux qui sont exposés dans la présente ou dans l'avis de convocation.

## **III. Conseil d'administration**

### **Renseignements sur les administrateurs**

Les tableaux des pages qui suivent fournissent des renseignements sur les sept candidats proposés aux postes d'administrateur de la compagnie. Tous les candidats sont actuellement administrateurs et le sont depuis les dates indiquées. D.W. (Darren) Woods s'est démis de ses fonctions d'administrateur en date du 29 juillet 2014. D.G. (Jerry) Wascom a été élu administrateur le 30 juillet 2014.

Les tableaux qui suivent renferment des notes biographiques sur les candidats aux postes d'administrateur ainsi que des renseignements concernant leur indépendance, leur expertise, leur appartenance à des comités, leur présence aux réunions, leur appartenance à des conseils d'administration de sociétés ouvertes, leurs affiliations dans le secteur sans but lucratif et les actions de la compagnie et d'Exxon Mobil Corporation qu'ils détiennent. Ces renseignements correspondent à la situation au 11 février 2015, date de prise d'effet de la présente circulaire à moins d'indications contraires.

## Candidate au poste d'administratrice

**K.T. (Krystyna) Hoeg**



Toronto (Ontario) Canada

Âge : 65

**Poste actuel :**  
Administratrice non salariée

**Indépendante**

**Administratrice depuis :**  
le 1<sup>er</sup> mai 2008

Normalement inadmissible  
à la réélection en 2022

**Compétences et  
expérience :**

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Gestion de projet
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Rémunération des dirigeants

**Résultats des votes  
à l'assemblée générale  
annuelle de 2014 :**  
**En faveur :** 746 205 606  
(99,72 %)  
**Abstentions :** 2 070 554  
(0,28 %)  
**Nombre total de votes :**  
748 276 160

M<sup>me</sup> Hoeg a été présidente et chef de la direction de Corby Distilleries Limited de 1996 jusqu'à sa retraite en février 2007. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes au sein des services des finances et du contrôle de Allied Domecq PLC et de Hiram Walker & Sons Limited. Antérieurement, elle avait passé cinq ans en pratique publique à titre de comptable agréée dans le cabinet comptable de Touche Ross. Elle siège actuellement aux conseils d'administration de la Financière Sun Life Inc., de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, de la Compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique ainsi qu'à ceux de Samuel, Son & Co. Limited et de Revera Inc., des sociétés privées. M<sup>me</sup> Hoeg siège au conseil d'administration du Toronto East General Hospital.

### Participation au Conseil et aux comités

### Présence en 2014

Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	9 sur 9	100 %
Comité de vérification	7 sur 7	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants ( <b>présidente</b> )	7 sur 7	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	2 sur 2	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	3 sur 4	75 %
Comité des contributions	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

**Taux de présence global – 97 %**

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	0	20 936	10 000	30 936	1 538 757
13 février 2014	0	18 093	9 000	27 093	1 280 686
Variation d'une année à l'autre	0	2 843	1 000	3 843	258 071

**Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	0	0	0	0

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Financière Sun Life Inc. (de 2002 à ce jour)
- Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (de 2007 à ce jour)
- Compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique (de 2007 à ce jour)
- Shoppers Drug Mart Corporation (de 2006 à 2014)
- Cineplex Galaxy Income Fund (de 2006 à 2010)

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

### Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Toronto East General Hospital (vice-présidente et présidente du Comité des finances)

## Candidat au poste d'administrateur

**R.M. (Richard) Kruger**



M. Kruger a été nommé président du Conseil, président et chef de la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013. Il travaille pour Exxon Mobil Corporation et ses sociétés antérieures depuis 1981. Il a occupé plusieurs postes dans les secteurs amont et aval aux États-Unis, dans l'ancienne Union soviétique, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Antérieurement, M. Kruger était vice-président d'Exxon Mobil Corporation et président d'ExxonMobil Production Company, une division d'Exxon Mobil Corporation, où il était chargé des activités de production de pétrole et de gaz d'ExxonMobil à l'échelle mondiale.

### Participation au Conseil et aux comités

### Présence en 2014

Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (**président**)  
Comité des contributions  
Assemblée annuelle des actionnaires

9 sur 9	100 %
3 sur 3	100 %
1 sur 1	100 %

**Taux de présence global – 100 %**

Calgary (Alberta) Canada

Âge : 55

**Poste actuel :**  
Président du Conseil,  
président et chef de la  
direction, Compagnie  
Pétrolière Impériale Limitée

**Non indépendant**

**Administrateur depuis :**  
Le 1<sup>er</sup> mars 2013

**Compétences et  
expérience :**

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Opérations et technique
- Gestion de projet
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Rémunération des dirigeants

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	0	0	182 800	182 800	9 092 472
13 février 2014	0	0	91 400	91 400	4 320 478
Variation d'une année à l'autre	0	0	91 400	91 400	4 771 994

**Les lignes directrices sur l'actionariat ont été respectées.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	31 772 (< 0,01 %)	190 200	221 972	25 409 823

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

Aucune

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

**Autres postes occupés au cours des cinq dernières années** (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

- Vice-président, Exxon Mobil Corporation et président, ExxonMobil Production Company, une division d'Exxon Mobil Corporation (2008 à 2013) (Société affiliée)

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- United Way of Calgary and Area (Conseil d'administration)
- C.D. Howe Institute (Membre du Groupe consultatif)
- University of Minnesota Foundation (Conseil de fiduciaires)
- Conseil canadien des chefs d'entreprise (Membre)

**Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2014 :**

**En faveur :** 741 999 525 (99,16 %)

**Abstentions :** 6 276 635 (0,84 %)

**Nombre total de votes :** 748 276 160

## Candidat au poste d'administrateur

**J.M. (Jack) Mintz**



Calgary (Alberta) Canada

Âge : 63

**Poste actuel :**  
Administrateur non salarié

**Indépendant**

**Administrateur depuis :**  
Le 21 avril 2005

Normalement inadmissible  
à la réélection en 2023

**Compétences et expérience :**

- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Enseignement universitaire et recherche
- Rémunération des dirigeants

**Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2014 :**

**En faveur :** 747 140 115 (99,85 %)

**Abstentions :** 1 136 045 (0,15 %)

**Nombre total de votes :**  
748 276 160

M. Mintz est titulaire de la chaire Palmer de politique publique de l'Université de Calgary. Auparavant, il était professeur à l'école de gestion Joseph L. Rotman de l'Université de Toronto, poste qu'il occupait depuis 1989. M. Mintz siège au conseil d'administration de Morneau Shepell Inc. Il a publié de nombreux ouvrages dans les domaines de l'économie publique et du fédéralisme budgétaire et a souvent publié des articles dans des revues et des journaux à diffusion nationale.

### Participation au Conseil et aux comités

Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée  
Comité de vérification  
Comité des ressources pour les dirigeants  
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité (**président**)  
Comité des mises en candidature et de la gouvernance  
Comité des contributions  
Assemblée annuelle des actionnaires

### Présence en 2014

9 sur 9	100 %
7 sur 7	100 %
7 sur 7	100 %
2 sur 2	100 %
4 sur 4	100 %
3 sur 3	100 %
1 sur 1	100 %

**Taux de présence global – 100 %**

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	1 000 (< 0,01 %)	16 985	10 000	27 985	1 391 974
13 février 2014	1 000 (< 0,01 %)	14 840	10 000	25 840	1 221 457
Variation d'une année à l'autre	0	2 145	0	2 145	170 517

**Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	0	0	0	0

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Morneau Shepell Inc. (de 2010 à ce jour)
- Brookfield Asset Management Inc. (anciennement Brascan Corporation) (de 2002 à 2012)

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

### Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (vice-président et président du Conseil d'administration)
- Centre for Economic Studies (CES) Ifo Institute, Allemagne (chercheur universitaire)
- Oxford Centre on Business Taxation, R.-U. (chercheur universitaire)
- Literary Review of Canada (Conseil d'administration)

## Candidat au poste d'administrateur

**D.S. (David)  
Sutherland**



Waterloo (Ontario) Canada

Âge : 65

**Poste actuel :**  
Administrateur non salarié

**Indépendant**

**Administrateur depuis :**  
Le 29 avril 2010

Normalement inadmissible  
à la réélection en 2022

**Compétences et  
expérience :**

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Opérations et technique
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Rémunération des dirigeants

**Résultats des votes  
à l'assemblée générale  
annuelle de 2014 :**

**En faveur :** 747 186 418  
(99,85 %)

**Abstentions :** 1 089 742  
(0,15 %)

**Nombre total de votes :**  
748 276 160

M. Sutherland a été président et chef de la direction de l'ancienne IPSCO Inc. jusqu'à sa retraite en juillet 2007, après avoir passé 30 ans avec la société et plus de cinq ans en qualité de président et chef de la direction. M. Sutherland est président du Conseil de la United States Steel Corporation et administrateur de GATX Corporation et de Graham Construction. Il a été président de l'American Iron and Steel Institute et membre des conseils d'administration de la Steel Manufacturers Association, de l'International Iron and Steel Institute, de l'Association canadienne des producteurs d'acier et de la National Association of Manufacturers.

### Participation au Conseil et aux comités

### Présence en 2014

Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	9 sur 9	100 %
Comité de vérification	7 sur 7	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	7 sur 7	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	2 sur 2	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4	100 %
Comité des contributions ( <b>président</b> )	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

**Taux de présence global – 100 %**

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	45 000 (< 0,01 %)	14 516	8 000	67 516	3 358 246
13 février 2014	45 000 (< 0,01 %)	11 736	7 000	63 736	3 012 801
Variation d'une année à l'autre	0	2 780	1 000	3 780	345 445

**Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	5 730 (< 0,01 %)	0	5 730	655 931

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- GATX Corporation (de 2007 à ce jour)
- United States Steel Corporation (de 2008 à ce jour) (président)
- ZCL Composites Inc. (de 2008 à 2010)

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

### Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- KidsAbility, Centre for Child Development (Comité des finances)

## Candidat au poste d'administrateur

### D.G. (Jerry) Wascom



Fairfax, Virginie, États-Unis d'Amérique

Âge : 58

**Poste actuel :**  
Vice-président,  
Exxon Mobil Corporation et  
président, ExxonMobil  
Refining & Supply Company

**Non indépendant**

**Administrateur depuis :**  
Le 30 juillet 2014

**Compétences et expérience :**

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Opérations et technique
- Gestion de projet
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expertise financière
- Rémunération des dirigeants

M. Wascom est vice-président d'Exxon Mobil Corporation et président d'ExxonMobil Refining and Supply Company, une division d'Exxon Mobil Corporation, et à ce titre, il a la charge des activités mondiales d'approvisionnement et de raffinage d'ExxonMobil. Il est en poste à Fairfax, en Virginie. M. Wascom a occupé une vaste gamme de postes en gestion des activités de raffinage chez ExxonMobil et a accepté des affectations à l'étranger, en Asie-Pacifique.

Participation au Conseil et aux comités	Présence en 2014	
Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	4 sur 4	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	4 sur 4	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	1 sur 1	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	2 sur 2	100 %
Comité des contributions	1 sur 1	100 %
(est devenu administrateur et membre des quatre comités susmentionnés le 30 juillet 2014)		
<b>Taux de présence global – 100 %</b>		

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	0	0	0	0	0

**Les lignes directrices sur l'actionnariat ne s'appliquent pas.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	12 335 ( < 0,01 % )	142 150	154 485	17 684 377

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

Aucune

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

### Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

- Directeur du raffinage pour l'Amérique du Nord, ExxonMobil Refining & Supply Company (de 2013 à 2014) (Société affiliée)
- Directeur du raffinage Amériques, ExxonMobil Refining & Supply Company (de 2009 à 2013) (Société affiliée)

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

Aucune

## Candidate au poste d'administratrice

**S.D. (Sheelagh)  
Whittaker**



Londres, Angleterre

Âge : 67

**Poste actuel :**  
Administratrice non salariée

**Indépendante**

**Administratrice depuis :**  
Le 19 avril 1996

Normalement inadmissible  
à la réélection en 2019

**Compétences et  
expérience :**

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Technologies de l'information
- Rémunération des dirigeants

**Résultats des votes  
à l'assemblée générale  
annuelle de 2014 :**

**En faveur :** 746 415 662  
(99,75 %)

**Abstentions :** 1 860 498  
(0,25 %)

**Nombre total de votes :**  
748 276 160

Au début de sa carrière, Mme Whittaker a exercé les fonctions de directrice et d'associée chez The Canada Consulting Group, devenu depuis Boston Consulting Group. En 1989, elle a été nommée présidente et chef de la direction de la société Les Communications par satellite canadien (Cancom). En 1993, Mme Whittaker s'est jointe à Electronic Data Systems, à Plano, au Texas, alors un des principaux prestataires de services de technologies de l'information du monde. Après plusieurs années au cours desquelles elle a rempli les fonctions de présidente et chef de la direction d'EDS Canada, elle a occupé des postes de direction de premier plan au niveau mondial, le dernier ayant été celui de directrice générale – Royaume-Uni, Moyen-Orient et Afrique chez EDS avant son départ à la retraite, en novembre 2005.

### Participation au Conseil et aux comités

Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée  
Comité de vérification  
Comité des ressources pour les dirigeants  
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité  
Comité des mises en candidature et de la gouvernance (**présidente**)  
Comité des contributions  
Assemblée annuelle des actionnaires

### Présence en 2014

9 sur 9	100 %
7 sur 7	100 %
7 sur 7	100 %
2 sur 2	100 %
4 sur 4	100 %
3 sur 3	100 %
1 sur 1	100 %

**Taux de présence global – 100 %**

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	9 350 (< 0,01 %)	43 610	10 000	62 960	3 131 630
13 février 2014	9 350 (< 0,01 %)	43 183	10 000	62 533	2 955 935
Variation d'une année à l'autre	0	427	0	427	175 695

**Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	0	0	0	0

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Standard Life Canada (de 2013 à 2015)
- Standard Life plc (de 2009 à 2013)

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

### Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Membre du Conseil consultatif VIP du European Professional Women's Network
- Nanaimo Child Development Centre (bénévole)

## Candidat au poste d'administrateur

**V.L. (Victor) Young,  
O.C.**



St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) Canada

Âge : 69

**Poste actuel :**  
Administrateur non salarié

**Indépendant**

**Administrateur depuis :**  
Le 23 avril 2002

Normalement inadmissible à la réélection en 2018

**Compétences et expérience :**

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Rémunération des dirigeants

**Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2014 :**

**En faveur :** 747 107 701 (99,84 %)

**Abstentions :** 1 168 459 (0,16 %)

**Nombre total de votes :** 748 276 160

Du mois de novembre 1984 au mois de mai 2001, M. Young a été président du conseil d'administration et chef de la direction de Fishery Products International Limited, société de poissons et fruits de mer surgelés. M. Young siège aux conseils d'administration de la Banque Royale du Canada et de McCain Foods Limited. Il a été fait Officier de l'Ordre du Canada en 1996 et il est actuellement président du comité consultatif sur la réduction du fardeau administratif mis sur pied par le gouvernement du Canada.

### Participation au Conseil et aux comités

### Présence en 2014

Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	9 sur 9	100 %
Comité de vérification ( <b>président</b> )	7 sur 7	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	7 sur 7	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	2 sur 2	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4	100 %
Comité des contributions	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

**Taux de présence global – 100 %**

### Participation dans les capitaux propres de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UAR	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UAR (\$)
11 février 2015	22 500 (< 0,01 %)	11 152	10 000	43 652	2 171 250
13 février 2014	21 000 (< 0,01 %)	10 384	10 000	41 384	1 956 222
Variation d'une année à l'autre	1 500	768	0	2 268	215 028

**Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.**

### Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions restreintes	Total des actions ordinaires et des actions restreintes	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions restreintes (\$)
11 février 2015	0	0	0	0

### Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Banque Royale du Canada (de 1991 à ce jour)
- Bell Aliant (de 2002 à 2010)
- BCE Inc. (de 1995 à 2010)

### Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

### Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

### Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Comité consultatif sur la réduction du fardeau administratif mis sur pied par le gouvernement du Canada (président)
- Gathering Place (Comité de financement)

**Notes afférentes aux tableaux de présentation des administrateurs (pages allant de 6 à 12) :**

- a) Les données sur la propriété effective des actions ordinaires de l'Impériale et d'Exxon Mobil Corporation ne figurant pas dans les registres de la compagnie, ce sont les candidats aux postes d'administrateur qui les ont fournies à titre individuel.
- b) Le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 31. Le régime d'unités d'actions différées de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 30. Le régime d'unités d'actions restreintes offert à certains salariés est décrit à la page 46.
- c) Le nombre d'unités d'actions restreintes de la compagnie représente le total des unités d'actions restreintes reçues pendant la période allant de 2008 à 2014 et des unités d'actions différées reçues depuis la nomination des administrateurs. Le nombre d'unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation comprend les actions restreintes et les unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de cette société, qui est comparable à celui de la compagnie.
- d) La valeur des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des unités d'actions restreintes de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée à la Bourse de Toronto, soit 49,74 \$ le 11 février 2015 et 47,27 \$ le 13 février 2014.
- e) La valeur des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation, soit 90,60 \$ US, converti en dollars canadiens au taux de change de midi de la Banque du Canada, soit 1,2635 \$, le 11 février 2015.

## Procédure de qualification et de sélection des administrateurs

**Processus de sélection :**

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de rechercher et de recommander des candidats aux postes d'administrateur. Le comité repère des candidats à partir de diverses sources, dont des agences de recrutement de cadres et des recommandations des administrateurs actuels. La procédure de sélection est décrite à l'alinéa 9a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Le comité tient une liste de candidatures possibles à des postes d'administrateur pour les besoins futurs et revoit cette liste tous les ans.

Dans l'évaluation des compétences des candidats aux postes d'administrateur, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte de l'expérience professionnelle et des connaissances des candidats dans d'autres domaines. Les critères clés mentionnés ci-après sont considérés comme importants au regard du travail du conseil d'administration et de ses comités.

**Expérience professionnelle**

- Expérience dans des fonctions de direction au sein d'entreprises ou d'organismes de grande taille (fonctions de direction au sein de grandes sociétés)
- Expérience opérationnelle et technique (opérations et technique)
- Expérience en gestion de projet (gestion de projet)
- Expérience de travail dans un cadre international (expérience internationale)
- Expérience en élaboration de stratégies (élaboration de stratégies)

**Autres compétences**

- Expert financier du Comité de vérification (voir également la section Expert financier dans le tableau sur le Comité de vérification à la page 20)
- Compétences en matière financière (expertise financière)
- Compétences en gestion des relations avec les pouvoirs publics (relations avec les pouvoirs publics)
- Expérience en enseignement universitaire ou en recherche (enseignement universitaire et recherche)
- Compétences en technologies de l'information (technologies de l'information)
- Compétences en politiques et pratiques relatives à la rémunération des dirigeants (rémunération des dirigeants)

Dans le but de favoriser une diversité d'expériences, de points de vue et de compétences, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les éléments additionnels suivants dans l'évaluation des candidats possibles :

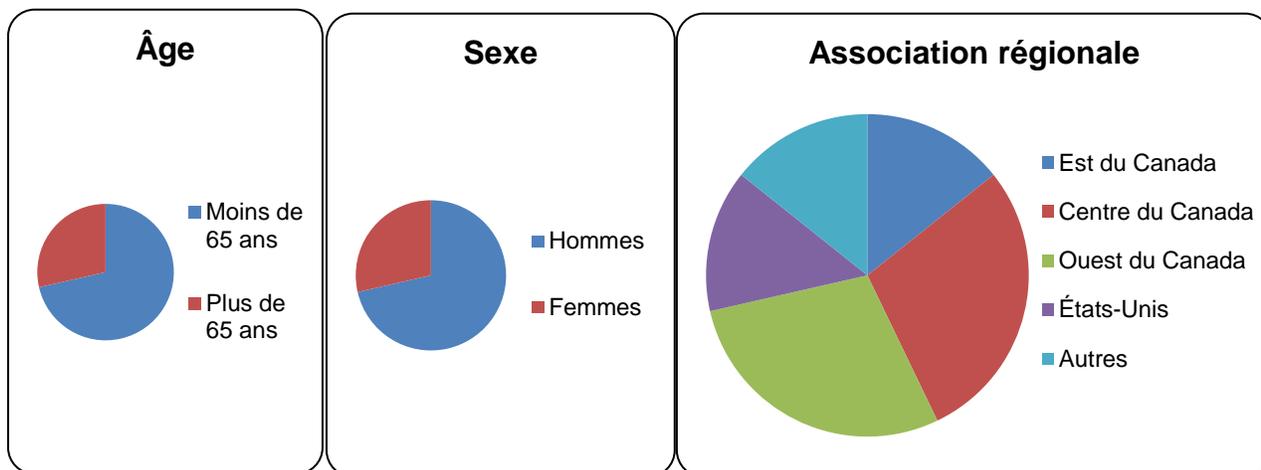
- compétences dans l'un des domaines suivants : droit, science, marketing, administration, environnement social et politique ou affaires communautaires et municipales;
- compétences individuelles en affaires et autres domaines d'activité contribuant à l'expérience collective des administrateurs; et
- diversité en matière d'âge, de sexe et d'association régionale.

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle et les autres compétences que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune au regard de l'expérience professionnelle, des compétences et de la diversité en matière d'âge, de sexe et d'association régionale. Il détermine également si les candidats sont en mesure de contribuer au vaste éventail de questions que le Conseil doit régler, sont capables de consacrer le temps nécessaire pour se préparer et assister aux réunions du Conseil et de ses comités et s'il existe un quelconque obstacle juridique ou conflit d'intérêts les empêchant de siéger au Conseil. Les candidats doivent continuer de remplir les conditions voulues pour demeurer en fonction pour une période minimale de cinq ans, et les administrateurs indépendants devraient acquérir pas moins de 15 000 actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes dans les cinq ans suivant la date de leur nomination en tant qu'administrateurs indépendants.

Lorsque le comité recommande de reconduire des mandats d'administrateur, il évalue les candidatures d'après les critères de reconduction énoncés à l'alinéa 9b) de la charte du Conseil présentée à l'annexe B de la présente circulaire. Les candidats à la réélection ne devraient pas avoir apporté un changement à leurs fonctions principales ou à l'orientation de leur participation ou à leur association régionale susceptible de porter préjudice de façon importante à leur valeur en tant qu'administrateurs de la compagnie et doivent continuer de satisfaire aux critères qui ont mené à leur mise en candidature.

### Diversité de nos candidats au Conseil d'administration

La compagnie a un engagement de longue date envers la diversité parmi ses administrateurs. Il y a une femme au conseil d'administration de la compagnie depuis les 38 dernières années et, actuellement, 40 % des administrateurs indépendants sont des femmes (29 % de l'ensemble du conseil). Les graphiques suivants illustrent la diversité parmi les membres du conseil en ce qui a trait à l'âge, au sexe et à l'association régionale.



### Compétences et expérience de nos candidats au Conseil d'administration

Collectivement, les candidats actuels à des postes d'administrateur ont l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer un suivi de gestion et une gouvernance efficaces de la compagnie. Les principaux domaines de compétence et d'expérience des candidats, ainsi que leur participation individuelle à des organismes du secteur sans but lucratif, sont également décrits dans les notices biographiques individuelles présentées aux pages allant de 6 à 12 de la présente circulaire.

Le tableau ci-dessous fait état de l'expérience, des qualifications, des qualités et des compétences de chaque candidat aux postes d'administrateur qui ont amené le Conseil à conclure que ces personnes devraient exercer les fonctions d'administrateur de la compagnie.

## Grille des compétences des membres du Conseil

	K.T. Hoeg	R.M. Kruger	J.M. Mintz	D.S. Sutherland	S.D. Whittaker	D.G. Wascom	V.L. Young
Fonctions de direction au sein de grandes sociétés	√	√		√	√	√	√
Opérations/ technique		√		√		√	
Gestion de projet	√	√				√	
Expérience internationale	√	√	√	√	√	√	
Élaboration de stratégies	√	√	√	√	√	√	√
Expert financier du Comité de vérification	√			√	√		√
Expertise financière	√	√	√	√	√	√	√
Relations avec les pouvoirs publics		√	√	√	√		√
Enseignement universitaire et recherche			√				
Technologies de l'information					√		
Rémunération des dirigeants	√	√	√	√	√	√	√

## Orientation, formation continue, perfectionnement, durée de mandat et évaluation du rendement des administrateurs

### Orientation, formation continue et perfectionnement

La secrétaire générale organise un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs. Dans le cadre d'une série d'exposés livrés par des membres du personnel et des directeurs fonctionnels sur une période de plusieurs jours, les nouveaux administrateurs sont mis au courant des principales activités de la compagnie, de sujets spécifiques à l'industrie, de la surveillance du risque et de questions réglementaires. Les nouveaux administrateurs sont aussi mis au courant des politiques importantes de la compagnie, de la sécurité, de la gestion des technologies de l'information et des processus essentiels de planification et d'estimation des réserves. Ils reçoivent de plus un manuel complet sur le Conseil, lequel renferme un historique de la compagnie, les chartes du Conseil et de ses comités ainsi que d'autres informations utiles sur la compagnie.

La direction assure une formation continue aux membres du Conseil au moyen d'exposés sur les principales activités de la compagnie. Chaque année, le Conseil tient une réunion prolongée qui porte sur une activité particulière de la compagnie et qui comprend la visite d'un ou de plusieurs établissements de la compagnie ou d'un lieu présentant un intérêt particulier relativement aux activités de la compagnie. En septembre 2014,

les membres du Conseil ont visité la raffinerie et l'usine de conditionnement des lubrifiants de Strathcona, à Edmonton (Alberta) au Canada. Ils ont également visité le dépôt ferroviaire d'Edmonton, dont la construction doit être terminée en 2015. Parmi les autres activités de formation continue offertes à tous les administrateurs en 2014, mentionnons deux examens de la gouvernance d'entreprise et des questions d'ordre réglementaire, une mise au point sur la cybersécurité, un examen des systèmes de gestion des risques, un examen de la réglementation applicable au transport ferroviaire, un examen de la comptabilité et de l'assurance des régimes de retraite, une mise au point sur la marque et la signature visuelle, un examen des raffineries de la compagnie et une présentation sur la stratégie de détail.

Les membres de la direction d'ExxonMobil fournissent également un aperçu des divers aspects des activités d'ExxonMobil à l'étranger. En 2014, des présentations ont été faites à l'intention des administrateurs sur le secteur des lubrifiants et des produits spéciaux, les politiques et les régimes de rémunération et d'avantages sociaux d'ExxonMobil, les programmes de recherche en aval et en amont d'ExxonMobil et le programme et les procédures d'audit d'ExxonMobil.

Les membres du Conseil reçoivent en outre, avant chacune des réunions du Conseil, un dossier complet faisant le point en détail sur chacun des sujets à l'ordre du jour. Les membres des comités reçoivent aussi un dossier synthèse sur chacun des sujets à traiter par le comité auquel ils appartiennent.

Les membres sont consultés pour savoir s'ils souhaitent ajouter des points à traiter. De plus, les administrateurs se réunissent avant la plupart des réunions périodiques du Conseil prévues au calendrier, ce qui leur donne l'occasion de discuter de manière informelle. Dans certains cas, lorsque la haute direction est présente, ces réunions sont l'occasion de faire le point sur des sujets présentant un intérêt particulier.

#### **Durée de mandat**

Ensemble, les sept candidats aux postes d'administrateur ont 56 ans d'ancienneté comme membres du Conseil. La charte du Conseil prévoit que les administrateurs ne peuvent voir leur mandat reconduit au-delà de l'âge de 72 ans, à moins d'une situation exceptionnelle donnant lieu à une demande de reconduction de mandat de la part du président du Conseil. La compagnie n'a pas instauré de limites pour la durée du mandat des administrateurs indépendants parce qu'elle reconnaît la valeur des connaissances exhaustives de la compagnie que possèdent les administrateurs de longue date et qu'elle s'attend à ce que les administrateurs indépendants demeurent habilités à remplir un mandat d'au moins cinq ans. Le tableau qui suit indique le nombre d'années de service des membres du Conseil ainsi que l'année où ils devront quitter leurs fonctions d'administrateur.

<b>Nom de l'administrateur</b>	<b>Années de service comme membre du Conseil</b>	<b>Année où le membre devrait quitter le Conseil dans le cas des administrateurs indépendants</b>
K.T. Hoeg	7 ans	2022
R.M. Kruger	2 ans	–
J.M. Mintz	10 ans	2023
D.S. Sutherland	5 ans	2022
D.G. Wascom	6 mois	–
S.D. Whittaker	19 ans	2019
V.L. Young	13 ans	2018
<b>Ensemble, les membres du Conseil cumulent 56 ans de service. Le nombre d'années de service est de 8 ans en moyenne par administrateur.</b>		

#### **Évaluation du rendement du Conseil**

Le Conseil et ses comités ainsi que le rendement des administrateurs font l'objet d'une évaluation annuelle. En 2014, chaque administrateur a eu une rencontre avec le président du Conseil, président et chef de la direction pour discuter de ses contributions individuelles à l'efficacité du Conseil et de ses comités. Les administrateurs ont également fait part de leurs opinions quant à la relation d'affaires avec Exxon Mobil Corporation et de leurs attentes en regard du président du Conseil, président et chef de la direction. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance a discuté d'une synthèse de ces sujets à sa réunion de janvier 2015. Un processus similaire sera entrepris pour évaluer le rendement des divers comités du Conseil lors de la réunion de février 2015 du Comité des mises en candidature et de la gouvernance.

## Indépendance des administrateurs

Le Conseil est composé de sept administrateurs, lesquels sont majoritairement (cinq sur sept) indépendants. Les cinq administrateurs indépendants ne sont pas des employés de la compagnie.

Le Conseil établit l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les normes énoncées dans le Règlement 52-110 sur les comités de vérification, les règles de la U.S. Securities and Exchange Commission et les normes d'inscription des bourses NYSE MKT LLC, une filiale de NYSE Euronext, et New York Stock Exchange. Le Conseil a étudié les relations pertinentes entre la compagnie et chaque administrateur non salarié et candidat à un poste d'administrateur pour établir la conformité à ces normes.

À partir des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire annuel, le Conseil a déterminé qu'aucun administrateur indépendant n'a d'intérêt, d'activité ou de relation susceptibles d'être perçus comme constituant une relation importante vis-à-vis de la compagnie. R.M. Kruger est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction, et il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant. Le Conseil estime que les autres administrateurs tirent parti des vastes connaissances des activités de la compagnie et d'Exxon Mobil Corporation que possède M. Kruger et que sa participation accroît l'efficacité du Conseil.

D.G. Wascom n'est pas non plus considéré comme un administrateur indépendant, du fait qu'il est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation. Bien qu'il soit considéré comme un administrateur non indépendant aux termes des normes applicables du fait de son emploi, la compagnie considère que D.G. Wascom peut être considéré comme indépendant de la direction de la compagnie et que sa capacité à exprimer le point de vue des actionnaires de la compagnie contribue à accroître l'efficacité du Conseil.

Nom de l'administrateur	Direction	Indépendant	Non indépendant	Raison pour laquelle il n'est pas indépendant
K.T. Hoeg		√		
R.M. Kruger	√		√	R.M. Kruger est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.
J.M. Mintz		√		
D.S. Sutherland		√		
S.D. Whittaker		√		
D.G. Wascom			√	D.G. Wascom est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation.
V.L. Young		√		

## Structure du Conseil et de ses comités

### Structure de leadership

La compagnie a choisi de combiner les postes de président du Conseil, de président et de chef de la direction. La compagnie estime que les intérêts de tous les actionnaires sont mieux servis à l'heure actuelle par un modèle de leadership jumelé au poste de président et de chef de la direction. La compagnie n'a pas d'administrateur principal. Comme le président du Conseil n'est pas un administrateur indépendant, c'est S.D. Whittaker, présidente des séances exécutives, qui parle au nom des administrateurs indépendants. Les fonctions de président des séances exécutives comprennent la présidence des séances exécutives du Conseil et l'examen ainsi que la modification, s'il y a lieu, à l'avance, de l'ordre du jour des réunions pour faire en sorte que le Conseil puisse remplir ses fonctions avec succès. La description du poste de président des séances exécutives figure à l'alinéa 8(3) de la charte du Conseil. Cette charte est reproduite à l'annexe B.

### Séances exécutives des administrateurs indépendants

Les administrateurs indépendants tiennent une séance exécutive à la suite de chaque réunion du Conseil. Les séances ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu neuf séances exécutives en 2014. Les séances exécutives ont notamment pour objet :

- d'aborder des points importants qu'il est plus indiqué de traiter en l'absence de membres de la direction;
- de déterminer s'il y a lieu de communiquer au président du Conseil des sujets de préoccupation qui peuvent être soulevés par un comité ou par un administrateur;
- de traiter des points soulevés, mais non réglés aux réunions du Conseil et d'évaluer le besoin de procéder à un suivi auprès du président du Conseil;
- de discuter de la qualité, de la quantité et de la rapidité de communication de l'information provenant de la direction, qui est nécessaire pour permettre aux administrateurs indépendants de remplir leurs fonctions de façon responsable, et d'aviser le président du Conseil des changements à apporter s'il y a lieu; et
- d'obtenir une rétroaction sur les façons de procéder du Conseil.

### Séances à huis clos des comités du Conseil

Les comités, eux aussi, tiennent régulièrement des séances à huis clos en l'absence de membres de la direction. Le Comité de vérification tient régulièrement des séances privées ainsi que des réunions privées avec l'auditeur externe, l'auditeur interne et la haute direction dans le cadre des réunions régulières prévues au calendrier.

### Structure des comités

Le Conseil a formé cinq comités ayant pour objet de l'aider à remplir sa mission. Les comités sont présidés par des administrateurs indépendants différents, et les cinq administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. D.G. Wascom est également membre de tous les comités, exception faite du Comité de vérification, entièrement composé d'administrateurs indépendants. R.M. Kruger est également membre du Comité des contributions. Les comités du Conseil étudient les questions de première importance plus en détail qu'il n'est possible de le faire aux réunions du Conseil au complet, ce qui permet aux administrateurs de mieux s'acquitter de leurs fonctions en matière de suivi de gestion. Les cinq présidents indépendants des cinq comités sont en mesure de jouer un rôle de leader dans l'exécution des fonctions du Conseil concernant un secteur d'activité donné de la compagnie relevant du comité que chacun préside. Le Conseil et chacun des comités ont une charte. On trouvera le texte de ces chartes à l'annexe B de la présente circulaire. Les chartes sont revues et soumises à l'approbation du Conseil tous les ans. Les chartes définissent la structure, le poste de président ainsi que le processus et les fonctions du comité. Les cinq comités du Conseil sont :

- le Comité de vérification;
- le Comité des ressources pour les dirigeants;
- le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité;
- le Comité des mises en candidature et de la gouvernance; et
- le Comité des contributions.

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements supplémentaires sur le rôle du Conseil et de ses cinq comités :

<b>Le Conseil d'administration</b>	
Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R.M. Kruger (président)</li> <li>• K.T. Hoeg</li> <li>• J.M. Mintz</li> <li>• D.S. Sutherland</li> <li>• D.G. Wascom (administrateur depuis le 30 juillet 2014)</li> <li>• S.D. Whittaker</li> <li>• D.W. Woods (administrateur jusqu'au 29 juillet 2014)</li> <li>• V.L. Young</li> </ul>
Nombre de réunions en 2014	Le Conseil d'administration a tenu neuf réunions en 2014. Le Conseil a tenu huit réunions prévues au calendrier et une réunion spéciale par conférence téléphonique. Les administrateurs indépendants tiennent des séances exécutives à la suite de chaque réunion du Conseil. Les séances ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu neuf séances exécutives en 2014.
Mandat	Le Conseil est chargé de la gérance de la compagnie. Cette gérance est assurée par le Conseil lui-même ou par le biais d'un ou de plusieurs des comités du Conseil. Le mandat officiel du Conseil est défini dans la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance du projet de Kearn.</li> <li>• Examen d'autres stratégies et projets de croissance à long terme (Nabiye, Aspen, installation de chargement ferroviaire, autres projets employant la technologie de séparation gravitaire stimulée par injection de vapeur, etc.).</li> <li>• Examen des activités de gestion des risques.</li> <li>• Examen des éléments stratégiques critiques influant sur la valeur actionnariale.</li> <li>• Excellent rendement en matière de sécurité.</li> <li>• Visite de la raffinerie et de l'usine de conditionnement des lubrifiants de Strathcona et de l'installation de chargement ferroviaire.</li> </ul>
Rôle en matière de surveillance des risques	Il revient au président du Conseil, président et chef de la direction de déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie, d'en faire l'examen conjointement avec le Conseil et de s'assurer que des systèmes capables d'assurer la gestion de ces risques sont en place. La gestion des risques financiers, des risques liés à l'exécution et des risques liés à l'exploitation relève de la haute direction et de la gestion des affaires, et la compagnie s'appuie sur des systèmes de gestion des risques bien établis. Le Conseil tient compte minutieusement des risques cités dans l'évaluation des plans stratégiques et des projets de dépenses en immobilisations et d'augmentations de budget.
Politique d'information	La compagnie a pour politique de communiquer au public l'intégralité des informations importantes, avec exactitude, en langage simple et en temps opportun, de façon à tenir les porteurs de titres et le public investisseur au courant de l'évolution de ses activités. On trouvera une description détaillée de la politique d'information sur le site Internet de la compagnie à l'adresse <a href="http://www.limperiale.ca">www.limperiale.ca</a> .
Indépendance	Le Conseil est composé de sept administrateurs, lesquels sont majoritairement (cinq sur sept) indépendants. Les cinq administrateurs indépendants ne sont pas des employés de la compagnie.

## Comité de vérification

Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• V.L. Young (président)</li> <li>• S.D. Whittaker (vice-présidente)</li> <li>• K.T. Hoeg</li> <li>• J.M. Mintz</li> <li>• D.S. Sutherland</li> </ul>
Nombre de réunions en 2014	Le Comité de vérification a tenu sept réunions en 2014. Le Comité a tenu six réunions prévues au calendrier et une réunion spéciale par conférence téléphonique. Les membres du comité se rencontrent en huis clos sans qu'il y ait des membres de la direction présents à chaque réunion prévue au calendrier. Ils tiennent également des réunions distinctes avec l'auditeur interne et l'auditeur externe dans le cadre de chaque réunion prévue au calendrier.
Mandat	La mission du Comité de vérification consiste notamment à choisir et à superviser l'auditeur indépendant, à passer en revue la portée et les résultats de l'audit effectué par l'auditeur indépendant, à aider le Conseil pour ce qui est de surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie, le respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que la qualité et l'efficacité des contrôles internes, à vérifier le caractère suffisant du programme d'assurance de la compagnie, à approuver tout changement aux principes et aux pratiques comptables, et à revoir les résultats du suivi opéré en vertu du programme de conformité à l'éthique commerciale de la compagnie. Le mandat officiel du Comité de vérification est décrit dans la charte du Comité de vérification, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la portée de l'audit effectué par PwC à la lumière des risques pour la compagnie.</li> <li>• Examen des états financiers intermédiaires et annuels ainsi que du rapport de gestion de la situation financière et des résultats d'exploitation.</li> <li>• Examen et évaluation des résultats du programme d'audit de l'auditeur interne.</li> <li>• Examen et évaluation du plan d'audit, du rendement et des honoraires de l'auditeur externe.</li> <li>• Examen du mandat du comité et de l'auto-évaluation du comité.</li> <li>• Mise au point sur la cybersécurité.</li> <li>• Examen de l'évolution de la réglementation et des obligations en matière de déclaration relativement aux minerais stratégiques.</li> <li>• Examen des processus liés à la comptabilité et à l'assurance des régimes de retraite.</li> <li>• Examen du processus visant à s'assurer que la compagnie a adopté le nouveau cadre du COSO.</li> </ul>
Expert financier	Le Conseil de la compagnie a établi que K.T. Hoeg, D.S. Sutherland, S.D. Whittaker et V.L. Young répondent à la définition du terme « expert financier du Comité de vérification ». La U.S. Securities and Exchange Commission a indiqué que le fait d'être désigné expert financier du Comité de vérification ne fait pas d'une personne un expert à tous égards et n'impose pas à la personne des devoirs, des obligations ou des responsabilités plus importants que ceux qui sont imposés aux membres du Comité de vérification et aux membres du Conseil auxquels le titre n'est pas attribué. Tous les membres du Comité de vérification possèdent les compétences en matière financière nécessaires au sens du Règlement 52-110 sur les comités de vérification et des normes d'inscription à la bourse NYSE MKT LLC.
Rôle en matière de surveillance des risques	Le Comité de vérification joue un rôle important en matière de surveillance des risques. Le comité reçoit périodiquement de la direction des informations sur la situation des systèmes de gestion des risques de la compagnie. Le Comité de vérification a examiné la portée de l'audit effectué par PricewaterhouseCoopers à la lumière des risques associés au secteur de l'énergie et à l'environnement réglementé et des risques en matière de vérification financière propres à la compagnie. Le Comité procède à l'examen des états financiers ainsi que des résultats des audits interne et externe. Il surveille les risques associés aux questions financières et comptables, y compris les exigences juridiques et réglementaires, et les systèmes de déclaration de l'information financière et de contrôle interne de la compagnie.
Indépendance	Le Comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les membres satisfont aux normes approuvées par le Conseil en matière d'indépendance au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110 sur les comités de vérification, dans le Règlement de la U.S. Securities and Exchange Commission et dans les normes d'inscription aux bourses NYSE MKT LLC, une filiale de NYSE Euronext, et le New York Stock Exchange.

## Comité des ressources pour les dirigeants

Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• K.T. Hoeg (présidente)</li> <li>• V.L. Young (vice-président)</li> <li>• J.M. Mintz</li> <li>• D.S. Sutherland</li> <li>• D.G. Wascom (membre depuis le 30 juillet 2014)</li> <li>• S.D. Whittaker</li> <li>• D.W. Woods (membre jusqu'au 29 juillet 2014)</li> </ul> <p>Aucun des membres du Comité des ressources pour les dirigeants n'occupe la fonction de chef de la direction d'une autre société.</p>
Nombre de réunions en 2014	Le Comité de vérification a tenu sept réunions en 2014.
Mandat	Le Comité des ressources pour les dirigeants est chargé d'établir la politique de rémunération de l'entreprise et de prendre certaines décisions concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux hauts dirigeants qui relèvent directement de celui-ci. Outre les questions de rémunération, le comité est aussi chargé des plans de relève et des nominations aux postes de haute direction, y compris celui de chef de la direction. Le mandat officiel du Comité de vérification est décrit dans la charte du Comité de vérification, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accent continu sur la planification de la relève pour les postes de la haute direction.</li> <li>• Nomination au poste de vice-président principal, secteur Amont.</li> <li>• Nomination au poste de vice-président et directeur juridique, service juridique.</li> <li>• Nomination au poste de vice-président, service commercial.</li> <li>• Nomination à deux postes de dirigeant.</li> <li>• Examen des priorités stratégiques en matière de ressources humaines et des principes et tendances externes en matière de rémunération des hauts dirigeants.</li> </ul>
Compétences et expérience pertinentes des membres du comité	M <sup>me</sup> Hoeg, M <sup>me</sup> Whittaker, M. Wascom, M. Sutherland et M. Young ont une longue et vaste expérience en gestion et mise en œuvre des politiques et des pratiques de rémunération de leurs sociétés respectives, de par leurs fonctions antérieures de chef de la direction ou de haut dirigeant. M <sup>me</sup> Hoeg, M. Mintz, M. Sutherland et M <sup>me</sup> Whittaker sont membres ou ont été membres du comité de rémunération d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes. Par conséquent, les membres du comité peuvent se servir de l'expérience et des connaissances acquises dans leurs fonctions auprès d'autres sociétés pour juger du caractère approprié des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération.
Rôle en matière de surveillance des risques	Le Comité des ressources pour les dirigeants supervise les programmes et les pratiques en matière de rémunération qui sont conçus pour favoriser la gestion et l'évaluation appropriées des risques.
Indépendance	Les membres du Comité des ressources pour les dirigeants sont indépendants, exception faite de D.G. Wascom, qui n'est pas considéré comme indépendant aux termes du Règlement de la U.S. Securities and Exchange Commission, de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, du Règlement de la bourse de Toronto et des règles de la bourse NYSE MKT, du fait qu'il est un employé d'Exxon Mobil Corporation. Toutefois, selon la politique de la Canadian Coalition for Good Governance, « Governance Differences of Equity Controlled Corporations » – octobre 2011, M. Wascom est un administrateur relié et indépendant de la direction, qui peut faire partie du Comité des ressources pour les dirigeants. La participation de M. Wascom aide à la mise en œuvre d'une méthode objective de détermination de la rémunération des dirigeants et des administrateurs de la compagnie et contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait que celui-ci apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.

## Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Membres	<ul style="list-style-type: none"><li>• J.M. Mintz (président)</li><li>• D.S. Sutherland (vice-président)</li><li>• K.T. Hoeg</li><li>• D.G. Wascom (membre depuis le 30 juillet 2014)</li><li>• S.D. Whittaker</li><li>• D.W. Woods (membre jusqu'au 29 juillet 2014)</li><li>• V.L. Young</li></ul>
Nombre de réunions en 2014	Le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité a tenu deux réunions en 2014.
Mandat	Le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité est chargé de procéder à l'étude et au suivi des politiques et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de procéder au contrôle du respect des dispositions légales et réglementaires et des normes de la compagnie dans ces domaines. Le comité procède également à un suivi de la politique des pouvoirs publics, actuelle et en développement, dans ces domaines. Le mandat officiel du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité est défini dans la charte du comité, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen du bilan de sécurité et du rendement des systèmes de gestion.</li><li>• Examen de la performance au chapitre des émissions.</li><li>• Examen de la santé au travail.</li></ul>
Rôle en matière de surveillance des risques	Le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité procède à l'examen et au suivi des politiques et des pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité, lesquelles ont pour but de limiter et de gérer les risques dans ces domaines. Le comité reçoit périodiquement des informations de la direction sur ces questions.
Indépendance	Les membres du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité sont tous indépendants, exception faite de D.G. Wascom.

<b>Comité des mises en candidature et de la gouvernance</b>	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S.D. Whittaker (présidente)</li> <li>• J.M. Mintz (vice-président)</li> <li>• K.T. Hoeg</li> <li>• D.S. Sutherland</li> <li>• D.G. Wascom (membre depuis le 30 juillet 2014)</li> <li>• D.W. Woods (membre jusqu'au 29 juillet 2014)</li> <li>• V.L. Young</li> </ul>
Nombre de réunions en 2014	Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance a tenu quatre réunions en 2014.
Mandat	Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de procéder à la surveillance des questions de gouvernance touchant la compagnie, y compris en ce qui concerne la performance globale du Conseil, d'évaluer les candidatures possibles au poste d'administrateur et de revoir les chartes du Conseil et de ses comités. Le mandat officiel du Comité des mises en candidature et de la gouvernance est défini dans la charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux examens de la gouvernance et des pratiques exemplaires.</li> <li>• Examen de la rémunération des administrateurs non salariés.</li> <li>• Examen du dossier de la recherche d'administrateurs possibles.</li> <li>• Approbation de la déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance.</li> <li>• Examen des résultats du sondage sur l'efficacité du Conseil.</li> <li>• Modifications apportées à la charte du Conseil et à celle des comités.</li> </ul>
Rôle en matière de surveillance des risques	Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance surveille les risques en mettant en place un programme efficace de gouvernance d'entreprise, incluant la composition du Conseil et la planification de la relève.
Indépendance	Les membres du Comité des mises en candidature et de la gouvernance sont indépendants, exception faite de D. G. Wascom, qui n'est pas considéré comme indépendant aux termes du Règlement de la U.S. Securities and Exchange Commission, de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, du Règlement de la Bourse de Toronto et des règles de la bourse NYSE MKT, du fait qu'il est un employé d'Exxon Mobil Corporation. Toutefois, selon la politique de la Canadian Coalition for Good Governance, « Governance Differences of Equity Controlled Corporations » – octobre 2011, M. Wascom en est un administrateur relié et indépendant de la direction, qui peut faire partie du Comité des mises en candidature et de la gouvernance. La participation de M. Wascom contribue à assurer un caractère objectif au processus de mise en candidature et contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.

<b>Comité des contributions</b>	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D.S. Sutherland (président)</li> <li>• K.T. Hoeg (vice-présidente)</li> <li>• R.M. Kruger</li> <li>• J.M. Mintz</li> <li>• D.G. Wascom (membre depuis le 30 juillet 2014)</li> <li>• S.D. Whittaker</li> <li>• D.W. Woods (membre jusqu'au 29 juillet 2014)</li> <li>• V.L. Young</li> </ul>
Nombre de réunions en 2014	Le Comité des contributions a tenu trois réunions en 2014.
Mandat	Le Comité des contributions est chargé de superviser les activités d'investissement de la compagnie au sein des collectivités locales, y compris en ce qui concerne les dons aux organismes caritatifs, lesquels sont faits par le biais de la Fondation Pétrolière Impériale. Le mandat officiel du Comité des contributions est défini dans la charte du Comité des contributions à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première évaluation en vertu des normes du London Benchmarking Group (LBG) relatives à l'investissement communautaire, créant une évaluation et une comparaison sectorielle normalisées pour les contributions à l'échelle de la compagnie.</li> <li>• Les travaux initiaux ont été achevés dans les domaines clés, en particulier en ce qui concerne les initiatives communautaires autochtones, afin de saisir les occasions qui répondent à nos besoins commerciaux et qui ont des répercussions communautaires.</li> <li>• Élaboration d'une stratégie visant les métiers et les technologies dans le cadre des initiatives d'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et collaboration avec les RH, l'approvisionnement et l'exploitation en vue de mettre au point une approche intégrée pour les investissements des secteurs d'activité.</li> <li>• Concentration sans relâche sur la conservation et l'éducation dans le domaine de l'environnement, jumelée à une solide gérance des principales subventions accordées à Conservation de la nature Canada et à Canards Illimités Canada, ainsi qu'à des projets en collaboration avec Enquête Pollution.</li> <li>• Ouverture d'un établissement pour personnes âgées à Fort Chipewyan, la compagnie en étant le principal bailleur de fonds, à hauteur de 1 000 000 \$.</li> <li>• Centenaire de la ville de Sarnia honoré avec succès grâce au renforcement des capacités et à des dons d'immobilisations.</li> </ul>
Indépendance	Les membres du Comité des contributions sont majoritairement indépendants (cinq sur sept), exception faite de R.M. Kruger et de D.G. Wascom.

## Administrateurs siégeant aux comités

Le tableau ci-dessous indique qui sont les membres et le président des comités de la compagnie.

Administrateur	Comités du Conseil				
	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité de vérification b)	Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité des contributions
K.T. Hoeg c)	√	√	√	Présidente	√
R.M. Kruger a)	-	-	-	-	√
J.M. Mintz	√	√	Président	√	√
D.S. Sutherland c)	√	√	√	√	Président
S.D. Whittaker c)	Présidente	√	√	√	√
D.G. Wascom a)	√	-	√	√	√
V.L. Young c)	√	Président	√	√	√

- a) Ne sont pas des administrateurs indépendants.  
 b) Tous les membres du Comité de vérification sont indépendants et possèdent les compétences financières nécessaires au sens du *Règlement 52-110 sur les comités de vérification* et des normes relatives à l'inscription à la bourse NYSE MKT LLC.  
 c) Experts financiers du Comité de vérification selon les dispositions de la réglementation américaine.

## Nombre de réunions et présence des administrateurs en 2014

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions tenues par le Conseil et par les comités, assemblée annuelle comprise, en 2014.

### Nombre de réunions

Conseil ou comité	Nombre de réunions tenues en 2014
Conseil de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a)	9
Comité de vérification b)	7
Comité des ressources pour les dirigeants	7
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	2
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4
Comité des contributions	3
Assemblée annuelle des actionnaires	1

- a) Le Conseil a tenu huit réunions prévues au calendrier et une réunion spéciale. La réunion spéciale s'est déroulée par conférence téléphonique.  
 b) Le Comité des contributions a tenu six réunions prévues au calendrier et une réunion spéciale. La réunion spéciale s'est déroulée par conférence téléphonique.

## Présence des administrateurs

Le tableau qui suit indique le taux de présence des différents administrateurs en 2014. Le dossier de présence de chacun des candidats à un poste d'administrateur figure également dans les notices biographiques présentées aux pages allant de 6 à 12. Le tableau sur la présence des administrateurs indique également le taux de présence global pour chacun des comités. Les administrateurs membres de la haute direction et d'autres membres de la direction assistent périodiquement aux réunions des comités à la demande des présidents de comité.

Administrateur	Conseil	Comité de vérification	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité des contributions	Assemblée annuelle	Total	Pourcentage par administrateur
K.T. Hoeg	9 sur 9	7 sur 7	7 sur 7 (présidente)	2 sur 2	3 sur 4	3 sur 3	1 sur 1	<b>32 sur 33</b>	<b>97 %</b>
R.M. Kruger	9 sur 9 (président)	–	–	–	–	3 sur 3	1 sur 1	<b>13 sur 13</b>	<b>100 %</b>
J.M. Mintz	9 sur 9	7 sur 7	7 sur 7	2 sur 2 (président)	4 sur 4	3 sur 3	1 sur 1	<b>33 sur 33</b>	<b>100 %</b>
D.S. Sutherland	9 sur 9	7 sur 7	7 sur 7	2 sur 2	4 sur 4	3 sur 3 (président)	1 sur 1	<b>33 sur 33</b>	<b>100 %</b>
D.G. Wascom (administrateur depuis le 30 juillet 2014)	4 sur 4	–	4 sur 4	1 sur 1	2 sur 2	1 sur 1	–	<b>12 sur 12</b>	<b>100 %</b>
S.D. Whittaker	9 sur 9	7 sur 7	7 sur 7	2 sur 2	4 sur 4 (présidente)	3 sur 3	1 sur 1	<b>33 sur 33</b>	<b>100 %</b>
D.W. Woods (administrateur jusqu'au 29 juillet 2014)	5 sur 5	–	3 sur 3	1 sur 1	2 sur 2	2 sur 2	1 sur 1	<b>14 sur 14</b>	<b>100 %</b>
V.L. Young	9 sur 9	7 sur 7 (président)	7 sur 7	2 sur 2	4 sur 4	3 sur 3	1 sur 1	<b>33 sur 33</b>	<b>100 %</b>
Pourcentage par comité	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>96 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>203/204</b>	<b>Taux de présence global en pourcentage 99,5 %</b>

## Lignes directrices sur l'actionnariat applicables aux administrateurs indépendants et au président du Conseil, président et chef de la direction

Les administrateurs indépendants sont tenus de posséder l'équivalent d'au moins 15 000 actions (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes) de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée. Les administrateurs indépendants disposent d'un délai de cinq ans pour atteindre ce chiffre à partir de la date de leur nomination au Conseil. Le président du Conseil, président et chef de la direction doit, dans un délai de trois ans à partir de la date de sa nomination, acquérir des actions de la compagnie, soit des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base. Le Conseil est d'avis que ces lignes directrices quant à l'obligation de détenir un nombre minimum d'actions font en sorte que l'intérêt des membres du Conseil soit en adéquation avec l'intérêt de tous les autres actionnaires. Le tableau ci-dessous présente les actions détenues par les administrateurs indépendants et par le président du Conseil, président et chef de la direction au 11 février 2015, date d'enregistrement de la circulaire de procurations par la direction.

Administrateur	Date d'entrée en fonction	Titres acquis depuis le dernier rapport (du 14 février 2014 au 11 février 2015)	Avoirs totaux (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes)	Valeur totale à risque des avoirs totaux a) (\$)	Exigences minimales quant au nombre de titres à détenir	Exigences minimales satisfaites ou date limite pour satisfaire à l'exigence minimale
K.T. Hoeg	1 <sup>er</sup> mai 2008	3 843	30 936	1 538 757	15 000	Exigences satisfaites
R.M. Kruger	1 <sup>er</sup> mars 2013	91 400	182 800	9 092 472	Cinq fois le salaire de base	Exigences satisfaites
J.M. Mintz	21 avril 2005	2 145	27 985	1 391 974	15 000	Exigences satisfaites
D.S. Sutherland	29 avril 2010	3 780	67 516	3 358 246	15 000	Exigences satisfaites
S.D. Whittaker	19 avril 1996	427	62 960	3 131 630	15 000	Exigences satisfaites
V.L. Young	23 avril 2002	2 268	43 652	2 171 250	15 000	Exigences satisfaites
<b>Valeur totale cumulative des avoirs des administrateurs</b>			415 849	20 684 329		

a) Le montant indiqué dans la colonne « Valeur totale à risque des avoirs totaux » est égal au montant des « Avoirs totaux » multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie au 11 février 2015 (soit 49,74 \$).

### Variation d'une année à l'autre dans les avoirs à risque des administrateurs indépendants



a) Les avoirs à risque incluent les actions ordinaires, les unités d'actions différées et les unités d'actions restreintes.

## Administrateurs d'autres sociétés ouvertes

Les administrateurs et les candidats au poste d'administrateur qui siègent aux conseils d'administration d'autres émetteurs assujettis et qui sont membres de comités de ces entreprises sont indiqués dans le tableau ci-après.

Nom de l'administrateur ou du candidat	Autres émetteurs assujettis auprès desquels est exercée la fonction d'administrateur	Genre de société	Symbole de la bourse	Comités auxquels l'administrateur siège
K.T. Hoeg	Financière Sun Life Inc.	Services financiers – Assurance	SLF : TSX, NYSE, autre	Comité des ressources de la direction (présidente) Comité d'évaluation des risques
	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	Services de transport et de l'environnement	CP : TSX, NYSE	Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente) Comité des ressources de la direction et de la rémunération
	Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique	Services de transport et de l'environnement	CPRY : NYSE, LSE	Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente) Comité des ressources de la direction et de la rémunération
R.M. Kruger	–	–	–	–
J.M. Mintz	Morneau Shepell Inc.	Services consultatifs en ressources humaines	MSI : TSX	Comité de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance
D.S. Sutherland	GATX Corporation	Véhicules ferroviaires commerciaux et moteurs d'aéronefs – expédition	GMT : NYSE	Premier directeur
	United States Steel Corporation	Fer et acier	X : NYSE	Président du Conseil
S.D. Whittaker	–	–	–	–
D.G. Wascom	–	–	–	–
V.L. Young	Banque Royale du Canada	Services financiers – banques et fiducies	RY : TSX, NYSE, autre	Comité d'audit
				Comité de gouvernance

## Administrateurs communs

À la date de diffusion de la présente circulaire, il n'y a pas d'administrateurs siégeant au Conseil de sociétés ouvertes interreliées parmi les candidats actuels à un poste d'administrateur.

# Rémunération des administrateurs

## Analyse de la rémunération des administrateurs

### Philosophie et objectifs

Les éléments de la rémunération des administrateurs sont conçus de manière à :

- assurer l'adéquation de la rémunération des dirigeants avec l'intérêt à long terme des actionnaires;
- fournir une motivation supplémentaire à l'augmentation soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale;
- assurer que la compagnie est en mesure d'attirer des candidats exceptionnels aux postes d'administrateur, répondant aux critères exposés dans la section 9 de la charte du Conseil qui se trouve à l'annexe B de la présente circulaire;
- reconnaître le temps considérable que les administrateurs doivent consacrer à la surveillance des activités de la compagnie; et
- favoriser l'indépendance de pensée et d'action dont les administrateurs doivent faire preuve.

Chaque année, les niveaux de rémunération des administrateurs non salariés font l'objet d'un examen par le Comité des mises en candidature et de la gouvernance, qui présente les recommandations qui en découlent pour approbation par l'ensemble du Conseil.

Les employés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire lorsqu'ils siègent au Conseil. Les administrateurs non salariés reçoivent une rémunération constituée en partie en argent et en partie en unités d'actions restreintes. Depuis 1999, les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées offert aux administrateurs non salariés vise à leur fournir une motivation supplémentaire à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale en leur permettant de lier, en totalité ou en partie, leur rémunération à la progression future de la valeur de l'action ordinaire de la compagnie. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions différées à la page 30.

### Considérations relatives à la rémunération et processus de prise de décisions

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance s'appuie sur une étude comparative portant sur un groupe de 22 grandes sociétés canadiennes ayant une activité et une complexité d'ordre national et international. Comme la compagnie recrute ses administrateurs salariés dans un large éventail de secteurs d'activité, un large échantillon est nécessaire à cette fin. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance ne se donne comme objectif aucun percentile en particulier, parmi le groupe de référence, avec lequel faire concorder la rémunération de ses administrateurs. Les 22 sociétés faisant partie de l'échantillon de référence sont énumérées ci-dessous.

<b>Sociétés faisant partie du groupe de référence pour les administrateurs non salariés</b>		
Banque de Montréal	Cenovus Energy Inc.	Financière Sun Life Inc.
Banque Scotia	Encana Corporation	Suncor Energy Inc.
BCE Inc.	Husky Energy Inc.	Talisman Energy Inc.
Bombardier Inc.	Financière Manuvie	TELUS Inc.
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Potash Corporation	Thomson Reuters Corporation
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Corporation Financière Power	Banque Toronto-Dominion
Canadian Natural Resources Limited	Banque Royale du Canada	TransCanada Corporation
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée		

## Conseillers indépendants

Par suite de la décision du Comité des mises en candidature et de la gouvernance de confier à un cabinet externe spécialisé en recherches le travail de collecte de données de référence sur l'exercice précédent au cours du deuxième trimestre de chaque exercice afin de permettre au comité d'établir la rémunération des administrateurs pour la prochaine période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, le comité a retenu les services d'un cabinet-conseil indépendant et lui a confié la mission de procéder à une évaluation des pratiques de rémunération de la concurrence et à une collecte des données de marché sur la rémunération des administrateurs pour l'aider à formuler une recommandation quant à la rémunération des administrateurs de la compagnie. Les honoraires et les frais relatifs à cette prestation de services se sont élevés à 38 514 \$.

## Politique relative aux opérations de couverture

La compagnie interdit à tout employé, dirigeants et administrateurs compris, d'acheter ou de vendre des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme sur actions de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

## Tableaux et renseignements sur la rémunération des administrateurs

### Renseignements sur la rémunération

#### *Honoraires annuels*

Les honoraires annuels des administrateurs étaient de 110 000 \$ par année. Les administrateurs non salariés ont également reçu 20 000 \$ pour leur participation globale aux comités du Conseil. De plus, chaque président de comité a reçu des honoraires de 10 000 \$ par comité présidé. Les administrateurs non salariés n'ont pas reçu d'honoraires pour leur présence aux réunions du Conseil et de ses comités dans le cas des huit réunions prévues au calendrier. En revanche, ils ont eu droit à des honoraires de 2 000 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil tenue en dehors de ces dates. Le Conseil et le Comité de vérification ont tous deux tenu une réunion en dehors des huit dates de réunion prévues au calendrier.

#### *Unités d'actions différées*

En 1999, une forme supplémentaire de rémunération au rendement ou intéressement à long terme (les « unités d'actions différées ») a été offerte aux administrateurs non salariés. Les administrateurs non salariés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité sous la forme d'unités d'actions différées.

Le tableau qui suit indique les proportions d'honoraires annuels versés à titre de membre du Conseil, d'honoraires annuels versés à titre de membre de comité et d'honoraires annuels versés à titre de président de comité que les différents administrateurs non salariés ont choisi de recevoir en espèces et en unités d'actions différées en 2014.

Administrateur	Honoraires d'administrateur versés en espèces pour 2014 (%)	Honoraires d'administrateur versés sous forme d'unités d'actions différées pour 2014 (%)
K.T. Hoeg	0	100
J.M. Mintz	25	75
D.S. Sutherland	0	100
S.D. Whittaker	100	0
V.L. Young	75	25

Le nombre d'unités d'actions différées attribuées à un administrateur non salarié est déterminé à la fin de chaque trimestre civil de l'année en divisant i) le montant en dollars des honoraires de l'administrateur non salarié pour le trimestre civil pour lequel il a choisi de les recevoir sous la forme d'unités d'actions différées par ii) la moyenne des cours de clôture d'une action de la compagnie au TSX sur les cinq séances consécutives (« cours de clôture moyen ») qui ont immédiatement précédé le dernier jour du trimestre civil. Ces unités d'actions différées sont attribuées en date du dernier jour du trimestre civil.

Des unités d'actions différées sont attribuées en plus aux administrateurs non salariés pour les unités d'actions différées non exercées à la date de paiement du dividende des actions ordinaires de la compagnie. Le nombre de ces unités d'actions différées supplémentaires est déterminé pour chaque date de paiement de dividende en espèces en i) divisant le dividende en espèces payable pour une action ordinaire de la compagnie par le cours de clôture moyen immédiatement avant la date de paiement du dividende, puis en ii) multipliant le nombre résultant par le nombre d'unités d'actions différées non exercées détenues par l'administrateur non salarié à la date prévue pour la détermination des actionnaires admissibles à recevoir le paiement d'un tel dividende en espèces.

Un administrateur non salarié ne peut exercer les droits relatifs aux unités d'actions différées qu'après la cessation de ses fonctions comme administrateur de la compagnie, y compris en cas de décès. Aucune unité d'actions différée attribuée à un administrateur non salarié ne peut être exercée à moins que toutes les unités d'actions différées ne le soient à la même date.

### ***Unités d'actions restreintes***

En plus des honoraires en espèces susmentionnés, la compagnie verse une partie importante de la rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions restreintes afin de mettre en adéquation la rémunération des administrateurs avec l'intérêt à long terme des actionnaires. Les unités d'actions restreintes sont attribuées annuellement. Dans les trois ans qui suivent la date de leur attribution, 50 % des unités sont acquises, le reste étant acquis à la date du septième anniversaire de leur attribution. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou d'encaisser les unités devant être exercées à la date du septième anniversaire de leur date d'attribution. Les périodes d'acquisition ne sont pas écourtées lorsqu'un administrateur quitte son poste ou quitte le Conseil, sauf en cas de décès. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions restreintes à la page 46. En 2014, chacun des administrateurs non salariés s'est vu attribuer 2 000 unités d'actions restreintes.

Contrairement aux unités d'actions restreintes détenues par les employés de la compagnie, les unités d'actions différées attribuées aux administrateurs non salariés ne sont pas exposées à un risque de déchéance des droits lorsque l'administrateur quitte le Conseil. Cette disposition est conçue pour renforcer l'indépendance de ces membres du Conseil. Cependant, pendant que l'administrateur non salarié siège au Conseil et pendant une période de 24 mois après son départ du Conseil, il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes s'il participe à une activité entrant en concurrence avec la compagnie ou préjudiciable à celle-ci. Le Conseil a convenu que le terme « préjudiciable » exclut tout acte d'un administrateur non salarié ou d'un ancien administrateur non salarié agissant de bonne foi dans l'intérêt de la compagnie.

### ***Autres remboursements***

Les administrateurs non salariés obtiennent le remboursement de leurs frais de déplacement et autres frais engagés aux fins de participer aux réunions du Conseil et des comités.

## Éléments de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit décrit de façon détaillée la rémunération versée aux administrateurs non salariés pour l'exercice 2014.

Administrateur	Honoraires annuels à titre de membre du Conseil (en \$)	Honoraires annuels à titre de membre de comité (en \$)	Honoraires annuels à titre de président de comité (en \$)	Unités d'actions restreintes (UAR) (n <sup>bre</sup> )	Honoraires pour les réunions du Conseil pour les réunions non prévues au calendrier		Total des honoraires payés en argent (en \$) a)	Valeur totale des unités d'actions différées (UAD) (en \$) b)	Valeur totale des unités d'actions restreintes (UAR) (en \$) c)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) d)	Total de la rémunération (en \$)
					Nombre de réunions autres que les réunions à intervalle régulier auxquelles le membre a assisté (n <sup>bre</sup> )	Honoraires (2 000 \$ x nombre de réunions autres que les réunions à intervalle régulier auxquelles le membre a assisté) (\$)					
K.T. Hoeg	110 000	20 000	10 000 (CRD)	2 000	2	4 000	4 000	140 000	105 860	14 509	264 369
J.M. Mintz	110 000	20 000	10 000 (CESS)	2 000	2	4 000	39 000	105 000	105 860	14 111	263 971
D.S. Sutherland	110 000	20 000	10 000 (CC)	2 000	2	4 000	4 000	140 000	105 860	10 151	260 011
S.D. Whittaker	110 000	20 000	10 000 (CMCG)	2 000	2	4 000	144 000	0	105 860	27 803	277 663
V.L. Young	110 000	20 000	10 000 (CV)	2 000	2	4 000	109 000	35 000	105 860	10 813	260 673

- a) Le « Total des honoraires payés en argent » correspond à la partie des honoraires annuels à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité que l'administrateur a choisi de recevoir en espèces, auxquels s'ajoutent les honoraires relatifs aux réunions du Conseil autres que les réunions prévues au calendrier. Ce montant figure dans la colonne « Honoraires gagnés » du Tableau de la rémunération des administrateurs, qui apparaît à la page 33.
- b) La « Valeur totale des unités d'actions différées » correspond à la partie des honoraires annuels fixes à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées, selon ce qui est indiqué dans le tableau précédent, à la page 30. Ce montant augmenté de la valeur totale des UAR figure dans la colonne « Attributions à base d'actions » du Tableau de la rémunération des administrateurs à la page 33.
- c) Les valeurs inscrites pour les unités d'actions restreintes correspondent au nombre d'unités multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de leur attribution, qui était de 52,93 \$.
- d) Les montants apparaissant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées, la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées et les actions fournies à certains administrateurs. En 2014, K.T. Hoeg a reçu 4 550 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 9 959 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. J.M. Mintz a reçu 5 265 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 8 132 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. D.S. Sutherland a reçu 3 510 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 6 641 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. S.D. Whittaker a reçu 5 265 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 22 538 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. V.L. Young a reçu 5 265 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 5 548 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées.

## Tableaux de rémunération

Le tableau qui suit indique les éléments de rémunération payés, à payer ou attribués à chacun des administrateurs non salariés de la compagnie pour 2014.

Nom a)	Honoraires gagnés (en \$) c)	Attributions à base d'actions (en \$) d)	Attributions à base d'options (en \$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions (en \$)	Valeur du plan de retraite (n <sup>bre</sup> )	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) e)	Total (en \$)
K.T. Hoeg b)	4 000	245 860	–	–	–	14 509	264 369
J.M. Mintz b)	39 000	210 860	–	–	–	14 111	263 971
D.S. Sutherland b)	4 000	245 860	–	–	–	10 151	260 011
S.D. Whittaker b)	144 000	105 860	–	–	–	27 803	277 663
V.L. Young b)	109 000	140 860	–	–	–	10 813	260 673

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs salariés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation en 2014, R.M. Kruger, D.W. Woods et D.G. Wascom n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
- b) Depuis 1999, les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées.
- c) Correspond à tous les honoraires attribués, gagnés, payés ou à payer en argent pour services rendus à titre d'administrateur, y compris les honoraires fixes de membre de comité et de président de comité et les jetons de présence.
- d) Les valeurs inscrites pour les unités d'actions restreintes correspondent au nombre d'unités multiplié par le cours de clôture de l'action de la compagnie à la date de leur attribution. La valeur en dollars des unités d'actions différées indiquée est la valeur de la partie des honoraires annuels fixes à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées selon ce qui est indiqué à la page 30.
- e) Les montants apparaissant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées, la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées et les actions fournies à certains administrateurs. En 2014, K.T. Hoeg a reçu 4 550 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 9 959 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. J.M. Mintz a reçu 5 265 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 8 132 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. D.S. Sutherland a reçu 3 510 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 6 641 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. S.D. Whittaker a reçu 5 265 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 22 538 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. V.L. Young a reçu 5 265 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 5 548 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées.

Rémunération totale versée aux administrateurs non salariés	
Année	Montant
2010	1 089 012 \$
2011	1 149 625 \$
2012	1 176 166 \$
2013	1 245 529 \$
2014	1 326 687 \$

### Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en cours pour les administrateurs

Le tableau qui suit indique les attributions en cours détenues par les administrateurs non salariés de la compagnie au 31 décembre 2014; il ne fait pas état des actions ordinaires détenues.

Nom a)	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n <sup>bre</sup> )	Prix d'exercice des options (en \$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en cours non exercées (en \$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions restreintes (n <sup>bre</sup> ) b)	Valeur de marché ou de paiement des attributions à base d'actions restreintes (en \$) c)
K.T. Hoeg	–	–	–	–	30 936	1 548 347
J.M. Mintz	–	–	–	–	26 985	1 350 599
D.S. Sutherland	–	–	–	–	22 516	1 126 926
S.D. Whittaker	–	–	–	–	53 610	2 683 181
V.L. Young	–	–	–	–	21 152	1 058 658

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs salariés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation en 2014, R.M. Kruger, D.W. Woods et D.G. Wascom n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.  
b) Correspond aux unités d'actions restreintes et d'actions différées détenues au 31 décembre 2014.  
c) La valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie le 31 décembre 2014, soit 50,05 \$.

### Attributions au titre du régime d'intéressement pour les administrateurs – valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions acquises ou gagnées par chacun des administrateurs non salariés de la compagnie en 2014.

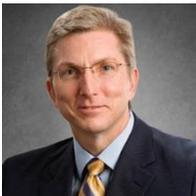
Nom a)	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) d)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (en \$)
K.T. Hoeg b)	–	52 130	–
J.M. Mintz c)	–	103 740	–
D.S. Sutherland b)	–	52 130	–
S.D. Whittaker c)	–	103 740	–
V.L. Young c)	–	103 740	–

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs salariés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation en 2014, R.M. Kruger, D.W. Woods et D.G. Wascom n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.  
b) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2011 et acquises en 2014.  
c) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2007 et en 2011 et acquises en 2014.  
d) La valeur est basée sur la moyenne pondérée des cours de clôture (tels que déterminés par la bourse de Toronto) d'une action ordinaire de la compagnie sur les quatre jours consécutifs d'ouverture de la bourse précédant immédiatement la date d'exercice, et incluant la date d'exercice.

## IV. Direction de la compagnie et rémunération de la direction

### Membres de la haute direction visés

Les hauts dirigeants visés étaient les suivants en 2014.

Nom	Âge (au 11 février 2015)	Poste occupé à la fin de 2014 (période d'occupation du poste)	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
<b>Richard M. Kruger</b>  Calgary (Alberta) Canada	55	Président du Conseil, président et chef de la direction (de 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président, ExxonMobil Corporation et président, ExxonMobil Production Company (de 2008 à 2013) (Société affiliée)</li> </ul>
<b>Paul J. Masschelin</b>  Calgary (Alberta) Canada	60	Vice-président principal – Finances et administration, et contrôleur (de 2012 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président principal, Finances et administration, et trésorier (de 2010 à 2012)</li> <li>Contrôleur, Raffinage et Approvisionnement et Recherche et Ingénierie, Groupe Marketing des carburants, ExxonMobil (de 2007 à 2010) (Société affiliée)</li> </ul>
<b>T. Glenn Scott</b>  Calgary (Alberta) Canada	51	Vice-président principal, Secteur amont (de 2010 au 31 décembre 2014)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président, ExxonMobil Canada Limited et directeur de la production pour ExxonMobil Canada Est (de 2006 à 2010) (Société affiliée)</li> </ul>
<b>William J. Hartnett</b>  Calgary (Alberta) Canada	65	Vice-président et directeur juridique (du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adjoint au directeur juridique (de 1992 au 31 décembre 2013)</li> </ul>
<b>Bradley G. Merkel</b>  Calgary (Alberta) Canada	52	Vice-président, Marketing des carburants, des lubrifiants et des produits spéciaux (de 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président, directeur général, Marketing des carburants (de 2011 à 2013)</li> <li>Directeur, Ventes aux industries et ventes de gros (de 2006 à 2011)</li> </ul>

## Autres membres de la haute direction

Nom	Âge (au 11 février 2015)	Poste occupé à la fin de 2014 (période d'occupation du poste)	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
<p><b>David G. Bailey</b></p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	45	Trésorier (de 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur, Service de trésorerie de Dallas Exxon Mobil Corporation (de 2010 à 2013) (Société affiliée)</li> <li>• Conseiller, Relations avec les investisseurs Exxon Mobil Corporation (de 2007 à 2010) (Société affiliée)</li> </ul>
<p><b>John W. Blowers</b></p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	57	Directeur, Raffinage et fabrication, Compagnie Pétrolière Impériale Limitée et directeur, Excellence de la fabrication en Amérique du Nord, Exxon Mobil Corporation (de 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur, Raffinage, Fawley, R.-U. Exxon Mobil Corporation (de 2010 à 2013) (Société affiliée)</li> <li>• Conseiller, Opérations de raffinage, Singapour Exxon Mobil Corporation (de 2008 à 2010) (Société affiliée)</li> </ul>
<p><b>Marvin E. Lamb</b></p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	59	Directeur, Imposition des sociétés (de 2001 à ce jour)	Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années
<p><b>Lara H. Pella</b></p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	45	Adjointe au directeur juridique et secrétaire générale (de 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjointe au directeur juridique (de 2010 à 2013)</li> <li>• Directrice, Services juridiques Penn West Petroleum Ltd. (de 2008 à 2010)</li> </ul>

# Lettre aux actionnaires de la part du Comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération de la direction

Madame,  
Monsieur,

Le Comité des ressources pour les dirigeants (le comité) souhaite vous décrire le rôle que joue le comité pour assurer la saine gouvernance sur le plan de la gestion de la rémunération des dirigeants au sein de la compagnie.

## Gouvernance relative à la rémunération

Le comité est chargé d'établir la politique de rémunération de la compagnie et de prendre certaines décisions concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux hauts dirigeants de la compagnie. Le comité considère que pour s'acquitter de cette responsabilité une orientation à long terme et la gestion des risques font partie intégrante des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération. Ces politiques et ces pratiques ont pour but de s'assurer que les dirigeants visés poursuivent les objectifs stratégiques à long terme de la compagnie et que soient effectuées une évaluation et une réduction du risque efficaces dans la poursuite de ces objectifs. La surveillance exercée par le comité relativement au programme de rémunération contribue à la poursuite de l'objectif de la compagnie visant à attirer et à retenir des candidats exceptionnels dont la compagnie a besoin pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le comité exerce ce rôle tout au long de l'année afin d'accroître la valeur actionnariale.

L'analyse de la rémunération qui suit décrit le régime de rémunération de la compagnie applicable aux hauts dirigeants visés, et explique comment le programme appuie les objectifs commerciaux de la compagnie. Le régime de rémunération de la compagnie est conçu pour :

- mettre en adéquation les intérêts de ses hauts dirigeants avec les intérêts à long terme des actionnaires;
- encourager les hauts dirigeants à gérer les risques et à adopter une vision à long terme en matière d'investissement et de gestion des actifs de la compagnie;
- renforcer la philosophie de la compagnie selon laquelle l'expérience, les compétences et la motivation des dirigeants sont des facteurs déterminants de réussite pour la compagnie;
- promouvoir l'orientation de carrière et un solide rendement individuel.

Le programme de rémunération est conçu de manière à tenir compte des éléments fondamentaux du régime de rémunération des actionnaires majoritaires, y compris le lien entre les aspects à court et à moyen terme de la rémunération au rendement, les longues périodes d'acquisition, le risque de déchéance des droits et l'intégration à l'expérience de l'actionnaire.

Nous nous acquittons de nos responsabilités de surveillance à cet égard en veillant à ce que le programme de la compagnie soit fondé sur des principes de rémunération sains, dont une évaluation annuelle par rapport à des sociétés comparables, des pratiques d'évaluation et de gestion des risques appropriées, des principes de gouvernance solides et la correspondance au modèle d'entreprise de la compagnie. Dans l'exercice de ses rôles en matière de surveillance et de prise de décisions, le comité met en équilibre de nombreux facteurs chaque année en fonction de l'impact des décisions relatives à la rémunération sur le rendement de la compagnie.

## Rendement de la compagnie en 2014

En plus du rendement individuel, le comité a également pris en considération les résultats commerciaux qui suivent :

- résultats solides en ce qui a trait à la santé, la sécurité et l'environnement;
- gestion des risques efficace grâce à des mesures de contrôle dont l'efficacité a été attestée par un audit indépendant;
- bénéfice net d'environ 3,8 G\$, le deuxième en importance de l'histoire de la compagnie, en hausse de 34 % comparativement à l'exercice précédent;
- rendement total offert aux actionnaires d'environ 7,5 %, la moyenne annuelle sur dix ans étant d'environ 9 %;
- rendement du capital moyen utilisé d'environ 14 %, le plus élevé du secteur, avec une moyenne approximative de 26 % depuis le début de l'an 2000; en faisant abstraction du capital utilisé pour les actifs en voie de construction, le rendement du capital moyen utilisé serait supérieur à 20 %;

- augmentation progressive de la production dans le cadre de la phase initiale du projet d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl, qui représente le plus important investissement de capitaux de toute l'histoire de la compagnie;
- plus de 71 % du capital investi dans des projets de croissance, dont le projet d'expansion de Kearl et le projet Nabiye;
- versement de 441 M\$ de dividendes aux actionnaires au cours de l'année; et
- maintien de la cote AAA selon Standard & Poor's.

Collectivement, ces facteurs ont eu une incidence sur les décisions de rémunération prises en 2014 à l'égard des hauts dirigeants visés. Les membres individuels des comités, par leur expérience en rémunération et leur participation aux comités du Conseil, sont en mesure de connaître à fond les objectifs de la compagnie, de même que les risques opérationnels et financiers auxquels la compagnie est exposée. La bonne compréhension de l'éventail complet des objectifs de la compagnie et des risques commerciaux permet d'assurer l'adéquation de la rémunération avec les politiques et pratiques de la compagnie dans ce domaine.

De l'avis du comité, le programme de rémunération de la compagnie fonctionne comme prévu et a effectivement été intégré au fil du temps au modèle d'entreprise de la compagnie. Le comité a recommandé au Conseil que l'analyse de la rémunération soit incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2015. Nous vous invitons à lire les renseignements complets figurant dans l'analyse de la rémunération qui suit. Le comité s'engage à surveiller tous les aspects du programme de rémunération des dirigeants en veillant aux intérêts de la compagnie et de tous les actionnaires.

Soumis au nom du Comité des ressources pour les dirigeants,

*Original signé par*

K.T. Hoeg  
Présidente, Comité des ressources pour les dirigeants

V.L. Young, vice-président  
J.M. Mintz  
D.S. Sutherland  
S.D. Whittaker  
D.G. Wascom

## Analyse de la rémunération

Index	Rubrique	Page
<b>Sommaire</b>	• Contexte économique	40
	• Stratégies d'affaires clés	40
	• Principaux éléments du régime de rémunération	40
	• Gestion des risques	40
	• Autres pratiques complémentaires en matière de rémunération et de recrutement	42
	• Politique relative aux opérations de couverture	42
	• Rendement de la compagnie et base de la rémunération	42
	• Planification de la relève	43
<b>Régime de rémunération</b>	• Orientation de carrière	43
	• Salaire de base	44
	• Prime annuelle	44
	• Régime d'intéressement à long terme – Unités d'actions restreintes	46
	– Exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes	47
	– Modifications au régime d'unités d'actions restreintes	47
	– Risque de déchéance des droits	48
	• Retraite	48
	– Prestations de retraite	48
	– Régime d'épargne	49
<b>Considérations relatives à la rémunération</b>	• Analyse comparative	50
	• Sociétés comparables	50
	• Outils d'analyse – Fiches synthèses de rémunération	51
	• Évaluation de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2014	51
	• Évaluation de la rémunération du chef de la direction en 2014	52
	• Rémunération attribuée aux autres membres de la haute direction visés	53
	• Conseiller indépendant	53
	• Graphique de l'évolution du rendement	54
<b>Tableaux et notes sur la rémunération des dirigeants</b>	• Tableau synthèse de la rémunération	55
	• Attributions à base d'actions et à base d'options en cours pour les membres de la direction visés	57
	• Attributions en vertu d'un régime incitatif pour les membres de la direction visés – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice	58
	• Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions	59
	• Tableau des prestations de retraite	59
	• Précisions sur les régimes d'intéressement à long terme antérieurs	60

## Sommaire

Produire de l'énergie pour aider à répondre aux besoins d'énergie du Canada et du reste de l'Amérique du Nord est une entreprise complexe. La compagnie relève ce défi en adoptant une vision à long terme de la gestion de ses activités au lieu de réagir aux cycles économiques à court terme. Son programme de rémunération cadre avec cette approche à long terme et avec les grandes orientations stratégiques décrites ci-après.

### Contexte économique

- Horizons d'investissement à long terme;
- Investissements considérables;
- Risques opérationnels et financiers complexes;
- Étendue nationale des activités de la compagnie; et
- Caractère cyclique des prix, lesquels sont fondés sur les cours des produits primaires.

### Stratégies d'affaires clés

- Sécurité du personnel et excellence opérationnelle;
- Accroissement des ventes rentables;
- Orientation disciplinée, sélective et à long terme axée sur l'accroissement de la productivité du portefeuille d'actifs de la compagnie; et
- Structure de coûts de premier ordre, pour soutenir le rendement du capital utilisé et des flux de trésorerie parmi les plus élevés de notre secteur d'activité.

La mise en œuvre de ces stratégies clés constitue une priorité pour la compagnie et favorise la croissance à long terme de la valeur actionnariale.

### Principaux éléments du régime de rémunération

Les principaux éléments du régime de rémunération qui répondent au contexte économique et contribuent à la mise en œuvre des stratégies clés sont les suivants :

- une orientation à long terme de l'évolution professionnelle et des critères de rendement individuel exigeants (se reporter à la page 43);
- un salaire de base qui récompense le rendement individuel et l'expérience (se reporter à la page 44);
- l'attribution, à certains dirigeants, de primes annuelles fondées sur le rendement de la compagnie ainsi que sur le rendement individuel et l'expérience (se reporter à la page 44);
- le versement d'une part importante de la rémunération des dirigeants sous forme d'unités d'actions restreintes aux périodes d'acquisition prolongées et risque de déchéance des droits (se reporter à la page 46);
- l'octroi d'avantages de retraite (régimes de retraite et d'épargne) assurant la sécurité financière après le départ à la retraite (se reporter aux pages 48 et 49).

### Gestion des risques

La compagnie évolue dans un secteur d'activité où il est essentiel d'exceller en gestion des risques. Aussi accorde-t-elle une grande importance à la bonne gestion des risques, tels les risques liés à la santé, la sécurité et l'environnement, les risques financiers et le risque d'atteinte à la réputation. L'approche à long terme adoptée par la compagnie et le risque de déchéance des droits que comporte le programme de rémunération contribuent à renforcer cette priorité.

La bonne gestion des risques sur plusieurs années repose sur l'importance accordée à une exécution impeccable au moyen d'un cadre de gestion rigoureux appelé Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles (SGIAO), qui est en place depuis le début des années 1990. Le SGIAO définit des attentes communes pour la gestion des risques inhérents à notre activité et a priorité sur toute autre activité ou tout autre objectif financier. Le programme de rémunération est conçu pour faire en sorte que les hauts dirigeants soient fortement incités financièrement à protéger la santé et la sécurité du personnel ainsi que celles des collectivités et de l'environnement dans lesquels nous travaillons, à effectuer une gestion efficace des risques et à diriger la compagnie en mettant en œuvre des mesures de contrôle rigoureuses, de même qu'à créer de la valeur pour les actionnaires par leurs actions visant à accroître la valeur actionnariale, le bénéfice net et le rendement du capital utilisé et à faire avancer l'orientation stratégique à long terme de la compagnie.

La compagnie a des programmes efficaces de contrôle et de conformité qui assurent la gestion d'autres catégories de risque, dont le risque de fraude, le risque de non-respect de la réglementation et le risque de litige. Ces programmes de contrôle et de conformité sont appuyés par les mêmes caractéristiques que celles du régime de rémunération. Le programme de rémunération est constitué de salaires concurrents et de mesures d'incitation liées au rendement comme principaux moyens de recrutement, de perfectionnement et de conservation du personnel.

La façon dont la compagnie rémunère ses dirigeants ne comporte aucun risque important. Au contraire, les programmes et les pratiques en matière de rémunération visent à favoriser l'évaluation et la gestion des risques. Le concept et les principes sur lesquels repose le programme de rémunération, lesquels sont axés avant tout sur le long terme, découragent la prise de mauvais risques.

La structure du programme de rémunération contribue à renforcer ces priorités et fait en sorte que la rémunération accordée sur une période de plusieurs années et la valeur nette des titres détenus par les hauts dirigeants sont liées au rendement de l'action et à la valeur actionnariale qui en découle.

Les principales caractéristiques du programme de rémunération qui découragent la prise de risques inappropriés sont résumées ci-après et décrites de manière plus détaillée dans différentes sections de la circulaire de sollicitation de procurations.

#### *Éléments de la rémunération*

La part la plus importante de la rémunération (excluant la valeur du régime de retraite rémunérateur) des hauts dirigeants est constituée d'unités d'actions restreintes et d'une prime annuelle. De l'avis du comité, la combinaison de mesures incitatives à court et à long terme assure l'équilibre nécessaire pour mettre en adéquation l'intérêt des hauts dirigeants avec les priorités d'affaires de la compagnie et la croissance à long terme de la valeur actionnariale. Des examens périodiques de notre programme de rémunération, incluant les mesures incitatives à court et à long terme, garantissent la pertinence de cette combinaison et son applicabilité continue pour la compagnie.

#### *Unités d'actions restreintes*

- Longues périodes de détention – Afin de renforcer l'importance de la gestion des risques et l'investissement à long terme, les hauts dirigeants sont tenus de détenir une part importante de leurs attributions d'unités d'actions pendant des périodes qui dépassent généralement les périodes de détention des régimes d'actions de concurrents. La longue durée des périodes de détention est adaptée au modèle d'entreprise de la compagnie. La longue durée des périodes de détention est adaptée au modèle d'entreprise de la compagnie. Les dispositions du régime d'actions relatives à l'acquisition sont les suivantes :
  - dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction :
    - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du cinquième anniversaire de leur attribution; et
    - l'autre moitié devant être acquise à la date du dixième anniversaire de leur attribution, ou si cette date est plus reculée, à la date du départ à la retraite; et dans le cas de tous les autres hauts dirigeants; et
  - dans le cas de tous les autres hauts dirigeants :
    - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du troisième anniversaire de leur attribution; et
    - l'autre moitié devant être acquise à la date du septième anniversaire de leur attribution.
- Risque de déchéance des droits – Pendant les longues périodes de détention, il existe un risque de déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes en cas de démission ou d'activité préjudiciable. La longue durée des périodes d'acquisition d'unités d'actions restreintes et le risque de déchéance des droits se traduisent par un rapport risque-rendement potentiel qui renforce l'orientation à long terme attendue de la part des membres de la haute direction.

### *Prime annuelle*

- Report de paiement – 50 % de la prime annuelle fait l'objet d'un paiement différé. La durée du report est déterminée par l'évolution du bénéfice. Il s'agit d'une caractéristique distinctive du régime de rémunération de la compagnie par rapport à plusieurs autres sociétés du groupe de référence et d'une caractéristique qui décourage la prise de risques inopportuns.
- Recouvrement (récupération) ou déchéance – La prime annuelle dans son intégralité peut faire l'objet d'un recouvrement ou d'une récupération et la partie reportée de la prime annuelle peut faire l'objet d'une déchéance en cas de reformulation négative importante des résultats financiers ou des résultats d'exploitation de la compagnie. Cette mesure renforce l'importance des programmes de contrôle financier et de conformité de la compagnie. Les dispositions relatives à la récupération et à la déchéance s'appliquent également si un haut dirigeant remet sa démission ou participe à des activités préjudiciables.

### *Programmes communs*

Tous les dirigeants de la compagnie, y compris les hauts dirigeants visés, participent à des programmes communs (les mêmes programmes en matière de salaires, de mesures d'intéressement et de retraite). La prise de risques inopportuns est ainsi découragée à tous les niveaux de la compagnie grâce à des modalités de rémunération et d'attributions uniformes. Dans le cadre de ces programmes, la rémunération des dirigeants varie en fonction de l'évaluation du rendement individuel, du niveau de responsabilité et de l'expérience individuelle. Tous les dirigeants détachés par Exxon Mobil Corporation participent également à des programmes communs, qui sont administrés par Exxon Mobil Corporation. Le Comité des ressources pour les dirigeants examine et approuve les recommandations en matière de rémunération pour chaque dirigeant visé avant leur mise en œuvre.

### *Régime de retraite*

Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite complémentaire sont déterminés dans une grande mesure par le fait de poursuivre une carrière au sein de la compagnie et de réaliser les plus hauts niveaux de rendement jusqu'au départ à la retraite. Cet élément de la rémunération encourage les dirigeants à adopter une perspective de long terme dans la prise de décisions et à rechercher la croissance à long terme au profit des actionnaires.

### **Autres pratiques complémentaires en matière de rémunération et de recrutement**

- Un programme de perfectionnement des cadres et de planification de la relève est en place depuis longtemps pour favoriser l'orientation de carrière et assurer la continuité au niveau de la direction.
- L'usage d'avantages indirects est très limité et comprend essentiellement la planification financière pour les hauts dirigeants, le paiement des droits d'adhésion à certains clubs, qui servent principalement à cultiver des relations d'affaires, et les frais déboursés pour assurer la sécurité de R.M. Kruger.
- Aucune aide fiscale n'est accordée par la compagnie pour les éléments de la rémunération ou les avantages indirects des hauts dirigeants autres que le relogement. Le programme de relogement s'applique à tous les cadres, professionnels, employés techniques et membres de la direction mutés.

### **Politique relative aux opérations de couverture**

La compagnie interdit à tout employé, dirigeants et administrateurs compris, d'acheter ou de vendre des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme sur actions de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

### **Rendement de la compagnie et base de la rémunération**

Le rendement individuel est mesuré dans le cadre du programme d'évaluation des employés de la compagnie. Faite annuellement, l'évaluation se fonde sur des mesures du rendement et des objectifs de rendement opérationnel pertinents, y compris les moyens par lesquels le rendement est atteint. Les mesures de rendement opérationnel comprennent :

- la performance en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement;
- la gestion des risques;
- le rendement total offert aux actionnaires;
- le bénéfice net;
- le rendement du capital utilisé;
- les dividendes en espèces versés aux actionnaires;
- le rendement opérationnel des secteurs aval, amont et produits chimiques; et
- l'efficacité des mesures qui appuient l'orientation stratégique à long terme de la compagnie.

Le processus d'évaluation comporte une évaluation comparative du rendement des employés selon une méthode normalisée qui s'applique à tous les échelons de la compagnie. Ce processus est intégré au programme de rémunération, ce qui se traduit par un écart de rémunération important entre les employés qui ont un rendement plus élevé et ceux qui ont un rendement moins élevé. Le processus d'évaluation est également intégré au processus de perfectionnement des cadres supérieurs. Les deux existent depuis de nombreuses années et sont à la base de la planification du perfectionnement individuel et de la planification de la relève aux postes de direction. Le processus de prise de décisions à l'égard de la rémunération requiert l'exercice de jugement et la prise en compte du rendement de l'entreprise, du rendement individuel et du niveau de responsabilité. La compagnie n'utilise pas de cibles ou de formules quantitatives pour évaluer le rendement individuel ou pour déterminer le montant de la rémunération.

### **Planification de la relève**

Le processus de planification de la relève soutient l'approche de la compagnie consistant à privilégier la poursuite d'une carrière et l'avancement au sein de la compagnie, ce qui contribue à renforcer la continuité à tous les échelons de la direction, y compris aux postes les plus élevés. Le processus facilite l'évaluation des compétences et la capacité à occuper un poste de haut dirigeant. Le Comité des ressources pour les dirigeants a la responsabilité d'approuver les plans de relève spécifiques pour le poste de président du Conseil, président et chef de la direction et pour les principaux postes de la haute direction qui relèvent de lui, ce qui comprend l'ensemble des hauts dirigeants.

Le Comité des ressources pour les dirigeants a la responsabilité d'examiner régulièrement les plans de relève pour les principaux postes de la haute direction. Il prend en considération les candidatures possibles à ces postes provenant de la compagnie ainsi que certaines candidatures provenant d'ExxonMobil. Cet exercice constitue un examen approfondi des plans de relève, y compris l'attention particulière portée à certains aspects en matière de diversité ainsi que l'examen de mesures visant à combler les lacunes concernant les principaux dirigeants, le cas échéant. La compagnie a pour pratique bien établie d'examiner régulièrement avec les hauts dirigeants le progrès des femmes, ce qui inclut des sujets tels que le recrutement, l'attrition, le relogement, la formation et le perfectionnement. Environ le quart des dirigeants de la compagnie sont des femmes. Chaque année, le président du Conseil, président et chef de la direction fait état également des forces et des besoins en perfectionnement des candidats à la relève clés et de leurs progrès, ce qui permet au Conseil de confirmer la présence au sein de la compagnie de candidats possédant les aptitudes clés et variées nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques à long terme de la compagnie. Le comité fait des recommandations au Conseil pour la sélection de tous les membres de la direction de la compagnie, ainsi que les principaux hauts dirigeants relevant du président du Conseil, président et chef de la direction.

## **Régime de rémunération**

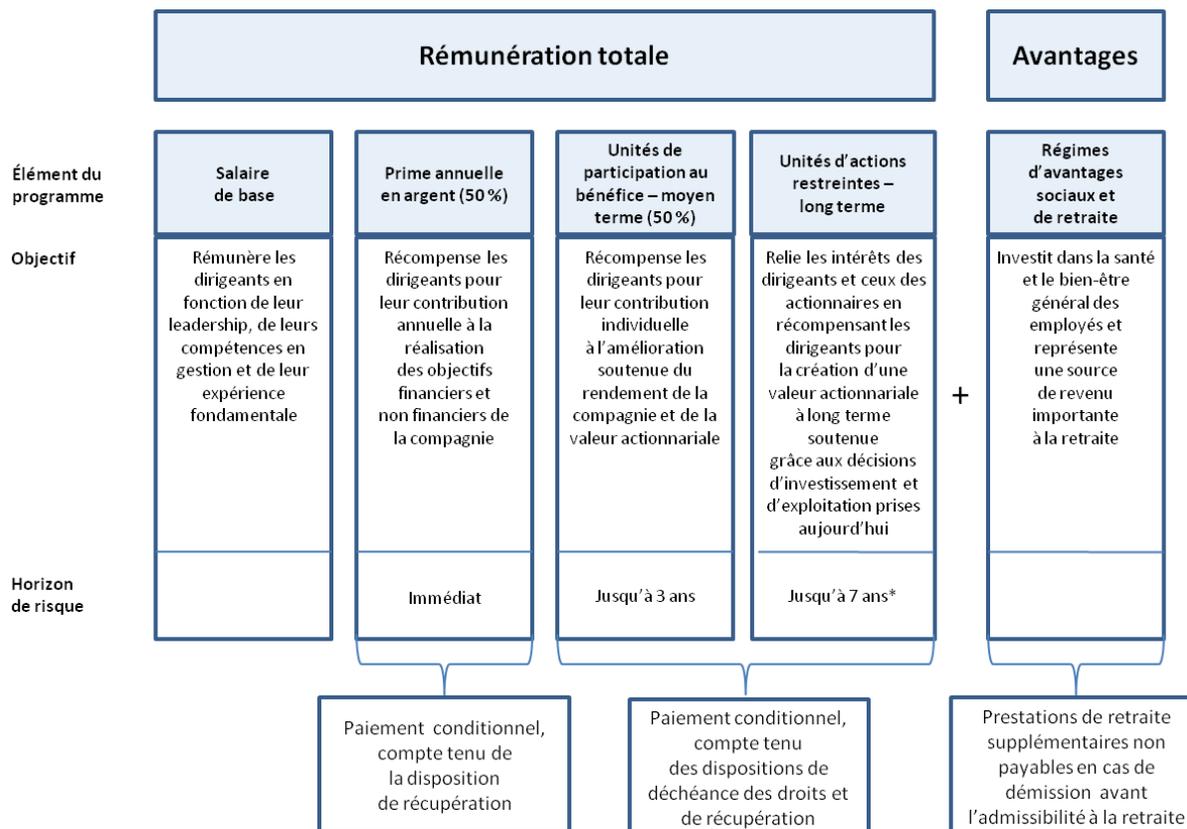
### **Orientation de carrière**

L'objectif de la compagnie est d'attirer, de former et de retenir les meilleurs talents. Il faut investir beaucoup de temps et d'argent pour perfectionner les talents de dirigeant expérimenté dont on a besoin pour réussir dans le domaine d'activité de la compagnie; les hauts dirigeants doivent bien connaître toutes les phases du cycle économique pour être des leaders efficaces. Les éléments du programme de rémunération sont conçus de manière à encourager la poursuite d'une carrière à tous les niveaux de la compagnie. L'orientation de carrière au sein d'un groupe d'employés dévoués et hautement qualifiés et les normes de rendement les plus élevées contribuent à la position de la compagnie en tant que chef de file de l'industrie et servent l'intérêt des actionnaires à long terme. Les états de service des membres de la direction visés de la compagnie reflètent cette stratégie permanente. Ils comptent entre 29 et 37 années de service.

Le fait que les dirigeants performants gagnent habituellement beaucoup plus dans les dernières années de leur carrière que dans les premières années cadre bien avec l'orientation de carrière à long terme mise de l'avant par la compagnie. Cette pratique de rémunération reconnaît l'importance d'avoir une vision à long terme lorsqu'on prend des décisions qui sont essentielles à la réussite de la compagnie.

Le programme de rémunération met l'accent sur l'expérience individuelle et le rendement soutenu; des dirigeants qui occupent des fonctions semblables peuvent bénéficier de niveaux de rémunération sensiblement différents.

Le programme de rémunération des dirigeants comprend le salaire de base, les primes en argent et l'intéressement à moyen et à long terme. La compagnie n'a pas signé de contrat de travail ni d'autre entente avec ses membres de la direction visés prévoyant un paiement en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi. Le tableau ci-après donne un aperçu des éléments combinés du régime de rémunération des dirigeants, dont l'horizon de « rémunération conditionnelle » pour les dirigeants.



\* Dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction, l'horizon de risque est de 10 ans ou jusqu'à la retraite, selon la plus tardive de ces éventualités.

### Salaire de base

Les salaires assurent aux dirigeants un niveau de revenu de base. Le salaire annuel est établi en fonction des responsabilités, de l'évaluation du rendement et de l'expérience professionnelle du dirigeant. Le régime salarial a préservé l'orientation concurrentielle voulue de la compagnie sur le marché en 2014. Les augmentations de salaire varient selon l'évaluation du rendement de chaque dirigeant et d'autres facteurs comme la durée d'occupation du poste et le potentiel d'avancement. Les décisions concernant le niveau salarial ont aussi un effet direct sur le niveau des avantages de retraite, car le salaire entre dans le calcul des avantages de retraite. Ainsi, le niveau des avantages de retraite est également basé sur le rendement, comme d'autres éléments de la rémunération.

### Prime annuelle

Des primes annuelles ont été attribuées à environ 70 dirigeants en reconnaissance de leur apport à la compagnie au cours de l'année écoulée. Le programme des primes est établi annuellement par le Comité des ressources pour les dirigeants sur la base du rendement financier et du rendement d'exploitation et il peut varier considérablement en fonction de ces résultats. Il comprend la valeur combinée au moment de l'attribution des primes en argent et des unités de participation au bénéfice.

En établissant le régime des primes et les primes individuelles des dirigeants pour un exercice donné, le Comité des ressources pour les dirigeants :

- tient compte des avis du président du Conseil, président et chef de la direction sur le rendement de la compagnie et des commentaires formulés par les conseillers en rémunération internes de la compagnie à partir des informations sur les tendances fournies par des conseillers en rémunération externes;

- tient compte du rendement total offert aux actionnaires, du bénéfice de l'année et d'autres indicateurs importants de rendement de la compagnie, décrits à la page 42;
- exerce son jugement pour gérer l'enveloppe de la somme globale affectée au régime des primes annuelles, eu égard au caractère cyclique et à l'orientation à long terme de l'entreprise; et
- tient compte d'une comparaison avec l'actionnaire majoritaire.

Le coût du régime des primes annuelles s'est élevé à 6,9 M\$ en 2014, comparativement à 9,5 M\$ en 2013. Le coût global du programme était moins élevé en 2014 en raison de changements quant à la combinaison et au nombre de dirigeants recevant une prime. Les variations de la prime annuelle individuelle sont fonction de l'évaluation du rendement de chaque dirigeant.

Le régime des primes annuelles comporte aussi des éléments uniques destinés à mieux retenir les dirigeants et à mieux récompenser leur rendement. Les primes prévues par ce régime sont généralement attribuées comme suit :

- 50 % en espèces au cours de l'année d'attribution; et
- 50 % en unités de participation au bénéfice dont le délai de paiement est déterminé par l'évolution du bénéfice net cumulatif.

Les primes en argent servent de moyen d'intéressement à court terme tandis que le régime d'unités de participation au bénéfice sert de moyen d'intéressement à moyen terme. Des unités de participation au bénéfice ont été proposées aux dirigeants admissibles pour les encourager, par leur apport individuel, à améliorer de façon soutenue le rendement de la compagnie et la valeur actionnariale. Les unités de participation au bénéfice sont généralement équivalentes et jumelées aux primes en argent.

De façon plus particulière, les unités de participation au bénéfice sont des attributions en argent qui sont liées au bénéfice cumulatif par action futur. La valeur des unités de participation au bénéfice est versée lorsqu'un niveau déterminé de bénéfice cumulatif par action est atteint ou, au plus tard, au bout de trois ans. Dans le cas des unités de participation au bénéfice attribuées en 2014, la valeur de liquidation maximale (le déclencheur), ou bénéfice cumulatif par action requis pour la liquidation, a été augmentée de 3,25 \$ à 3,50 \$. Le déclencheur est fixé à dessein à un niveau que l'on compte atteindre dans le délai de trois ans et renforce le principe d'amélioration continue de la compagnie en ce qui a trait au rendement opérationnel.

Si le bénéfice cumulatif par action n'atteint pas 3,50 \$ dans un délai de trois ans, le paiement des unités de participation au bénéfice sera réduit d'un montant égal au nombre d'unités multiplié par le bénéfice cumulatif par action réel sur la période.

La prime annuelle comprend la valeur combinée de la prime en argent et des unités de participation au bénéfice à paiement différé et se veut compétitive en corrigeant le niveau des primes annuelles accordées par d'autres grandes sociétés comparables en fonction de la performance de la compagnie. Les unités de participation au bénéfice sont conçues de manière à ce que le moment et le montant du paiement soient fonction du bénéfice futur de la compagnie. Le montant attribué, une fois acquis, ne dépassera jamais la valeur de l'attribution originelle. Le montant attribué, une fois acquis, ne dépassera jamais la valeur de l'attribution originelle. L'élément différé de la prime annuelle, soit l'unité de participation au bénéfice, fait en sorte qu'une partie de la prime annuelle est exposée au risque de déchéance des droits et contribue ainsi à donner plus de poids à la performance dans la détermination de la prime annuelle.

Aussi longtemps que le paiement n'a pas eu lieu, il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités de participation au bénéfice si le dirigeant quitte la compagnie avant l'âge de 65 ans ou s'il participe à une activité qui est préjudiciable à la compagnie.

Depuis novembre 2011, pour les dirigeants, la prime annuelle dans son intégralité est soumise à la disposition de déchéance et de récupération en cas de reformulation négative importante des résultats financiers de la compagnie. La disposition de récupération peut obliger un dirigeant à rendre en partie ou en totalité l'argent et les unités de participation au bénéfice non acquis qui lui ont été attribués au cours des trois exercices qui ont immédiatement précédé la reformulation. Les dirigeants peuvent être contraints de rembourser à la compagnie toute somme en argent provenant d'une prime ou d'unités de participation au bénéfice versées au cours des cinq exercices qui ont immédiatement précédé la reformulation. Les dispositions de déchéance et de récupération s'appliquent également à la prime annuelle dans le cas d'un dirigeant qui aurait un comportement préjudiciable pendant son emploi ou dans un délai de deux ans à partir de son départ de la compagnie, y compris pour se joindre à une entreprise concurrente.

### **Régime d'intéressement à long terme – Unités d'actions restreintes**

Le seul régime d'intéressement à long terme de la compagnie est un régime d'unités d'actions restreintes, en vigueur depuis décembre 2002. Les périodes d'acquisition dans le cadre du régime actuel sont les suivantes :

- dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction :
  - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du cinquième anniversaire de leur attribution; et
  - l'autre moitié devant être acquise à la date du dixième anniversaire de leur attribution, ou si cette date est plus reculée, à la date du départ à la retraite; et dans le cas de tous les autres hauts dirigeants; et
- dans le cas de tous les autres hauts dirigeants :
  - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du troisième anniversaire de leur attribution; et
  - l'autre moitié devant être acquise à la date du septième anniversaire de leur attribution.

L'attribution d'une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes comportant de longues périodes d'acquisition, comme indiqué plus haut, tient compte du caractère à long terme des activités de la compagnie. La structure du programme de rémunération contribue à ce que les dirigeants ne perdent jamais de vue ce concept fondamental, à savoir que les décisions prises aujourd'hui influenceront sur les résultats et la valeur des titres de la compagnie pendant de nombreuses années. Cette pratique introduit un modèle risque-rendement qui favorise l'adoption d'une vision à long terme essentielle au succès de la compagnie, tout en décourageant la prise de risques inappropriés.

Le montant est calculé en fonction d'une évaluation annuelle du rendement individuel et d'un examen du rendement de la compagnie, comme mentionné à la page 51. Le montant attribué est pensé de manière à encourager l'apport individuel à l'accroissement du rendement de la compagnie et à inciter le bénéficiaire à demeurer au sein de la compagnie. Les lignes directrices servant à déterminer le niveau des attributions du régime d'unités d'actions restreintes attribuent le même nombre d'actions pour un même niveau de rendement individuel et de classement ou un même niveau de responsabilité. Le montant attribué à une personne peut être réduit au moment de l'attribution si l'on juge que le rendement à court terme a changé de façon appréciable. Par principe, la compagnie ne compense pas les pertes sur les attributions antérieures en accordant davantage d'actions lors des attributions ultérieures et elle ne modifie pas le prix des unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes ne sont pas comprises dans les calculs de la retraite.

La longue durée des périodes d'acquisition des droits, ces périodes étant plus longues que celles de la plupart des autres sociétés, appuie les efforts de la compagnie visant à faire augmenter la valeur actionnariale à long terme en liant un pourcentage appréciable de la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants au rendement à long terme des actions que réaliseront les actionnaires. La période d'acquisition des droits pour les attributions d'unités d'actions restreintes ne peut être écourtée, sauf en cas de décès. Les longues périodes d'acquisition des droits garantissent qu'une part importante de la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction et des principaux autres hauts dirigeants ne leur sera versée qu'après le départ à la retraite. La valeur de cette rémunération est conditionnelle aux décisions prises par les hauts dirigeants avant leur départ à la retraite qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur de marché de l'action après leur départ à la retraite. L'objectif des périodes d'acquisition des droits de longue durée est de rendre les hauts dirigeants responsables des décisions d'investissement et d'exploitation prises aujourd'hui pour plusieurs années à venir et même après leur départ à la retraite. Ce genre de structure de rémunération élimine toute discrétion de la part de l'employé dans l'exercice des unités d'actions restreintes, assure l'adéquation avec les intérêts à long terme des actionnaires et appuie les objectifs en matière de conservation du personnel.

En 2014, après avoir analysé le positionnement concurrentiel du régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, le Comité des ressources pour les dirigeants a déterminé que les niveaux actuels des unités d'actions restreintes étaient encore appropriés. En 2014, 628 bénéficiaires, dont 71 dirigeants, se sont vus attribuer 1 427 460 unités d'actions restreintes.

### **Exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes**

Les droits relatifs aux unités d'actions restreintes peuvent être exercés conformément aux dispositions relatives à l'acquisition décrites dans la section précédente. Les unités d'actions restreintes ne peuvent pas être cédées.

Au terme de la période d'acquisition prévue, chaque unité d'action restreinte représente pour le bénéficiaire le droit de recevoir une somme égale à la valeur d'une action ordinaire de la compagnie basée sur le cours de clôture moyen sur cinq jours d'une action ordinaire de la compagnie à la date d'exercice et pendant les quatre jours de Bourse qui précèdent cette date. Dans le cas des unités d'actions restreintes attribuées aux hauts dirigeants, exception faite du président du Conseil, président et chef de la direction, 50 % des unités dont les droits ont été exercés feront l'objet d'un paiement en argent à la date des troisième et septième anniversaires de leur attribution, à une exception près : pour ce qui est des unités attribuées à des résidents canadiens, le bénéficiaire peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou recevoir un paiement en argent pour les unités dont les droits doivent être exercés à la date du septième anniversaire. Dans le cas de toutes les unités d'actions attribuées au président du Conseil, président et chef de la direction, au terme de la période d'acquisition prévue, le bénéficiaire peut choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de recevoir un paiement en argent pour les unités dont les droits doivent être exercés à la date de leur attribution. Pendant la période de restriction, le bénéficiaire recevra également des paiements en argent équivalant au montant des dividendes en espèces versés aux titulaires d'actions ordinaires.

Au 11 février 2015, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'égard de l'exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes à l'avenir est de 4 115 539, soit environ 0,49 % des actions ordinaires de la compagnie actuellement en circulation. Les administrateurs, les membres de la haute direction et les vice-présidents de la compagnie détiennent ensemble environ 11 % des droits relatifs aux unités d'actions restreintes non exercés qui donnent au bénéficiaire le droit de recevoir des actions ordinaires représentant environ 0,05 % des actions ordinaires de la compagnie en circulation. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires qu'une personne peut recevoir à l'exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes est de 202 100 actions ordinaires, soit environ 0,02 % des actions ordinaires en circulation. En cas de division, de regroupement ou de reclassement d'actions de la compagnie ou d'un autre changement d'importance à la capitalisation de la compagnie, celle-ci peut, à son gré, apporter les rajustements nécessaires au nombre d'actions ordinaires devant être émises et au calcul du montant en espèces payable par unité d'action restreinte.

Exxon Mobil Corporation a un régime semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel les bénéficiaires peuvent recevoir des actions restreintes ou des unités d'actions restreintes, les deux catégories de titres étant considérées dans le présent document comme des unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. T.G. Scott et P.J. Masschelin détiennent des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation attribuées en 2009 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées depuis 2010. R.M. Kruger détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation attribuées en 2012 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées depuis 2013.

### **Modifications au régime d'unités d'actions restreintes**

En 2008, le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie a également été modifié de manière à ce que le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés (selon la définition de ce terme que donne la Bourse de Toronto) ne puisse dépasser 10 % des actions ordinaires de la compagnie, dans le cas des actions émises au cours d'une année donnée comme dans le cas des actions en circulation. La Bourse de Toronto a indiqué que cette modification ne requiert pas l'approbation des actionnaires. En outre, les actionnaires ont approuvé les modifications suivantes au régime d'unités d'actions restreintes :

- En plus des dispositions actuelles relatives aux périodes d'acquisition de trois et de sept ans, intégrer une option de période d'acquisition supplémentaire pour 50 % des unités d'actions restreintes à acquérir à la date du cinquième anniversaire de leur attribution, l'autre moitié devant être acquise à la date du dixième anniversaire de l'attribution ou à la date de la retraite du bénéficiaire si cette seconde date est la plus éloignée. Le bénéficiaire de ces unités d'actions restreintes peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou choisir que les unités dont les droits n'ont pas été exercés lui soient payées. Le choix de la période d'acquisition à employer appartiendra à la compagnie. Le bénéficiaire de ces unités d'actions restreintes peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou choisir que les unités dont les droits n'ont pas été exercés lui soient payées. Le choix de la période d'acquisition à employer appartiendra à la compagnie.

- Préciser quelles modifications futures requerront l'approbation des actionnaires et quelles modifications ne requerront que l'approbation des administrateurs, et fixer un prix d'exercice basé sur la moyenne pondérée des cours d'une action de la compagnie à la date d'exercice et pendant les quatre jours de bourse consécutifs qui précèdent la date d'exercice.

En novembre 2011, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié de manière à préciser le maintien de la pratique de longue date de non-déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes dans le cas d'une cessation d'emploi continu du bénéficiaire ou après le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance du bénéficiaire lorsque ce dernier obtient le droit à une rente en vertu du régime de retraite de la compagnie.

### **Risque de déchéance des droits**

Il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes dans les cas suivants :

- Un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte la compagnie. La compagnie a indiqué qu'elle n'entend pas faire perdre les droits aux unités d'actions restreintes aux employés qui prennent leur retraite à 65 ans. En d'autres circonstances, lorsqu'un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte son emploi, la compagnie peut déterminer qu'il n'y aura pas déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes.
- Au cours de son emploi ou des deux ans qui suivent son départ à la retraite ou sa cessation d'emploi, sans le consentement de la compagnie, le bénéficiaire participe à une activité entrant en concurrence avec la compagnie ou qui était préjudiciable à celle-ci.

### **Retraite**

Les membres de la haute direction visés participent au même régime de retraite que les autres employés, y compris pour ce qui concerne les prestations supplémentaires hors du régime enregistré, exception faite de R.M. Kruger, de P.J. Masschelin et de T.G. Scott, qui participent aux régimes de retraite (tant agréés que non agréés du point de vue fiscal) d'Exxon Mobil Corporation.

### **Prestations de retraite**

On trouvera dans le tableau du régime de retraite à prestations déterminées, commençant à la page 59, les prestations annuelles estimatives qui seraient payables aux différents membres de la haute direction visés au moment de la retraite en vertu du régime de retraite et des prestations supplémentaires de retraite de la compagnie ou en vertu des régimes, tant agréés que non agréés du point de vue fiscal, d'Exxon Mobil Corporation, et la variation au titre des prestations déterminées à l'égard de chaque membre de la direction visé de la compagnie en 2014.

La version actuelle du régime à prestations déterminées de la compagnie est en place depuis 1998, et tous les employés, y compris les hauts dirigeants, peuvent participer à ce régime. Des régimes précédents sont en place depuis 1919, dont une disposition historique portant sur une formule d'accumulation de 1,6 %, qui n'est plus offerte aux nouveaux participants depuis la fin de 1997. Tous les membres de la haute direction visés, sauf ceux qui participent aux régimes d'Exxon Mobil Corporation (R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott) sont membres du régime historique à 1,6 %. Le régime peut assurer une rente de retraite annuelle égale à 1,6 % de la rémunération moyenne des trois dernières années pour chaque année de service, avec un remboursement partiel pour les prestations de retraite de l'État applicables. Un salarié peut choisir de renoncer à 3 % de la cotisation équivalente de 6 % que la compagnie verse au régime d'épargne en vertu de l'une des options du régime (exception faite de R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott) afin de bénéficier d'une prestation de retraite complémentaire correspondant à 0,4 % de la rémunération moyenne des trois dernières années de service, multipliée par le nombre d'années de service pendant lesquelles le salarié a renoncé à cette partie des cotisations de la compagnie.

Le régime de retraite complémentaire de la compagnie assure une rente annuelle de 1,6 % de la dernière prime annuelle moyenne, multipliée par le nombre d'années de service, et vise toute partie de la formule précitée qui ne peut être payée à partir du régime enregistré en raison de la réglementation fiscale. Tout montant payé à un employé admissible à cet égard est soumis au respect des conditions du régime enregistré d'épargne-retraite par l'employé et des critères relatifs aux prestations de retraite complémentaires, selon le cas. Le salaire aux fins du régime de retraite enregistré de la compagnie comprend le salaire de base moyen sur les 36 derniers mois de service consécutifs avant la retraite ou les trois années civiles consécutives les mieux rémunérées au cours des 10 années de service ayant immédiatement précédé le départ à la retraite. Le salaire, aux fins des prestations de retraite complémentaires se rapportant aux primes en espèces et aux primes de participation au bénéfice, comprend la prime annuelle moyenne pour les trois années où la prime annuelle a été la plus élevée dans

les cinq années qui ont immédiatement précédé le départ à la retraite, pour les dirigeants qui y ont droit, mais ne comprend pas la rémunération à long terme, dont la rémunération en unités d'actions restreintes. En limitant l'inclusion des primes aux primes attribuées au cours des cinq années qui précèdent le départ à la retraite, on incite fortement les dirigeants à maintenir un rendement élevé. La prime annuelle comprend les sommes en argent versées au moment de l'attribution et la valeur de la totalité des unités de participation au bénéfice reçues, comme il est indiqué à la page 44 et aux pages suivantes. La valeur liquidative maximale payable au titre des unités de participation au bénéfice est comprise dans la rémunération moyenne des trois dernières années de service de l'employé pour l'année au cours de laquelle les unités ont été attribuées. La valeur des unités de participation au bénéfice est censée être payée, sous réserve des dispositions relatives à la déchéance des droits, et est comprise aux fins des prestations de retraite complémentaires dans l'année d'attribution plutôt que dans l'année de paiement.

La rémunération servant de base au calcul des prestations de retraite des personnes visées dans le tableau synthèse de la rémunération présenté à la page 55 correspond, dans l'ensemble, au salaire, à la prime et aux unités de participation au bénéfice reçus pendant l'exercice en cours, de la manière décrite ci-dessus. Au 11 février 2015, le nombre d'années de service pour la compagnie était de 29,4 dans le cas de B.G. Merkel et de 34,8 dans le cas de W.J. Hartnett.

R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott ne participent pas au régime de retraite de la compagnie. Ils participent toutefois aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation. En vertu de ces régimes, au 11 février 2015, R.M. Kruger avait accumulé 33,6 années de service décomptées, et P.J. Masschelin avait accumulé 37,2 années de service décomptées. L'affectation de T.G. Scott au sein de la compagnie a pris fin le 31 décembre 2014. Leurs rentes respectives sont payables en dollars américains. La rémunération qui sert au calcul de la retraite est le salaire moyen de base final sur les 36 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite, et la rémunération en primes est la prime annuelle moyenne pour les trois attributions les plus élevées des cinq dernières attributions avant le départ à la retraite.

### **Régime d'épargne**

La compagnie administre un régime d'épargne auquel les employés permanents qui ont plus d'une année de service peuvent cotiser à hauteur d'une somme représentant entre un et 30 % de leur rémunération de base. La compagnie verse des cotisations dont le montant varie en fonction des cotisations de l'employé et du régime à prestations déterminées auquel celui-ci participe. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime historique à prestations déterminées à 1,6 % et ont droit à une cotisation de contrepartie de la compagnie pouvant aller jusqu'à 6 %, sauf R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott, qui participent au régime d'épargne et aux régimes de retraite, agréés et non agréés du point de vue fiscal, d'Exxon Mobil Corporation, lesquels comportent des dispositions différentes de celles du régime de la compagnie.

Les cotisations des employés et de la compagnie peuvent être réparties selon n'importe quelles proportions entre un compte de régime d'épargne non enregistré (sans report d'imposition), ou un compte de régime d'épargne-retraite enregistré collectif (avec report d'imposition) (REER), ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), sous réserve du respect des limites de cotisation fixées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les options de placement possibles comprennent un compte d'épargne, un fonds commun de placement sur le marché monétaire, un ensemble de quatre fonds communs de placement indiciels d'actions ou d'obligations et les actions de la compagnie. Au 11 février 2015, les employés détenaient 8 950 293 actions dans le cadre du régime d'épargne de la compagnie et ils ont le droit d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions.

En cours d'emploi, les retraits sont permis uniquement sur les cotisations des employés dans un compte sans report d'imposition jusqu'à concurrence de trois retraits par année. Les sommes versées dans un compte de REER et les cotisations de la compagnie au compte sans report d'imposition ne peuvent être retirées qu'au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi, ce qui renforce l'approche axée sur le long terme en matière de rémunération totale. Le Règlement de l'impôt sur le revenu prescrit qu'un REER doit être liquidé à la fin de l'année où le titulaire atteint l'âge de 71 ans.

## Processus de prise de décisions et considérations relatives à la rémunération des membres de la haute direction visés

### Analyse comparative

En plus de prendre en compte le rendement de l'entreprise, le rendement individuel et le niveau de responsabilité, le Comité des ressources pour les dirigeants se fonde sur des comparaisons avec un groupe de référence comprenant 25 grandes sociétés canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel dépasse le milliard de dollars.

### Sociétés comparables

Les critères de sélection des sociétés pour la constitution du groupe de référence sont les suivants :

- sociétés canadiennes;
- vaste champ d'activité et haut niveau de complexité;
- caractère hautement capitalistique; et
- viabilité à long terme éprouvée.

Les 25 sociétés constituant le groupe de référence sont indiquées dans le tableau qui suit :

Sociétés comparables – membres de la haute direction visés		
Agrium Inc.	Devon Canada Corporation	Nexen Energy ULC
BCE Inc.	Enbridge Inc.	NOVA Chemicals Corporation
BP Canada Energy Company	Encana Corporation	Procter & Gamble Inc.
Société Canadian Tire Limitée	Générale électrique du Canada Inc.	Banque Royale du Canada
Chevron Canada Limited	Husky Energy Inc.	Shell Canada Limitée
Canadian Natural Resources Limited	IBM Canada Ltée	Suncor Energy Inc.
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	Irving Oil Limited	Talisman Energy Inc.
Cenovus Energy Inc.	Lafarge Canada Inc.	TransCanada Corporation
ConocoPhillips Canada		

La compagnie est un employeur national qui fait appel à un large éventail de compétences. Il est important de comprendre son orientation concurrentielle relativement à divers employeurs, du secteur pétrolier comme d'ailleurs. Un conseiller externe indépendant dresse tous les ans, à partir de données d'enquête, un portrait des modalités de rémunération ayant cours dans différents secteurs d'activité, et les conseillers internes de la compagnie en matière de rémunération fournissent une analyse assortie d'une recommandation. Conformément à la pratique du Comité des ressources pour les dirigeants de s'appuyer sur le jugement éclairé plutôt que sur des formules pour déterminer la rémunération des dirigeants, le comité ne choisit pas un percentile précis parmi les sociétés comparables avec lequel il fait concorder la rémunération. La rémunération est plutôt axée sur une orientation plus vaste et plus souple, généralement une fourchette autour du médian de la rémunération des sociétés comparables. Cette approche s'applique aux salaires et au programme d'intéressement annuel, qui comprend la prime et les unités d'actions restreintes.

Comme source secondaire de données, le Comité des ressources pour les dirigeants prend en compte également une comparaison avec l'actionnaire majoritaire aux fins d'établir le régime des primes annuelles. Dans le cas du régime des unités d'actions restreintes, le comité procède également à l'examen d'une synthèse des données provenant des sociétés comparables qui lui est remise par le conseiller externe afin de mieux évaluer la valeur totale des attributions rémunératoires à long terme. Par conséquent, les lignes directrices servant à déterminer le niveau des attributions peuvent être modifiées périodiquement pour soutenir l'orientation concurrentielle du programme. Par principe, la compagnie ne compense pas les pertes sur les attributions antérieures en accordant davantage d'actions lors des attributions ultérieures et elle ne modifie pas le prix des unités d'actions restreintes.

Cette approche globale permet à la compagnie de :

- mieux prendre en compte l'évolution de la conjoncture commerciale;
- déterminer les salaires en fonction de l'orientation de carrière;
- limiter le risque d'une hausse automatique des salaires que des critères de sélection rigides et étroits parmi les sociétés comparables pourraient entraîner; et
- fonder les différences de salaire sur le rendement et l'expérience des différents dirigeants.

L'évaluation de la rémunération des membres de la haute direction visés est décrite de manière plus détaillée ci-dessous et à la page 52.

### **Outils d'analyse – Fiches synthèses de rémunération**

La fiche synthèse de rémunération est une matrice employée par le Comité des ressources pour les dirigeants qui renseigne sur les éléments et sur le total de la rémunération de chacun des hauts dirigeants. Elle sert à comprendre comment les décisions relatives à un élément influent sur la rémunération globale du haut dirigeant. Le comité tient compte à la fois des recommandations relatives à la rémunération actuelle et des résultats de la rémunération antérieure dans sa décision.

Les éléments du programme de rémunération d'Exxon Mobil Corporation, qui comprennent le salaire, la prime annuelle et la rémunération (à long terme) à base d'actions pour R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott, sont semblables à ceux du programme de la compagnie. Les données utilisées pour déterminer la rémunération à long terme de R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott sont les données décrites plus haut, car ces derniers ont reçu des unités d'actions restreintes de la compagnie en 2014. Le Comité des ressources pour les dirigeants examine et approuve les recommandations en matière de rémunération pour chaque dirigeant visé avant leur mise en œuvre. La façon dont la rémunération de R.M. Kruger a été établie est décrite de manière plus détaillée à la page 52.

### **Évaluation de la rémunération des membres de la direction visés en 2014**

Lorsqu'il a déterminé la rémunération annuelle des membres de la direction visés, le Comité des ressources pour les dirigeants a pris en compte les indicateurs de rendement de la compagnie mentionnés ci-après au chapitre du salaire et de l'intéressement en 2014.

#### *Rendement de la compagnie – Résultats pris en compte*

Les indicateurs de rendement financiers et opérationnels indiqués ci-après ainsi que la mise en œuvre de contrôles rigoureux et d'un dispositif de gouvernance solide ont été à la base des décisions du Comité des ressources pour les dirigeants en matière de salaire et d'intéressement en 2014. Vu le caractère à long terme des activités de la compagnie, le comité a tenu compte de plusieurs années de résultats.

- Résultats solides en ce qui a trait à la santé, la sécurité et l'environnement;
- Gestion des risques efficace grâce à des mesures de contrôle dont l'efficacité a été attestée par un audit indépendant;
- Bénéfice net d'environ 3,8 G\$, le deuxième en importance de l'histoire de la compagnie, en hausse de 34 % comparativement à l'exercice précédent;
- Rendement total offert aux actionnaires d'environ 7,5 %, la moyenne annuelle sur dix ans étant d'environ 9 %;
- Rendement du capital moyen utilisé de 14 %, le plus élevé du secteur, avec une moyenne approximative de 26 % depuis le début de l'an 2000. Si l'on exclut les investissements dans les installations en voie de construction, le rendement du capital moyen utilisé serait supérieur à 20 %;
- Augmentation progressive de la production dans le cadre de la phase initiale du projet d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl, qui représente le plus important investissement de capitaux de toute l'histoire de la compagnie;
- Plus de 71 % du capital investi dans des projets de croissance, dont le projet d'expansion de Kearl et le projet Nabiye;
- Versement de 441 M\$ de dividendes aux actionnaires au cours de l'année;
- Maintien de la cote AAA selon Standard & Poor's.

### *Facteurs pris en considération dans l'évaluation du rendement*

Les résultats indiqués plus haut constituent le cadre selon lequel le comité évalue le rendement individuel de chaque haut dirigeant, tout en tenant compte des différences de niveau d'expérience et de responsabilité.

Chaque année, le président du Conseil, président et chef de la direction évalue le rendement des hauts dirigeants quant à leur contribution aux résultats de l'entreprise ainsi que les besoins de perfectionnement individuels.

Les grandes stratégies d'entreprise à long terme mentionnées à la page 40 et les résultats indiqués plus haut sont des éléments clés dans l'évaluation du rendement du président du Conseil, président et chef de la direction que fait le Comité des ressources pour les dirigeants.

Le rendement des membres de la direction visés est également évalué par le Conseil tout au long de l'année lors de revues des activités ciblées et de réunions des comités du Conseil d'où émanent des informations sur l'élaboration de stratégies, les résultats opérationnels et financiers, les résultats obtenus dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement, les contrôles commerciaux et d'autres facteurs qui ont une incidence sur la performance générale de la compagnie.

Le Comité des ressources pour les dirigeants ne se fonde pas sur des formules ou des objectifs quantitatifs pour évaluer le rendement individuel des dirigeants ou déterminer leur rémunération. Le Comité des ressources pour les dirigeants ne pondère pas non plus les facteurs à considérer. Les évaluations du rendement et de la rémunération faites à partir de formules mettent généralement l'accent sur deux ou trois mesures commerciales. Pour que la compagnie soit un chef de file de l'industrie et puisse gérer de manière efficace la complexité technique et la diversité de ses activités intégrées, la plupart des hauts dirigeants doivent travailler sur des stratégies et des objectifs en parallèle, au lieu de se concentrer sur un ou deux dossiers au détriment d'autres questions qui mériteraient une attention égale.

Les hauts dirigeants doivent performer au plus haut niveau, faute de quoi ils sont remplacés. Si l'on arrive à la conclusion qu'un autre dirigeant est prêt et qu'il apporterait davantage que l'un des dirigeants en place, un plan de remplacement est mis en œuvre.

### **Évaluation de la rémunération du chef de la direction en 2014**

R.M. Kruger a été nommé président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie le 1<sup>er</sup> mars 2013. Il travaille pour Exxon Mobil Corporation et ses sociétés antérieures depuis 1981. Il a occupé plusieurs postes dans les secteurs amont et aval aux États-Unis, dans l'ancienne Union soviétique, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Avant de se joindre à la compagnie, M. Kruger était vice-président d'Exxon Mobil Corporation et président d'ExxonMobil Production Company, une division d'Exxon Mobil Corporation, où il était chargé des activités de production de pétrole et de gaz d'ExxonMobil à l'échelle mondiale. Son niveau de salaire a été déterminé par le Comité des ressources pour les dirigeants en tenant compte de son rendement individuel et de l'objectif d'harmoniser sa rémunération avec celle de ses collègues chez ExxonMobil. Le Comité des ressources pour les dirigeants cherchait aussi à assurer une harmonisation interne par rapport à la haute direction de l'Impériale. Le comité a approuvé une augmentation de 33 000 \$ US qui porte son salaire à 831 000 \$ US à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La prime annuelle de M. Kruger pour 2014 a été déterminée d'après l'évaluation de son rendement faite par le Comité des ressources pour les dirigeants depuis sa nomination au poste de président du Conseil, président et chef de la direction. Sa rémunération au rendement à long terme a été attribuée sous forme d'unités d'actions restreintes de la compagnie, plutôt que d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, dans le but de mieux assurer la mise en adéquation de ses intérêts avec ceux des actionnaires de la compagnie. Ses unités d'actions restreintes de la compagnie sont soumises à des périodes d'acquisition plus longues que celles qui sont imposées par la plupart des entreprises œuvrant au Canada. Cinquante pour cent des unités d'actions restreintes attribuées s'acquiescent dans cinq ans et l'autre moitié s'acquiescent à la date de son départ à la retraite, ou au plus tard dans dix ans à partir de la date d'attribution. La longue durée des périodes d'acquisition vise à refléter les longs délais de rentabilisation des investissements dans notre secteur d'activité et à lier une part importante de la valeur nette des titres de M. Kruger à la performance de la compagnie. Ainsi, la valeur marchande des attributions au rendement à long terme peut différer des montants indiqués dans le tableau synthèse de la rémunération, selon le rendement de la compagnie au moment des acquisitions futures. Pendant les périodes d'acquisition, les droits relatifs aux attributions pourraient être perdus en cas d'activité préjudiciable ou si M. Kruger devait quitter la compagnie avant la date nominale de son départ à la retraite.

Le Comité des ressources pour les dirigeants a jugé que la rémunération globale de M. Kruger est proportionnelle au rendement financier et opérationnel de la compagnie et à l'évaluation du Comité quant à son efficacité en tant que leader de l'entreprise.

S'agissant de déterminer sa rémunération globale, le comité a tenu compte des facteurs qui suivent :

- les résultats en matière de sécurité et la performance en matière d'environnement;
- la gestion des risques;
- les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques à long terme, par exemple dans le cas des projets de Kearl et de Nabiye;
- les résultats financiers;
- les relations avec les pouvoirs publics;
- la productivité;
- le leadership;
- le rapport coût-efficacité; et
- la gestion de l'actif.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du comité au sujet de la rémunération du chef de la direction reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles. Le niveau de rémunération plus élevé de M. Kruger, comparativement aux autres membres de la haute direction visés, reflète son plus grand niveau de responsabilité, dont sa responsabilité en dernière instance pour le rendement de la compagnie et la surveillance des autres membres de la haute direction.

#### **Rémunération attribuée aux autres membres de la haute direction visés**

Dans le cadre de la structure du programme de rémunération et des processus d'évaluation du rendement décrits plus haut, la valeur des attributions incitatives et des modifications salariales pour 2014 est en adéquation avec :

- le rendement de la compagnie;
- le rendement individuel;
- le plan stratégique à long terme de la compagnie; et
- la rémunération annuelle attribuée par les sociétés comparables.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du Comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles. Le Comité des ressources pour les dirigeants a approuvé les différents éléments de la rémunération ainsi que la rémunération totale. On trouvera au tableau de synthèse de la rémunération, à la page 55, les données à cet égard.

#### **Conseiller indépendant**

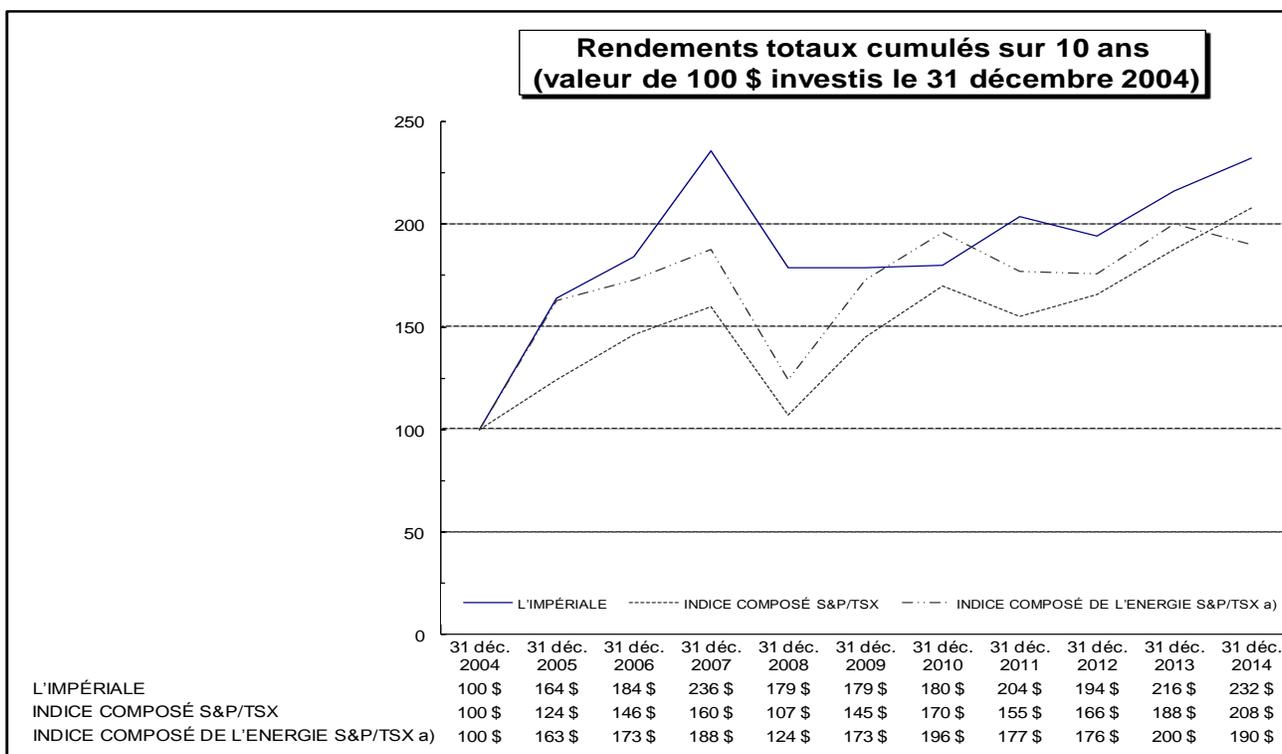
Dans l'exercice de ses fonctions en 2014, le Comité des ressources pour les dirigeants n'a retenu les services d'aucun conseiller ou conseil indépendant pour déterminer la rémunération de l'un ou l'autre des administrateurs ou hauts dirigeants. La compagnie a retenu les services d'un conseiller indépendant pour procéder à une évaluation des programmes de rémunération de la concurrence et à une collecte de données de marché pour tous les niveaux de salaire de son personnel. Bien qu'il ait procédé à cette collecte d'informations, le conseiller indépendant n'a pas formulé de recommandations ni de conseils concernant la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction et celle des autres hauts dirigeants.

### Graphique de l'évolution du rendement

Le graphique qui suit illustre l'évolution sur les 10 dernières années d'un placement de 100 \$ i) en actions ordinaires de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, ii) sur l'indice composé S&P/TSX et iii) sur l'indice composé de l'énergie S&P/TSX. L'indice composé de l'énergie S&P/TSX est actuellement composé des titres de 63 sociétés du secteur pétrolier et gazier, lequel comprend des sociétés pétrolières intégrées, des sociétés productrices de pétrole et de gaz, des prestataires de services au secteur du pétrole et du gaz, ainsi que des fiducies d'émission et de revenu.

Les valeurs de fin d'année illustrées dans le graphique correspondent à la variation de cours augmentée des dividendes versés et réinvestis. Les frais de courtage et les impôts ne sont pas pris en compte. Le rendement de chacun des placements, en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année indiquées sous le graphique.

Au cours des 10 dernières années, le rendement cumulatif total offert aux actionnaires de la compagnie a été d'environ 132 %, et le rendement annuel moyen, de 9 %. Au cours des cinq dernières années, le rendement total cumulatif aux actionnaires a été de 30 %. La rémunération directe totale des membres de la direction visés reflète généralement la tendance du rendement offert aux actionnaires étant donné que l'élément le plus important de la rémunération des dirigeants est attribué sous forme d'unités d'actions restreintes assorties de longues périodes de détention. Cette structure reflète la volonté de la compagnie d'augmenter la valeur actionnariale à long terme en liant la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants au rendement à long terme des actions que réaliseront les actionnaires. La rémunération directe totale comprend le salaire, la prime annuelle (primes en espèces et unités de participation au bénéfice) et la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution, laquelle est égale au cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution.



- a) À compter du 21 décembre 2012, S&P a cessé d'utiliser l'indice de l'énergie S&P/TSX. Il a été remplacé par l'indice composé de l'énergie S&P/TSX (STENRSR).

## Tableaux et notes sur la rémunération des dirigeants

### Tableau synthèse de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction, du vice-président principal – Finances et administration et du contrôleur ainsi que des trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés qui étaient en poste à la fin de 2014. Sont également indiqués, en dollars canadiens, les salaires de base, les primes en espèces et les versements d'unités de participation au bénéfice, les unités d'autres formes d'intéressement à long terme et certains autres éléments de rémunération.

Nom et fonctions principales à la fin de 2014	Année	Salaire (en \$)	Attributions à base d'actions (en \$) b)	Attributions à base d'options (en \$) c)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions (en \$)		Valeur du plan de retraite (en \$) f)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) g)	Total de la rémunération (en \$) h)
					Régimes d'intéressement annuels d)	Régimes d'intéressement à long terme e)			
<b>R.M. Kruger a) i)</b> Président du Conseil, président et chef de la direction (depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2013)	2014	881 391	4 837 802	–	527 951	659 828	(593 013)	579 018	6 892 977
	2013	590 905	4 194 346	–	492 292	0	(70 900)	(1 092 583)	4 114 060
<b>P.J. Masschelin a)</b> Vice-président principal - Finances et administration, et contrôleur	2014	499 694	1 190 925	–	130 883	192 514	(21 983)	541 294	2 533 327
	2013	454 701	1 032 525	–	122 043	0	(194 661)	834 036	2 248 644
	2012	431 244	951 975	–	174 230	183 251	633 457	(79 309)	2 294 848
<b>T.G. Scott a)</b> Vice-président principal, Secteur amont	2014	561 638	1 190 925	–	195 276	216 813	155 178	473 483	2 793 313
	2013	502 334	1 032 525	–	182 086	0	134 416	298 988	2 150 349
	2012	459 316	951 975	–	196 321	187 239	441 831	21 222	2 257 904
<b>W.J. Hartnett</b> Vice-président et directeur juridique	2014	434 333	1 037 428	–	145 900	293 114	309 900	59 478	2 280 153
	2013	405 000	761 774	–	128 500	0	(231 700)	54 054	1 117 628
	2012	380 000	702 346	–	164 500	154 464	168 500	52 295	1 622 105
<b>B.G. Merkel</b> Vice-président, Marketing des carburants, des lubrifiants et des produits spéciaux	2014	424 333	878 638	–	128 500	293 114	121 500	57 184	1 903 269
	2013	402 667	761 774	–	128 500	0	(399 300)	51 791	945 432
	2012	377 667	702 346	–	164 500	137 055	563 900	49 836	1 995 304

## Notes afférentes au tableau synthèse de la rémunération des membres de la direction visés

- a) R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott sont détachés auprès de la compagnie par Exxon Mobil Corporation depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, le 1<sup>er</sup> mai 2010 et le 1<sup>er</sup> juillet 2010, respectivement. Leur rémunération leur est versée directement par Exxon Mobil Corporation en dollars américains, mais elle est déclarée en dollars canadiens. Ils bénéficient aussi des régimes d'avantages sociaux d'Exxon Mobil Corporation plutôt que de ceux de la compagnie. La compagnie rembourse à Exxon Mobil Corporation la rémunération applicable que cette dernière leur verse ainsi que les avantages sociaux qu'elle leur accorde. Tous les montants payables à R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen pour 2014 de 1,1045. En 2013 et en 2012, les taux de change moyens respectifs étaient de 1,0299 et de 0,9996.
- b) Les valeurs inscrites correspondent au nombre d'unités d'actions restreintes multiplié par le cours de clôture des actions de la compagnie à la date de leur attribution. Le cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution en 2014 était de 52,93 \$, ce qui correspond à la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution. Le cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution en 2013 était de 45,89 \$ et de 42,31 \$ en 2012, ce qui correspond à la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution. La compagnie a choisi cette méthode d'évaluation, car elle estime qu'il s'agit de la méthode qui donne le résultat le plus représentatif de la juste valeur.
- c) La compagnie n'a pas attribué d'options sur ses actions depuis 2002. Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.
- d) Les sommes indiquées dans la colonne « Régimes d'intéressement annuels » pour les différents membres de la haute direction visés correspondent à la prime en espèces pour 2014.
- e) Les montants apparaissant dans la colonne « Régimes d'intéressement à long terme » correspondent aux unités de participation au bénéfice qui ont été payées au cours d'années d'attribution antérieures. Ils sont versés lorsque la valeur de liquidation maximale (déclencheur) ou des bénéfices cumulés par action est atteinte ou après trois ans si la valeur n'est pas atteinte. Le régime est décrit à la page 45. R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott participent au régime de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, soit un régime comparable à celui de la compagnie. Leurs versements sont également soumis à une valeur de liquidation maximale (déclencheur) ou bénéfice cumulé par action.
- f) La « Valeur du plan de retraite » est la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » du plan de retraite au 31 décembre 2014, présentée dans le tableau des prestations de retraite à la page 59.
- g) Les sommes indiquées dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprennent les paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes attribuées, les cotisations de la compagnie au régime d'épargne, les coûts d'affectation et le coût des avantages indirects, y compris la planification financière, les droits d'adhésion à des clubs d'affaires, les frais de stationnement et les frais liés à la sécurité de R.M. Kruger. Pour chacun des membres de la haute direction visés, hormis R.M. Kruger, la valeur globale des avantages indirects n'a pas dépassé 50 000 \$ ou 10 % du salaire de base du membre. La valeur globale des avantages indirects qu'a reçus R.M. Kruger était de 73 607 \$, incluant les coûts liés à la sécurité s'établissant à 36 525 \$. Il est à noter qu'en 2014, les paiements équivalant aux dividendes ont été de 35 646 \$ pour R.M. Kruger, de 38 870 \$ pour P.J. Masschelin, de 38 529 \$ pour T.G. Scott, de 38 636 \$ pour W.J.Hartnett et de 36 894 \$ pour B.G. Merkel. Les paiements équivalant aux dividendes sur actions restreintes attribuées d'Exxon Mobil Corporation des années précédentes ont été de 683 807 \$ pour R.M. Kruger, de 46 074 \$ pour P.J. Masschelin et de 36 233 \$ pour T.G. Scott. Ces sommes ont été converties en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,1045 pour 2014. En 2013 et en 2012, les taux de change moyens respectifs étaient de 1,0299 et de 0,9996. Pour R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott, le total indiqué dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprend aussi les coûts liés au détachement, lesquels sont principalement composés des allocations d'expatriés et de l'effet net du coût des remboursements d'impôt pour l'année au cours de laquelle ils ont été affectés au Canada; cet impact peut être positif ou négatif.
- h) Le « Total de la rémunération » pour 2014 correspond à la somme, en dollars, du salaire, des attributions à base d'actions, des attributions à base d'options, de la rémunération au titre d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions, de la valeur du plan de retraite et de l'ensemble des autres éléments de la rémunération.
- i) Bien que le détachement de R.M. Kruger n'ait débuté que le 1<sup>er</sup> mars 2013, en 2013, la compagnie a remboursé à Exxon Mobil Corporation toutes les charges applicables à la rémunération à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

## Attributions à base d'actions et à base d'options en cours pour les membres de la direction visés

Le tableau qui suit présente les attributions à base d'actions et à base d'options en cours au 31 décembre 2014 pour chacun des membres de la haute direction visés de la compagnie.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n <sup>bre</sup> )	Prix d'exercice des options (en \$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en cours non exercées (en \$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions restreintes (n <sup>bre</sup> ) d)	Valeur de marché ou de paiement des attributions à base d'actions restreintes (en \$) d)	Valeur de marché ou de paiement des attributions à base d'actions aux droits non acquis non payées ou distribuées (en \$)
R.M. Kruger a)	–	–	–	–	182 800	9 149 140	–
P.J. Masschelin b)	–	–	–	–	89 050	4 456 953	–
T.G. Scott c)	–	–	–	–	88 525	4 430 676	–
W.J. Hartnett	–	–	–	–	80 825	4 045 291	–
B.G. Merkel	–	–	–	–	75 950	3 801 298	–

- a) R.M. Kruger a reçu des unités d'actions restreintes en 2014 et en 2013 dans le cadre du régime de la compagnie. Les années précédentes, R.M. Kruger a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, R.M. Kruger détenait 190 200 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation au 31 décembre 2014, actions dont la valeur s'élevait à 20 399 187 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 92,45 \$ US au 31 décembre 2014, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada le 31 décembre 2014, soit 1,1601.
- b) P.J. Masschelin a reçu des unités d'actions restreintes de 2010 à 2014 dans le cadre du régime de la compagnie. Les années précédentes, P.J. Masschelin a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, P.J. Masschelin détenait 10 650 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur se chiffrait à 1 142 226 \$ au 31 décembre 2014 sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation au 31 décembre 2014 de 92,45 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada le 31 décembre 2014, soit 1,1601.
- c) T.G. Scott a reçu des unités d'actions restreintes de 2010 à 2014 dans le cadre du régime de la compagnie. Les années précédentes, T.G. Scott a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, T.G. Scott détenait 8 100 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur se chiffrait à 868 735 \$ au 31 décembre 2014 sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation au 31 décembre 2014 de 92,45 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada le 31 décembre 2014, soit 1,1601.
- d) Correspond au total des unités d'actions restreintes reçues du régime de la compagnie de 2008 à 2014. La valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie le 31 décembre 2014, soit 50,05 \$.

**Attributions en vertu d'un régime incitatif pour les membres de la direction visés – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice**

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions obtenues en vertu d'un plan incitatif qui a été acquise par les différents membres de la haute direction visés au cours de l'exercice.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) d)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (en \$) e)
R.M. Kruger a)	–	–	–
P.J. Masschelin b)	–	586 463	–
T.G. Scott c)	–	586 463	–
W.J. Hartnett	–	701 051	439 014
B.G. Merkel	–	661 954	421 614

- a) R.M. Kruger a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie en 2014 et en 2013, mais aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, R.M. Kruger a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est comparable à celui de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. En 2014, on a supprimé les restrictions sur 39 100 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur au 31 décembre 2014 s'élevait à 4 193 524 \$ sur la base du cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à cette date, soit 92,45 \$ US, chiffre qui a été converti en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada de 1,1601 au 31 décembre 2014. R.M. Kruger a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2014 et il participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable à celui de la compagnie. R.M. Kruger a reçu 1 187 779 \$ en prime annuelle en argent en 2014 et en unités de participation au bénéfice attribuées en 2012 et payées en 2014, somme qui a été payée en dollars américains et qui a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 2014, soit 1,1045.
- b) P.J. Masschelin a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2010 à 2014. En 2014, 50 % des unités attribuées en 2011 ont été acquises. Au cours des années précédentes, P.J. Masschelin a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. En 2014, on a supprimé les restrictions sur 4 800 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation ayant une valeur au 31 décembre 2014 de 514 806 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation qui était de 92,45 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada au 31 décembre 2014, soit 1,1601. P.J. Masschelin a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2014 et il participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable à celui de la compagnie. P.J. Masschelin a reçu 323 397 \$ en prime annuelle en argent en 2014 et en unités de participation au bénéfice attribuées en 2012 et payées en 2014, somme qui a été payée en dollars américains et qui a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 2014, soit 1,1045.
- c) T.G. Scott a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2010 à 2014. En 2014, 50 % des unités attribuées en 2011 ont été acquises. Au cours des années précédentes, T.G. Scott a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. En 2014, on a supprimé les restrictions sur 4 050 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation ayant une valeur au 31 décembre 2014 de 434 368 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation qui était de 92,45 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada au 31 décembre 2014, soit 1,1601. T.G. Scott a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2014 et il participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable à celui de la compagnie. T.G. Scott a reçu 412 089 \$ en prime annuelle en argent en 2014 et en unités de participation au bénéfice attribuées en 2012 et payées en 2014, somme qui a été payée en dollars américains et qui a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 2014, soit 1,1045.
- d) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées par la compagnie qui ont été acquises en 2014. La valeur est basée sur le cours moyen de clôture sur cinq jours des actions ordinaires de la compagnie, qui comprend la date d'acquisition et les quatre jours de bourse qui précèdent celle-ci. Dans le cas de P.J. Masschelin et de T.G. Scott, la valeur correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2011, qui ont été acquises en 2014. Dans le cas de W.J. Hartnett et de B.G. Merkel, la valeur correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2007 et 2011, qui ont été acquises en 2014.
- e) Correspond à la prime annuelle en argent reçue en 2014 et aux unités de participation au bénéfice attribuées en 2012 et 2013 qui ont été payées en 2014.

## Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions

Le tableau qui suit contient des renseignements sur les actions ordinaires de la compagnie qui pouvaient être émises à la fin de 2014 en vertu des régimes de rémunération de la compagnie.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (n <sup>bre</sup> ) c)	Prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (en \$)	Nombre de titres restant à émettre au titre des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne) (n <sup>bre</sup> ) c)
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres a)	–	–	–
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres b)	4 115 539	–	6 372 698
<b>Total</b>	4 115 539		6 372 698

- a) Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.  
 b) Il s'agit d'un régime d'unités d'actions restreintes décrit à la page 46.  
 c) Le nombre de titres réservés au régime d'unités d'actions restreintes correspond au total des titres réservés aux unités d'actions restreintes émises de 2008 à 2014 et toujours en cours.

## Tableau des prestations de retraite

Nom	Nombre d'années de service décomptées (au 31 décembre 2014) (n <sup>bre</sup> ) c)	Rente de retraite annuelle (en \$)		Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice (en \$) e)	Variation attribuable aux éléments rémunérateurs (en \$) f)	Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs (en \$) g)	Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice (en \$) h)
		À la fin de l'année c)	À partir de 65 ans d)				
R.M. Kruger a)	–	–	–	–	–	–	–
P.J. Masschelin a)	–	–	–	–	–	–	–
T.G. Scott a)	–	–	–	–	–	–	–
W.J. Hartnett b)	34,7	418 700	418 700	5 279 000	309 900	979 000	6 567 900
B.G. Merkel b)	29,3	344 900	495 300	4 688 300	121 500	1 265 200	6 075 000

- a) Participant aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, y compris les régimes agréés et non agréés du point de vue fiscal. Au 31 décembre 2014, R.M. Kruger avait 33,5 années de service décomptées, P.J. Masschelin en avait 37,1 et T.G. Scott en avait 28,6. Tous les montants, libellés en dollars US, ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pour 2014, soit 1,1045.  
 b) Participant au régime de retraite de la compagnie à 1,6 % avec paiements de la compagnie pour les montants dépassant les limites réglementaires pour le régime enregistré.

- c) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite enregistré de la compagnie, complété par les prestations de la compagnie. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle constituée du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation et le montant annuel cumulatif calculé aux termes des régimes non agréés du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 1 109 936 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 504 038 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 423 172 \$.
- d) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite enregistré de la compagnie, augmenté des prestations de la compagnie, qui seraient acquises à 65 ans sur la base de la moyenne des salaires de fin de carrière au 31 décembre 2014. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation et le montant annuel calculé au titre des régimes non agréés du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation qui serait gagné jusqu'à l'âge de 65 ans en prenant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2014. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 1 417 071 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 573 693 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 631 875 \$.
- e) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, l'« obligation actuelle au titre des prestations déterminées au début de l'exercice » est définie à des fins d'orientation faisant autorité selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut et du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) tel que défini par l'Agence du revenu du Canada, extrapolés jusqu'à la retraite et déterminés au prorata des années de service à la date d'évaluation, le 31 décembre 2013. Les calculs supposent que le remboursement par le Régime de pensions du Canada est basé sur la prestation annuelle maximale à la retraite et que le remboursement par la pension de la sécurité de la vieillesse (PSC) est basé sur la prestation de la PSC au quatrième trimestre de 2013, extrapolé jusqu'à la retraite. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, l'« obligation actuelle au titre des prestations déterminées au début de l'exercice » est définie par les PCGR et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut. Les calculs supposent que le remboursement par la sécurité sociale américaine pour les prestations du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation est calculé selon la loi sur la sécurité sociale en vigueur à la fin de l'exercice 2013. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 13 118 998 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 6 436 298 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 4 270 553 \$.
- f) La valeur de la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » comprend le coût des services pour 2014 et l'incidence de la variation des résultats sur l'obligation projetée au titre des prestations. En ce qui concerne les participants au régime de la compagnie, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2014 et du montant effectif du salaire et des primes reçus en 2014 de la manière décrite plus haut. En ce qui concerne les participants aux régimes d'Exxon Mobil Corporation, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2014 et du montant projeté du salaire et des primes. Aucune modification de nature à influencer sur ces prestations n'est intervenue en 2014. Ces valeurs sont calculées sur une base qui est conforme aux PCGR et à l'évaluation faite aux fins de la comptabilité de l'ensemble des régimes. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de (593 013 \$), pour P.J. Masschelin, elle était de (21 983 \$), et, pour T.G. Scott, elle était de 155 178 \$.
- g) La valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération, les prestations versées et la modification des hypothèses d'évaluation. Pour ce qui est du régime de retraite de la compagnie, le taux d'actualisation employé pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice 2014 est passé à 3,75 %, alors qu'il était de 4,75 % à la fin de l'exercice 2013, ce qui a eu une incidence positive sur la variation attribuable aux éléments non rémunérateurs. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, la valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération ou au service. Cela tient compte des intérêts, sur la base d'un taux d'actualisation de 4,0 % à la fin de l'exercice 2014, contre 5,0 % à la fin de l'exercice 2013 et des règles du régime relatives à la conversion des rentes en paiements forfaitaires au moment de la retraite. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 2 062 826 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 367 445 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 1 034 391 \$.
- h) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, la « Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice » est définie selon les PCGR et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut et du MGAP, extrapolés jusqu'à la retraite et déterminés au prorata du service à la date d'évaluation, le 31 décembre 2014. Les calculs supposent que le remboursement par le Régime des pensions du Canada est basé sur la prestation annuelle maximale et que le remboursement par la PSV est basé sur la prestation de la PSV au quatrième trimestre de 2014 extrapolé jusqu'à la retraite. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, l'« obligation actuelle au titre des prestations déterminées au début de l'exercice » est définie par les PCGR et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut. Les calculs supposent que le remboursement par la sécurité sociale américaine pour les prestations du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation est calculé selon la loi sur la sécurité sociale en vigueur à la fin de l'exercice 2014. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 14 588 811 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 6 781 760 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 5 460 122 \$.

### **Précisions sur les régimes d'intéressement à long terme antérieurs**

Le seul régime de rémunération au rendement à long terme de la compagnie est le régime d'unités d'actions restreintes décrit à la page 46. Il n'y a plus d'unités en circulation.

## V. Autres renseignements importants

### Date de prise d'effet

La présente circulaire de sollicitation de procurations prend effet le 11 février 2015.

### Actionnaire principal

Au 11 février 2015, le seul actionnaire qui, à la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la compagnie, était propriétaire véritable de plus de 10 % ou exerçait, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la compagnie était Exxon Mobil Corporation, société domiciliée au 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas 75039-2298, qui était propriétaire véritable de 589 928 303 actions ordinaires, soit 69,6 % des actions à droit de vote en circulation de la compagnie. En conséquence, la compagnie est une « société contrôlée » selon les normes d'inscription à la bourse NYSE MKT LLC et une « société à participation majoritaire » aux fins du Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

### Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation

La compagnie a rédigé des procédures selon lesquelles toute opération commerciale entre elle-même, Exxon Mobil Corporation et ses filiales est assujettie à un examen par le président du Conseil, président et chef de la direction. Le Conseil d'administration reçoit un rapport annuel d'examen des opérations avec parties apparentées avec Exxon Mobil Corporation et ses filiales.

Le 25 juin 2013, la compagnie a lancé un programme de rachat d'actions d'une durée de 12 mois dans le « cours normal » des activités en vertu duquel elle n'a racheté aucune de ses actions en circulation entre le 25 juin 2013 et le 24 juin 2014, ni aucune des actions d'Exxon Mobil Corporation en dehors de ce programme. Le 25 juin 2014, la compagnie a lancé un programme de rachat d'actions de 12 mois en vertu duquel elle peut racheter jusqu'à 1 000 000 de ses actions en circulation. En 2014, la compagnie a racheté 2 475 actions en vertu de ce programme et n'a racheté aucune des actions d'Exxon Mobil Corporation en dehors de ce programme.

Les montants des achats et des ventes réalisés par la compagnie et ses filiales aux fins d'autres opérations effectuées en 2014 avec Exxon Mobil Corporation et les membres du groupe d'Exxon Mobil Corporation se sont chiffrés à 4 316 M\$ et 3 752 M\$ respectivement. Ces opérations, conclues selon des conditions comparables à celles qui auraient été conclues entre parties non liées, ont consisté principalement en la vente et l'achat de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits chimiques et en la prestation de services techniques, d'ingénierie et de recherche et développement. Les opérations avec Exxon Mobil Corporation ont inclus les sommes payées ou touchées par suite de la participation de la compagnie à des activités réalisées en coentreprise dans le secteur amont au Canada. De plus, la compagnie a des conventions en place avec des membres du groupe Exxon Mobil Corporation aux termes desquelles elle obtient des services informatiques et de soutien à la clientèle, ainsi que la mise en commun de services de soutien en matière de gestion et d'exploitation, qui permettent aux entreprises de regrouper des activités et des systèmes faisant double emploi. La compagnie a une entente contractuelle avec une société affiliée d'Exxon Mobil au Canada pour exploiter certains biens de production d'ExxonMobil dans l'Ouest canadien. La propriété des actifs n'a pas changé. La compagnie et ce membre du groupe ont également une entente contractuelle qui leur permet de partager à parts égales les nouvelles occasions qui se présentent dans le secteur amont. En 2007, la compagnie a conclu des ententes avec ExxonMobil et l'une de ses sociétés affiliées portant sur la prestation de services commerciaux, techniques et de gestion à Syncrude Canada Ltée.

Au 31 décembre 2014, la compagnie avait un prêt non remboursé de 4 746 M\$ au titre d'un contrat de prêt avec ExxonMobil aux termes duquel ExxonMobil accorde à la compagnie un prêt à long terme de 6,25 G\$ à un taux d'intérêt correspondant au taux du marché. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020 et est résiliable par ExxonMobil sous réserve d'un préavis écrit de 370 jours. De plus, la compagnie avait un prêt à court terme impayé de 75 M\$ à l'égard d'une société affiliée d'ExxonMobil. Ce prêt a été fait en vertu d'une entente conclue avec ExxonMobil qui prévoit des emprunts renouvelables ne portant pas intérêt jusqu'à concurrence de 75 M\$ et correspond à la part d'ExxonMobil d'un fonds de roulement nécessaire pour soutenir les accords relativement à l'achat, à la commercialisation et au transport du pétrole brut et des produits de dilution pris par la compagnie pour le compte d'ExxonMobil.

## Renseignements sur l'auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l. (PwC) remplit la fonction d'auditeur auprès de la compagnie depuis plus de cinq ans. Ayant son siège à Calgary, en Alberta, PwC est un cabinet d'audit qui est un participant du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

## Honoraires d'audit

Les honoraires versés à PwC pour la prestation de services d'audit des états financiers de la compagnie et d'autres services pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Honoraires d'audit	1 408	1 357
Honoraires pour les services liés à l'audit	140	123
Honoraires pour des services en fiscalité	0	50
Autres honoraires	0	0
Total des honoraires	1 548	1 530

Les honoraires d'audit ont couvert l'audit des états financiers annuels de la compagnie et du contrôle interne de l'information financière ainsi que l'examen des états financiers trimestriels des trois premiers trimestres de 2014.

Les honoraires pour services liés à l'audit ont compris d'autres services d'expression d'assurance, notamment l'audit des états du régime de retraite de la compagnie et des redevances des entités productrices de pétrole et de gaz.

La compagnie n'a pas fait appel à l'auditeur pour d'autres services.

Tous les ans, le Comité de vérification évalue formellement la performance de l'auditeur externe, recommande que l'auditeur externe soit nommé par les actionnaires, détermine la rémunération de l'auditeur et opère une surveillance de son travail. Le Comité de vérification approuve le programme d'audit proposé par l'auditeur externe pour l'exercice en cours, en évalue les résultats après la fin de la période visée par ce programme et approuve préalablement tous les services autres que l'audit devant être fournis par l'auditeur externe, après avoir tenu compte de l'incidence de ces services sur son indépendance.

Tous les services fournis à la société par l'auditeur ont été approuvés par le Comité de vérification.

## Indépendance de l'auditeur

Le Comité de vérification discute en permanence avec PwC de l'indépendance du cabinet vis-à-vis de la compagnie et de sa direction. PwC a attesté qu'il est un cabinet indépendant à l'égard de la compagnie au sens des règles de conduite professionnelle de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta et de la U.S. Securities and Exchange Commission. La compagnie a estimé que l'indépendance de l'auditeur a été préservée.

## Éthique des affaires

Le Conseil a adopté un code écrit d'éthique et de conduite des affaires (le « code ») que l'on peut consulter sur le site Web de la compagnie à l'adresse [www.limperiale.ca](http://www.limperiale.ca).

Le code s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la compagnie. Il englobe la politique d'éthique, la politique sur les conflits d'intérêts, la politique sur l'utilisation des biens de l'entreprise, la politique sur les mandats d'administrateurs et les procédures de transmission des plaintes et la politique de communication ouverte. Les employés sont encouragés à signaler à leur superviseur les cas présumés de violation de la loi, de la politique de la compagnie ou de la procédure de contrôle interne et on attend d'eux qu'ils signalent ces cas. Les cas présumés de violation qui mettent en cause un administrateur ou un dirigeant et toute préoccupation concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit doivent être signalés directement à l'auditeur interne. Le Comité de vérification procède à l'examen des questions qui mettent en cause des administrateurs ou des dirigeants, puis les renvoie au Conseil. Comme autre possibilité, les employés peuvent faire part de leurs préoccupations à un des administrateurs non salariés ou à l'ensemble de ceux-ci. Par ailleurs, les administrateurs de la compagnie doivent se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, de même qu'aux règlements applicables des autorités des valeurs mobilières, afin de s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur détient un intérêt important.

La direction présente tous les ans au Conseil une revue des questions d'éthique d'entreprise et des conflits d'intérêts. Les administrateurs, dirigeants et employés revoient tous les ans les normes de conduite de la compagnie, y compris le code; les employés occupant des postes où il y a risque accru de manquement à la déontologie ou de conflit d'intérêts sont tenus de signer une déclaration dans laquelle ils reconnaissent avoir lu et compris les normes de conduite. En outre, tous les quatre ans, les pratiques d'affaires font l'objet d'un examen au cours duquel les gestionnaires examinent les normes de conduite avec les employés dans leurs unités de travail respectives.

Le Conseil, par l'entremise de son Comité de vérification, examine l'efficacité des processus de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la compagnie. Le Conseil consulte l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction de la compagnie pour s'assurer de l'intégrité des systèmes.

Plusieurs structures et processus existent pour faciliter le fonctionnement du Conseil en toute indépendance de la direction. Le Conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les comités sont présidés par des administrateurs indépendants différents, et les cinq administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. Le Comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Les autres comités (à l'exception du Comité des contributions) sont composés uniquement d'administrateurs indépendants et de D.G. Wascom, qui est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation et est donc indépendant de la direction de la compagnie. Les ordres du jour du Conseil et de ses comités ne sont pas établis seulement par la direction, mais aussi par le Conseil au complet et par chaque comité. Un nombre important de points à l'ordre du jour sont obligatoires et récurrents. Les réunions du Conseil sont prévues au moins une année à l'avance. Tout administrateur peut convoquer une réunion du Conseil ou une réunion d'un comité dont il est membre. Le Conseil prescrit la transmission aux administrateurs d'un flux d'informations financières, opérationnelles et générales sur la compagnie.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions exécutives auxquelles les membres de la direction n'assistent pas. Ces réunions sont présidées par S.D. Whittaker, l'administratrice indépendante désignée par l'ensemble des administrateurs indépendants pour présider et diriger les travaux. Neuf séances exécutives ont été tenues en 2014. Aucune déclaration de changement important n'a été déposée au cours des douze derniers mois concernant la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant qui constituerait un manquement au code.

Le guide des pouvoirs d'approbation de la compagnie prévoit que certaines questions fassent l'objet d'un examen par des contacts fonctionnels au sein d'ExxonMobil. On rappelle régulièrement aux employés qu'on attend d'eux qu'ils agissent dans l'intérêt de la compagnie et qu'ils ont l'obligation de relever toute situation où l'intérêt de la compagnie pourrait ne pas concorder avec les priorités d'ExxonMobil. Dans un tel cas, les employés doivent soumettre le problème aux niveaux supérieurs de la direction de la compagnie. La résolution finale de ces problèmes revient au président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie.

## Information sur la gouvernance

L'information sur la gouvernance a été établie en conformité avec le formulaire 58-101F1 – *Information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et a fait l'objet d'une révision conjointement avec le Comité des mises en candidature et de la gouvernance. Le Conseil a estimé que les pratiques et les procédures de la compagnie respectent les dispositions de la Norme canadienne 58-101 sur l'« *Information concernant les pratiques en matière de gouvernance* ».

<b>1. Conseil d'administration</b>	
a) Indiquer les noms des administrateurs qui sont indépendants.	Les cinq administrateurs indépendants de la compagnie sont K.T. Hoeg, J.M. Mintz, D.S. Sutherland, S.D. Whittaker et V.L. Young. Se reporter à la page 17 pour plus de renseignements sur l'indépendance des administrateurs.
b) Indiquer les noms des administrateurs qui ne sont pas indépendants et donner des précisions sur les fondements de cette conclusion.	R.M. Kruger est président du Conseil, président et chef de la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2013 et n'est pas considéré comme étant indépendant. D.G. Wascom est un administrateur depuis le 30 juillet 2014 et n'est pas indépendant du fait qu'il est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation.
c) Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non. Si la majorité des administrateurs ne sont pas indépendants, préciser les mesures prises par le Conseil d'administration (le « Conseil ») afin de favoriser l'exercice d'un jugement indépendant dans le cadre de leurs responsabilités.	Le Conseil est composé en majorité d'administrateurs qu'il considère comme indépendants. Se reporter à la page 17 pour des renseignements détaillés sur l'indépendance des administrateurs.
d) Si un administrateur est actuellement membre du conseil d'administration d'un émetteur assujéti (ou d'un émetteur similaire) dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, indiquer le nom de l'administrateur et celui de l'autre émetteur.	Se reporter au tableau de la page 28, qui indique quels administrateurs siègent aux conseils d'autres émetteurs assujétis.
e) Préciser si les administrateurs indépendants tiennent des réunions à intervalles réguliers en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Si c'est le cas, indiquer le nombre de réunions de la sorte tenues depuis le début du plus récent exercice clos de l'émetteur. Si ce n'est pas le cas, décrire les mesures prises par le conseil pour favoriser une discussion ouverte et franche entre les administrateurs indépendants.	Les administrateurs indépendants tiennent des réunions exécutives à la suite de chacune des réunions du Conseil et lorsqu'ils jugent nécessaire de le faire. Ces réunions sont tenues en l'absence de membres de la direction et servent à assurer un suivi et une évaluation des processus et des enjeux du Conseil, à débattre des questions importantes dont il convient de s'entretenir en l'absence de membres de la direction et à communiquer à la direction, s'il y a lieu, les résultats de discussions tenues en privé par les administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants ont tenu neuf séances exécutives en 2014.
f) Préciser si le président du Conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le Conseil est doté d'un président ou d'un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, indiquer son nom et donner des précisions sur son rôle et ses responsabilités. Si le Conseil n'est doté de ni l'un ni l'autre, indiquer ce que le Conseil fait pour assurer la direction de ses administrateurs indépendants.	Comme le président du Conseil n'est pas un administrateur indépendant, c'est S.D. Whittaker, présidente des séances exécutives, qui parle au nom des administrateurs indépendants et veille à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de s'acquitter correctement de ses charges. La description du poste de président des séances exécutives figure à l'alinéa 8(3) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Se reporter à l'analyse figurant à la page 18 pour une description d'autres moyens par lesquels le Conseil assure un leadership auprès de ses administrateurs indépendants.

<p>g) Fournir le registre des présences de chaque administrateur à toutes les réunions du Conseil depuis le début du plus récent exercice terminé de l'émetteur.</p>	<p>En 2014, le Conseil s'est réuni neuf fois, le taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités a été de 99.5 %. Tous les administrateurs ont assisté à l'assemblée annuelle des actionnaires. Se reporter à la page 26 pour des renseignements sur la présence des différents administrateurs aux réunions.</p>
<b>2. Mandat du Conseil</b>	
<p>Divulguer le mandat écrit du Conseil. Si le Conseil n'en a pas, préciser de quelle façon il définit son rôle et ses responsabilités.</p>	<p>Le texte du mandat du Conseil figure dans la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Se reporter à la page 19 pour d'autres renseignements sur le Conseil.</p>
<b>3. Descriptions de postes</b>	
<p>a) Préciser si le Conseil a établi ou non des descriptions de postes écrites pour le président du Conseil et les présidents de chaque comité du Conseil. Si ce n'est pas le cas pour le président ou les présidents de chaque comité du Conseil, ou les deux, préciser sommairement de quelle façon le Conseil définit le rôle et les responsabilités de chacun.</p>	<p>La description du poste de président du Conseil figure à l'alinéa 10a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité de vérification figure au paragraphe 2 de la charte du Comité de vérification, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité figure au paragraphe 2 de la charte du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité des ressources pour les dirigeants figure au paragraphe 2 de la charte du Comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité des mises en candidature et de la gouvernance figure au paragraphe 2 de la charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité des contributions figure au paragraphe 2 de la charte du Comité des contributions, reproduite à l'annexe B.</p>
<p>b) Préciser si le Conseil et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le chef de la direction. Si ce n'est pas le cas, décrire sommairement de quelle façon le Conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.</p>	<p>La description du poste de président du Conseil, président et chef de la direction figure à l'alinéa 10a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B.</p>
<b>4. Orientation et formation continue</b>	
<p>a) Décrire sommairement les mesures prises par le Conseil pour orienter les nouveaux administrateurs au sujet i) du rôle du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs et ii) de la nature et des activités d'exploitation de l'entreprise de l'émetteur.</p>	<p>La secrétaire générale organise un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs. Dans le cadre d'une série d'exposés livrés par des membres du personnel et des directeurs fonctionnels sur une période de plusieurs jours, les nouveaux administrateurs sont mis au courant des principales activités de la compagnie, de sujets spécifiques à l'industrie, de la surveillance des risques et de questions réglementaires. Les nouveaux administrateurs sont aussi mis au courant des politiques importantes de la compagnie, de la sécurité, de la gestion des technologies de l'information et des processus essentiels de planification et d'estimation des réserves. Ils reçoivent de plus un manuel complet sur le Conseil, lequel renferme un historique de la compagnie, les chartes du Conseil et de ses comités ainsi que d'autres informations utiles sur la compagnie.</p>

<p>b) Décrire sommairement les mesures prises, le cas échéant, par le Conseil afin d'assurer la formation continue de ses administrateurs. Si le Conseil n'offre aucun programme de formation continue, préciser de quelle façon le Conseil s'assure que ses administrateurs maintiennent à jour les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.</p>	<p>La direction assure une formation continue aux membres du Conseil au moyen d'exposés sur les principales activités de la compagnie. Chaque année, le Conseil tient une réunion prolongée qui porte sur une activité particulière de la compagnie et qui comprend la visite d'un ou de plusieurs établissements de la compagnie ou d'un lieu présentant un intérêt particulier relativement aux activités de la compagnie. En septembre 2014, les membres du Conseil ont visité la raffinerie et l'usine de conditionnement des lubrifiants de Strathcona, à Edmonton (Alberta) au Canada. Ils ont également visité le dépôt ferroviaire d'Edmonton, dont la construction doit être terminée en 2015. Parmi les autres activités de formation continue offertes à tous les administrateurs en 2014, mentionnons deux examens de la gouvernance d'entreprise et des questions d'ordre réglementaire, une mise au point sur la cybersécurité, un examen des systèmes de gestion des risques, un examen de la réglementation applicable au transport ferroviaire, un examen de la comptabilité et de l'assurance des régimes de retraite, une mise au point sur la marque et la signature visuelle, un examen des raffineries de la compagnie et une présentation sur la stratégie de détail. Les membres de la direction d'ExxonMobil fournissent également un aperçu des divers aspects des activités d'ExxonMobil à l'étranger. En 2014, des présentations ont été faites à l'intention des administrateurs sur le secteur des lubrifiants et des produits spéciaux, les politiques et les régimes de rémunération et d'avantages sociaux d'ExxonMobil, les programmes de recherche en aval et en amont d'ExxonMobil et le programme et les procédures d'audit d'ExxonMobil. Les membres du Conseil reçoivent en outre, avant chacune des réunions du Conseil, un dossier complet faisant le point en détail sur chacun des sujets à l'ordre du jour. Les membres des comités reçoivent aussi un dossier synthèse sur chacun des sujets à traiter par le comité auquel ils appartiennent. Dans le cadre du processus d'évaluation annuel du Conseil, les membres sont consultés pour savoir s'ils souhaitent ajouter des points à traiter. De plus, les administrateurs se réunissent avant la plupart des réunions périodiques du Conseil prévues au calendrier, ce qui leur donne l'occasion de discuter de manière informelle. Dans certains cas, lorsque la haute direction est présente, ces réunions sont l'occasion de faire le point sur des sujets présentant un intérêt particulier.</p>
<p><b>5. Éthique des affaires</b></p>	
<p>a) Indiquer si le Conseil a adopté ou non un code d'éthique écrit pour les administrateurs, les dirigeants et les employés. Dans l'affirmative :</p>	<p>La compagnie a adopté un code écrit d'éthique et de conduite des affaires (le « Code »). Se reporter à l'analyse présentée à la page 63 dans la section « Éthique des affaires ».</p>
<p>i) préciser comment une personne physique ou morale peut s'en procurer un exemplaire;</p>	<p>On peut consulter le Code sur le site Web de la compagnie, à l'adresse <b>www.limperiale.ca</b>. Le code est également reproduit dans le profil de la compagnie sur SEDAR, à l'adresse <b>www.sedar.com</b>.</p>
<p>ii) préciser de quelle façon le Conseil s'assure de la conformité au code, ou, si ce n'est pas le cas, s'il s'en assure et comment il veille à son application le cas échéant; et</p>	<p>Se reporter à l'analyse présentée à la page 63 dans la section « Éthique des affaires », qui indique de quelle manière le Conseil contrôle l'application du Code.</p>
<p>iii) faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées, depuis le début du plus récent exercice clos de l'émetteur, ayant trait à la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant qui constitue une dérogation au code.</p>	<p>Aucune déclaration de changement important relative à la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant constituant une dérogation au code n'a été déposée.</p>

<p>b) Indiquer les mesures prises par le Conseil pour s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur ou un dirigeant détient un intérêt important.</p>	<p>Se reporter à l'analyse présentée à la page 63.</p>
<p>c) Décrire toutes les autres mesures prises par le Conseil afin de susciter et de promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'éthique professionnelle.</p>	<p>Se reporter à l'analyse présentée à la page 63.</p>
<p><b>6. Nomination des administrateurs</b></p>	
<p>a) Décrire le processus de sélection des candidats à une fonction d'administrateur qu'utilise le Conseil.</p>	<p>Dans l'évaluation des compétences des candidats aux postes d'administrateur, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte de l'expérience professionnelle et des connaissances des candidats dans d'autres domaines. Les principaux critères jugés pertinents pour les travaux auxquels procèdent le Conseil et ses comités sont décrits plus en détail à la page 13. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de rechercher et de recommander des candidats aux postes d'administrateur. La procédure de sélection est décrite au paragraphe 9a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Quand le comité propose de reconduire le mandat d'une personne, il procède à une évaluation en fonction des critères de reconduction mentionnés à l'alinéa 9b) de la charte qui se trouve à l'annexe B. Le comité conserve une liste de candidatures possibles à des postes d'administrateur pour les besoins futurs, liste qu'il revoit chaque année. Collectivement, les candidats actuels à des postes d'administrateur ont l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer un suivi de gestion et une gouvernance efficaces de la compagnie. Les principaux domaines d'expérience et de compétence des candidats au poste d'administrateur figurent dans les notices biographiques des administrateurs aux pages allant de 6 à 12.</p>
<p>b) Indiquer si le Conseil est doté ou non d'un comité de mises en candidature entièrement composé d'administrateurs indépendants. Si le Conseil n'est pas doté d'un comité des mises en candidature, entièrement composé d'administrateurs indépendants, décrire les mesures prises par le Conseil afin de favoriser un processus de mises en candidature objectif.</p>	<p>Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est formé d'administrateurs indépendants et de D.G. Wascom, qui n'est pas indépendant en raison de son emploi chez Exxon Mobil Corporation. Cependant, M. Wascom peut être considéré comme indépendant de la direction de la compagnie, et sa participation contribue à assurer un caractère objectif au processus de mise en candidature. Sa participation est utile aux travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.</p>
<p>c) Si le Conseil est doté d'un comité des mises en candidature, décrire les responsabilités, les pouvoirs et les activités de ce comité.</p>	<p>Les responsabilités, les pouvoirs et le mode de fonctionnement du Comité des mises en candidature et de la gouvernance sont décrits dans la charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe B. On trouvera des renseignements complémentaires sur le Comité des mises en candidature et de la gouvernance au tableau présenté à la page 23.</p>

<b>7. Rémunération</b>	
a) Décrire le procédé qu'utilise le Conseil pour établir la rémunération des administrateurs et des dirigeants de l'émetteur.	La façon de procéder du Conseil pour établir la rémunération des administrateurs de la compagnie est décrite à la page 29. On trouvera par ailleurs aux pages allant de 50 à 53 une analyse et une description de la méthode employée pour établir la rémunération des membres de la haute direction visés.
b) Indiquer si le Conseil est doté ou non d'un comité de rémunération entièrement composé d'administrateurs indépendants. Si ce n'est pas le cas, décrire les mesures prises par le Conseil afin de favoriser un processus objectif d'établissement de la rémunération.	Le Comité des ressources pour les dirigeants est formé d'administrateurs indépendants et de D.G. Wascom, qui n'est pas indépendant en raison de son emploi chez Exxon Mobil Corporation. Cependant, M. Wascom peut être considéré comme indépendant de la direction de la compagnie, et sa participation contribue à assurer un caractère objectif au processus de mise en candidature. Sa participation est utile aux travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.
c) Si le Conseil est doté d'un comité de rémunération, décrire les responsabilités, les pouvoirs et les activités de ce comité.	Les responsabilités, les pouvoirs et le mode de fonctionnement du Comité des ressources pour les dirigeants sont décrits dans la charte du Comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe B. On trouvera au tableau présenté à la page 21 des renseignements complémentaires sur le Comité des ressources pour les dirigeants.
d) Si, depuis le début du plus récent exercice clos de l'émetteur, les services d'un consultant ou d'un conseiller en rémunération ont été retenus afin d'aider l'émetteur à établir la rémunération de ses administrateurs et dirigeants, indiquer l'identité du conseiller ou du consultant et décrire sommairement son mandat. Si ses services ont été retenus pour tout autre travail chez l'émetteur, préciser la nature du mandat et le décrire sommairement.	Par suite de la décision du Comité des mises en candidature et de la gouvernance de confier à un cabinet externe spécialisé en recherches le travail de collecte de données de référence sur l'exercice précédent au cours du deuxième trimestre de chaque exercice afin de permettre au comité d'établir la rémunération des administrateurs pour la prochaine période de douze mois allant du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin, le comité a retenu les services d'un conseiller indépendant, et lui a confié la mission de procéder à une évaluation des pratiques de rémunération de la concurrence et à une collecte des données de marché sur la rémunération des administrateurs pour l'aider à formuler une recommandation quant à la rémunération des administrateurs de la compagnie. Les honoraires et les frais relatifs à cette prestation de services se sont élevés à 38 514 \$.
<b>8. Autres comités du Conseil</b>	
Si le Conseil est doté de comités permanents autres que le Comité de vérification, le Comité de rémunération et le Comité des mises en candidature, dresser la liste de ces comités et décrire leur fonction.	En plus du Comité de vérification, du Comité des mises en candidature et de la gouvernance et du Comité des ressources pour les dirigeants, le Conseil a mis sur pied le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que le Comité des contributions. La fonction du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité est définie dans la charte de ce comité, reproduite à l'annexe B. On trouvera des renseignements complémentaires sur ce comité à la page 22. La fonction du Comité des contributions est définie dans la charte de ce comité, reproduite à l'annexe B. On trouvera des renseignements complémentaires sur ce comité à la page 24.
<b>9. Évaluations</b>	
Préciser si l'efficacité et l'apport du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs sont évalués régulièrement. Si c'est le cas, décrire le procédé utilisé aux fins des évaluations. Par contre, si des évaluations ne sont pas effectuées régulièrement, indiquer de quelle façon le conseil s'assure de son efficacité ainsi que de celle de ses comités et de ses administrateurs.	Le Conseil et ses comités font l'objet d'une évaluation annuelle. Se reporter à l'analyse présentée à la page 16 dans la section « Évaluation du rendement du Conseil » pour un examen plus détaillé du processus d'évaluation des administrateurs.

<b>10. Durée maximale du mandat des administrateurs et autres mécanismes de renouvellement du Conseil</b>	
<p>Préciser si l'émetteur a instauré des limites pour la durée maximale du mandat des administrateurs siégeant au Conseil ou d'autres mécanismes de renouvellement du Conseil et, si c'est le cas, préciser quelles sont les limites de la durée du mandat de ces administrateurs ou décrire tout autre mécanisme de renouvellement du Conseil. Si l'émetteur n'a pas instauré de limites pour la durée du mandat des administrateurs ou n'a pas adopté d'autres mécanismes de renouvellement du Conseil, préciser pourquoi il a omis de le faire.</p>	<p>Ensemble, les sept candidats aux postes d'administrateur ont 56 ans d'ancienneté comme membres du Conseil. La charte du Conseil prévoit que les administrateurs ne peuvent voir leur mandat reconduit au-delà de l'âge de 72 ans, à moins d'une situation exceptionnelle donnant lieu à une demande de reconduction de mandat de la part du président du Conseil. La compagnie n'a pas instauré de limites pour la durée du mandat des administrateurs indépendants parce qu'elle reconnaît la valeur des connaissances exhaustives de la compagnie que possèdent les administrateurs de longue date et qu'elle s'attend à ce que les administrateurs indépendants demeurent habilités à remplir un mandat d'au moins cinq ans.</p>
<b>11. Politiques relatives à la représentation féminine au sein du Conseil</b>	
<p>a) Indiquer si l'émetteur a adopté une politique écrite ayant trait à la sélection et à la nomination de femmes aux postes d'administrateur. Si l'émetteur n'a pas adopté une telle politique, préciser pourquoi il a omis de le faire.</p>	<p>La compagnie a un engagement de longue date envers la diversité parmi ses administrateurs. Il y a une femme au Conseil d'administration de la compagnie depuis les 38 dernières années et, actuellement, 40 % des administrateurs indépendants sont des femmes (29 % de l'ensemble du Conseil). Dans le but de favoriser une diversité d'expériences, de points de vue et de compétences, tel qu'il est décrit à partir de la page 13, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération certains facteurs, dont le sexe, dans l'évaluation des candidats possibles. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle, les domaines d'expertise, les autres compétences individuelles et la diversité en matière d'âge, de sexe ou d'association régionale, que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune parmi les administrateurs actuels.</p>
<p>b) Si l'émetteur a adopté une politique comme celle mentionnée en a) préciser ce qui suit à l'égard de la politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) un sommaire de ses objectifs et des principales dispositions</li> <li>ii) les mesures prises pour s'assurer que la politique a effectivement été mise en œuvre</li> <li>iii) les progrès annuels et cumulatifs réalisés par l'émetteur vers l'atteinte des objectifs de la politique, et</li> <li>iv) comment le Conseil ou son comité de mises en candidature évalue, le cas échéant, l'efficacité de la politique.</li> </ul>	<p>La charte du Conseil a pour objet de veiller à ce que le Comité des mises en candidature et de la gouvernance tienne compte de l'expérience professionnelle, des domaines d'expertise, des compétences individuelles et de la diversité en matière d'âge, de sexe et d'association régionale dans l'évaluation des candidats possibles aux postes d'administrateur.</p>

<b>12. Prise en compte de la représentation féminine dans le processus d'identification et de sélection d'administrateurs</b>	
Indiquer si le Conseil ou le comité des mises en candidature tient compte du niveau de représentation des femmes au sein du Conseil et, si oui, comment il détermine et propose la candidature de femmes pour élection ou réélection au Conseil. Si l'émetteur ne tient pas compte du niveau de représentation féminine au sein du Conseil dans le processus d'identification et de sélection des administrateurs aux fins d'élection ou de réélection au Conseil, préciser les raisons pourquoi il a omis de le faire.	Lorsqu'il examine les candidats possibles aux postes d'administrateur, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte du sexe des candidats, en plus de l'âge, de l'association régionale, de l'expérience professionnelle, des domaines d'expertise, des compétences individuelles et d'autres dimensions de la diversité pour déterminer si les candidats éventuels sont en mesure de combler toute lacune parmi les administrateurs actuels, tel qu'il est décrit à la page 13.
<b>13. Prise en compte de la représentation féminine dans le processus de nomination aux postes de hauts dirigeants</b>	
Indiquer si l'émetteur tient compte du niveau de représentation féminine aux postes de hauts dirigeants lors de la nomination des hauts dirigeants et, si oui, comment il le fait. Si l'émetteur ne tient pas compte du niveau de représentation féminine aux postes de hauts dirigeants dans le cadre du processus de nomination des hauts dirigeants, préciser les raisons pourquoi il a omis de le faire.	Lorsqu'il examine les candidats possibles aux postes de hauts dirigeants, le Comité des ressources pour les dirigeants tient compte du sexe, en plus des autres facteurs décrits à la page 43.
<b>14. Objectifs de l'émetteur en ce qui concerne la représentation féminine au sein du Conseil et de la haute direction</b>	
a) Aux fins du présent élément, « objectif » s'entend du nombre ou du pourcentage ou d'une fourchette de nombres ou de pourcentages de femmes, adopté par l'émetteur pour siéger au Conseil ou occuper des postes de hauts dirigeants avant une date précise.	La compagnie n'a pas fixé un objectif à son Conseil d'administration en ce qui concerne la représentation féminine. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte du sexe des candidats, en plus de l'âge, de l'association régionale, de l'expérience professionnelle, des domaines d'expertise, des compétences individuelles et d'autres dimensions de la diversité pour déterminer si les candidats éventuels sont en mesure de combler toute lacune parmi les administrateurs actuels. La compagnie ne croit pas qu'une seule dimension devrait être prise en considération sans qu'il ne soit tenu compte de tous les autres facteurs dont il est fait mention à partir de la page 13, lorsqu'elle détermine la capacité des administrateurs éventuels à contribuer aux travaux du Conseil d'administration.
b) Indiquer si l'émetteur a fixé un objectif concernant la représentation féminine à son Conseil d'administration. Si l'émetteur n'a pas fixé un objectif à cet égard, préciser pourquoi il a omis de le faire.	
c) Indiquer si l'émetteur a fixé un objectif concernant la représentation féminine aux postes de hauts dirigeants de l'émetteur. Si l'émetteur n'a pas fixé un objectif à cet égard, préciser pourquoi il a omis de le faire.	La compagnie n'a pas fixé un objectif en ce qui concerne la représentation féminine aux postes de hauts dirigeants. Le Comité des ressources pour les dirigeants tient compte du sexe des candidats, en plus de l'expérience professionnelle, des domaines d'expertise, des compétences individuelles et d'autres dimensions de la diversité pour déterminer si les candidats éventuels sont en mesure de combler toute lacune parmi les administrateurs actuels. La compagnie ne croit pas qu'une seule dimension devrait être prise en considération sans qu'il ne soit tenu compte de tous les autres facteurs dont il est fait mention à partir de la page 43, lorsqu'elle détermine la capacité des candidats à occuper les postes de hauts dirigeants.

d) Si l'émetteur a fixé un objectif à l'égard de ce qui est mentionné en b) ou c), préciser : i) l'objectif, et ii) les progrès annuels et cumulatifs de l'émetteur vers l'atteinte de cet objectif.	Aucun.
<b>15. Nombre de femmes au Conseil et à des postes de hauts dirigeants</b>	
a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) d'administrateurs au sein du Conseil de l'émetteur qui sont des femmes.	Deux des sept administrateurs sont des femmes, ce qui correspond à 29 %.
b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de hauts dirigeants de l'émetteur, incluant les principales filiales de l'émetteur, qui sont des femmes.	Deux des hauts dirigeants sont des femmes, ce qui correspond à 13 %.

## Engagement des actionnaires

La haute direction de la compagnie rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels et les actionnaires lors de conférences destinées à l'industrie et de tournées de présentation. La documentation utilisée lors de ces tournées de présentation est disponible sur notre site Web. La compagnie offre une émission Web de l'événement à l'intention des actionnaires qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée annuelle en personne. L'émission Web est disponible sur le site Web de la compagnie, tout comme le sont les allocutions et les présentations faites lors de l'assemblée annuelle et les résultats des votes par rapport à chaque résolution. Tous les ans, la compagnie demande aux actionnaires de lui faire part de leurs questions et observations concernant la procuration pour l'assemblée annuelle ci-jointe. La haute direction examine les commentaires reçus dans le but d'établir les domaines d'intérêt des actionnaires, et répond individuellement aux commentaires nécessitant une réponse.

## Présentation d'une proposition d'actionnaire pour examen à l'assemblée annuelle de 2016

Toute proposition d'actionnaire qui est conforme aux dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* et qui est destinée à être soumise à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2016 doit parvenir à la compagnie au plus tard le 14 décembre 2015. La proposition pourra alors être incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et dans la procuration pour l'assemblée annuelle de 2016.

## États financiers

Les états financiers consolidés, les notes afférentes aux états financiers, le rapport de gestion et les résultats d'exploitation, le rapport de l'auditeur, le rapport de la direction sur les contrôles internes et d'autres informations sur l'exercice 2014 sont présentés à l'annexe A.

## Rapports intermédiaires et transmission électronique

Si vous êtes un **actionnaire inscrit** et que vous souhaitez recevoir nos rapports trimestriels, vous devez le demander à l'aide du formulaire de procuration ci-joint. Les actionnaires inscrits peuvent également consentir à ce que les documents leur soient transmis par voie électronique en l'indiquant dans le formulaire de sollicitation ci-joint et en fournissant leur adresse électronique ou tout simplement en visitant la page « Livraison de la documentation aux investisseurs » qui se trouve sous l'onglet « Services aux investisseurs » du site Web de notre agent de transfert pour en faire la demande. Il suffit d'aller à **www.canstockta.com** pour s'inscrire.

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit** et que vous souhaitez recevoir les rapports trimestriels, vous devez remplir le formulaire jaune se trouvant dans votre trousse. Les actionnaires non inscrits peuvent demander à recevoir les documents par voie électronique en suivant les instructions figurant sur le formulaire de consentement à la livraison électronique des documents ci-joint.

## **Renseignements complémentaires**

On peut se procurer un exemplaire de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, qui comprend des états financiers comparatifs et le rapport de gestion, le dernier formulaire 10-K de la compagnie et les rapports trimestriels en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs ou à la secrétaire générale, à l'adresse du siège principal indiquée plus bas. Le formulaire 10-K, déposé chaque année auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières, contient un complément d'information sur la compagnie. On peut également trouver ces documents ainsi que d'autres informations sur la compagnie dans le profil de la compagnie sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de la compagnie à l'adresse [www.limperiale.ca](http://www.limperiale.ca).

L'adresse du siège social de la compagnie est : 237 Fourth Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 3M9.

On peut aussi obtenir des informations en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs au siège principal de la compagnie ou par courriel à l'adresse [investor.relations@esso.ca](mailto:investor.relations@esso.ca).  
Téléphone : 587-476-4743 ou télécopieur : 403-237-2075.

Pour toute autre question concernant les services aux investisseurs, veuillez vous adresser à :  
Lara H. Pella, adjointe au directeur juridique et secrétaire générale  
Téléphone : 587-476-3950 ou télécopieur : 403-237-2490.

## **Approbation des administrateurs**

Le Conseil a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

*Original signé par*

**L.H. Pella**

Adjointe au directeur juridique et secrétaire générale

## VI. Annexes

### Annexe A - Section financière

#### Table des matières

#### Page

Sommaire financier (selon les PCGR des États-Unis).....	A2
Termes d'usage courant .....	A3
Rapport de gestion .....	A5
Aperçu général.....	A5
Contexte commercial et évaluation des risques .....	A5
Résultats d'exploitation .....	A9
Situation de trésorerie et sources de financement .....	A14
Dépenses en immobilisations et frais d'exploration.....	A17
Risques de marché et autres incertitudes .....	A18
Estimations comptables cruciales.....	A20
Publication récente de normes comptables.....	A23
Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière .....	A24
Rapport de l'auditeur indépendant .....	A25
État consolidé des résultats (selon le PCGR des États-Unis) .....	A26
État consolidé du résultat étendu (selon les PCGR des États-Unis) .....	A27
Bilan consolidé (selon les PCGR des États-Unis) .....	A28
État consolidé des capitaux propres (selon les PCGR des États-Unis) .....	A29
État consolidé des flux de trésorerie (selon les PCGR des États-Unis) .....	A30
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	A31
1. Principales méthodes comptables .....	A31
2. Secteurs d'activités .....	A35
3. Impôts sur le bénéfice.....	A37
4. Avantages de retraite.....	A38
5. Autres obligations à long terme .....	A44
6. Dérivés et instruments financiers.....	A45
7. Régimes d'intéressement à base d'actions .....	A45
8. Revenus de placement et d'autres sources.....	A46
9. Litiges et autres éventualités .....	A46
10. Actions ordinaires .....	A47
11. Informations financières diverses .....	A48
12. Coûts de financement et renseignements supplémentaires sur les billets et emprunts .....	A48
13. Immobilisations louées .....	A49
14. Dette à long terme .....	A49
15. Comptabilisation des coûts des puits d'exploration suspendus .....	A50
16. Opérations avec les apparentés .....	A51
17. Autres éléments du résultat étendu.....	A52
18. Acquisition.....	A53
Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) ....	A54
Données financières et sur la négociation d'actions par trimestre .....	A59

## Sommaire financier (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars	2014	2013	2012	2011	2010
Produits d'exploitation	<b>36 231</b>	32 722	31 053	30 474	24 946
Bénéfice net par secteur :					
Secteur Amont	<b>2 059</b>	1 712	1 888	2 457	1 764
Secteur Aval	<b>1 594</b>	1 052	1 772	884	442
Produits chimiques	<b>229</b>	162	165	122	69
Comptes non sectoriels et autres	<b>(97)</b>	(98)	(59)	(92)	(65)
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 785</b>	2 828	3 766	3 371	2 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<b>215</b>	272	482	1 202	267
Total de l'actif à la fin de l'exercice	<b>40 830</b>	37 218	29 364	25 429	20 580
Dette à long terme à la fin de l'exercice	<b>4 913</b>	4 444	1 175	843	527
Total de la dette à la fin de l'exercice	<b>6 891</b>	6 287	1 647	1 207	756
Autres obligations à long terme à la fin de l'exercice	<b>3 565</b>	3 091	3 983	3 876	2 753
Capitaux propres à la fin de l'exercice	<b>22 530</b>	19 524	16 377	13 321	11 177
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>4 405</b>	3 292	4 680	4 489	3,207
Données par action (en dollars)					
Bénéfice net par action – résultat de base	<b>4,47</b>	3,34	4,44	3,98	2,61
Bénéfice net par action – résultat dilué	<b>4,45</b>	3,32	4,42	3,95	2,59
Dividendes déclarés	<b>0,52</b>	0,49	0,48	0,44	0,43

## Termes d'usage courant

Les définitions de plusieurs mesures clés du rendement commercial et financier de l'Impériale figurent ci-après. Ces définitions sont fournies pour faciliter la compréhension des termes et la façon de calculer ces mesures.

### Capital utilisé

Le capital utilisé est une mesure de l'investissement net. Quand on examine la façon dont il est utilisé par l'entreprise, le capital comprend les immobilisations corporelles et les autres actifs de la compagnie, déduction faite du passif, excluant la dette à court terme et à long terme. Quand on examine les sources du capital utilisé dans son ensemble par la compagnie, il comprend le total de la dette et des capitaux propres. Dans les deux cas, il comprend la quote-part de la compagnie des montants visant des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions, ce qui, selon la compagnie, devrait être inclus pour fournir une mesure plus exhaustive du capital utilisé.

en millions de dollars	2014	2013	2012
Utilisation par l'entreprise : du point de vue de l'actif et du passif			
Total de l'actif	<b>40 830</b>	37 218	29 364
Déduire : passif à court terme, excluant les billets et emprunts	<b>(4 003)</b>	(5 245)	(5 433)
total du passif à long terme, excluant la dette à long terme	<b>(7 406)</b>	(6 162)	(5 907)
Ajouter : quote-part de l'Impériale dans la dette des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	<b>19</b>	23	24
<b>Total du capital utilisé</b>	<b>29 440</b>	25 834	18 048
Sources du capital utilisé par la compagnie : du point de vue de la dette et des capitaux propres			
Billets et emprunts	<b>1 978</b>	1 843	472
Dette à long terme	<b>4 913</b>	4 444	1 175
Capitaux propres	<b>22 530</b>	19 524	16 377
Ajouter : quote-part de l'Impériale dans la dette des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	<b>19</b>	23	24
<b>Total du capital utilisé</b>	<b>29 440</b>	25 834	18 048

### Rendement du capital moyen utilisé (RCMU)

Le RCMU est un coefficient de rendement financier. Pour chaque secteur, le RCMU correspond au bénéfice net annuel du secteur divisé par le capital moyen utilisé par celui-ci (une moyenne des montants du début et de la fin de l'exercice). Les bénéfices nets sectoriels comprennent la part revenant à l'Impériale du bénéfice net sectoriel des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions, suivant la définition du capital utilisé, et excluent le coût du financement. Le RCMU de la compagnie correspond au bénéfice net, exclusion faite des coûts de financement après impôts, divisé par le total du capital moyen utilisé. La compagnie emploie cette définition du RCMU depuis des années et considère que c'est la meilleure mesure de la productivité passée dans un secteur d'activité à haute intensité de capital à long terme pour évaluer à la fois la performance de la direction et montrer aux actionnaires que les capitaux ont été utilisés de façon judicieuse à long terme. Des mesures supplémentaires, qui ont tendance à se fonder davantage sur les flux de trésorerie, servent à prendre des décisions pour faire des investissements.

en millions de dollars	2014	2013	2012
Bénéfice net	<b>3 785</b>	2 828	3 766
Coûts de financement (après impôts), incluant la quote-part de l'Impériale dans les comptes des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	<b>1</b>	1	1
<b>Bénéfice net, excluant les coûts de financement</b>	<b>3 786</b>	2 829	3 767
<b>Capital moyen utilisé</b>	<b>27 637</b>	21 941	16 302
<b>Rendement du capital moyen utilisé (en pourcentage) – total de la compagnie</b>	<b>13,7</b>	12,9	23,1

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs correspondent à la somme de la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation et du produit de la vente d'actifs, présentée dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie reflètent le total des sources de fonds provenant à la fois de l'exploitation de l'actif de la compagnie et du dessaisissement d'actifs. La compagnie a recours depuis longtemps à un rigoureux processus d'examen régulier pour s'assurer que tous les actifs contribuent à ses objectifs stratégiques. La compagnie se dessaisit d'un bien quand il ne répond plus à ces objectifs ou que sa valeur est nettement supérieure pour un tiers. Comme elle procède régulièrement à cet exercice, la compagnie estime qu'il est utile aux investisseurs d'examiner le produit tiré des ventes en parallèle avec les flux provenant des activités d'exploitation lorsqu'ils évaluent les fonds dont elle dispose pour investir dans l'entreprise et pour financer les activités, y compris les distributions aux actionnaires.

en millions de dollars	2014	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 405	3 292	4 680
Produits de la vente d'actifs	851	160	226
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs	5 256	3 452	4 906

### Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont les coûts engagés pendant la période pour produire, fabriquer et préparer les produits de la compagnie pour la vente, y compris les coûts de consommation d'énergie, de personnel et d'entretien. Ces coûts excluent les coûts des matériaux bruts, les taxes et les coûts de financement, et correspondent aux dépenses avant impôts. Bien que la compagnie soit responsable de tous les éléments de revenus et de dépenses du bénéfice net, les coûts d'exploitation, tels que définis ci-dessous, représentent les dépenses qui tombent le plus directement sous le contrôle de la compagnie. Par conséquent, l'information relative à ces coûts est utile dans l'évaluation du rendement de la compagnie.

### Rapprochement des coûts d'exploitation

en millions de dollars	2014	2013	2012
<b>À partir de l'état consolidé des résultats de l'Impériale</b>			
Total des dépenses	31 945	29 192	26 195
Moins :			
Achats de pétrole brut et de produits	22 479	20 155	18 476
Taxe d'accise fédérale	1 562	1 423	1 338
Coûts de financement	4	11	(1)
Sous-total	24 045	21 589	19 813
Quote-part de l'Impériale dans les charges des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	39	37	34
Total des coûts d'exploitation	7 939	7 640	6 416

### Éléments des coûts d'exploitation

en millions de dollars	2014	2013	2012
<b>À partir de l'état consolidé des résultats de l'Impériale</b>			
Production et fabrication	5 662	5 288	4 457
Frais de vente et frais généraux	1 075	1 082	1 081
Amortissement et épuisement	1 096	1 110	761
Exploration	67	123	83
Sous-total	7 900	7 603	6 382
Quote-part de l'Impériale dans les charges des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	39	37	34
Total des coûts d'exploitation	7 939	7 640	6 416

# Rapport de gestion

## Aperçu général

Le présent rapport de gestion, ainsi que les états financiers consolidés ci-joints et les notes y afférentes, sont la responsabilité de la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

L'information comptable et financière de la compagnie reflète fidèlement son modèle d'entreprise simple, qui repose sur l'extraction, le raffinage et la commercialisation d'hydrocarbures et de produits à base d'hydrocarbures. Les activités de la compagnie comprennent la production (ou l'achat), la fabrication et la vente de produits, et toutes les activités commerciales visent directement à faciliter le transport sous-jacent de marchandises.

Grâce aux ressources naturelles dont elle dispose, à sa santé financière, à la rigueur de sa politique d'investissement et à l'éventail de ses technologies, l'Impériale est bien placée pour participer à des investissements d'envergure visant à mettre en valeur de nouvelles réserves énergétiques au Canada. Bien que le prix des marchandises soit instable à court terme du fait du jeu de l'offre et de la demande, les décisions de l'Impériale en matière d'investissement sont fondées sur des perspectives commerciales à long terme, et reposent sur une méthode rigoureuse de sélection et d'exploitation des possibilités d'investissement les plus intéressantes. Le plan d'entreprise est un processus de gestion annuel fondamental qui sert à l'établissement des objectifs d'exploitation et d'investissement à court terme, et à l'élaboration des hypothèses économiques à long terme servant à évaluer les investissements. Les possibilités d'investissement sont testées au moyen d'un large éventail de scénarios économiques en vue d'évaluer la viabilité de chaque possibilité. Une fois les investissements réalisés, un processus de réévaluation est lancé pour garantir que les enseignements pertinents seront retenus et que les améliorations nécessaires seront apportées aux projets futurs.

Le terme « projet » tel qu'il est utilisé dans ce rapport peut renvoyer à toute une gamme d'activités différentes et n'a pas nécessairement le même sens que celui qu'on lui donne dans les rapports sur la transparence des paiements au gouvernement.

## Contexte commercial et évaluation des risques

### Perspectives à long terme

Selon les projections, d'ici à 2040, la population mondiale devrait atteindre à peu près neuf milliards d'habitants, soit environ deux milliards de plus qu'en 2010. Parallèlement à cette augmentation de la population, la compagnie prévoit une croissance de l'économie mondiale de près de 3 % par an en moyenne. Avec la croissance économique et démographique, et l'amélioration du niveau de vie de milliards de personnes, les besoins en énergie vont continuer à croître. Même si on réalisait d'importants gains en efficacité, la demande mondiale d'énergie devrait augmenter d'environ 35 % entre 2010 et 2040. Cette augmentation de la demande viendrait surtout des pays en développement (c'est-à-dire les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

Pendant que la prospérité grandissante entraînera une hausse de la demande mondiale d'énergie, l'utilisation croissante de carburants, technologies et pratiques à haute efficacité énergétique et à faibles émissions contribuera à la diminution substantielle de la consommation énergétique et des émissions par unité de production économique. Tous les aspects de l'économie mondiale devraient bénéficier de gains en efficacité considérables d'ici à 2040, ce qui aura des répercussions sur les besoins en énergie des transports, de la production d'électricité, des applications industrielles et des secteurs de l'habitation et de l'activité commerciale.

De 2010 à 2040, l'énergie nécessaire au transport – automobiles, camions, navires, trains et avions – devrait augmenter d'environ 40 %. La croissance de la demande dans le domaine du transport représentera probablement environ 60 % de l'augmentation de la demande mondiale de carburants liquides au cours de cette période. Les carburants liquides étant abondants, faciles à transporter, largement disponibles et produisant une grande quantité d'énergie pour un petit volume, la majorité des parcs de transport du monde continueront à en dépendre.

## Rapport de gestion (suite)

D'ici à 2040, on prévoit que la demande mondiale d'électricité, tirée par sa croissance dans les pays en développement, augmentera d'environ 85 %. Cadrant avec cette projection, la production d'électricité, dont la croissance sera la plus forte et la plus rapide, demeurera le principal segment de la demande énergétique mondiale. La satisfaction de la demande croissante d'électricité nécessitera un large éventail de sources d'énergie. La demande de gaz naturel connaîtra sans doute la plus forte croissance et deviendra d'ici à 2040 la principale source d'électricité produite, traduisant l'efficacité des centrales alimentées au gaz. Aujourd'hui, le charbon détient la part la plus importante du secteur de l'énergie, mais cette part sera vraisemblablement beaucoup plus faible en 2040 du fait de l'adoption graduelle de politiques visant à en réduire l'impact environnemental relativement à la qualité de l'air et aux émissions des gaz à effet de serre. L'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, connaîtront une croissance importante au cours de cette période.

Les carburants liquides étant largement disponibles, abordables et faciles à transporter, à distribuer et à stocker, ils assurent actuellement la plus grande part de l'approvisionnement mondial en énergie pour répondre aux besoins des consommateurs. D'ici à 2040, la demande mondiale de carburants liquides devrait atteindre environ 115 millions de barils d'équivalent pétrole par jour, soit environ 30 % de plus qu'en 2010. À l'échelle mondiale, il est probable que la production de pétrole classique diminue légèrement jusqu'en 2040, la baisse naturelle du rendement de ces gisements étant en bonne partie compensée par une hausse importante des activités de mise en valeur. Cette baisse devrait toutefois être largement compensée par la production croissante de diverses nouvelles sources d'énergie comme le pétrole de réservoirs étanches, les gisements en eaux profondes, les sables pétrolifères, les liquides de gaz naturel et les biocarburants. Grâce aux avancées techniques, qui continuent à élargir l'offre d'options d'approvisionnement économiques, les ressources mondiales seront suffisantes pour combler la demande projetée jusqu'en 2040. Toutefois, il demeure essentiel de pouvoir accéder aux ressources et investir en temps opportun pour répondre aux besoins mondiaux par un approvisionnement fiable et abordable.

Le gaz naturel étant un combustible polyvalent aux applications multiples, il deviendra, parmi les principales formes de combustible, celle qui devrait connaître la plus forte croissance d'ici à 2040. De 2010 à 2040, la demande mondiale de gaz devrait augmenter d'environ 65 %, dont la moitié dans la région Asie-Pacifique. L'augmentation de la demande dans les grandes régions du monde nécessitera de nouvelles sources d'approvisionnement. La croissance importante des sources d'approvisionnement en gaz non classique, c'est-à-dire le gaz naturel présent dans le schiste et dans d'autres formations rocheuses dont l'extraction n'était pas jugée rentable autrefois, contribuera à combler ces besoins. Les deux tiers environ de la croissance des approvisionnements en gaz naturel devraient provenir de sources non classiques, lesquelles représenteront près de 35 % des réserves de gaz mondiales d'ici à 2040. Stimulé par la demande croissante de gaz naturel, le marché mondial du gaz naturel liquéfié devrait dépasser le triple de ce qu'il est d'ici à 2040.

Le bouquet énergétique mondial est très varié et le restera jusqu'en 2040. Le pétrole en constituant près du tiers en 2040, il demeurera la principale forme d'énergie. Actuellement, le charbon est la deuxième forme d'énergie en importance, mais il pourrait bien céder sa place au gaz naturel entre 2025 et 2030. La part du gaz naturel devrait dépasser 25 % d'ici à 2040, tandis que celle du charbon tomberait à moins de 20 %. L'énergie nucléaire devrait connaître une forte croissance. En effet, de nombreux pays ont décidé d'accroître leur capacité nucléaire pour faire face à des besoins croissants en électricité, mais aussi pour répondre aux préoccupations de sécurité énergétique et de protection de l'environnement. Globalement, les énergies renouvelables atteindront probablement près de 15 % du total d'ici à 2040, la part combinée de l'énergie biomassique, hydraulique et géothermique comptant pour plus de 10 %. De 2010 à 2040, l'énergie totale provenant du vent, du soleil et des biocarburants bondira de près de 450 %, approchant une part combinée d'environ 4 % de la production mondiale d'énergie.

La compagnie prévoit que les ressources mondiales en pétrole et en gaz augmenteront non seulement en raison de découvertes, mais aussi de la hausse des réserves des gisements déjà découverts. Cette hausse sera rendue possible grâce aux avancées technologiques. Les coûts de mise en valeur et d'extraction de ces ressources seront élevés. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'investissement requis pour satisfaire la totalité des besoins énergétiques mondiaux en pétrole et en gaz de 2014 à 2040 s'élèvera à près de 28 billions de dollars (en dollars de 2013), soit plus d'un billion de dollars par an en moyenne.

## Rapport de gestion (suite)

Les accords internationaux et les réglementations provinciales et nationales visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre évoluent à un rythme tout aussi incertain que les résultats qui en ressortent, d'où la difficulté de prédire leur impact commercial. Les estimations par l'Impériale des coûts potentiels des éventuelles politiques publiques relativement aux émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie cadrent avec les estimations figurant dans les perspectives énergétiques à long terme d'Exxon Mobil Corporation (ExxonMobil), qui servent de base pour évaluer le contexte commercial et les investissements de l'Impériale.

L'information fournie dans ces perspectives commerciales à long terme comprend des estimations et des prévisions internes qui reposent sur des données et analyses de source interne ainsi que sur des informations publiques provenant de sources externes, y compris l'Agence internationale de l'énergie.

### Secteur Amont

L'Impériale produit du pétrole brut et du gaz naturel destinés principalement au marché nord-américain. Les stratégies commerciales de l'Impériale pour le secteur Amont guident les activités d'exploration, de mise en valeur, de production, de recherche et de commercialisation du gaz. Ces stratégies consistent notamment à saisir des possibilités de croissance pour améliorer constamment le portefeuille de ressources, à adopter une méthode rigoureuse en matière de gestion des coûts et d'investissement, à développer et appliquer des technologies à fortes retombées, à chercher des gains de productivité et d'efficacité, et à optimiser la rentabilité de la production de pétrole et de gaz. Elles reposent sur la quête incessante de l'excellence opérationnelle, l'utilisation de techniques innovatrices, le perfectionnement des employés et l'investissement dans les communautés où la compagnie est implantée.

Les activités menées par la compagnie dans le secteur Amont ont pour but d'accroître considérablement la production au cours de la décennie. Le projet de développement initial de Kearl, le plus important investissement de l'histoire de l'Impériale, a débuté en 2013. Le projet d'expansion de Kearl et le projet d'expansion de Nabiye à Cold Lake ont progressé en 2014 et leur entrée en production est prévue pour 2015. Pour appuyer sa croissance à long terme, la compagnie a acquis divers centres de logistique ou est en voie d'en aménager.

L'Impériale dispose d'un large éventail de ressources de pétrole et de gaz au Canada, mises en valeur ou non. L'exploitation du pétrole classique des régions productrices développées étant presque arrivée à maturité, la production de l'Impériale devra de plus en plus provenir de sources non classiques et des sables pétrolifères.

Les prix de la majeure partie du pétrole brut de la compagnie sont établis en fonction des marchés du West Texas Intermediate (WTI), un brut de référence courant sur les marchés du centre du continent nord-américain. Par rapport à 2013, le prix moyen du pétrole brut WTI en dollars américains était plus bas en 2014. Cette diminution de prix a été largement compensée par la baisse du dollar canadien. Les marchés du pétrole brut et du gaz naturel sont reconnus pour leur grande volatilité. Après quelques années de stabilité relative des prix, la fin de l'année 2014 a été marquée par une baisse des prix inégalée depuis 2009. L'Impériale estime que les prix à long terme continueront d'être déterminés par l'offre et la demande, le volet de la demande restant largement tributaire de la croissance économique mondiale. Pour gérer les risques liés aux prix, l'Impériale évalue ses plans annuels et tous ses investissements selon un vaste éventail de scénarios de prix. L'évaluation de la compagnie est que la réussite de ses activités se maintiendra dans diverses conjonctures commerciales grâce à de rigoureux programmes d'investissement, de gestion des coûts et d'optimisation des actifs.

### Secteur Aval

Le secteur Aval de l'Impériale sert principalement le marché canadien avec des installations de raffinage, de commercialisation et de logistique. Les stratégies commerciales du secteur Aval de l'Impériale guident les activités de la compagnie. Elles visent notamment à maintenir le meilleur niveau de la catégorie dans tous les aspects de l'entreprise, à maximiser la valeur des technologies avancées, à tirer parti de l'intégration dans toutes les activités de l'Impériale, à investir avec discernement en vue d'obtenir un rendement solide et avantageux, et à fournir des produits et services à valeur ajoutée aux clients.

Au Canada, l'Impériale possède et exploite trois raffineries dont la capacité de traitement combinée est de 421 000 barils par jour. Le réseau de commercialisation des carburants de l'Impériale comprend un secteur du détail qui compte plus de 1 700 stations-service Esso pour approvisionner ses clients au Canada. L'Impériale possède aussi un secteur de la vente en gros et aux industries, alimenté par un réseau de 22 dépôts de distribution de premier stockage.

## Rapport de gestion (suite)

À l'échelle mondiale, le contexte commercial du secteur Aval demeure difficile dans son ensemble. La pression concurrentielle continuera de s'accroître du fait de l'essoufflement de la demande et de la surcapacité qui existe dans le secteur du raffinage. Au Canada, ces dernières années, l'accès à la matière première à coût avantageux par suite de contraintes logistiques imposées à l'acheminement du brut en Amérique du Nord, d'une 'augmentation de la production de pétrole brut et de gaz naturel sur le continent et d'une baisse du prix du gaz naturel s'est traduit par un élargissement des marges de raffinage.

Les marges de raffinage sont largement déterminées par les écarts de prix entre les produits de base et dépendent de la différence entre le prix qu'une raffinerie paie sa matière première (principalement le pétrole brut) et les prix auxquels elle vend les produits qu'elle fabrique (principalement l'essence, le mazout, le diesel, le carburéacteur et le mazout domestique). Le pétrole brut et bon nombre des produits sont vendus à grande échelle à des prix publiés sur le marché international, notamment sur le New York Mercantile Exchange. Les prix de ces produits de base sont déterminés par les marchés régionaux et mondiaux, et subissent l'effet de nombreux facteurs comme le jeu de l'offre et de la demande, le niveau des stocks, les activités de raffinage, l'équilibre entre importations et exportations, les variations de change, les fluctuations saisonnières et les conditions météorologiques et politiques.

Selon les perspectives à long terme de l'Impériale, les marges de raffinage seront relativement faibles, en raison de la forte concurrence sur le marché nord-américain, parvenu à maturité. De plus, comme cela est décrit plus en détail à l'élément 1A - Facteurs de risque, la politique potentielle sur le carbone et d'autres contraintes réglementaires sur le changement climatique, ainsi que la croissance des mandats sur les biocarburants, pourraient avoir une incidence négative sur le secteur du raffinage. L'intégration complète de la chaîne de valeur de l'Impériale, du raffinage à la commercialisation, accroît la valeur globale du secteur des carburants et combustibles et de celui des lubrifiants.

Dans le secteur de la commercialisation des carburants, environ 470 des 1 700 stations-service Esso sont la propriété de la compagnie. Les autres fonctionnent sous le modèle d'exploitation de distributeurs de marque en vertu duquel l'Impériale fournit du carburant à des tiers indépendants qui possèdent et exploitent les établissements conformément aux normes Esso. En janvier 2015, la compagnie a annoncé qu'elle comptait évaluer le modèle d'exploitation des stations-service lui appartenant. Cette évaluation vise à déterminer s'il y a lieu d'étendre le modèle d'exploitation de distributeurs de marque aux 470 établissements restants dans le cadre de la stratégie de développement de la marque Esso par l'Impériale.

### Produits chimiques

En Amérique du Nord, le gaz naturel non classique a continué à fournir de l'éthane à coût avantageux aux vapocraqueurs et à créer un contexte de marges favorable pour les producteurs de produits chimiques intégrés. Au début du deuxième trimestre de 2014, l'usine de produits chimiques de Sarnia a bénéficié de charges d'alimentation à un coût encore plus avantageux grâce aux réserves d'éthane de la formation de Marcellus. La stratégie de la compagnie pour ce secteur consiste à réduire les coûts et à maximiser la valeur en poursuivant l'intégration de l'usine chimique de Sarnia à la raffinerie. L'Impériale tire parti également de son intégration aux activités chimiques d'ExxonMobil en Amérique du Nord, ce qui lui permet de demeurer un chef de file sur ses principaux segments de marché.

## Rapport de gestion (suite)

### Résultats d'exploitation

#### Chiffres consolidés

en millions de dollars	2014	2013	2012
Bénéfice net	3 785	2 828	3 766

#### 2014

Le bénéfice net s'est établi à 3 785 M\$ ou 4,45 \$ par action sur une base diluée, en regard de 2 828 M\$ ou 3,32 \$ par action en 2013. En 2014, tous les secteurs d'exploitation ont enregistré une hausse de leur bénéfice : 542 M\$ pour le secteur Aval, 347 M\$ pour le secteur Amont et 67 M\$ pour le secteur Produits chimiques.

#### 2013

Le bénéfice net s'est établi à 2 828 M\$ ou 3,32 \$ par action sur une base diluée, en regard de 3 766 M\$ ou 4,42 \$ par action en 2012. Les résultats inférieurs découlaient essentiellement d'une baisse importante des marges de raffinage d'environ 700 M\$, de la hausse d'environ 180 M\$ des frais de démarrage et de fonctionnement de Kearl, et de la diminution de la production et de la hausse des coûts d'entretien à Syncrude et de la baisse de production à Cold Lake qui ont totalisé environ 120 M\$. Les résultats pour l'année 2013 comprenaient également une charge sans décaissement de 280 M\$ après impôts associée à la reconversion de la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant. Ces facteurs ont été partiellement compensés par les effets de prix plus élevés obtenus pour les liquides, ce qui a ajouté environ 125 M\$ aux résultats, les effets de change d'un dollar canadien plus faible par rapport au dollar américain d'environ 125 M\$, par une hausse des marges de commercialisation, qui a ajouté environ 120 M\$, et par la diminution des dépenses d'entretien des raffineries, qui a ajouté environ 90 M\$ aux résultats.

En 2013, le prix moyen du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) était plus élevé qu'en 2012, ce qui a entraîné une hausse des prix du pétrole brut de l'Ouest canadien et des prix plus élevés obtenus pour les liquides dans le secteur Amont de la compagnie en 2013. Cependant, les marges de raffinage dans le secteur Aval de la compagnie ont subi un contrecoup négatif, le coût global du pétrole brut traité ayant largement reflété la tendance à la hausse des prix du pétrole brut de l'Ouest canadien.

#### Secteur Amont

en millions de dollars	2014	2013	2012
Bénéfice net	2 059	1 712	1 888

#### 2014

Le bénéfice net du secteur Amont s'est établi à 2 059 M\$, en hausse de 347 M\$ par rapport à 2013. Les résultats de 2014 comprennent un gain de 478 M\$ provenant de la cession d'actifs de production classiques du secteur Amont, alors que ceux de 2013 comprenaient un gain de 73 M\$ sur la vente d'actifs ne servant pas à l'exploitation. Les résultats ont également progressé par suite de la baisse du dollar canadien, ce qui a ajouté environ 280 M\$, et de la hausse des prix obtenus pour les liquides, qui a compté pour environ 100 M\$, correspondant à la contribution supplémentaire de la production de Kearl. Ces facteurs ont été partiellement annulés par une hausse des redevances d'environ 220 M\$ attribuable principalement à une augmentation du prix obtenu pour le bitume canadien, à une réduction des coûts admissibles et à l'augmentation de la production à Kearl, et à une hausse des coûts énergétiques et de divers coûts d'exploitation qui a retranché environ 130 M\$, et aux effets de la baisse des prix touchés par la compagnie pour le pétrole brut, ce qui a effectué une ponction d'environ 50 M\$.

#### 2013

Le bénéfice s'est établi à 1 712 M\$, comparativement à 1 888 M\$ en 2012. Ces résultats inférieurs découlent principalement de la hausse des frais associés à Kearl qui se sont élevés à environ 180 M\$, alors que la production depuis son démarrage à la fin d'avril a été amplement compensée par les frais de démarrage et de fonctionnement à ce jour, de la diminution de la production à Syncrude qui a retranché environ 120 M\$ aux résultats, et de la hausse des coûts des diluants et des coûts énergétiques à Cold Lake qui ont totalisé environ 120 M\$. Ces facteurs ont été en partie atténués par la hausse des prix obtenus pour les liquides qui a compté pour environ 125 M\$ et les effets de change d'un dollar canadien plus faible d'environ 125 M\$.

## Rapport de gestion (suite)

### Prix de vente moyens et réalisés

en dollars canadiens	2014	2013	2012
Prix touché pour le pétrole brut classique (le baril)	<b>76,03</b>	82,41	77,19
Prix touché pour les liquides de gaz naturel (le baril)	<b>49,11</b>	39,26	42,06
Prix touché pour le gaz naturel (le millier de pieds cubes)	<b>4,54</b>	3,27	2,33
Prix touché pour le pétrole synthétique (le baril)	<b>99,58</b>	99,69	92,48
Prix touché pour le bitume (le baril)	<b>67,20</b>	60,57	59,76

#### 2014

Les prix de la majeure partie de la production de liquides de la compagnie sont fixés en fonction du prix du pétrole brut WTI, un prix de référence courant sur les marchés du centre du continent nord-américain. Le pétrole brut WTI a connu une baisse d'environ 5,14 \$ (en dollars américains) le baril, soit environ 5 % en 2014 comparativement à 2013. Le prix moyen obtenu pour le bitume en dollars canadiens par la compagnie en 2014 était de 67,20 \$ le baril par rapport à 60,57 \$ le baril en 2013, la baisse des prix de référence WTI ayant été largement compensée par les effets de change d'un dollar canadien plus faible et du rétrécissement de l'écart de prix entre le pétrole brut léger et le bitume. Le prix moyen touché par la compagnie sur les ventes de pétrole brut synthétique correspondait pratiquement à celui de 2013, la baisse des prix de référence du pétrole brut WTI ayant été largement compensée par la baisse du dollar canadien. Le prix moyen obtenu par la compagnie sur les ventes de gaz naturel (4,54 \$ le millier de pieds cubes) en 2014 était supérieur de 1,27 \$ (le millier de pieds cubes) à celui de 2013.

#### 2013

Les prix de la majeure partie de la production de liquides de la compagnie sont fixés en fonction du prix du pétrole brut WTI, un prix de référence courant sur les marchés du centre du continent nord-américain. En 2013, le prix du baril de pétrole brut WTI a augmenté de 3,90 \$ en dollars américains, soit 4 %, par rapport à 2012. Les prix moyens en dollars canadiens obtenus par la compagnie sur les ventes de pétrole brut classique, de pétrole brut synthétique et de bitume ont également augmenté. Le prix moyen obtenu par la compagnie sur les ventes de gaz naturel (3,27 \$ le millier de pieds cubes) en 2013 était supérieur de 0,94 \$ (le millier de pieds cubes) à celui de 2012.

### Pétrole brut et LGN – production et ventes (a)

en milliers de barils par jour	2014		2013		2012	
	brut	net	brut	net	brut	net
Bitume (b)	<b>197</b>	<b>161</b>	169	142	154	123
Pétrole synthétique (c)	<b>64</b>	<b>60</b>	67	65	72	69
Pétrole brut classique	<b>18</b>	<b>14</b>	21	17	20	15
Total de la production de pétrole brut	<b>279</b>	<b>235</b>	257	224	246	207
LGN mis en vente	<b>3</b>	<b>2</b>	4	3	4	3
Total de la production de pétrole brut et de LGN	<b>282</b>	<b>237</b>	261	227	250	210
Ventes de bitume, diluant compris (d)	<b>259</b>		219		201	
Ventes de LGN	<b>8</b>		9		8	

## Rapport de gestion (suite)

### Gaz naturel – production et production disponible à la vente (e)

(en millions de pieds cubes par jour)	2014		2013		2012	
	brut	net	brut	net	brut	net
Production (f)(g)	168	156	201	189	192	195
Production mise en vente (h)		124		152		161

- (a) Le nombre de barils par jour correspond au volume pour la période divisé par le nombre de jours civils dans cette période. La production brute correspond à la quote-part de la compagnie (à l'exclusion des achats) avant déduction de la part des propriétaires miniers ou des gouvernements ou des deux. La production nette exclut ces parts.
- (b) Les volumes de production de bitume de la compagnie comprenaient l'exploitation de Cold Lake pour toutes les années présentées dans le tableau ci-dessus et, à partir de 2013, comprenaient également le projet de développement initial de Kearl (51 000 barils par jour de production brute, 47 000 barils de production nette en 2014; 16 000 barils par jour de production brute, 15 000 barils de production nette en 2013).
- (c) Les volumes de production de pétrole synthétique de la compagnie correspondaient à la quote-part du volume de production de la coentreprise Syncrude.
- (d) Le diluant est un condensat de gaz naturel ou un autre hydrocarbure léger ajouté au bitume pour en faciliter le transport par pipeline en vue de sa commercialisation.
- (e) Le nombre de pieds cubes par jour correspond au volume pour la période divisé par le nombre de jours civils dans cette période.
- (f) La production de gaz naturel comprend les quantités consommées en interne, hormis les quantités réinjectées.
- (g) La production nette est la production brute moins la quote-part des propriétaires miniers, des gouvernements ou des deux. La production nette de gaz naturel en 2012 a compris des ajustements favorables du coût des redevances. La production nette communiquée dans le tableau ci-dessus correspond aux quantités de production indiquées dans les réserves prouvées nettes.
- (h) Comprend les ventes de la quote-part de la compagnie dans la production nette et exclut les quantités consommées en interne.

#### 2014

La production brute de bitume de Cold Lake s'est élevée en moyenne à 146 000 barils par jour en 2014, en regard de 153 000 barils en 2013. Cette baisse est principalement attribuable à la nature cyclique de l'injection de vapeur et de la production qui s'ensuit et à l'impact de plusieurs coupures de courant de compagnies tierces non planifiées au premier trimestre.

Au cours de l'année, la quote-part de la compagnie dans la production brute de Syncrude s'est élevée en moyenne à 64 000 barils par jour, comparativement à 67 000 barils par jour en 2013, la baisse étant principalement attribuable à l'accroissement des activités d'entretien programmé et non programmé.

La quote-part de la compagnie dans la production brute provenant de la mise en valeur initiale de Kearl s'est établie à 51 000 barils par jour en 2014, comparativement à 16 000 barils en 2013. La production dans le cadre de la mise en valeur initiale de Kearl a été progressivement augmentée en 2014.

La production brute de pétrole brut classique s'est établie en moyenne à 18 000 barils par jour au cours de l'année, en regard de 21 000 barils en 2013. La baisse de la production a découlé essentiellement de l'impact de la cession de biens au cours du premier semestre de 2014.

En 2014, la production brute de gaz naturel s'est élevée à 168 millions de pieds cubes par jour, contre 201 millions de pieds cubes en 2013. La baisse de la production a découlé essentiellement de l'impact de la cession de biens.

#### 2013

La production brute de bitume de Cold Lake s'est élevée en moyenne à 153 000 barils par jour, en regard de 154 000 barils en 2012.

Au cours de l'année, la quote-part de la compagnie dans la production brute de Syncrude s'est élevée en moyenne à 67 000 barils par jour, en regard de 72 000 barils en 2012. Ce sont principalement les activités d'entretien systématique qui ont contribué à la baisse de la production.

La quote-part de la compagnie dans la production brute provenant du développement initial de Kearl s'est établie à 16 000 barils par jour pour toute l'année. La production de bitume dilué a débuté en avril 2013 et a été progressivement augmentée en 2014. Depuis le démarrage, des améliorations ont été apportées à l'équipement pour augmenter sa fiabilité. Bien que nous ayons atteint une production brute de 100 000 barils par jour (la part de l'Impériale étant de 71 000 barils) au quatrième trimestre, la prise de mesures visant à stabiliser le rendement à ce niveau élevé se poursuit. Au cours du quatrième trimestre, les ventes à des parties non liées ont débuté comme prévu.

## Rapport de gestion (suite)

La production brute de pétrole brut classique s'est établie en moyenne à 21 000 barils par jour au cours de l'année, en regard de 20 000 barils en 2012.

La production brute de gaz naturel au cours de 2013 s'est élevée à 201 millions de pieds cubes par jour, en regard de 192 millions de pieds cubes en 2012. La hausse de la production reflète les apports provenant de l'acquisition de Celtic et du projet pilote de Horn River, qui ont amplement compensé la diminution naturelle du rendement des gisements.

### Secteur Aval

en millions de dollars	2014	2013	2012
Bénéfice net	1 594	1 052	1 772

#### 2014

Le bénéfice net du secteur Aval s'est établi à 1 594 M\$, en hausse de 542 M\$ par rapport à 2013. Les résultats de 2013 comprenaient une charge de 280 M\$ liée à la reconversion de la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant. Le bénéfice a également augmenté en 2014 par suite de l'amélioration de la fiabilité des raffineries et de l'accès à des bruts moins coûteux, ce qui a rapporté 330 M\$, et de la baisse du dollar canadien, qui s'est soldée par des rentrées supplémentaires de 130 M\$, tandis que la hausse des marges de commercialisation et du volume de ventes a rapporté environ 105 M\$. Ces facteurs ont été en partie annulés par la baisse des marges de raffinage, qui a retranché environ 230 M\$ aux résultats.

#### 2013

Le bénéfice net du secteur Amont s'est établi à 1 052 M\$, comparativement à 1 772 M\$ en 2012. Les résultats ont souffert de la baisse marquée des marges de raffinage, ce qui a retranché environ 700 M\$ aux résultats. Les résultats pour l'année 2013 comprenaient également une charge sans décaissement de 280 M\$ après impôts associée à la reconversion de la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant. Ces facteurs ont été en partie atténués par la hausse des marges de commercialisation qui a compté pour environ 120 M\$ et une baisse des redevances d'environ 90 M\$.

Le coût global du pétrole brut traité dans les raffineries de la compagnie a largement reflété la tendance des pétroles bruts de l'Ouest canadien. Au Canada, les prix de gros des produits raffinés sont en grande partie déterminés par ceux des régions limitrophes des États-Unis où les prix de gros sont principalement liés aux marchés internationaux. La baisse des bénéfices du secteur Aval en 2013 par rapport à 2012, principalement attribuable à la baisse des marges de raffinage de l'industrie, a été en partie amortie par la hausse des marges de commercialisation.

### Utilisation de la capacité de raffinage

(en milliers de barils par jour) (a)	2014	2013	2012
Débit total des raffineries (b)	394	426	435
Capacité de raffinage au 31 décembre	421	421	506
Utilisation de la capacité totale de raffinage (en pourcentage) (c)	94	88	86

### Ventes

en milliers de barils par jour (a)	2014	2013	2012
Essence	244	223	221
Mazout domestique, carburant diesel et carburéacteur	179	160	151
Mazout lourd	22	29	30
Huiles lubrifiantes et autres produits	40	42	43
Ventes nettes de produits pétroliers	485	454	445

(a) Le volume par jour correspond au volume annuel divisé par le nombre de jours civils dans l'année.

(b) Pétrole brut et charges d'alimentation expédiés directement dans les unités de distillation atmosphérique.

(c) Les activités ont été abandonnées le 16 septembre 2013 à la raffinerie de Dartmouth. L'utilisation de la capacité est calculée en fonction du nombre de jours que les raffineries ont été utilisées comme telles en 2013.

## Rapport de gestion (suite)

2014

Le débit total des raffineries s'est établi à 394 000 barils par jour. La capacité de raffinage a été utilisée à 94 % en 2014, soit 6 % de plus que l'année précédente. Cet accroissement est surtout attribuable à l'amélioration de la fiabilité de la raffinerie et à l'augmentation des ventes de produits. Le total des ventes nettes de produits pétroliers a atteint 485 000 barils par jour, en hausse de 31 000 barils par rapport à 2013.

2013

Au deuxième trimestre, la compagnie a annoncé sa décision de reconvertir la raffinerie de Dartmouth en dépôt de carburant. Au troisième trimestre, les activités de raffinage ont été abandonnées à la raffinerie de Dartmouth. La compagnie continue de servir les marchés de la côte est du Canada en produits pétroliers.

Le débit total des raffineries s'est établi à 426 000 barils par jour. La capacité de raffinage a été utilisée à 88 % en 2013, soit 2 % de plus que l'année précédente. Cet accroissement est surtout attribuable à l'augmentation des ventes de produits et à l'optimisation des activités d'entretien. L'utilisation de la capacité est calculée en fonction du nombre de jours que les raffineries ont été utilisées comme telles en 2013. Le total des ventes nettes de produits pétroliers a atteint 454 000 barils par jour, en hausse de 9 000 barils par rapport à 2012.

### Produits chimiques

en millions de dollars	2014	2013	2012
Bénéfice net	229	162	165

### Ventes

en milliers de tonnes	2014	2013	2012
Polymères et produits chimiques de base	741	712	767
Produits intermédiaires et autres	212	228	277
Total des ventes de produits chimiques	953	940	1 044

2014

Le bénéfice net du secteur Produits chimiques a atteint le chiffre record de 229 M\$ en 2014, en hausse de 67 M\$ par rapport à 2013. De fortes marges réalisées sur tous les produits et l'utilisation de charges d'alimentation en éthane à un coût avantageux provenant de la formation de schiste de Marcellus au début du deuxième trimestre de 2014 ont contribué à ces résultats historiques.

2013

Le bénéfice net du secteur des Produits chimiques a été de 162 M\$ contre 165 M\$, chiffre record établi en 2012.

### Comptes non sectoriels et autres

en millions de dollars	2014	2013	2012
Bénéfice net	(97)	(98)	(59)

2014

Pour 2014, les comptes non sectoriels ont affiché un solde négatif de 97 M\$, en regard d'un solde négatif de 98 M\$ l'exercice précédent, attribuable en grande partie aux variations des charges liées à la rémunération à base d'actions.

2013

Pour 2013, les comptes non sectoriels ont affiché un solde négatif de 98 M\$, en regard d'un solde négatif de 59 M\$ l'exercice précédent, attribuable en grande partie aux variations des charges liées à la rémunération à base d'actions.

## Rapport de gestion (suite)

### Situation de trésorerie et sources de financement

#### Sources et affectation des flux de trésorerie

en millions de dollars	2014	2013	2012
Trésorerie liée aux :			
Activités d'exploitation	4 405	3 292	4 680
Activités d'investissement	(4 562)	(7 735)	(5 238)
Activités de financement	100	4,233	(162)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(57)	(210)	(720)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	215	272	482

Les investissements en 2014 ont été en grande partie financés par les flux autogénérés et le produit de la vente d'actifs, complétés par l'émission d'emprunts à long terme et de billets de trésorerie. Conformément aux directives concernant la qualité des contreparties et des placements, les fonds pouvant être temporairement disponibles au-delà des besoins immédiats de la compagnie sont gérés avec soin pour s'assurer qu'ils sont en sûreté et qu'ils peuvent être facilement accessibles de manière à répondre aux besoins en trésorerie de la compagnie et à optimiser le rendement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dépendent pour beaucoup des prix du pétrole brut et du gaz naturel ainsi que des marges sur le pétrole et les produits chimiques. En outre, la compagnie doit sans cesse trouver et mettre en valeur de nouveaux gisements pour soutenir les flux de trésorerie des exercices futurs, et continuer de mettre au point et d'appliquer de nouvelles techniques aux gisements existants afin de maintenir ou d'augmenter la production. Des projets sont prévus ou en cours pour accroître la capacité de production. Cependant, l'augmentation de la production comporte divers risques comme l'exécution des projets, les interruptions des activités d'exploitation, le rendement des gisements, les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les phénomènes climatiques et les modifications de la réglementation.

Grâce à sa santé financière, la compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations à long terme. Le vaste éventail des possibilités de mise en valeur dont dispose l'Impériale et la nature complémentaire de ses secteurs d'activité contribuent à atténuer l'ensemble des risques auxquels la compagnie et ses flux de trésorerie sont exposés. De plus, du fait de sa stabilité financière, de sa capacité d'emprunt et des diverses possibilités qu'elle peut exploiter, le risque lié à la remise d'un projet n'aurait pas une incidence importante sur la liquidité de la compagnie ni sur sa capacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour ses activités d'exploitation et ses engagements fixes.

Une évaluation actuarielle indépendante des régimes enregistrés de retraite de la compagnie a été effectuée en date du 31 décembre 2013, avec pour résultat une cotisation de 362 M\$ par la compagnie aux régimes enregistrés de retraite en 2014. La prochaine évaluation actuarielle indépendante requise sera effectuée en date du 31 décembre 2016 et la compagnie continuera à cotiser selon les exigences des règlements en matière de retraite. Les exigences de financement futures ne devraient pas avoir d'incidence sur les plans d'investissement existants de la compagnie ni sur sa capacité à saisir de nouvelles possibilités d'investissement.

#### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

2014

En 2014, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 4 405 M\$, comparativement à 3 292 M\$ en 2013. Cette hausse est due principalement à une augmentation du bénéfice.

2013

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 3 292 M\$, comparativement à 4 680 M\$ en 2012. La baisse des flux de trésorerie est due principalement à la diminution du bénéfice net et aux effets du fonds de roulement.

## Rapport de gestion (suite)

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

2014

Les activités d'investissement ont donné lieu à des sorties nettes de 4 562 M\$ en 2014, en regard de 7 735 M\$ en 2013. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et les investissements supplémentaires ont totalisé 5 413 M\$ contre 7 899 M\$ l'année précédente, ce qui comprenait des acquisitions de 1 602 M\$. Le produit de la vente d'actifs s'est chiffré à 851 M\$ contre 160 M\$ en 2013.

2013

Les activités d'investissement ont donné lieu à des sorties nettes de 7 735 M\$ en 2013 contre 5 238 M\$ en 2012. Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 7 899 M\$ contre 5 478 M\$ l'année précédente. Le produit de la vente d'actifs s'est chiffré à 160 M\$ contre 226 M\$ en 2012.

### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

2014

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont atteint 100 M\$, comparativement à 4 233 M\$ en 2013.

La compagnie a contracté de nouvelles dettes de 550 M\$, dont 430 M\$ en se prévalant des marges existantes.

À la fin de 2014, le total de la dette s'élevait à 6 891 M\$ contre 6 287 M\$ à la fin de 2013.

En janvier 2014, la compagnie a porté sa facilité de crédit à taux variable auprès d'une société affiliée à ExxonMobil de 5 G\$ à 6,25 G\$. Toutes les autres modalités et conditions de l'entente restent inchangées.

En mars 2014, la compagnie a repoussé l'échéance de sa facilité de crédit bancaire à court terme de 364 jours non garantie de 500 M\$ au mois de mars 2015. La compagnie n'a pas utilisé sa facilité de crédit.

En août 2014, la compagnie a obtenu le report de l'échéance de sa facilité de crédit bancaire à long terme de 500 M\$ à août 2016. La compagnie n'a pas utilisé sa facilité de crédit.

En 2014, la compagnie a versé 441 M\$ en dividendes contre 407 M\$ en 2013. Les dividendes se sont élevés à 0,52 \$ par action, en regard de 0,48 \$ en 2013.

Depuis le 31 décembre 2014 jusqu'au 11 février 2015, la société a augmenté sa dette à long terme de 490 M\$ qui ont été prélevés sur sa facilité existante. Cette augmentation de la dette a servi à financer les activités courantes de l'entreprise et des projets d'investissement.

2013

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont atteint 4 233 M\$, comparativement à 162 M\$ engagés dans les activités de financement en 2012.

La compagnie a contracté de nouvelles dettes de 4 647 M\$, dont 4572 M\$ qui ont été prélevées sur les facilités existantes.

Au quatrième trimestre 2013, la compagnie a conclu une entente avec une société affiliée à ExxonMobil qui accorde un prêt à vue renouvelable sans intérêt à la compagnie par ExxonMobil pouvant atteindre 75 M\$. Ce prêt représente la quote-part d'ExxonMobil dans le fonds de roulement nécessaire pour financer les dispositions prises par l'Impériale au nom d'ExxonMobil pour l'achat, la commercialisation et le transport du pétrole brut et des diluants. Au 31 décembre 2013, la compagnie avait emprunté 75 M\$ dans le cadre de cette entente.

À la fin de 2013, le total de la dette s'élevait à 6 287 M\$ contre 1 647 M\$ à la fin de 2012.

En 2013, la compagnie a versé 407 M\$ en dividendes contre 398 M\$ en 2012. Les dividendes se sont élevés à 0,48 \$ par action, en regard de 0,47 \$ en 2012.

## Rapport de gestion (suite)

### Pourcentages et ratios financiers

	2014	2013	2012
Dette totale en pourcentage du capital (a)	23	24	9
Couverture de l'intérêt par le bénéfice (b)	61	55	239

(a) Total des tranches à moins d'un an et à long terme de la dette (page A28) et de la quote-part de la compagnie dans la dette d'une société dans laquelle elle détient une participation en actions, divisé par le total de la dette et des capitaux propres (page A28).

(b) Total du bénéfice net (page A26), des intérêts sur la dette avant capitalisation, incluant la quote-part de la compagnie dans les intérêts sur la dette d'une société dans laquelle elle détient une participation en capitaux propres et des impôts sur les bénéfices (page A26), divisé par les intérêts sur la dette avant capitalisation, incluant la quote-part de la compagnie dans les intérêts sur la dette d'une société dans laquelle elle détient une participation.

À la fin de 2014, la dette comptait pour 23 % dans la structure du capital de la compagnie.

En 2014, les intérêts sur la dette, avant capitalisation des intérêts, s'élevaient à 82 M\$ contre 69 M\$ en 2013. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette de la compagnie s'est établi à 1,3 % en 2014, contre 1,4 % en 2013.

La santé financière de la compagnie, illustrée par les ratios financiers ci-dessus, constitue un avantage concurrentiel d'une importance stratégique. Quelle que soit la conjoncture commerciale, cette stabilité financière permet à la compagnie d'avoir accès au marché des capitaux et de prendre d'importants engagements à long terme dans le but de maximiser la valeur pour les actionnaires.

La compagnie n'a pas recours à des contrats de dérivés pour compenser le risque lié aux prix des hydrocarbures, aux taux de change et aux taux d'intérêt découlant des actifs, des passifs et des transactions existants. La compagnie ne se livre pas à des activités de spéculation ou de transaction sur des dérivés ni n'a recours à des dérivés à caractéristiques de levier financier.

### Engagements

Le tableau qui suit résume les engagements de la compagnie au 31 décembre 2014. Il a été préparé à partir de données tirées du bilan consolidé et de différentes notes afférentes aux états financiers consolidés.

en millions de dollars	Note afférente aux états financiers	Paiements exigibles par exercice			
		2015	2016 à 2019	2020 et après	Montant total
Dette à long terme (a)	Note 14	-	4 816	97	4 913
- Exigible dans un an		22	-	-	22
Contrats de location-exploitation (b)	Note 13	178	288	28	494
Obligations d'achat inconditionnel (c)	Note 9	100	356	225	681
Engagements fermes (d)		1 257	285	408	1 950
Obligations découlant du régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite (e)	Note 4	285	248	1 264	1 797
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (f)	Note 5	84	430	778	1 292
Autres contrats d'achat à long terme (g)		567	2 521	7 638	10 726

- (a) La dette à long terme comprend un prêt à long terme de 4 746 M\$ d'une filiale d'ExxonMobil et des obligations locatives capitalisées de 189 M\$, dont 22 M\$ sont dus dans un an. Les paiements exigibles par exercice pour le prêt à long terme d'apparentés sont estimés sur la base du droit des apparentés de résilier le prêt avec un préavis par écrit d'au moins 370 jours.
- (b) Les engagements minimaux au titre des contrats de location-exploitation, non actualisés, visent principalement des immeubles de bureaux, des wagons de chemin de fer et des stations-service.
- (c) Les obligations d'achat inconditionnel constituent des engagements à long terme qui ne sont pas résiliables, ou résiliables uniquement à certaines conditions, et que des tiers ont utilisés pour assurer le financement des installations qui fourniront les biens et services prévus dans les contrats. Il s'agit principalement de conventions de débit pipeline.
- (d) Engagements fermes dans des projets d'immobilisations non actualisés. Les principaux engagements en cours à la fin de 2014 s'élevaient à 1 390 M\$ liés à la quote-part de la compagnie dans le projet Kearn.
- (e) Montant par lequel les obligations au titre des prestations constituées dépassent la juste valeur de l'actif du régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite à la fin de l'exercice. Les paiements par exercice comprennent les cotisations prévues au régime de retraite par capitalisation en 2015 et les paiements estimatifs de prestations au titre des régimes sans capitalisation de tous les exercices.
- (f) Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspondent à la juste valeur des obligations juridiques liées à la restauration des lieux lors de la mise hors service d'immobilisations d'une durée de vie déterminable.
- (g) Les autres contrats d'achat à long terme comprennent les engagements à long terme non résiliables qui ne sont pas des obligations d'achat inconditionnel. Ce sont principalement des ententes de fourniture de matières premières et de prestation de services de transport.

## Rapport de gestion (suite)

Des économies d'impôt non comptabilisées totalisant 151 M\$ ne figurent pas dans le tableau des engagements de la compagnie parce que celle-ci ne s'attend pas à ce que leur règlement final ait une incidence sur la trésorerie, étant donné qu'elle a déposé des fonds suffisants auprès de l'Agence du revenu du Canada. Des détails sur ces économies d'impôt non comptabilisées figurent à la note 3 afférente aux états financiers, à la page A37.

### Litiges et autres éventualités

Comme il est dit dans la note 9 afférente aux états financiers consolidés à la page A46, différentes poursuites ont été intentées contre l'Impériale et ses filiales. Compte tenu des faits et circonstances pertinents, la compagnie ne croit pas que l'issue définitive d'une quelconque poursuite en cours à son encontre aura une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses états financiers dans leur ensemble. Il n'existe pas d'événements ni d'incertitudes autres que ceux déjà déclarés dans l'information financière qui laissent supposer des changements dans les résultats d'exploitation futurs ou la situation financière.

## Dépenses en immobilisations et frais d'exploration

en millions de dollars	2014	2013
Secteur Amont (a)	4 974	7 755
Secteur Aval	572	187
Produits chimiques	26	9
Autres	82	69
Total	5 654	8 020

(a) Frais d'exploration inclus.

En 2014, les dépenses en immobilisations et frais d'exploration ont totalisé 5 654 M\$, en baisse de 2 366 M\$ par rapport à 2013.

Dans le secteur Amont, les dépenses en immobilisations ont été de 4 974 M\$ contre 7 755 M\$ en 2013. Les investissements ont servi principalement à l'avancement du projet d'expansion de Kearl et du projet Nabiye.

La construction du projet d'expansion de Kearl était quasiment achevée à la fin de 2014, et la mise en service des installations a débuté en vue de leur démarrage. Ce projet devrait permettre de produire environ 110 000 barils de bitume par jour avant redevances, la quote-part de la compagnie s'élevant à environ 78 000 barils. Le démarrage des installations du projet Nabiye à Cold Lake a eu lieu en décembre 2014, suivi de la première injection de vapeur dans le réservoir en janvier 2015. La production de bitume doit débuter au premier trimestre de 2015 et atteindre 40 000 barils par jour, avant redevances.

Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration prévus dans le secteur Amont s'élèvent à 3,4 G\$ pour 2015. Les investissements prévus seront principalement affectés au projet de Kearl.

En 2014, les dépenses en immobilisations du secteur Aval ont été de 572 M\$, contre 187 M\$ en 2013. Les dépenses en immobilisations de 2014 comprenaient des obligations locatives et des investissements dans le terminal de chargement de wagons-citernes d'Edmonton. Les autres investissements ont été consacrés notamment à des projets de raffinerie visant à améliorer la fiabilité, la souplesse des charges d'alimentation, l'efficacité énergétique et la performance environnementale, ainsi qu'à la poursuite de la modernisation du réseau de détaillants.

Les dépenses en immobilisations prévues pour le secteur Aval en 2015 sont d'environ 400 M\$ et elles seront axées sur l'amélioration de la fiabilité, de la performance environnementale et de la sécurité des raffineries ainsi que sur la poursuite de la modernisation du réseau de détail.

Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration de la compagnie prévues pour 2015 s'élèveront à près de 4 G\$, dont 500 M\$ pour les obligations locatives. Les dépenses réelles pourraient varier en fonction de la progression de chaque projet.

## Rapport de gestion (suite)

### Risques de marché et autres incertitudes

Les prix du pétrole brut, du gaz naturel et des produits pétroliers et chimiques ont fluctué en réponse à l'évolution des forces du marché. L'incidence de ces fluctuations sur les résultats des opérations des secteurs Amont, Aval et Produits chimiques a varié. En outre, les prix de référence du pétrole brut et du gaz naturel ainsi que ceux des produits pétroliers et chimiques sont généralement libellés en dollars américains. La majeure partie des ventes et des achats de l'Impériale est fonction de ces valeurs de référence du secteur qui sont libellées en dollars américains. Comme la compagnie enregistre et déclare ses résultats financiers en dollars canadiens, les fluctuations du taux de change du dollar canadien en dollar américain auront une certaine incidence sur les résultats de la compagnie. L'exposition possible de la compagnie aux prix des marchandises et aux marges ainsi qu'aux fluctuations du taux de change du dollar canadien en dollar américain est résumée dans le tableau de sensibilité des résultats ci-dessous, qui illustre l'effet annuel estimé sur le bénéfice net de la compagnie après impôts dans les conditions actuelles.

#### Sensibilité des résultats (a)

en millions de dollars après impôts

Variation de 4 \$ US du prix du baril de pétrole brut	+ (-)	280
Variation de 0,40 \$ du prix du millier de pieds cubes de gaz naturel	+ (-)	25
Variation de 1 \$ US le baril de la marge sur les ventes de l'ensemble des produits pétroliers	+ (-)	150
Variation de 0,01 \$ US la livre de la marge sur les ventes de polyéthylène	+ (-)	7
Baisse (hausse) de 0,25 % des taux d'intérêt à court terme	+ (-)	12
<b>Baisse (hausse) de 0,09 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain</b>	<b>+ (-)</b>	<b>585</b>

(a) Le montant servant à illustrer l'incidence de chaque facteur correspond à une variation d'environ 10 % de la valeur de la marchandise ou du taux en question à la fin de 2014. Chaque calcul de sensibilité indique l'incidence sur le bénéfice net de la variation d'un facteur, après impôts et redevances, toutes choses étant égales par ailleurs. Bien que cette sensibilité s'applique aux conditions actuelles, elle peut ne pas varier proportionnellement en cas de fortes fluctuations.

Depuis la fin de l'exercice 2013, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations des prix du pétrole brut a augmenté d'environ 16 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 1 \$ US le baril. Cette hausse découle principalement de la baisse des redevances consécutive à la chute des prix du pétrole brut à la fin de 2014 et d'une augmentation de la production. Une baisse de la valeur du dollar canadien à la fin de l'année 2014 a également eu pour effet d'augmenter l'incidence du prix du pétrole brut libellé en dollars américains sur les produits et le bénéfice de la compagnie.

Depuis la fin de l'exercice 2013, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations des prix du gaz naturel a augmenté d'environ 3 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 0,10 \$ du millier de pieds cubes. Cette augmentation découle principalement d'un volume d'achat de gaz naturel à la hausse en raison de l'augmentation de la production de bitume et de la baisse de la production de gaz naturel découlant essentiellement de l'impact de la cession de biens au cours de l'exercice 2014.

Depuis la fin de l'exercice 2013, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations de la marge sur les ventes de l'ensemble des produits pétroliers a augmenté d'environ 20 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 1 \$ US le baril. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes. Une baisse de la valeur du dollar canadien a également eu pour effet d'augmenter l'incidence du prix du pétrole brut et des produits pétroliers libellé en dollars américains sur les produits et le bénéfice de la compagnie.

Depuis la fin de l'exercice 2013, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain a augmenté d'environ 9 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 0,01 \$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'élargissement des marges de raffinage, les raffineries de la compagnie étant en mesure de profiter des prix avantageux du pétrole brut provenant du centre du continent nord-américain, en partie annulés par la baisse des prix du pétrole brut à la fin de 2014.

Les marchés mondiaux de l'énergie peuvent connaître de longues périodes pendant lesquelles la conjoncture commerciale est défavorable à un ou plusieurs des secteurs d'activité de la compagnie. Cette conjoncture, de pair avec la nature à haute intensité de capital du secteur et les longs délais de rentabilisation associés à plusieurs de nos projets, souligne l'importance de maintenir une solide situation financière. La direction juge que la santé financière de la compagnie est un avantage concurrentiel.

## Rapport de gestion (suite)

En général, les résultats sectoriels ne dépendent pas de la capacité à vendre ou acheter des produits aux autres secteurs. Lorsque de telles ventes ont lieu, elles découlent plutôt de l'efficacité et des avantages concurrentiels liés aux complexes intégrés de raffinage et de fabrication de produits chimiques. De plus, les ventes intersectorielles se font aux prix courants. Les produits achetés et vendus entre secteurs peuvent également être acquis sur les marchés mondiaux ayant une liquidité, une capacité et des moyens de transport substantiels. Le pétrole brut produit par le secteur Amont et vendu au secteur Aval représente environ 70 % des ventes intersectorielles de la compagnie. Les autres ventes intersectorielles comprennent celles entre les raffineries et les usines de produits chimiques et sont liées aux matières brutes, aux charges d'alimentation et aux produits finis.

Bien que les niveaux des prix du pétrole brut et du gaz naturel puissent augmenter ou diminuer de manière considérable sur le court et le moyen terme, comme le montre la chute spectaculaire des prix du pétrole brut vers la fin de 2014, à long terme, l'économie du secteur continuera à être influencée par l'offre et la demande. La compagnie évalue donc la viabilité de tous ses investissements sur un large éventail de prix futurs. L'évaluation de la compagnie est que la réussite de ses opérations se maintiendra dans diverses conjonctures commerciales grâce à de rigoureux programmes d'investissement et de gestion des actifs. Par conséquent, les plans d'investissement de la compagnie à moyen terme restent en grande partie inchangés. La compagnie continuera cependant de surveiller de près l'état du marché et de s'y adapter, en examinant rigoureusement les charges d'exploitation et les investissements afin de maximiser la valeur, peu importe le contexte commercial dans lequel elle évolue.

La compagnie a recours à un programme de gestion des actifs diligent selon lequel les actifs dont le rendement est décevant sont améliorés pour les amener à un niveau acceptable ou analysés en vue d'une cession éventuelle. Le programme de gestion des actifs comprend une évaluation rigoureuse et régulière pour garantir que tous les actifs contribuent aux objectifs stratégiques de la compagnie. Le résultat en est une base d'immobilisations efficaces et la compagnie a rarement eu à réduire la valeur comptable des actifs, même au cours des périodes de faible prix des marchandises.

La production du bitume par le secteur pétrolier peut être soumise à des limitations de la capacité de transport vers les marchés. Le bitume constitue une partie importante de la production de la compagnie dans le secteur Amont. À long terme, les plans de mise en valeur des sables pétrolifères, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la compagnie pourraient subir des effets néfastes si les infrastructures de transport supplémentaires requises ne sont pas aménagées en temps opportun pour des raisons de réglementation ou autres. La compagnie est en faveur d'une ouverture accrue des marchés, notamment par le biais des prolongements de pipeline proposés vers la côte du golfe du Mexique aux États-Unis et la côte Ouest du Canada.

Une étroite corrélation existe entre la demande de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits pétrochimiques et les taux de croissance économique générale. Les récessions ou autres périodes de croissance économique faible ou négative auront généralement un effet direct et néfaste sur les résultats financiers de la compagnie. Dans les conjonctures difficiles, la compagnie adopte une démarche qui a fait ses preuves et qui consiste à privilégier les éléments commerciaux sur lesquels elle peut agir et à adopter une perspective à long terme sur le développement.

Dans la mise en valeur des sables pétrolifères, une augmentation de la demande de certains services et matériaux a entraîné une hausse des coûts en capital et des coûts des projets. La compagnie œuvre en vue de contrer la pression à la hausse sur les coûts par une gestion efficace et efficiente des projets et de l'approvisionnement. Par exemple, elle a approuvé le projet d'expansion de Kearnl visant à poursuivre l'aménagement à partir du développement initial de manière à permettre la réutilisation de la conception initiale et de la mise en valeur des infrastructures. Cette démarche permet également à la compagnie de conserver la main-d'œuvre expérimentée travaillant sur le développement initial, pour ainsi maintenir la productivité et limiter la croissance des coûts.

Afin de réduire le risque de dépendance à l'égard de sources d'approvisionnement potentiellement limitées dans des régions productrices établies de pétrole classique arrivant à maturité, la production de la compagnie est appelée à provenir de plus en plus des sables pétrolifères, du gaz naturel non classique et du pétrole en milieu peu perméable. Les améliorations techniques ont joué, et continueront de jouer, un rôle important dans

## Rapport de gestion (suite)

l'économie et la performance environnementale des développements actuels et futurs de ces sources non classiques.

### Gestion du risque

La taille de l'entreprise, sa solide situation financière et la nature complémentaire des secteurs Amont, Aval et Produits chimiques réduisent pour la compagnie dans son ensemble les risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et de taux de change. Le bénéfice de l'exercice 2014 s'est élevé à 2 059 M\$ pour le secteur Amont, à 1 594 M\$ pour le secteur Aval et à 229 M\$, un record, pour les Produits chimiques, ce qui souligne la force de l'intégration complète de la chaîne de valeur. La hausse des prix du pétrole brut de l'Ouest canadien a eu une incidence positive sur les prix réalisés par la compagnie dans le secteur Amont, mais un effet négatif sur les marges de raffinage dans le secteur Aval. La santé financière et la capacité d'emprunt de la compagnie lui permettent de faire avancer son plan d'entreprise dans l'optique d'une maximisation de la valeur actionnariale, quelle que soit la conjoncture du marché. En outre, la compagnie fait progresser les grands projets d'immobilisations par phases afin de pouvoir apporter des changements lorsque les conditions du marché évoluent de manière appréciable. Il en résulte que la compagnie n'a pas recours à des dérivés pour réduire l'incidence de tels changements. La compagnie ne se livre pas à des activités de spéculation ou de transaction sur des dérivés ni n'a recours à des dérivés à caractéristiques de levier financier. Bien qu'elle ne se livre pas à des opérations de spéculation au moyen d'instruments dérivés ni à la négociation d'instruments dérivés, la compagnie maintient un système de contrôle qui comprend une politique sur l'autorisation, la déclaration et la surveillance des opérations sur dérivés.

### Estimations comptables cruciales

Les états financiers de la compagnie ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis. Les PCGR obligent la direction à faire des estimations et à porter des jugements qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges ainsi que sur la déclaration des actifs et passifs éventuels. Les rapports comptables et financiers de la compagnie traduisent fidèlement son modèle d'entreprise simple. L'Impériale n'a pas recours à des structures de financement visant à modifier ses résultats ou à soustraire certaines dettes de son bilan. Les principales méthodes comptables de la compagnie sont résumées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés à la page A31.

### Réserves de pétrole et de gaz

L'évaluation des réserves de pétrole et de gaz est essentielle pour une gestion efficace des actifs du secteur Amont. Elle fait partie intégrante de la prise de décisions sur les investissements relatifs aux biens pétroliers et gazières comme de décider s'il faut aller de l'avant en ce qui concerne la mise en valeur. Les réserves de pétrole et de gaz servent également de base au calcul des taux d'amortissement proportionnels au rendement et aux tests de dépréciation.

Les réserves de pétrole et de gaz comprennent les réserves prouvées et non prouvées. Les réserves de pétrole et de gaz prouvées sont les volumes de pétrole et de gaz dont la productivité économique peut être estimée avec une certitude raisonnable par l'analyse de données géologiques et techniques. Les réserves non prouvées sont celles dont la certitude de récupération est moins que raisonnable et comprennent les réserves probables. Les réserves probables sont des réserves dont la récupération est plus probable qu'improbable.

L'estimation des réserves prouvées, qui repose sur une exigence de certitude raisonnable, est un processus continu qui repose sur de rigoureuses évaluations techniques, commerciales et du marché ainsi que sur une analyse détaillée des données sur les puits comme les débits et la baisse de pression des gisements. La compagnie vérifie l'estimation des réserves prouvées à partir de directives d'approbation établies de longue date. Les changements apportés aux réserves se font suivant un processus rigoureux bien établi, dirigé par des géoscientifiques et des ingénieurs chevronnés secondés par le groupe de gestion des réserves qui a une solide expérience technique, aboutissant à des révisions avalisées par la haute direction et le conseil d'administration. Fait à signaler, la compagnie n'a pas recours à des objectifs quantitatifs précis sur les réserves pour fixer la rémunération. Les principaux critères du processus d'estimation des réserves sont décrits dans la Déclaration des réserves, élément 1.

Bien que la compagnie soit raisonnablement certaine que les réserves prouvées seront exploitées, les échéances et les quantités extraites peuvent dépendre d'un certain nombre de facteurs, dont l'achèvement des projets de mise en valeur, le rendement des gisements, les approbations réglementaires et des modifications importantes des projections des prix à long terme du pétrole et du gaz.

## Rapport de gestion (suite)

Les révisions peuvent comprendre des augmentations ou des réductions des volumes de réserves prouvées estimés précédemment pour les gisements existants en raison de l'évaluation ou de la réévaluation de données existantes sur la géologie, les gisements ou la production, de nouvelles données sur la géologie, les gisements ou la production, ou de modifications des prix et des coûts de fin d'année servant à calculer les réserves. Ces révisions peuvent aussi découler d'importants changements dans la stratégie de mise en valeur ou dans la capacité des installations et du matériel de production.

### ***Incidence des réserves de pétrole et de gaz sur l'amortissement***

Le calcul de l'amortissement proportionnel au rendement constitue une estimation comptable cruciale qui mesure l'amortissement de l'actif constitué par le secteur Amont. C'est le rapport des quantités réelles produites au total des réserves prouvées ou des réserves prouvées mises en valeur (les réserves récupérables des puits existants avec le matériel et les méthodes d'exploitation qui existent) appliqué au coût de l'actif. Les quantités produites et le coût de l'actif sont connus et, bien que la probabilité de récupérer les réserves prouvées mises en valeur soit très élevée, ces réserves sont fondées sur des estimations sujettes à une certaine variabilité. Bien que les révisions apportées par la compagnie dans le passé laissent entrevoir une certaine variabilité, elles ont eu peu d'effet sur les taux d'amortissement proportionnel au rendement.

### ***Incidence des réserves de pétrole et de gaz et des prix sur les tests de dépréciation***

Les biens pétroliers et gaziers prouvés, détenus et exploités par la compagnie, font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des faits ou des circonstances laissent entrevoir que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Ces actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ils peuvent générer des flux de trésorerie isolables, qui sont en grande partie indépendants des flux de trésorerie des autres catégories d'actifs.

La compagnie évalue les flux de trésorerie futurs non actualisés des biens en question pour déterminer la possibilité d'en recouvrer la valeur comptable. En général, les tests de dépréciation se fondent sur les estimations des réserves utilisées aux fins de planification interne et de prise de décisions en matière d'investissement. S'il existe des réserves probables, un montant ajusté en fonction du risque peut être inclus dans le test de dépréciation au titre de ces réserves. Un groupe d'actifs subit une dépréciation si ses flux de trésorerie non actualisés sont inférieurs à sa valeur comptable. Les dépréciations correspondent à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Les biens non prouvés importants font l'objet de tests de dépréciation individuels et les provisions pour moins-value imputées aux coûts capitalisés sont inscrites sur la base de la probabilité économique de succès estimée et la durée pour laquelle la compagnie compte conserver les biens. Les biens individuellement moins importants sont regroupés et amortis en fonction des risques liés à la mise en valeur et de la période de détention moyenne.

La compagnie effectue régulièrement des analyses d'évaluation de l'actif dans le cadre de son programme de gestion des actifs. Ces analyses aident la compagnie à évaluer si la valeur comptable de n'importe lequel de ses actifs pourrait ne pas être recouvrée. En plus de devoir évaluer les quantités des réserves de pétrole et de gaz en effectuant ces analyses, il est nécessaire d'évaluer les prix futurs du pétrole et du gaz. Les événements déclencheurs éventuels pouvant entraîner une dépréciation comprennent une baisse importante des réserves courantes et projetées, des coûts accumulés nettement supérieurs au montant prévu à l'origine pour un projet donné ainsi que des pertes d'exploitation de la période en cours, ajoutées à un historique ou à une prévision des pertes d'exploitation ou de trésorerie.

En général, la compagnie ne considère pas la baisse temporaire des prix ou des marges comme un événement pouvant justifier l'application des tests de dépréciation. Les marchés du pétrole brut et du gaz naturel sont reconnus pour leur grande volatilité. Bien que les prix puissent parfois baisser considérablement, c'est plutôt l'augmentation ou la diminution de l'offre par rapport à la demande qui détermine les prix à long terme dans le secteur; or ces phénomènes ne peuvent être prévus avec exactitude. C'est pourquoi les tests de dépréciation appliqués par la compagnie reposent sur les hypothèses relatives aux prix à long terme sur les marchés du pétrole brut et du gaz naturel, des produits pétroliers et des produits chimiques que la compagnie utilise pour l'établissement de ses plans et budgets annuels. Ces hypothèses de prix sont les mêmes que celles qui servent à la prise de décisions en matière d'investissement. Les volumes annuels sont fondés sur les profils de production des gisements, lesquels sont mis à jour annuellement.

## Rapport de gestion (suite)

Des renseignements complémentaires sur les résultats d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz, aux coûts capitalisés et aux réserves sont fournis dans la section qui suit les notes afférentes aux états financiers consolidés. Les prix futurs utilisés pour les tests de dépréciation varient par rapport aux prix utilisés dans les renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz et peuvent être inférieurs ou supérieurs pour un exercice donné.

### Prestations de retraite

Le régime de retraite de la compagnie est géré conformément aux exigences des autorités gouvernementales et satisfait au niveau de capitalisation fixé par des actuaires indépendants. La comptabilité des régimes de retraite exige qu'on formule des hypothèses explicites concernant notamment le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées, le taux de rendement de l'actif du régime et le taux à long terme des augmentations salariales futures. Les hypothèses concernant les régimes de retraite sont revues annuellement par la haute direction. Ces hypothèses ne sont rajustées que s'il faut refléter des changements à long terme des taux du marché et des perspectives. En 2014, le taux de rendement à long terme prévu pour l'actif du régime a été de 6,25 %, comparativement à des rendements réels de 6,90 et de 8,80 % au cours des périodes de 10 ans et 20 ans terminées le 31 décembre 2014. Si des hypothèses différentes sont employées, la charge et l'obligation pourraient augmenter ou diminuer. Le risque auquel la compagnie serait exposée si ces hypothèses devaient changer est résumé à la note 4 afférente aux états financiers consolidés, à la page A38. À l'Impériale, les écarts entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement prévu à long terme ne sont pas constatés dans l'exercice au cours duquel ils se produisent. Ces écarts sont plutôt amortis dans la charge de retraite avec les autres gains ou pertes actuariels sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés. En 2014, les charges de retraite ont représenté environ 1% des charges totales.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres passifs environnementaux

Les obligations juridiques liées à la restauration des lieux découlant de la mise hors service d'immobilisations d'une durée de vie utile déterminable sont constatées au moment où elles sont contractées, soit en général au moment où les immobilisations sont aménagées. Initialement, les obligations sont évaluées à leur juste valeur et leur valeur est actualisée. Avec le temps, le montant actualisé de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est ajusté pour tenir compte du changement de sa valeur actuelle, et l'effet en est reflété dans les charges de production et de fabrication. Comme les paiements pour régler les obligations se font périodiquement et qu'ils s'étalent sur la durée de vie utile des actifs d'exploitation, qui peut dépasser 25 ans, le taux d'actualisation n'est rajusté que s'il convient de refléter les changements à long terme des taux du marché et des perspectives. En 2014, les obligations ont été actualisées au taux de 6 % et la charge de désactualisation a totalisé 105 M\$ avant impôts, ce qui est nettement inférieur à 1 % du total des charges de l'exercice écoulé. L'utilisation d'un taux d'actualisation différent n'aurait pas eu d'incidence importante sur les résultats financiers publiés par la compagnie.

Aucune obligation liée à la mise hors service n'est constatée pour les installations dont la durée de vie utile est indéterminée. Ces obligations deviennent généralement fermes quand les installations sont fermées définitivement et démontées. Ces obligations peuvent comprendre les frais de sortie d'actifs et des travaux supplémentaires d'assainissement des sols. Ces sites ont toutefois une durée de vie indéterminée basée sur les plans de poursuite des activités et, par conséquent, la juste valeur des obligations juridiques conditionnelles ne peut être mesurée, car il est impossible d'en estimer les dates de règlement. Une provision est constituée au titre des passifs environnementaux liés à ces immobilisations ainsi qu'aux immobilisations qui ne servent pas à la production lorsqu'il est probable que des obligations ont été contractées et que le montant peut raisonnablement en être estimé.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les autres passifs environnementaux sont établis en fonction du coût estimatif des travaux d'ingénierie, compte tenu de la méthode de restauration et de l'ampleur des travaux prévus, selon les prescriptions de la loi, la technologie existante et la vocation éventuelle des lieux. Comme ces estimations sont propres aux lieux visés, il existe de nombreuses hypothèses sous-jacentes aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et à la provision constituée au titre des autres passifs environnementaux de la compagnie. Bien que ces hypothèses puissent changer, aucune n'est assez importante prise individuellement pour avoir une incidence notable sur les résultats financiers publiés par la compagnie.

## Rapport de gestion (suite)

### Coûts des forages d'exploration interrompus

La compagnie continue de comptabiliser à l'actif les coûts d'un forage d'exploration lorsque le forage révèle la présence de réserves suffisantes pour justifier la complétion d'un puits de production et si la compagnie réalise des progrès suffisants dans l'évaluation des réserves et sur le plan de la viabilité économique et opérationnelle du projet. Les coûts des puits d'exploration ne répondant pas à ces critères sont passés en charges. Les faits et circonstances qui justifient la poursuite de la capitalisation des puits suspendus à la fin de l'exercice sont mentionnés dans la note 15 afférente aux états financiers consolidés à la page A50.

### Éventualités fiscales

Les activités de la compagnie sont complexes et les interprétations fiscales, les règlements et les lois qui les visent sont en évolution constante. La direction doit faire preuve d'un grand jugement dans la comptabilisation des éventualités concernant les impôts sur les bénéfices et les litiges fiscaux parce que leur issue est souvent difficile à prédire.

Les économies des positions fiscales incertaines que la compagnie a prises et compte prendre dans ses déclarations fiscales ne peuvent être prises en compte dans les états financiers que si la direction estime plus probable qu'improbable que cette position sera maintenue par les autorités fiscales. Dans le cas d'une position qui sera probablement maintenue, l'avantage constaté dans les états financiers correspondra à l'avantage fiscal le plus élevé à l'égard duquel la probabilité que cet avantage soit réalisé lors du règlement final conclu avec les autorités fiscales est supérieure à 50 %. Une réserve financière est constituée pour la différence entre la position prise ou qui devrait être prise dans une déclaration fiscale et le montant constaté dans les états financiers. Les avantages fiscaux non constatés de la compagnie et la description des exercices visés sont résumés à la note 3 des états financiers consolidés à la page A37.

### Publication récente de normes comptables

En mai 2014, le Financial Accounting Standards Board a publié une nouvelle norme, *Revenue from Contracts with Customers*. Cette norme établit un modèle unique de comptabilisation des produits pour tous les contrats passés avec les clients, élimine les exigences spécifiques au secteur et élargit les exigences d'information. Cette norme sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'Impériale est en train d'évaluer la norme et ses effets sur les états financiers de la compagnie.

## Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

La direction, y compris le chef de la direction et l'agent comptable principal et agent financier principal de la compagnie, est responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la compagnie. La direction a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de l'information financière de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée était efficace au 31 décembre 2014.

PricewaterhouseCoopers s.r.l., auditeur indépendant, a vérifié l'efficacité du contrôle interne de la compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, comme il est précisé dans son rapport inclus dans les présentes.

*(signé) Richard M. Kruger*

R.M. Kruger  
Président du Conseil, président et  
chef de la direction

*(signé) Paul J. Masschelin*

P.J. Masschelin  
Vice-président principal,  
Finances et administration et contrôleur  
(agent comptable principal et agent financier principal)

Le 24 février 2015

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux actionnaires de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, et des états consolidés des résultats, des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie qui s'y rapportent pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 décembre 2014. En outre, nous avons procédé à l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée au 31 décembre 2014, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Commission Treadway. La responsabilité de ces états financiers, du maintien d'un contrôle efficace de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, figurant dans le rapport de la direction ci-joint sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés et une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la compagnie en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes et qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. L'audit des états financiers consolidés comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Il comprend également l'évaluation des principes comptables employés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. L'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'obtention d'une compréhension du contrôle interne de l'information financière, l'évaluation du risque qu'une faiblesse importante existe, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à partir du risque évalué et l'exécution des autres procédures que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société repose sur un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à un usage externe selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière inclut les politiques et les procédés qui : i) se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision les opérations et les cessions liées aux actifs de la compagnie et en donnent une image fidèle; ii) procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les recettes et dépenses de la compagnie sont effectuées conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la compagnie; et iii) procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps utile d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la compagnie susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni détecter des inexactitudes. En outre, les prévisions sur toute évaluation de l'efficacité se rapportant aux périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles peuvent devenir insuffisants en raison de la modification des conditions, ou que le degré de conformité aux politiques ou procédés peut diminuer.

À notre avis, les états financiers consolidés auxquels il est fait référence ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2014, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique. En outre, à notre avis, la compagnie a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'endroit de l'information financière au 31 décembre 2014, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le COSO.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés  
Calgary (Alberta), Canada  
Le 24 février 2015

## État consolidé des résultats (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens  
Exercices clos les 31 décembre

	2014	2013	2012
<b>Produits et autres revenus</b>			
Produits d'exploitation (a)(b)	36 231	32 722	31 053
Revenus de placement et d'autres sources (note 8)	735	207	135
<b>Total des produits et autres revenus</b>	<b>36 966</b>	<b>32 929</b>	<b>31 188</b>
<b>Charges</b>			
Exploration	67	123	83
Achats de pétrole brut et de produits (c)	22 479	20 155	18 476
Production et fabrication (d)	5 662	5 288	4 457
Frais de vente et frais généraux	1 075	1 082	1 081
Taxe d'accise fédérale (a)	1 562	1 423	1 338
Amortissement et épuisement	1 096	1 110	761
Coûts de financement (note 12)	4	11	(1)
<b>Total des charges</b>	<b>31 945</b>	<b>29 192</b>	<b>26 195</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>5 021</b>	<b>3 737</b>	<b>4 993</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b> (note 3)	<b>1 236</b>	<b>909</b>	<b>1 227</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 785</b>	<b>2 828</b>	<b>3 766</b>
<b>Données par action</b> (en dollars canadiens)			
Bénéfice net par action ordinaire – résultat de base (note 10)	4,47	3,34	4,44
Bénéfice net par action ordinaire – résultat dilué (note 10)	4,45	3,32	4,42
Dividendes par action ordinaire	0,52	0,49	0,48

(a) Les produits d'exploitation comprennent la taxe d'accise fédérale de 1 562 M\$ (1 423 M\$ en 2013, 1 338 M\$ en 2012).

(b) Les produits d'exploitation comprennent des sommes remboursées par des apparentés de 3 752 M\$ (2 385 M\$ en 2013, 2 907 M\$ en 2012) (note 16).

(c) Les achats de pétrole brut et de produits comprennent des sommes remboursées par des apparentés de 3 950 M\$ (4 104 M\$ en 2013, 3 033 M\$ en 2012) (note 16).

(d) Les dépenses de production et de fabrication comprennent des sommes remboursées à des apparentés de 366 M\$ (319 M\$ en 2013, 241 M\$ en 2012) (note 16).

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

## État consolidé du résultat étendu (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens  
Exercices clos les 31 décembre

	2014	2013	2012
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 785</b>	2 828	3 766
Autres éléments du résultat étendu, avant impôts			
Ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (amortissement non compris)	(483)	529	(415)
Amortissement de l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite inclus dans le coût net des prestations constituées pour la période	145	205	198
<b>Total des autres éléments du résultat étendu (perte)</b>	<b>(338)</b>	734	(217)
<b>Résultat étendu</b>	<b>3 447</b>	3 562	3 549

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

## Bilan consolidé (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens  
Au 31 décembre

	2014	2013
<b>Actifs</b>		
Actif à court terme		
Liquidités	215	272
Comptes débiteurs, déduction faite des créances douteuses estimatives	1 539	2 084
Stocks de pétrole brut et de produits (note 11)	1 121	1 030
Matières, fournitures et charges payées d'avance	380	342
Actif d'impôts futurs (note 3)	314	559
Total de l'actif à court terme	3 569	4 287
Créances à long terme, participations, placements et autres actifs à long terme	1 406	1 332
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé et de l'épuisement (note 2)	35 574	31 320
Écart d'acquisition	224	224
Autres actifs incorporels, montant net	57	55
<b>Total de l'actif</b> (note 2)	<b>40 830</b>	<b>37 218</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Billets et emprunts (a)(note 12)	1 978	1 843
Comptes créditeurs et charges à payer (b)(note 11)	3 969	4 518
Impôts sur le bénéfice à payer	34	727
Total du passif à court terme	5 981	7 088
Dette à long terme (c)(note 14)	4 913	4 444
Autres obligations à long terme (d)(note 5)	3 565	3 091
Passif d'impôts futurs (note 3)	3 841	3 071
<b>Total du passif</b>	<b>18 300</b>	<b>17 694</b>
Engagements et passifs éventuels (note 9)		
<b>Capitaux propres</b>		
Actions ordinaires à la valeur attribuée (e)(note 10)	1 566	1 566
Bénéfices non répartis	23 023	19 679
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(2 059)	(1 721)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 530</b>	<b>19 524</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>40 830</b>	<b>37 218</b>

(a) Les billets et emprunts comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 75 M\$ (75 M\$ en 2013) (note 16).

(b) Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 174 M\$ (170 M\$ en 2013) (note 16).

(c) Les dettes à long terme comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 4 746 M\$ (4 316 M\$ en 2013) (note 16).

(d) Les autres obligations à long terme comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 96 M\$ (0 en 2013) (note 16).

(e) Le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 848 millions (848 millions en 2013) (note 10).

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Au nom du Conseil,

(signé) Richard M. Kruger

R.M. Kruger  
Président du Conseil, président  
et chef de la direction

(signé) Paul J. Masschelin

P.J. Masschelin  
vice-président principal,  
Finances et administration, et contrôleur

## État consolidé des capitaux propres (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens  
Au 31 décembre

	2014	2013	2012
<b>Actions ordinaires à la valeur attribuée</b> (note 10)			
Au début de l'exercice	1 566	1 566	1 528
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	-	-	43
Achats d'actions à la valeur attribuée	-	-	(5)
À la fin de l'exercice	1 566	1 566	1 566
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Au début de l'exercice	19 679	17 266	14 031
Bénéfice net de l'exercice	3 785	2 828	3 766
Achats d'actions au-dessus de la valeur attribuée	-	-	(123)
Dividendes	(441)	(415)	(408)
À la fin de l'exercice	23 023	19 679	17 266
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Au début de l'exercice	(1 721)	(2 455)	(2 238)
Autres éléments du résultat étendu	(338)	734	(217)
À la fin de l'exercice	(2 059)	(1 721)	(2 455)
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>22 530</b>	<b>19 524</b>	<b>16 377</b>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

## État consolidé des flux de trésorerie (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens

Rentrées (sorties)

Exercices clos les 31 décembre

	2014	2013	2012
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net	3 785	2 828	3 766
Ajustements au titre d'éléments hors trésorerie :			
Amortissement et épuisement	1 096	1 110	761
(Gain)/perte à la vente d'actifs (note 8)	(696)	(150)	(94)
Charge d'impôts futurs et autres	1 123	482	619
Variations de l'actif et du passif d'exploitation :			
Comptes débiteurs	545	(74)	300
Stocks, matières, fournitures et charges payées d'avance	(129)	(260)	(106)
Impôts sur le bénéfice à payer	(693)	(457)	(84)
Comptes créditeurs et charges à payer	(549)	191	(67)
Autres postes - montant net (a)	(77)	(378)	(415)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>4 405</b>	<b>3 292</b>	<b>4 680</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Ajouts aux immobilisations corporelles	(5 290)	(6 297)	(5 478)
Acquisition (note 18)	-	(1 602)	-
Investissements additionnels	(123)	-	-
Produits de la vente d'actifs	851	160	226
Remboursement de prêt par une société dans laquelle la compagnie détient une participation en actions	-	4	14
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 562)</b>	<b>(7 735)</b>	<b>(5 238)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Dette à court terme - montant net	120	1 371	105
Émission d'emprunts à long terme	430	3 276	220
Réduction d'obligations locatives capitalisées	(9)	(7)	(4)
Émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options sur actions	-	-	43
Actions ordinaires rachetées (note 10)	-	-	(128)
Dividendes versés	(441)	(407)	(398)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>100</b>	<b>4 233</b>	<b>(162)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(57)</b>	<b>(210)</b>	<b>(720)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>272</b>	<b>482</b>	<b>1 202</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice (b)</b>	<b>215</b>	<b>272</b>	<b>482</b>

(a) Comprend la cotisation aux régimes enregistrés de retraite de 362 M\$ (600 M\$ en 2013, 594 M\$ en 2012).

(b) La trésorerie comprend les fonds en banque et les équivalents de trésorerie au coût. Les équivalents de trésorerie sont des titres très liquides échéant au plus trois mois après la date de leur achat.

L'information contenue dans les notes afférentes aux états financiers consolidés fait partie intégrante des présents états.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints et la documentation complémentaire sont la responsabilité de la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

La compagnie exerce principalement ses activités dans le secteur de l'énergie, notamment dans l'exploration, la production, le transport et la vente de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que la fabrication, le transport et la vente de produits pétroliers. La compagnie est aussi un important fabricant et distributeur de produits pétrochimiques.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Les PCGR obligent la direction à faire des estimations et à porter des jugements qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges ainsi que sur la déclaration des actifs et passifs éventuels. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

### 1. Principales méthodes comptables

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales dont la compagnie a le contrôle. Les comptes et opérations intersociétés ont été éliminés. Les filiales comprennent les sociétés dans lesquelles l'Impériale détient une participation ainsi que la capacité permanente d'en déterminer unilatéralement les stratégies et les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales filiales comprises dans les états financiers consolidés sont Pétrolière Impériale Ressources Ltée, Imperial Oil Resources N.W.T. Limited, Imperial Oil Resources Ventures Limited et Pétrolière McColl-Frontenac Inc. Les sociétés précitées sont toutes détenues en propriété exclusive. Les états financiers consolidés reflètent également la quote-part de la participation indivise de la compagnie dans certains éléments d'actif et de passif du secteur Amont, produits et charges, dont sa participation de 25 % dans la coentreprise Syncrude et de 70,96 % dans la co-entreprise Kearl.

#### Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande courante, si celle-ci est inférieure. Le coût du pétrole brut et des produits est déterminé principalement selon la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS). La méthode DEPS a été préférée à la méthode du premier entré, premier sorti et à celle du coût moyen parce qu'elle permet de mieux rapprocher les coûts courants et les produits d'exploitation dégagés pour la période.

Le coût des stocks comprend les dépenses et autres charges, y compris l'amortissement, engagées directement ou indirectement pour assurer leur conditionnement actuel et leur entreposage final avant la livraison au client. Les frais de vente et les frais généraux sont inscrits à titre de frais imputables à la période en cours et exclus du coût des stocks.

#### Participations et placements

La participation dans les actifs nets sous-jacents des filiales dont la compagnie n'a pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence importante, est comptabilisée à la valeur de consolidation. Cette participation est comptabilisée au coût d'origine majoré de la quote-part de l'Impériale dans le bénéfice depuis l'acquisition de la participation, déduction faite des dividendes touchés. La quote-part de l'Impériale dans le bénéfice après impôts de ces placements est portée au poste Revenus de placement et d'autres sources, dans l'état consolidé des résultats. Les autres placements sont comptabilisés au coût. Les dividendes sont inclus dans Revenus de placement et d'autres sources.

Ces investissements représentent les participations dans des sociétés fermées de transport par pipeline et une coentreprise de chargement ferroviaire qui facilitent l'achat et la vente de liquides dans la conduite des activités de la compagnie. Les autres parties qui détiennent une participation dans ces placements partagent les risques et les avantages en proportion du pourcentage de leur participation. L'Impériale n'investit pas dans ces placements dans le but de soustraire des passifs de son bilan.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les crédits d'impôt à l'investissement et autres subventions similaires sont portés en diminution du coût capitalisé de l'actif auquel ils s'appliquent.

Pour ses activités d'exploration et de mise en valeur, la compagnie suit la méthode de la capitalisation du coût de la recherche fructueuse. Selon cette méthode, les coûts sont cumulés gisement par gisement. Les coûts à engager pour acheter, louer ou acquérir de quelque façon un gisement (non prouvé ou prouvé) sont capitalisés au moment où ils sont engagés. Le coût d'un forage d'exploration est comptabilisé comme un actif lorsque le forage révèle la présence de réserves suffisantes pour justifier la complétion d'un puits de production et que la compagnie réalise des progrès suffisants dans l'évaluation des réserves et de la viabilité économique et opérationnelle du projet. Les coûts des forages d'exploration qui ne répondent pas à ces critères sont passés en charges. Les autres dépenses d'exploration, y compris les coûts géophysiques et les loyers annuels des concessions, sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les coûts de mise en valeur, y compris les coûts des puits producteurs et des puits secs mis en valeur, sont capitalisés.

Les frais d'entretien et de réparation, y compris les frais relatifs aux travaux de gros entretien planifié, sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie utile d'un bien ou en accroissent le rendement sont capitalisées.

La production comprend le pompage du pétrole et du gaz à la surface ainsi que leur collecte, leur traitement, leur façonnage et leur stockage sur place. La fonction de production prend normalement fin à la sortie du réservoir de stockage de la concession ou du gisement. Les frais de production correspondent aux frais engagés pour exploiter et maintenir en état les puits de la compagnie ainsi que le matériel et les installations connexes. Ils sont incorporés au coût du pétrole et du gaz produits. Ces coûts, parfois appelés frais relatifs au pompage, comprennent les coûts de la main-d'œuvre engagés pour exploiter les puits et le matériel connexe, les frais d'entretien et de réparation des puits et du matériel, le coût des matériaux et des fournitures et le coût énergétique requis pour exploiter les puits et le matériel connexe, ainsi que les frais d'administration liés à la production.

Les coûts d'acquisition des gisements prouvés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement calculée à partir du total des réserves prouvées de pétrole et de gaz. L'amortissement et l'épuisement des actifs liés aux biens producteurs commencent au moment où la production devient régulière. L'amortissement des autres actifs commence au moment où l'actif est installé et prêt à servir. Les actifs en cours de construction ne sont ni amortis ni épuisables. L'amortissement proportionnel au rendement s'applique aux puits et aux immobilisations corporelles liés aux biens producteurs épuisables, les taux d'amortissement par unité de production étant fondés sur les réserves prouvées de pétrole et de gaz mises en valeur. Les investissements dans les installations d'extraction et de valorisation des propriétés de sables pétrolifères sont amortis selon la méthode proportionnelle au rendement, compte tenu des réserves prouvées mises en valeur. Les investissements dans les réseaux miniers et de transport des propriétés de sables pétrolifères sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 15 ans. Pour les autres immobilisations corporelles, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. En général, les raffineries sont amorties sur 25 ans. Les autres actifs importants, comme les usines chimiques et les stations-service, sont amortis sur 20 ans.

Les biens pétroliers et gaziers prouvés, détenus et exploités par la compagnie, font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des faits ou des circonstances laissent entrevoir que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Ces actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ils peuvent générer des flux de trésorerie isolables, qui sont en grande partie indépendants des flux de trésorerie des autres catégories d'actifs.

La compagnie évalue les flux de trésorerie futurs non actualisés des biens en question pour déterminer la possibilité d'en recouvrer la valeur comptable. Les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation sont établis à partir des hypothèses mises à jour annuellement de l'évaluation des investissements dans le plan d'entreprise, concernant les prix du pétrole brut et du gaz naturel et les taux de change. Les quantités annuelles sont fondées sur les profils de production des gisements, qui sont aussi mis à jour annuellement.

En général, les tests de dépréciation se fondent sur les estimations des réserves utilisées aux fins de planification interne et de prise de décisions en matière d'investissement. S'il existe des réserves probables, un montant ajusté en fonction du risque peut être inclus dans le test de dépréciation au titre de ces réserves.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Un groupe d'actifs subit une dépréciation si les flux de trésorerie non actualisés sont inférieurs à sa valeur comptable. Les dépréciations correspondent à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

Les biens non prouvés importants font l'objet de tests de dépréciation individuels et les provisions pour moins-value imputées aux coûts capitalisés sont inscrites sur la base de la probabilité économique de succès estimée et la durée pour laquelle la compagnie compte conserver les biens. Les biens individuellement moins importants sont regroupés et amortis en fonction des risques liés à la mise en valeur et de la période de détention moyenne. Les provisions pour moins-value sont examinées au moins une fois par an.

Les gains et les pertes à la vente d'actifs sont inscrits au poste Revenus de placement et d'autres sources, à l'état consolidé des résultats.

### Capitalisation des intérêts

Les intérêts débiteurs associés aux grands projets d'investissement en cours de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. La phase de construction du projet commence par la conception technique détaillée et s'achève quand l'immobilisation corporelle en question est prête à remplir sa vocation.

### Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus souvent si des faits ou des circonstances indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur sont constatées dans les résultats de l'exercice. L'évaluation de la perte de valeur de l'écart d'acquisition se fonde sur une comparaison entre la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des actifs d'exploitation connexes et la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie nets découlant de ces actifs d'exploitation.

Les actifs incorporels d'une durée de vie utile déterminable sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les frais de développement de logiciels sont amortis sur une période maximale de 15 ans et les listes de clients, sur une période maximale de 10 ans. La dotation à l'amortissement est constatée au poste *Amortissement et épuisement*, à l'état consolidé des résultats.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres passifs environnementaux

Les obligations juridiques liées à la restauration des lieux découlant de la mise hors service d'immobilisations d'une durée de vie utile déterminable sont constatées au moment où elles sont contractées, soit en général au moment où les immobilisations sont aménagées. Ces obligations se rapportent principalement aux frais d'assainissement et de restauration des sols et aux frais d'abandon et de démolition des puits de pétrole et de gaz et des installations connexes. La compagnie fait des estimations, formule des hypothèses et porte des jugements concernant certains facteurs tels que l'existence d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations, les évaluations techniques des actifs, les montants et les délais estimés des règlements, les taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit et les taux d'inflation. Initialement, les obligations sont évaluées à leur juste valeur et leur valeur est actualisée. Un montant correspondant à l'obligation initiale est ajouté aux coûts capitalisés de l'actif en question. Avec le temps, le montant actualisé de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est ajusté de manière à rendre compte de la variation de sa valeur actualisée, et les coûts capitalisés initialement sont amortis sur la durée de vie utile des immobilisations en question.

Aucune obligation liée à la mise hors service n'est constatée pour les installations de fabrication, de distribution et de commercialisation dont la durée de vie utile est indéterminée. Ces obligations deviennent généralement fermes quand les installations sont fermées définitivement et démontées. Ces obligations peuvent comprendre les frais de sortie d'actifs et des travaux supplémentaires d'assainissement des sols. Ces sites ont toutefois une durée de vie indéterminée basée sur les plans de poursuite des activités et, par conséquent, la juste valeur des obligations juridiques conditionnelles ne peut être mesurée, car il est impossible d'en estimer les dates de règlement. Une provision est constituée au titre des passifs environnementaux liés à ces immobilisations lorsqu'il est probable que des obligations ont été contractées et que le montant peut raisonnablement en être estimé. Les provisions pour passifs environnementaux sont établies à partir du coût estimatif des travaux d'ingénierie, compte tenu de la méthode envisagée et de l'ampleur des travaux de restauration prévus, conformément aux exigences réglementaires, de la technologie existante et de la vocation éventuelle des lieux. Ces passifs ne sont pas actualisés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises ont été convertis aux cours du change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes de change sont constatés dans les résultats.

### Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou déboursé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché. Les niveaux de hiérarchie 1, 2 et 3 sont des termes pour désigner la priorité des données dans les techniques d'évaluation servant à mesurer la juste valeur. Les données de niveau 1 sont les prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les données de niveau 2 sont des données sur les actifs ou passifs autres que les prix cotés de niveau 1, mais qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 3 sont des données qui ne sont pas observables sur le marché.

### Produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers, de produits chimiques et d'autres éléments sont comptabilisés au moment de la livraison. La livraison correspond au moment où le client accepte le titre de propriété et en assume les risques et les avantages, où les prix sont fixés ou déterminables et où la recouvrabilité est raisonnablement assurée. La compagnie ne conclut pas d'ententes qui l'obligent à racheter ses produits, pas plus qu'elle n'accorde au client un droit de retour.

Les produits comprennent les sommes facturées aux clients pour l'expédition et la manutention. Les frais d'expédition et de manutention engagés jusqu'au point d'entreposage final avant la livraison au client sont portés au poste Achats de pétrole brut et de produits, à l'état consolidé des résultats. Les frais de livraison du point d'entreposage final au client sont comptabilisés à titre de charge de commercialisation au poste *Frais de vente et frais généraux*.

Les opérations d'achat et de vente de marchandises auprès de la même contrepartie conclues en regard l'une de l'autre sont combinées et comptabilisées comme des échanges mesurés à la valeur comptable de l'élément vendu.

### Rémunération à base d'actions

La compagnie attribue à certains employés une rémunération à base d'actions sous la forme d'unités d'actions non acquises. La charge de rémunération est mesurée à chaque période de déclaration en fonction du cours actuel de l'action de la compagnie et est portée au poste *Frais de vente et frais généraux* à l'état consolidé des résultats sur la période d'acquisition de chaque attribution. Pour un complément d'information, voir la note 7 afférente aux états financiers consolidés à la page A45.

### Taxes à la consommation

Les taxes à la consommation perçues par la compagnie sont exclues de l'état consolidé des résultats. Il s'agit principalement des taxes provinciales sur les carburants automobiles, de la taxe fédérale sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée fédérale-provinciale.

### Publication récente de normes comptables

En mai 2014, le Financial Accounting Standards Board a publié une nouvelle norme, *Revenue from Contracts with Customers*. Cette norme établit un modèle unique de comptabilisation des produits pour tous les contrats passés avec les clients, élimine les exigences spécifiques au secteur et élargit les exigences d'information. Cette norme sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'Impériale est en train d'évaluer la norme et ses effets sur les états financiers de la compagnie.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### 2. Secteurs d'activité

La compagnie exerce ses activités au Canada. Les fonctions Amont, Aval et Produits chimiques correspondent pour l'essentiel aux secteurs d'exploitation de l'entreprise, qui sont déclarés séparément. Les facteurs servant à distinguer ces secteurs isolables sont fondés sur la nature des activités exercées par chaque secteur et sur la structure de l'organisation interne de la compagnie. Le secteur Amont est organisé et exploité en vue de la prospection et de la production de pétrole brut et de ses équivalents ainsi que de gaz naturel. Quant au secteur Aval, il est organisé et exploité en vue de la transformation du pétrole brut en produits pétroliers et de la distribution et de la commercialisation de ces produits. Le secteur Produits chimiques est organisé et exploité en vue de la fabrication et de la commercialisation de produits tirés des hydrocarbures et de produits chimiques. Cette sectorisation de l'activité est une pratique de longue date de la compagnie largement répandue dans les industries pétrolière et pétrochimique.

Ces fonctions ont été définies comme des secteurs d'exploitation de la compagnie parce que ce sont les secteurs a) qui exercent les activités commerciales à partir desquelles des produits sont gagnés et des charges engagées, b) dont les résultats d'exploitation sont examinés périodiquement par le chef de l'exploitation aux fins de la prise de décisions quant aux ressources qui seront attribuées aux secteurs et à l'évaluation de la performance des secteurs, et c) pour lesquels une information financière distincte est disponible.

Entrent principalement dans la catégorie des comptes non sectoriels les actifs et les passifs qui ne se rapportent pas spécifiquement aux segments commerciaux, tels que principalement l'encaisse, les intérêts débiteurs capitalisés, les emprunts à court terme, la dette et le passif à long terme liés à la rémunération incitative ainsi que l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite. Le résultat net des comptes non sectoriels tient compte principalement des frais de financement sur la dette, des intérêts créditeurs et des charges de rémunération incitative à base d'actions.

Les méthodes comptables s'appliquant aux informations sectorielles sont identiques à celles qui sont décrites dans l'exposé des principales politiques comptables. Les charges d'exploitation liées aux secteurs Amont, Aval et des produits chimiques comprennent des sommes réparties provenant des comptes non sectoriels. Cette répartition est fondée sur la combinaison des frais de gestion, du prorata des charges d'exploitation et de la moyenne des dépenses en immobilisations sur trois ans. Les cessions d'actifs intersectorielles sont inscrites à la valeur comptable. Les ventes intersectorielles sont conclues pour l'essentiel aux prix courants. Les actifs et les passifs qui ne sont pas associés à un secteur en particulier sont répartis selon leur nature.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

en millions de dollars	Secteur Amont			Secteur Aval			Produits chimiques		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
<b>Produits et autres revenus</b>									
Produits d'exploitation (a)	8 408	6 016	4 674	26 400	25 450	25 077	1 423	1 256	1 302
Ventes intersectorielles	4 087	4 026	4 110	1 359	1 978	2 603	381	318	299
Revenus de placement et d'autres sources	667	145	46	65	59	81	-	-	-
	<b>13 162</b>	<b>10 187</b>	<b>8 830</b>	<b>27 824</b>	<b>27 487</b>	<b>27 761</b>	<b>1 804</b>	<b>1 574</b>	<b>1 601</b>
<b>Charges</b>									
Exploration	67	123	83	-	-	-	-	-	-
Achats de pétrole brut et de produits	5 628	3 778	3 056	21 476	21 628	21 316	1 196	1 065	1 115
Production et fabrication (b)	3 882	3 389	2 704	1 564	1 695	1 569	216	210	185
Frais de vente et frais généraux	3	5	1	887	886	935	70	66	67
Taxe d'accise fédérale	-	-	-	1 562	1 423	1 338	-	-	-
Amortissement et épuisement (b)	857	636	498	216	452	242	12	12	12
Coûts de financement (note 12)	4	9	(1)	-	2	-	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>10 441</b>	<b>7 940</b>	<b>6 341</b>	<b>25 705</b>	<b>26 086</b>	<b>25 400</b>	<b>1 494</b>	<b>1 353</b>	<b>1 379</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 721</b>	<b>2 247</b>	<b>2 489</b>	<b>2 119</b>	<b>1 401</b>	<b>2 361</b>	<b>310</b>	<b>221</b>	<b>222</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (note 3)</b>									
Exigibles	(219)	(14)	72	296	395	486	76	62	67
Futurs	881	549	529	229	(46)	103	5	(3)	(10)
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>662</b>	<b>535</b>	<b>601</b>	<b>525</b>	<b>349</b>	<b>589</b>	<b>81</b>	<b>59</b>	<b>57</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 059</b>	<b>1 712</b>	<b>1 888</b>	<b>1 594</b>	<b>1 052</b>	<b>1 772</b>	<b>229</b>	<b>162</b>	<b>165</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>2 519</b>	<b>1 690</b>	<b>2 625</b>	<b>1 666</b>	<b>1 453</b>	<b>1 961</b>	<b>250</b>	<b>198</b>	<b>127</b>
<b>Dépenses en immobilisations et frais d'exploration (c)</b>	<b>4 974</b>	<b>7 755</b>	<b>5 518</b>	<b>572</b>	<b>187</b>	<b>140</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>									
Coût	42 142	38 819	30 602	7 460	7 146	7 038	798	771	765
Amortissement cumulé et épuisement	(10 103)	(10 749)	(10 146)	(4 459)	(4 347)	(3 967)	(601)	(586)	(576)
<b>Immobilisations corporelles, montant net (d)</b>	<b>32 039</b>	<b>28 070</b>	<b>20 456</b>	<b>3 001</b>	<b>2 799</b>	<b>3 071</b>	<b>197</b>	<b>185</b>	<b>189</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 421</b>	<b>30 553</b>	<b>22 317</b>	<b>5 823</b>	<b>5 732</b>	<b>6 409</b>	<b>372</b>	<b>397</b>	<b>372</b>

en millions de dollars	Comptes non sectoriels			Éliminations			Chiffres consolidés		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
<b>Produits et autres revenus</b>									
Produits d'exploitation (a)	-	-	-	-	-	-	36 231	32 722	31 053
Ventes intersectorielles	-	-	-	(5 827)	(6 322)	(7 012)	-	-	-
Revenus de placement et d'autres sources	3	3	8	-	-	-	735	207	135
	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>(5 827)</b>	<b>(6 322)</b>	<b>(7 012)</b>	<b>36 966</b>	<b>32 929</b>	<b>31 188</b>
<b>Charges</b>									
Exploration	-	-	-	-	-	-	67	123	83
Achats de pétrole brut et de produits	-	-	-	(5 821)	(6 316)	(7 011)	22 479	20 155	18 476
Production et fabrication (b)	-	-	-	-	(6)	(1)	5 662	5 288	4 457
Frais de vente et frais généraux	121	125	78	(6)	-	-	1 075	1 082	1 081
Taxe d'accise fédérale	-	-	-	-	-	-	1 562	1 423	1 338
Amortissement et épuisement (b)	11	10	9	-	-	-	1 096	1 110	761
Coûts de financement (note 12)	-	-	-	-	-	-	4	11	(1)
<b>Total des charges</b>	<b>132</b>	<b>135</b>	<b>87</b>	<b>(5 827)</b>	<b>(6 322)</b>	<b>(7 012)</b>	<b>31 945</b>	<b>29 192</b>	<b>26 195</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>(129)</b>	<b>(132)</b>	<b>(79)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 021</b>	<b>3 737</b>	<b>4 993</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (note 3)</b>									
Exigibles	(47)	(18)	(32)	-	-	-	106	425	593
Futurs	15	(16)	12	-	-	-	1 130	484	634
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>(32)</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 236</b>	<b>909</b>	<b>1 227</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>(97)</b>	<b>(98)</b>	<b>(59)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 785</b>	<b>2 828</b>	<b>3 766</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(30)</b>	<b>(49)</b>	<b>(33)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 405</b>	<b>3 292</b>	<b>4 680</b>
<b>Dépenses en immobilisations et frais d'exploration (c)</b>	<b>82</b>	<b>69</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 654</b>	<b>8 020</b>	<b>5 683</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>									
Coût	511	429	360	-	-	-	50 911	47 165	38 765
Amortissement cumulé et épuisement	(174)	(163)	(154)	-	-	-	(15 337)	(15 845)	(14 843)
<b>Immobilisations corporelles, montant net (d)</b>	<b>337</b>	<b>266</b>	<b>206</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 574</b>	<b>31 320</b>	<b>23 922</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>565</b>	<b>581</b>	<b>704</b>	<b>(351)</b>	<b>(45)</b>	<b>(438)</b>	<b>40 830</b>	<b>37 218</b>	<b>29 364</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

- (a) Comprend des ventes à destination des États-Unis de 5 940 M\$ (5 217 M\$ en 2013, 4 358 M\$ en 2012). Des ventes à destination des États-Unis ont été enregistrées dans tous les secteurs d'activité, mais surtout dans celui du secteur Amont.
- (b) Une charge de 377 M\$ (280 M\$ après impôts) dans le secteur Aval en 2013, associée à la décision de la compagnie de transformer la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant, comprenait la dépréciation de l'usine et de l'équipement non visés par la reconversion en un dépôt au montant de 245 M\$, comptabilisée au titre des dépenses d'amortissement et d'épuisement, ainsi que des coûts liés à la mise hors service, à l'environnement et aux employés totalisant 132 M\$ comptabilisés au titre des charges de production et de fabrication. À la fin de 2014, les coûts liés à la mise hors service, à l'environnement et aux employés totalisaient 90 M\$.
- (c) Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration comprennent les frais d'exploration, les ajouts aux immobilisations corporelles, les ajouts aux contrats de location-acquisition, les investissements additionnels et les acquisitions.
- (d) Comprend des immobilisations corporelles en cours de construction de 12 535 M\$ (9 234 M\$ en 2013).

### 3. Impôts sur le bénéfice

en millions de dollars	2014	2013	2012
Charge d'impôts exigibles	<b>106</b>	425	593
Passif d'impôts futurs (a)	<b>1 130</b>	484	634
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices (b)	<b>1 236</b>	909	1 227
Taux d'imposition des sociétés prévu par la loi (en pourcentage)	<b>25,5</b>	25,4	25,5
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :			
Variation du taux d'imposition en vigueur	-	-	-
Autre	<b>(0,9)</b>	(1,1)	(0,9)
Taux d'imposition effectif	<b>24,6</b>	24,3	24,6

- (a) La charge d'impôts futurs ne comprend pas de charges d'impôts reportés et d'impôts reportés créditeurs nets importants au titre des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition en 2014, 2013 et 2012.
- (b) Les décaissements au titre des impôts sur les bénéfices, plus les crédits à l'investissement, ont totalisé 811 millions de dollars en 2014 (911 M\$ en 2013, 871 M\$ en 2012).

La charge d'impôts futurs représente l'écart entre les valeurs comptable et fiscale de l'actif et du passif. Cet écart est réévalué à la fin de chaque exercice selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer quand cet écart sera matérialisé ou réglé. Au 31 décembre, les composantes du passif et de l'actif d'impôts futurs s'établissaient comme suit :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Amortissement	<b>3 777</b>	2 949	2 434
Forages fructueux et achats de terrains	<b>827</b>	815	399
Prestations de retraite et avantages sociaux	<b>(438)</b>	(376)	(717)
Restauration des lieux	<b>(304)</b>	(287)	(284)
Intérêts capitalisés	<b>82</b>	69	53
Autres	<b>(103)</b>	(99)	39
Passif d'impôts futurs à long terme - montant net	<b>3 841</b>	3 071	1 924
Évaluation des stocks selon la méthode DEPS	<b>(201)</b>	(450)	(478)
Autres	<b>(113)</b>	(109)	(49)
Actif d'impôts futurs - Montant net	<b>(314)</b>	(559)	(527)
Provision pour moins-value	-	-	-
Passif d'impôts futurs - montant net	<b>3 527</b>	2 512	1 397

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### Économies d'impôt non constatées

Les économies d'impôt non constatées reflètent la différence entre les positions prises ou qui devraient être prises dans les déclarations fiscales et les montants constatés dans les états financiers.

Le tableau qui suit résume l'information sur la variation du montant des économies d'impôt non constatées :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	151	143	134
Ajouts au titre de la position fiscale de l'exercice en cours	4	10	4
Ajouts au titre de positions fiscales d'exercices antérieurs	-	2	10
Réductions au titre de positions fiscales d'exercices antérieurs	(4)	(4)	(3)
Réductions en raison du dépassement du délai de prescription	-	-	(2)
Solde au 31 décembre	151	151	143

Les soldes des économies d'impôt non constatées illustrés ci-dessus sont principalement associés à des positions fiscales qui réduiraient le taux d'imposition effectif de la compagnie si ces positions sont favorablement réglées. En général, le règlement défavorable de ces positions fiscales n'augmenterait généralement pas le taux d'imposition effectif, sauf si le montant réglé dépasse les économies d'impôt non constatées en question. Les variations d'économies d'impôt non constatées en 2014, 2013 et 2012 n'ont pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net et les flux de trésorerie de la compagnie. Les déclarations de 2007 à 2014 de la compagnie sont sujettes à examen par les autorités fiscales. L'Agence du revenu du Canada a proposé certains ajustements aux déclarations de la compagnie. La direction est en train d'évaluer ces ajustements et estime que plusieurs questions en suspens antérieures devraient être réglées en 2015. L'incidence de ces questions sur les économies d'impôt non constatées et sur le taux d'imposition effectif ne devrait pas être importante.

Il faudra de nombreuses années pour que ces positions fiscales aboutissent à un règlement. Il est difficile de prédire le moment où des positions fiscales données feront l'objet d'un règlement, puisque ce moment échappe en partie au contrôle de la compagnie.

La compagnie classe les intérêts sur les soldes liés aux impôts sur les bénéfices dans les intérêts débiteurs ou créditeurs et les pénalités fiscales dans les charges d'exploitation.

## 4. Avantages de retraite

Les avantages de retraite auxquels ont droit la quasi-totalité des employés retraités et leurs conjoints survivants comprennent les prestations de retraite et certains avantages au titre des régimes de soins de santé et d'assurance-vie. Pour faire face à ses engagements, la compagnie capitalise des régimes de retraite agréés et paie directement les prestations supplémentaires non capitalisées aux prestataires.

Les régimes de retraite sont constitués principalement de régimes à prestations déterminées financés par la compagnie et fondés sur les années de service et la moyenne des salaires de fin de carrière. La compagnie partage le coût des régimes de soins de santé et d'assurance-vie. Les obligations de la compagnie sont établies selon une méthode de répartition des prestations qui tient compte des états de service des employés à ce jour et du niveau actuel des salaires ainsi que de la projection des salaires jusqu'à la retraite.

Les charges et obligations contractées au titre des régimes capitalisés et non capitalisés sont calculées selon les principes actuariels reconnus et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. La méthode de calcul des charges de retraite et des obligations s'y rattachant se fonde sur certaines hypothèses à long terme concernant les taux d'actualisation, de rendement de l'actif du régime et d'augmentation salariale. L'obligation et la charge de retraite peuvent varier considérablement si l'on modifie les hypothèses retenues pour estimer l'obligation et le rendement attendu de l'actif des régimes. .

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Les obligations de la compagnie au titre des prestations constituées et les actifs du régime liés aux régimes à prestations déterminées sont calculés au 31 décembre.

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2014	2013	2014	2013
Hypothèses retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre (en pourcentage)				
Taux d'escompte	<b>3,75</b>	4,75	<b>3,75</b>	4,75
Augmentation des salaires à long terme	<b>4,50</b>	4,50	<b>4,50</b>	4,50

en millions de dollars

<b>Variation de l'obligation au titre des prestations projetées</b>				
Obligation au titre des prestations projetées au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>6 870</b>	7 336	<b>503</b>	547
Coût des services rendus de la période	<b>152</b>	181	<b>9</b>	11
Intérêts débiteurs	<b>322</b>	281	<b>26</b>	21
Pertes (gains) actuariels	<b>1 083</b>	(504)	<b>123</b>	(50)
Modifications	-	-	-	-
Prestations versées (a)	<b>(457)</b>	(424)	<b>(27)</b>	(26)
Obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre	<b>7 970</b>	6 870	<b>634</b>	503

Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre

**7 292**      6 263

Le taux d'actualisation retenu en fin d'exercice pour établir le passif au titre des avantages complémentaires à la retraite se fonde sur le rendement en fin d'exercice d'obligations de sociétés canadiennes à long terme de première qualité dont l'échéance (la durée) moyenne correspond à peu près à celle du passif en question. La mesure de l'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constituée suppose un taux tendanciel du coût des soins de santé de 4,50 % en 2015 et dans les années subséquentes.

en millions de dollars	Prestations de retraite		Autres avantages complémentaires de retraite	
	2014	2013	2014	2013
<b>Variation de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>5 872</b>	5 114		
Rendement (perte) réel de l'actif des régimes	<b>923</b>	491		
Cotisations de la compagnie	<b>362</b>	600		
Prestations versées (b)	<b>(350)</b>	(333)		
Juste valeur au 31 décembre	<b>6 807</b>	5 872		

Excédent (insuffisance) de l'actif par rapport à l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre

Régimes capitalisés	<b>(589)</b>	(424)		
Régimes non capitalisés	<b>(574)</b>	(574)	<b>(634)</b>	(503)
Total (c)	<b>(1 163)</b>	(998)	<b>(634)</b>	(503)

(a) Prestations versées au titre des régimes capitalisés et non capitalisés.

(b) Prestations versées au titre des régimes capitalisés uniquement.

(c) Juste valeur de l'actif, moins l'obligation au titre des prestations projetées indiquée ci-dessus.

Le financement des régimes de retraite agréés se conforme aux règlements fédéraux et provinciaux en matière de retraite et la compagnie cotise à ces régimes suivant les besoins établis par une évaluation actuarielle indépendante. Conformément à la recommandation officielle relative à la comptabilisation des régimes à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite, l'état sous-capitalisé des avantages complémentaires de retraite a été constaté comme un passif dans le bilan, et les changements apportés à la capitalisation ont été reconnus au poste *Autres éléments du résultat étendu* pour l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

en millions de dollars	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2014	2013	2014	2013
Les montants comptabilisés au bilan consolidé sont constitués de ce qui suit :				
Passif à court terme	(29)	(25)	(29)	(28)
Autres obligations à long terme	(1 134)	(973)	(605)	(475)
<b>Total constaté</b>	<b>(1 163)</b>	<b>(998)</b>	<b>(634)</b>	<b>(503)</b>
Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constitués de ce qui suit :				
Pertes (gains) actuariels – montant net	2 666	2 303	180	64
Coût des services passés	39	62	-	-
<b>Total comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, avant impôts</b>	<b>2 705</b>	<b>2 365</b>	<b>180</b>	<b>64</b>

La compagnie détermine le taux de rendement prévu à long terme en formulant des hypothèses sur le rendement à long terme cible de chaque catégorie d'actif, en tenant compte de facteurs comme le rendement réel prévu de la catégorie d'actifs considérée et l'inflation. Un taux de rendement à long terme unique est ensuite établi à partir de la moyenne pondérée de la répartition cible de l'actif et de l'hypothèse relative au rendement à long terme de chaque catégorie d'actif. En 2014, le taux de rendement à long terme prévu qui a servi au calcul des charges de retraite a été de 6,25 % contre des rendements réels de 6,90 % et de 8,80 % au cours des périodes de 10 ans et 20 ans terminées le 31 décembre 2014.

Hypothèses retenues pour déterminer le coût net au titre des prestations des exercices clos le 31 décembre (en pourcentage)	Prestations de retraite			Autres avantages complémentaires de retraite		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Taux d'actualisation	4,75	3,75	4,25	4,75	3,75	4,25
Rendement à long terme de l'actif des régimes	6,25	6,25	6,25	-	-	-
Augmentation des salaires à long terme	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
en millions de dollars						
<b>Composantes du coût net des prestations constituées</b>						
Coût des services rendus de l'exercice	152	181	160	9	11	8
Intérêts débiteurs	322	281	288	26	21	21
Rendement prévu de l'actif des régimes	(369)	(331)	(288)	-	-	-
Amortissement du coût de services passés	23	23	23	-	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	166	243	235	7	10	8
<b>Coût net des prestations constituées de l'exercice</b>	<b>294</b>	<b>397</b>	<b>418</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>37</b>
<b>Montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu</b>						
Pertes (gains) actuariels – montant net	529	(664)	530	123	(50)	40
Amortissement des pertes (gains) nets actuariels inclus dans le coût net des prestations constituées de l'exercice	(166)	(243)	(235)	(7)	(10)	(8)
Amortissement du coût des services passés inclus dans le coût net des prestations constituées de l'exercice	(23)	(23)	(23)	-	-	-
<b>Total comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>340</b>	<b>(930)</b>	<b>272</b>	<b>116</b>	<b>(60)</b>	<b>32</b>
<b>Total comptabilisé dans le coût net des prestations constituées de l'exercice et le cumul des autres éléments du résultat étendu, avant impôts</b>	<b>634</b>	<b>(533)</b>	<b>690</b>	<b>158</b>	<b>(18)</b>	<b>69</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le coût des régimes à cotisations déterminées, principalement le régime d'épargne des employés, s'est élevé à 40 M\$ en 2014 (37 M\$ en 2013, 36 M\$ en 2012).

Le tableau ci-dessous présente le sommaire de la variation du cumul des autres éléments du résultat étendu :

en millions de dollars	Total des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite		
	2014	2013	2012
(Imputé) crédité au cumul des autres éléments du résultat étendu, avant impôts	<b>(456)</b>	990	(304)
(Déduit des) ajouté aux impôts futurs (note 17)	<b>118</b>	(256)	87
(Imputé) crédité au cumul des autres éléments du résultat étendu, après impôts	<b>(338)</b>	734	(217)

La stratégie de placement de la compagnie pour l'actif du régime repose sur une vision à long terme, une évaluation prudente des risques inhérents aux diverses catégories d'actif et une large diversification visant à réduire le risque sur l'ensemble du portefeuille. En accord avec la nature à long terme du passif, la compagnie investit principalement dans des fonds internationaux d'actions indexés sur la capitalisation boursière pondérée et dans des obligations canadiennes indexées pour diversifier les risques tout en réduisant les coûts. Le fonds ne détient des actions de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée que dans la mesure où cela est nécessaire pour reproduire la composition de l'indice d'actions pertinent. Le solde des actifs du plan est investi principalement dans des titres de créance de sociétés de première qualité et gouvernementaux. Des études sont effectuées périodiquement pour déterminer la répartition de l'actif souhaitée. La répartition cible de l'actif pour le volet actions est de 37 %. La répartition cible pour le volet titres de créance est de 58 %. Le solde de 5 % est investi dans des partenariats de capital de risque qui poursuivent une stratégie d'investissement dans de nouvelles entreprises américaines et internationales.

Le tableau ci-dessous donne la juste valeur des actifs du régime de retraite pour l'exercice 2014, y compris le niveau au sein de la hiérarchie de juste valeur :

en millions de dollars	Total	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2014 selon :		
		Prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données significatives observables (niveau 2)	Données significatives non observables (niveau 3)
<b>Catégorie d'actif</b>				
<b>Actions</b>				
Canadiennes	460		460 (a)	
Internationales	2 153		2 153 (a)	
<b>Titres de créance canadiens</b>				
De sociétés	922		922 (b)	
Gouvernementaux	3 033		3 033 (b)	
Adossés aux actifs	5		5 (b)	
Partenariats de capital de risque	211			211 (c)
Liquidités	23	8	15 (d)	
<b>Total des actifs du régime à la juste valeur</b>	<b>6 807</b>	<b>8</b>	<b>6 588</b>	<b>211</b>

- (a) Pour les actions de sociétés détenues sous la forme d'unités de fonds qui sont rachetables à la date d'évaluation, la valeur de l'unité est traitée comme une donnée de niveau 2. La juste valeur des actions détenues par les fonds est basée sur des prix cotés observables sur les bourses actives, qui sont des données de niveau 1.
- (b) Pour les titres de créance de sociétés, gouvernementaux et adossés aux actifs, la juste valeur est basée sur les données observables de transactions comparables du marché.
- (c) Pour les investissements dans des partenariats de capital de risque, la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les multiples des résultats ou des bénéfices ou d'autres données pertinentes du marché, y compris les premiers appels publics à l'épargne.
- (d) Pour les soldes en espèces qui sont détenus dans des fonds de niveau 2 avant investissement dans les unités de ces fonds, la valeur en espèces est traitée comme une donnée de niveau 2.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le tableau ci-dessous donne la variation de la juste valeur des actifs de niveau 3 qui reposent sur des données significatives non observables :

en millions de dollars	Fonds de placements hypothécaires	Capital de risque
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	1	188
Gains (pertes) nets réalisés	-	(16)
Gains (pertes) nets non réalisés	-	40
Achats (ventes) nets	(1)	(1)
Juste valeur au 31 décembre 2014	-	211

Le tableau ci-dessous donne la juste valeur des actifs du régime de retraite pour l'exercice 2013, y compris le niveau au sein de la hiérarchie de juste valeur :

en millions de dollars	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2013, selon :			
	Total	Prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données significatives observables (niveau 2)	Données significatives non observables (niveau 3)
Catégorie d'actif				
Actions				
Canadiennes	932		932 (a)	
Internationales	1 911		1 911 (a)	
Titres de créance canadiens				
De sociétés	654		654 (b)	
Gouvernementaux	2 161		2 161 (b)	
Adossés aux actifs	-			
Fonds de placements hypothécaires	1			1 (c)
Partenariats de capital de risque	188			188 (d)
Liquidités	25	12	13 (e)	
<b>Total des actifs du régime à la juste valeur</b>	<b>5 872</b>	<b>12</b>	<b>5 671</b>	<b>189</b>

- (a) Pour les actions de sociétés détenues sous la forme d'unités de fonds qui sont rachetables à la date d'évaluation, la valeur de l'unité est traitée comme une donnée de niveau 2. La juste valeur des actions détenues par les fonds est basée sur des prix cotés observables sur les bourses actives, qui sont des données de niveau 1.
- (b) Pour les titres de créance de sociétés, gouvernementaux et adossés aux actifs, la juste valeur est basée sur les données observables de transactions comparables du marché.
- (c) Pour les fonds de placements hypothécaires, la juste valeur représente le principal impayé qui est garanti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- (d) Pour les investissements dans des partenariats de capital de risque, la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les multiples des résultats ou des bénéfices ou d'autres données pertinentes du marché, y compris les premiers appels publics à l'épargne.
- (e) Pour les soldes en espèces qui sont détenus dans des fonds de niveau 2 avant investissement dans les unités de ces fonds, la valeur en espèces est traitée comme une donnée de niveau 2.

Le tableau ci-dessous donne la variation de la juste valeur des actifs de niveau 3 qui reposent sur des données significatives non observables :

en millions de dollars	Fonds de placements hypothécaires	Capital de risque
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	1	158
Gains (pertes) nets réalisés	-	(17)
Gains (pertes) nets non réalisés	-	44
Achats (ventes) nets	-	3
Juste valeur au 31 décembre 2013	1	188

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des régimes de retraite faisant ressortir l'excédent des obligations au titre des prestations constituées sur l'actif du régime :

en millions de dollars	Prestations de retraite	
	2014	2013
Régimes de retraite capitalisés dont l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif du régime :		
Obligation au titre des prestations projetées	-	-
Obligation au titre des prestations constituées	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-
Obligation au titre des prestations constituées, déduction faite de la juste valeur de l'actif du régime	-	-
Régimes non capitalisés couverts par les réserves comptables :		
Obligation au titre des prestations projetées	574	574
Obligation au titre des prestations constituées	542	496

### Amortissement estimatif du cumul des autres éléments du résultat étendu pour 2015

en millions de dollars	Prestations de retraite	Avantages
		complémentaires de retraite
Pertes (gains) actuariels – montant net (a)	191	12
Coût des services passés (b)	18	-

(a) La compagnie amortit le solde du montant net des pertes (gains) actuariels comme une composante du coût net des prestations constituées sur la période moyenne qu'il reste à travailler aux participants actifs au régime.

(b) La compagnie amortit le coût des services passés selon la méthode linéaire.

### Flux de trésorerie

Pour les exercices ci-dessous, les prestations à verser suivantes sont prévues :

en millions de dollars	Prestations de retraite	Avantages
		complémentaires de retraite
2015	385	29
2016	395	29
2017	405	30
2018	410	30
2019	420	30
2020 – 2024	2 140	155

Pour l'exercice 2015, la compagnie compte cotiser environ 225 M\$ en espèces à ses régimes de retraite.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### Sensibilité des résultats

Une variation de 1 % des hypothèses concernant les obligations découlant des régimes de retraite aurait les incidences suivantes :

Hausse (baisse) en millions de dollars	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
<b>Taux de rendement de l'actif des régimes</b>		
Incidence sur le coût net des prestations constituées, avant impôts	(60)	60
<b>Taux d'actualisation :</b>		
Incidence sur le coût net des prestations constituées, avant impôts	(70)	90
Incidence sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	(1 100)	1 400
<b>Taux d'augmentation des salaires :</b>		
Incidence sur le coût net des prestations constituées, avant impôts	35	(30)
Incidence sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	190	(170)

Une modification de 1 % du taux tendanciel prévu du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

Hausse (baisse) en millions de dollars	Baisse de 1 %	Baisse de 1 %
Incidence sur le coût des services passés et les intérêts débiteurs	4	(3)
Incidence sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	70	(55)

## 5. Autres obligations à long terme

en millions de dollars	2014	2013
Avantages de retraite (a)(note 4)	1 739	1 448
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres passifs environnementaux (b)	1 325	1 258
Passif au titre de la rémunération à base d'actions (note 7)	154	140
Autres obligations (note 16)	347	245
<b>Total des autres obligations à long terme</b>	<b>3 565</b>	<b>3 091</b>

(a) Les obligations comptabilisées au titre des avantages de retraite des employés comprennent aussi 58 M\$ à titre de passif à court terme (53 M\$ en 2013).

(b) Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les autres passifs environnementaux comprennent aussi 143 M\$ comptabilisés à titre de passif à court terme (154 M\$ en 2013).

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations imputées pour l'exercice étaient des évaluations de la juste valeur de niveau 3. Le tableau ci-après résume l'activité ayant trait au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

en millions de dollars	2014	2013
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1 237	966
Ajouts	184	251
Réduction suite à la vente de biens	(153)	-
Charge de désactualisation	105	105
Règlement	(81)	(85)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 292</b>	<b>1 237</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### 6. Dérivés et instruments financiers

Au cours des trois derniers exercices, la compagnie n'a pas conclu de contrat de dérivés pour compenser les expositions associées aux prix des hydrocarbures, aux taux de change et aux taux d'intérêt découlant des actifs, des passifs et des transactions existants. La compagnie ne s'est pas livrée à des activités de spéculation ou de transaction sur des dérivés ni n'a eu recours à des dérivés à caractéristiques de levier financier. La compagnie maintient un système de contrôle qui comprend une politique sur l'autorisation, la déclaration et la surveillance des opérations sur dérivés.

La juste valeur des instruments financiers de la compagnie est déterminée en fonction de diverses données du marché et d'autres techniques d'évaluation pertinentes. Il n'y a pas de différence importante entre la juste valeur des instruments financiers de la compagnie et la valeur inscrite aux livres. La hiérarchie de juste valeur de la dette à long terme est principalement de niveau 2.

### 7. Régimes d'intéressement à base d'actions

Les régimes d'intéressement à base d'actions visent à retenir certains employés, à récompenser leur rendement élevé et à encourager l'apport individuel à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale.

#### Unités d'actions non acquises et unités d'actions à dividende différé

Aux termes du régime d'unités d'actions non acquises, chaque unité donne à son bénéficiaire le droit conditionnel de recevoir de la compagnie, à l'exercice de l'unité, un montant équivalent à la moyenne des cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie à la Bourse de Toronto sur les cinq jours précédant immédiatement et incluant la date d'exercice. Dans les trois ans qui suivent la date de leur attribution, 50 % des unités sont exercées, le reste étant exercé sept ans après la date d'attribution. La compagnie peut aussi émettre des unités pouvant être exercées à 50 % cinq ans après la date d'attribution, les unités restantes pouvant être exercées dix ans après la date d'attribution ou à la date de retraite du bénéficiaire, selon la plus éloignée des deux éventualités.

Le régime d'unités d'actions à dividende différé est offert aux administrateurs non salariés. Les administrateurs non salariés peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous cette forme. Le nombre d'unités attribuées à la fin de chaque trimestre civil correspond à la valeur des jetons de présence de l'administrateur non salarié pour ce trimestre qu'il a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions à dividende différé, divisé par la moyenne des cours de clôture des actions de la compagnie pour les cinq jours de bourse consécutifs précédant le dernier jour du trimestre civil. Des unités additionnelles sont attribuées d'après le quotient du dividende en argent à servir sur les actions de la compagnie par le cours de clôture moyen juste avant la date de paiement de ce dividende, quotient qui est ensuite multiplié par le nombre d'unités d'actions à dividende différé que possède le bénéficiaire, ajusté pour tenir compte des fractionnements d'actions. Pour exercer les unités d'actions à dividende différé, le bénéficiaire doit avoir démissionné à titre d'administrateur, la date limite pour les exercer étant fixée au 31 décembre de l'année qui suit la démission. À la date d'exercice, la valeur en argent à recevoir pour les unités est déterminée d'après la moyenne des cours de clôture des actions de la compagnie sur les cinq jours de bourse consécutifs qui précèdent la date d'exercice, ajustée pour tenir compte des fractionnements d'actions.

Toutes les unités doivent être réglées en espèces à quelques exceptions près. Le régime des unités d'actions non acquises prévoit que, dans le cas des unités attribuées à des résidents du Canada, le bénéficiaire aura la possibilité de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de se faire régler en argent les unités devant être exercées au septième anniversaire de la date d'attribution. Pour les unités pouvant être exercées à 50 % cinq ans après la date d'attribution, et les unités restantes pouvant être exercées dix ans après la date d'attribution ou la date de retraite du prestataire, selon la plus éloignée des deux éventualités, le bénéficiaire a la possibilité de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de se faire régler en argent les unités devant être exercées.

La compagnie comptabilise ces unités selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur des attributions sous forme d'unités d'actions non acquises et d'unités d'actions à dividende différé correspond au cours de l'action de la compagnie. Selon cette méthode, la charge de rémunération liée aux unités de ces régimes est

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

mesurée à chaque période de déclaration en fonction du cours actuel de l'action de la compagnie et est constatée dans l'état consolidé des résultats, répartie sur la période d'acquisition de chaque attribution.

Le tableau ci-dessous résume l'information sur ces unités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

	Unités d'actions restreintes	Unités d'actions à dividende différé
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	<b>8 714 854</b>	<b>98 236</b>
Attribuées	<b>1 427 460</b>	<b>8 963</b>
Exercées	<b>(1 719 387)</b>	-
Confisquées et annulées	<b>(45 442)</b>	-
En cours au 31 décembre 2014	<b>8 377 485</b>	<b>107 199</b>

En 2014, la charge de rémunération imputée aux résultats au titre de ces régimes s'est chiffrée à 90 M\$ (92 M\$ en 2013, 58 M\$ en 2012). L'économie d'impôts constatée dans les résultats au titre de cette charge de rémunération pour l'exercice s'est chiffrée à 31 M\$ (33 M\$ en 2013, 20 M\$ en 2012) Des paiements au comptant de 94 M\$ au titre de ces régimes ont été faits en 2014 (88 M\$ en 2013, 97 M\$ en 2012).

Au 31 décembre 2014, la charge de rémunération non constatée avant impôts liée aux unités d'actions qui n'étaient pas acquises s'élevait à 191 M\$, selon le cours de l'action de la compagnie à la fin de l'exercice. La période d'acquisition moyenne pondérée des unités d'actions assujetties à des restrictions est de 3,5 ans. Toutes les unités émises en vertu des régimes d'intéressement en actions et en actions à dividende différé étaient acquises au 31 décembre 2014.

## 8. Revenus de placement et d'autres sources

Les revenus de placement et d'autres sources comprennent les gains et les pertes à la vente d'actifs suivants :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Produits de la vente d'actifs	<b>851</b>	160	226
Valeur comptable des actifs vendus	<b>155</b>	10	132
Gain (perte) à la vente d'actifs, avant impôts (a)(b)	<b>696</b>	150	94
Gain (perte) à la vente d'actifs, après impôts (a)(b)	<b>526</b>	120	72

(a) L'exercice 2014 comprenait des gains de 638 M\$ (478 M\$ après impôts) sur la vente d'actifs de production classiques situés à Boundary Lake, Cynthia/West Pembina et Rocky Mountain House.

(b) Les résultats de 2013 comprenaient un gain de 85 M\$ (73 M\$ après impôts) sur la vente d'actifs ne servant pas à l'exploitation.

## 9. Litiges et autres éventualités

Diverses poursuites ont été intentées à l'encontre de l'Impériale et ses filiales. La direction examine régulièrement ces litiges, en faisant le point avec ses conseillers juridiques internes et externes, pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser ou de déclarer ces éventualités. La compagnie enregistre un passif non actualisé au titre de ces éventualités quand une perte est probable et que son montant peut être raisonnablement estimé. Quand on peut raisonnablement estimer une fourchette de montants et qu'aucun montant dans cette fourchette ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, la valeur minimale est alors prise en compte. La compagnie ne comptabilise pas de passif quand il est probable qu'un passif a été engagé, mais que son montant ne peut pas être raisonnablement estimé ou que le passif n'apparaît que raisonnablement possible ou peu probable. Dans le cas des éventualités dont une issue défavorable est raisonnablement possible et qui sont importantes, la compagnie dévoile la nature de l'éventualité et, quand c'est possible, elle fournit une estimation de la perte possible. Aux fins de la déclaration des éventualités, le qualificatif « importantes » couvre les éventualités importantes ainsi que celles qui devraient être déclarées de l'avis de la direction. Compte tenu des faits et circonstances pertinents, la compagnie ne croit pas que l'issue définitive d'une quelconque poursuite en cours à l'encontre de la compagnie aura une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses états financiers dans leur ensemble.

La compagnie a aussi pris d'autres engagements dans le cours normal des affaires, pour faire face aux besoins de son exploitation et à ses besoins en capitaux, qu'elle s'attend à pouvoir remplir sans qu'ils aient

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

une incidence défavorable importante sur ses activités ou sa situation financière. Les obligations d'achat inconditionnel, définies par les normes comptables, représentent des engagements à long terme qui ne sont pas résiliables ou qui ne le sont que dans certaines circonstances et que des tiers ont utilisées pour assurer le financement des immobilisations qui fourniront les biens et services prévus au contrat.

en millions de dollars	Paiements exigibles par exercice					Après	Total
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	
Obligations d'achat inconditionnel (a)	<b>100</b>	<b>84</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>99</b>	<b>225</b>	<b>681</b>

(a) Les obligations non actualisées de 681 M\$ ont essentiellement trait à des conventions de débit pipelinier. Les paiements en vertu d'obligations d'achat inconditionnel se sont élevés à 112 M\$ (95 M\$ en 2013, 86 M\$ en 2012). La valeur actualisée de ces engagements, compte non tenu des intérêts théoriques de 125 M\$, s'établissait à 556 M\$.

## 10. Actions ordinaires

en milliers d'actions	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Autorisées	<b>1 100 000</b>	1 100 000

De 1995 à 2014, la compagnie a racheté des actions dans le cours normal de ses activités, en vertu de dix-neuf programmes de rachat d'actions d'une durée de 12 mois et d'une offre d'achat par adjudication. Les achats cumulatifs effectués dans le cadre de ces programmes totalisaient 906 543 milliers actions et 15 708 M\$. ExxonMobil a pris part à ces programmes de manière à maintenir sa participation dans l'Impériale à 69,6 %. Un autre programme de rachat d'actions d'une durée de 12 mois a été lancé dans le cours normal des activités le 25 juin 2014, permettant à la compagnie de racheter environ 1 million d'actions.

L'excédent du coût d'achat sur la valeur attribuée des actions a été inscrit à titre de distribution de bénéfices non répartis.

Les activités liées aux actions ordinaires de la compagnie sont résumées ci-dessous :

	En milliers d'actions	En millions de dollars
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	847 599	1 528
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	2 776	43
Achats à la valeur attribuée	(2 776)	(5)
Solde au 31 décembre 2012	847 599	1 566
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	-	-
Achats à la valeur attribuée	-	-
Solde au 31 décembre 2013	847 599	1 566
<b>Actions émises en vertu du régime d'options sur actions</b>	<b>2</b>	-
<b>Achats à la valeur attribuée</b>	<b>(2)</b>	-
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>847 599</b>	<b>1 566</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le tableau ci-dessous présente le calcul du résultat par action, avant et après dilution :

	2014	2013	2012
<b>Bénéfice net par action ordinaire – résultat de base</b>			
Bénéfice net (en millions de dollars)	3 785	2 828	3 766
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	847,6	847,6	847,7
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)	4,47	3,34	4,44
<b>Bénéfice net par action ordinaire – résultat dilué</b>			
Bénéfice net (en millions de dollars)	3 785	2 828	3 766
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	847,6	847,6	847,7
Incidence des primes à base d'actions versées aux employés (en millions d'actions)	3,0	3,0	3,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, compte tenu d'une dilution (en millions d'actions)	850,6	850,6	851,1
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)	4,45	3,32	4,42

## 11. Informations financières diverses

Le bénéfice net de 2014 a inclus un gain après impôts de 29 M\$ (gain de 24 M\$ en 2013, gain de 45 M\$ en 2012), attribuable à l'effet des variations de stocks évalués selon la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS). Selon les estimations, le coût de remplacement des stocks en date du 31 décembre 2014 dépassait la valeur comptable DEPS de 857 M\$ (1 787 M\$ en 2013). À la fin de l'exercice, les stocks de pétrole brut et de produits s'établissaient comme suit :

en millions de dollars	2014	2013
Pétrole brut	650	628
Produits pétroliers	409	340
Produits chimiques	53	54
Gaz naturel et autres produits	9	8
Total des stocks de pétrole brut et de produits	1 121	1 030

En 2014, les frais de recherche et développement avant crédits d'impôt à l'investissement se sont élevés à 128 M\$ (154 M\$ en 2013, 147 M\$ en 2012). Ces coûts sont compris dans les charges, en raison du caractère incertain des avantages futurs.

Les comptes créditeurs et charges à payer comprenaient les taxes courues autres que des impôts sur les bénéfices de 408 M\$ au 31 décembre 2014 (380 M\$ en 2013).

## 12. Coûts de financement et renseignements supplémentaires sur les billets et emprunts

en millions de dollars	2014	2013	2012
Intérêts sur la dette	82	69	20
Intérêts capitalisés	(82)	(69)	(20)
Intérêts débiteurs - montant net	-	-	-
Autres intérêts	4	11	(1)
Total des coûts de financement (a)	4	11	(1)

(a) En 2014, les paiements d'intérêts se sont élevés à 82 M\$ (69 M\$ en 2013, 20 M\$ en 2012). En 2014, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts à court terme s'est établi à 1,1 % (1,1 % en 2013).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Au 31 décembre 2014, la compagnie avait emprunté 75 M\$ en vertu d'une entente conclue avec une société affiliée à ExxonMobil qui prévoit l'accord d'un prêt à vue renouvelable sans intérêt à la compagnie par ExxonMobil plafonné à 75 M\$. Ce prêt représente la quote-part d'ExxonMobil dans le fonds de roulement nécessaire pour financer les dispositions prises par l'Impériale au nom d'ExxonMobil pour l'achat, la commercialisation et le transport du pétrole brut et des diluants.

Au cours du premier trimestre de 2014, la compagnie a repoussé l'échéance de sa facilité de crédit bancaire à court terme de 364 jours non garantie de 500 M\$ au mois de mars 2015. La compagnie n'a pas utilisé cette facilité.

### 13. Immobilisations louées

Au 31 décembre 2014, la compagnie était liée par des contrats de location-exploitation non résiliables visant des immeubles de bureaux, des wagons-citernes, des stations-service et d'autres biens assortis d'engagements locatifs minimaux non actualisés s'élevant à 494 M\$, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

en millions de dollars	Paiements exigibles par exercice						Total
	2015	2016	2017	2018	2019	Après 2019	
Paiements de loyers en vertu d'engagements minimaux (a)	<b>178</b>	<b>126</b>	<b>93</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>494</b>

(a) En 2014, les charges locatives découlant des contrats de location-exploitation résiliables et non résiliables se sont élevées à 315 M\$ (287 M\$ en 2013, 271 M\$ en 2012). Les revenus locatifs connexes n'étaient pas importants.

### 14. Dette à long terme

en millions de dollars	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Dette à long terme (a)	<b>4 746</b>	4 316
Contrats de location-acquisition (b)	<b>167</b>	128
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>4 913</b>	4 444

- (a) Emprunt en vertu d'une entente existante de prêt à taux variable à long terme avec une société affiliée à ExxonMobil qui prévoit un prêt à la compagnie par ExxonMobil jusqu'à concurrence de 6,25 milliards de dollars à un taux d'intérêt équivalant à ceux du marché canadien. L'entente, en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020, est résiliable sur préavis d'au moins 370 jours de la part d'ExxonMobil. Le taux d'intérêt effectif moyen du prêt s'est établi à 1,2 % en 2014.
- (b) Les contrats de location-acquisition concernent principalement les installations de transport et des conventions relatives aux services. Le taux d'intérêt théorique moyen a été de 7,0 % en 2014 (7,0 % en 2013). Les obligations locatives capitalisées comprennent aussi 22 M\$ comptabilisés à titre de passif à court terme (7 M\$ en 2013). Les paiements en capital sur les contrats de location-acquisition s'élèvent à environ 19 M\$ par an et seront exigibles dans chacune des quatre années qui suivront le 31 décembre 2015.

En janvier 2014, la compagnie a porté sa ligne de crédit à taux variable auprès d'une société affiliée à ExxonMobil de 5 G\$ à 6,25 G\$. Toutes les autres modalités et conditions de l'entente restent inchangées.

Au troisième trimestre de 2014, la compagnie a obtenu le report l'échéance de sa facilité de crédit bancaire à long terme de 500 M\$ à août 2016. La compagnie n'a pas utilisé cette facilité.

Depuis le 31 décembre 2014 jusqu'au 11 février 2015, la société a augmenté sa dette à long terme de 490 M\$ qui ont été prélevés sur sa facilité existante. Cette augmentation de la dette a servi à financer les activités courantes de l'entreprise et des projets d'investissement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### 15. Comptabilisation des coûts des puits d'exploration suspendus

La compagnie continue de comptabiliser à l'actif les coûts d'un forage d'exploration lorsque le forage révèle la présence de réserves suffisantes pour justifier la complétion d'un puits de production et si la compagnie réalise des progrès suffisants dans l'évaluation des réserves et sur le plan de la viabilité économique et opérationnelle du projet. Le terme « projet » tel qu'il est utilisé dans ce rapport peut renvoyer à toute une gamme d'activités différentes et n'a pas nécessairement le même sens que celui qu'on lui donne dans les rapports sur la transparence des paiements au gouvernement.

Les deux tableaux ci-dessous fournissent le détail des changements dans le solde des coûts des puits d'exploration suspendus ainsi qu'un résumé de l'âge des coûts.

Variation des coûts capitalisés des puits d'exploration suspendus :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	173	167	163
Ajouts en attendant l'établissement de réserves prouvées	5	12	16
Passés en charges	-	-	-
Reclassement en puits, installations et équipement reposant sur l'établissement de réserves prouvées	(11)	(6)	(12)
Solde au 31 décembre	167	173	167

Coûts capitalisés des puits d'exploration suspendus en fin d'exercice :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Coûts capitalisés pendant un an ou moins	-	6	16
Coûts capitalisés pendant un an à cinq ans	167	167	151
Coûts capitalisés pendant plus d'un an	167	167	151
Total	167	173	167

Les activités d'exploration font souvent appel au forage de plusieurs puits sur un certain nombre d'années pour évaluer pleinement un projet. Le tableau ci-dessous fournit une ventilation numérique du nombre de projets présentant des coûts des puits d'exploration suspendus pour lesquels le premier puits capitalisé a été foré au cours des 12 mois précédents et ceux pour lesquels les coûts des puits d'exploration ont été capitalisés pendant plus de 12 mois.

	2014	2013	2012
Nombre de projets pour lesquels le premier puits capitalisé a été foré au cours des 12 mois précédents	-	-	-
Nombre de projets pour lesquels les coûts des puits d'exploration ont été capitalisés pendant plus de 12 mois	1	1	1
Total	1	1	1

Il est prévu que le projet pour lequel les coûts des puits d'exploration ont été capitalisés pendant plus de 12 mois au 31 décembre 2014 fasse l'objet d'activités d'exploration au cours des deux prochaines années.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### 16. Opérations avec les apparentés

Les produits et les charges de la compagnie comprennent aussi les résultats d'opérations conclues avec Exxon Mobil Corporation et ses sociétés affiliées (« ExxonMobil ») dans le cours normal des activités. Ces opérations, conclues dans des conditions comparables à celles qui auraient existé si elles l'avaient été entre parties sans lien de dépendance, ont porté principalement sur l'achat et la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits chimiques ainsi que sur les coûts techniques, d'ingénierie et de recherche et développement. Les opérations conclues avec ExxonMobil comprenaient aussi les sommes payées et reçues du fait de la participation de la compagnie dans des coentreprises du secteur Amont au Canada.

En outre, la compagnie a des ententes en cours avec ExxonMobil pour fournir les prestations suivantes :

- a) Services informatiques et de soutien client à la compagnie et mise en commun de services généraux et de soutien à l'exploitation de manière à permettre aux deux parties de rationaliser les activités et les systèmes faisant double emploi.
- b) Exploitation de certains biens de production d'ExxonMobil dans l'Ouest canadien et services de gestion, commerciaux et techniques à ExxonMobil au Canada. Ces ententes contractuelles visent à réaliser des efficiences organisationnelles et des économies. Aucune entité juridique n'a été créée à la suite de ces ententes. Des livres de comptes distincts continuent d'être tenus pour le compte de l'Impériale et d'ExxonMobil. L'Impériale et ExxonMobil conservent la propriété de leurs biens respectifs et il n'y a pas d'incidence sur les activités et les réserves.
- c) Services de gestion, commerciaux et techniques à Syncrude Canada Ltée par ExxonMobil.
- d) Offre d'une option de participation à parts égales dans de nouvelles occasions d'affaires pour le secteur Amont.

Certaines charges découlant d'opérations avec ExxonMobil ont été capitalisées.

Au 31 décembre 2014, la compagnie avait contracté des emprunts à long terme de 4 746 M\$ (4 316 M\$ en 2013) et des emprunts à court terme de 75 M\$ (75 M\$ en 2013) auprès d'ExxonMobil. (Pour plus de détails, voir la note 14, Dette à long terme, page A49 et la note 12, Coûts de financement et autres renseignements sur les billets et emprunts, page A48).

Au 31 décembre 2014, les obligations non réglées de la compagnie s'élevaient à 123 M\$ (0 en 2013) en raison d'une coentreprise de chargement ferroviaire, dans laquelle la compagnie a une participation. Ces obligations sont associées à des actifs en cours de construction sur le site des installations de chargement ferroviaire.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### 17. Autres éléments du résultat étendu

#### Variations du cumul des autres éléments du résultat étendu :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 721)	(2 455)	(2 238)
Ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite :			
Variation de l'exercice, excluant les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	(483)	529	(415)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	145	205	198
Solde au 31 décembre	(2 059)	(1 721)	(2 455)

#### Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu - produit/charge avant impôts

en millions de dollars	2014	2013	2012
Amortissement de l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs inclus dans le coût net des prestations constituées de la période (a)	(196)	(276)	(266)

(a) Cette composante de cumul des autres éléments du résultat étendu est incluse dans le coût net des prestations constituées de la période (note 4).

#### Les charges d'impôt (crédit) pour les autres éléments du résultat étendu s'établissent comme suit :

en millions de dollars	2014	2013	2012
Ajustement au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite :			
Ajustement du passif au titre des avantages postérieurs à la retraite (amortissement non compris)	(169)	185	(155)
Amortissement de l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite inclus dans le coût net des prestations constituées de l'exercice	51	71	68
Total	(118)	256	(87)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

### 18. Acquisition

**Description de la transaction :** Le 26 février 2013, ExxonMobil Canada a fait l'acquisition de la société Celtic Exploration Ltd. (Celtic). Immédiatement après cette acquisition, l'Impériale a racheté à ExxonMobil Canada une participation de 50 % dans Celtic pour la somme de 1,6 G\$, laquelle a été financée par des emprunts auprès d'apparentés et de tiers. Une société en nom collectif a été créée en parallèle pour détenir et exploiter les actifs de Celtic. La dénomination de la société a été remplacée par celle de XTO Energy Canada (« XTO Canada »). XTO Canada participe à la prospection, la production, le transport et la vente de pétrole brut et de gaz naturel, de condensats et de liquides du gaz naturel.

**Comptabilisation des actifs acquis et des passifs repris :** L'Impériale a utilisé la méthode comptable d'acquisition pour comptabiliser sa part proportionnelle de l'actif acquis et du passif pris en charge. Cette méthode exige, entre autres, que les actifs acquis et les passifs repris soient reconnus à leur juste valeur marchande à la date d'acquisition. Le tableau suivant résume les actifs acquis et les passifs repris :

en millions de dollars	
Actifs à court terme	49
Immobilisations corporelles (a)	2 045
Écart d'acquisition (b)	20
<b>Total de l'actif acquis</b>	<b>2 114</b>
Passif à court terme	62
Passif d'impôts futurs (c)	377
Autres obligations à long terme	67
<b>Total du passif pris en charge</b>	<b>506</b>
<b>Actif net acquis</b>	<b>1 608</b>

- (a) Les immobilisations corporelles ont été mesurées principalement selon l'approche fondée sur les bénéfices. L'évaluation de la juste valeur des actifs pétroliers et gaziers était basée, en partie, sur des données significatives qui ne sont pas observables sur le marché; il s'agit donc d'une évaluation de niveau 3. Les données significatives incluaient les ressources provenant de Celtic, les profils de production future hypothétiques, les prix des produits de base (basés essentiellement sur des données observables), un taux d'actualisation ajusté au risque de 10 %, un taux d'inflation de 2 % et des hypothèses quant au calendrier d'exécution et au montant de la mise en valeur future et des coûts d'exploitation. Les acquisitions d'immobilisations corporelles ont été réparties dans le secteur Amont, avec tous les actifs au Canada.
- (b) L'écart d'acquisition était l'excédent de la contrepartie transférée par rapport à la valeur nette des actifs constatés et représentait les avantages économiques futurs découlant d'autres actifs acquis qui ne pouvaient pas être identifiés individuellement et constatés séparément. L'écart d'acquisition a été comptabilisé dans l'unité d'exploitation du secteur Amont. Il n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins d'impôt.
- (c) La charge d'impôts futurs reflète les conséquences fiscales futures des écarts temporaires entre les montants de l'actif et du passif reconnus aux fins de la présentation de l'information financière et les montants reconnus aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

**Incidence réelle et pro forma de l'acquisition :** Les produits de XTO Canada à partir de la date d'acquisition inclus dans les états financiers consolidés de la compagnie pour les douze mois clos le 31 décembre 2013 étaient de 89 M\$. Le bénéfice après impôts de XTO Canada depuis la date de son acquisition jusqu'au 31 décembre 2013 a été minime.

Les données pro forma non auditées concernant les produits, le résultat net et le résultat de base et dilué par action, comme si l'acquisition avait eu lieu au début de 2013 ou dans la période de déclaration précédente comparable, ne sont pas présentées parce que leur effet sur les résultats financiers consolidés de l'Impériale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les périodes de déclaration précédentes comparables n'aurait pas été important.

## Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité)

L'information figurant aux pages A54 à A56 exclut les éléments qui ne sont pas reliés à l'extraction du pétrole et du gaz naturel comme les frais d'administration et les frais généraux, les frais d'exploitation des pipelines, les frais de traitement des usines à gaz et les gains et pertes à la vente d'actifs. La participation de 25 % de la compagnie dans les réserves prouvées de pétrole synthétique de la coentreprise Syncrude et celle de 70,96 % dans les réserves prouvées de bitume du projet Kearl sont considérées comme faisant partie des réserves prouvées totales de pétrole et de gaz conformément aux règles de la Securities and Exchange Commission (SEC) et du Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis. De même, la quote-part de la compagnie des réserves prouvées de brut synthétique de Syncrude et celle des réserves prouvées de bitume de Kearl sont comprises dans le calcul de la mesure standard normalisée des flux de trésorerie actualisés. Les résultats d'exploitation, les frais encourus dans les acquisitions de biens fonciers, les activités d'exploration et de mise en valeur, et les coûts capitalisés comprennent la quote-part de la compagnie dans Syncrude, Kearl et les autres superficies minières non prouvées figurant dans les tableaux ci-dessous.

Pour la première fois en 2013, la part revenant à la compagnie des résultats d'exploitation, des frais engagés dans les acquisitions de biens fonciers, les activités d'exploration et de mise en valeur, et des coûts capitalisés liés à Celtic (XTO Canada) figure dans les tableaux ci-dessous. De même, la quote-part de la compagnie des réserves prouvées pour Celtic (XTO Canada) est considérée comme faisant partie des réserves prouvées totales de pétrole et de gaz de la compagnie et comprise dans le calcul de la mesure standard normalisée des flux de trésorerie actualisés.

### Résultats d'exploitation

en millions de dollars	2014	2013	2012
Ventes aux clients (a)	2 921	2 282	2 074
Ventes intersectorielles (a)(b)	3 862	3 905	3 534
	<b>6 783</b>	6 187	5 608
Frais de production	3 860	3 392	2 589
Frais d'exploration	67	123	83
Amortissement et épuisement	789	586	498
Impôts sur les bénéfices	513	512	584
Résultats d'exploitation	<b>1 554</b>	1 574	1 854

Les montants déclarés comme frais engagés en acquisitions de biens fonciers, activités d'exploration et activités de mise en valeur comprennent les coûts capitalisés et les coûts passés en charges au cours de l'exercice. Les frais engagés comprennent également les nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations établies au cours de l'exercice ainsi que la hausse ou la baisse des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations résultant d'un changement du coût estimatif ou de la date d'abandon.

### Frais engagés en acquisitions de biens fonciers, activités d'exploration et activités de mise en valeur

en millions de dollars	2014	2013	2012
Frais afférents aux biens (c)			
Prouvés	-	34	-
Non prouvés	-	2 013	33
Frais d'exploration	74	124	109
Frais de mise en valeur	4 710	5 847	5 125
Total des dépenses en acquisitions de biens fonciers, frais d'exploration et frais de mise en valeur	<b>4 784</b>	8 018	5 267

- (a) Le gaz naturel et les liquides de gaz naturel achetés aux fins de revente et le paiement des redevances sont exclus des ventes aux clients et des ventes intersectorielles. Les chiffres bruts de ces postes sont comptabilisés à la note 2 dans *Produits d'exploitation, Ventes intersectorielles et Achats de pétrole brut et de produits*.
- (b) Les ventes de pétrole brut à des affiliés consolidés sont comptabilisées aux prix courants, selon les prix affichés aux gisements de production. Les ventes de liquides de gaz naturel à des affiliés consolidés sont comptabilisées à des prix qui pourraient être obtenus sur un marché concurrentiel avec des parties sans lien de dépendance.
- (c) Les frais afférents aux biens consistent en paiements de droits de prospection de pétrole et de gaz et en achat de réserves (les immobilisations corporelles et incorporelles acquises comme les usines à gaz, les installations de production et les frais afférents aux puits de production sont comprises dans l'actif de production). Les biens prouvés correspondent aux régions où des forages fructueux ont révélé un gisement pouvant être productif. Les biens non prouvés correspondent aux autres régions.

## Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) (suite)

### Coûts capitalisés

en millions de dollars	2014	2013
Frais afférents aux biens (a)		
Prouvés	2 202	3 017
Non prouvés	2 575	2 621
Actif de production	25 126	23 811
Construction inachevée	11 171	8 286
Coût total capitalisé	41 074	37 735
Amortissement cumulé et épuisement	(10 084)	(10 686)
Coûts nets capitalisés	30 990	27 049

(a) Les frais afférents aux biens consistent en paiements de droits de prospection de pétrole et de gaz et en achat de réserves (les immobilisations corporelles et incorporelles acquises comme les usines à gaz, les installations de production et les frais afférents aux puits de production sont comprises dans l'actif de production). Les biens prouvés correspondent aux régions où des forages fructueux ont révélé un gisement pouvant être productif. Les biens non prouvés correspondent aux autres régions.

### Mesure normalisée des flux de trésorerie futurs actualisés

Comme l'exige le FASB, la mesure normalisée des flux de trésorerie nets actualisés a été calculée à partir des prix moyens du premier jour du mois, des coûts en fin d'exercice, des taux d'imposition réglementaires et d'un facteur d'actualisation de 10 % appliqué aux réserves prouvées nettes. La mesure normalisée tient compte des frais liés aux obligations futures de démontage, d'abandon et de restauration. La compagnie estime que cette mesure normalisée ne constitue pas une estimation fiable des flux de trésorerie prévisionnels de la compagnie devant être générés par la mise en valeur et la production de ses biens pétroliers et gaziers ni de la valeur de ses réserves prouvées de pétrole et de gaz. Cette mesure normalisée repose sur certaines hypothèses prescrites, dont les prix moyens du premier jour du mois, qui représentent une mesure ponctuelle dans le temps, de sorte que les flux de trésorerie peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, au gré des fluctuations des prix.

## Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) (suite)

### Mesure normalisée des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux réserves prouvées de pétrole et de gaz

en millions de dollars	2014	2013	2012
Flux de trésorerie futurs	<b>292 376</b>	231 873	227 253
Frais de production futurs	<b>(127 070)</b>	(92 926)	(83 600)
Frais de mise en valeur futurs	<b>(39 814)</b>	(32 126)	(31 051)
Impôts futurs sur les bénéfices	<b>(27 853)</b>	(23 707)	(25 902)
Flux de trésorerie nets futurs	<b>97 639</b>	83 114	86 700
Taux d'actualisation de 10 % appliqué en fonction du calendrier prévu des flux de trésorerie	<b>(66 582)</b>	(58 204)	(61 864)
Flux de trésorerie futurs actualisés	<b>31 057</b>	24 910	24 836

### Variations de la mesure normalisée des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux réserves prouvées de pétrole et de gaz

Solde au début de l'exercice	<b>24 910</b>	24 836	26 020
Variations découlant de ce qui suit :			
Ventes et transferts de pétrole et de gaz produits, déduction faite des frais de production	<b>(3 282)</b>	(3 026)	(3 116)
Variations nettes des prix et des frais de mise en valeur et de production	<b>655</b>	(17 683)	(6 810)
Extensions, découvertes, ajouts et récupération améliorée, déduction faite des frais connexes	<b>(374)</b>	31	2 698
Frais de mise en valeur engagés au cours de l'exercice	<b>4 414</b>	5 500	5 086
Révisions d'estimations quantitatives antérieures	<b>4 907</b>	12 321	(805)
Accroissement de l'actualisation	<b>1 634</b>	1 703	997
Variation nette des impôts sur les bénéfices	<b>(1 807)</b>	1 228	766
Variation nette	<b>6 147</b>	74	(1 184)
Solde à la fin de l'exercice	<b>31 057</b>	24 910	24 836

## Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) (suite)

### Réserves prouvées nettes (a)

	Liquides (b) en millions de barils	Gaz naturel en milliards de pieds cubes	Pétrole synthétique en millions de barils	Bitume en millions de barils	Total en équivalent pétrole (c) en millions de barils
Au début de l'exercice 2012	55	422	653	2 413	3 191
Révisions	5	98	(29)	239	231
Récupération améliorée	-	-	-	-	-
(Vente) achat de réserves en place	-	(7)	-	-	(1)
Découvertes et extensions	-	47	-	234	242
Production	(7)	(72)	(25)	(45)	(89)
À la fin de l'exercice 2012	53	488	599	2 841	3 574
Révisions	6	(2)	4	78	88
Récupération améliorée	-	-	-	-	-
(Vente) achat de réserves en place	10	261	-	-	54
Découvertes et extensions	-	-	-	-	-
Production	(7)	(69)	(24)	(52)	(94)
À la fin de l'exercice 2013	62	678	579	2 867	3 622
<b>Révisions</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>(23)</b>	<b>466</b>	<b>445</b>
<b>Récupération améliorée</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(Vente) achat de réserves en place</b>	<b>(14)</b>	<b>(48)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>
<b>Découvertes et extensions</b>	<b>3</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
<b>Production</b>	<b>(6)</b>	<b>(57)</b>	<b>(22)</b>	<b>(59)</b>	<b>(96)</b>
<b>À la fin de l'exercice 2014</b>	<b>46</b>	<b>627</b>	<b>534</b>	<b>3 274</b>	<b>3 959</b>

### Réserves prouvées nettes mises en valeur incluses ci-dessus, en date du

1 <sup>er</sup> janvier 2012	55	360	653	519	1 287
31 décembre 2012	52	373	599	543	1 256
31 décembre 2013	55	368	579	1 417	2 113
<b>31 décembre 2014</b>	<b>36</b>	<b>300</b>	<b>534</b>	<b>1 635</b>	<b>2 255</b>

### Réserves prouvées nettes non mises en valeur incluses ci-dessus, en date du

1 <sup>er</sup> janvier 2012	-	62	-	1 894	1 904
31 décembre 2012	1	115	-	2 298	2 318
31 décembre 2013	7	310	-	1 450	1 509
<b>31 décembre 2014</b>	<b>10</b>	<b>327</b>	<b>-</b>	<b>1 639</b>	<b>1 704</b>

(a) Les réserves nettes sont la quote-part de la compagnie après déduction des parts des propriétaires ou gouvernements ou les deux. Toutes les réserves déclarées se trouvent au Canada. Les réserves de gaz naturel sont calculées à une pression de 14,73 livres par pouce carré à 60 °F.

(b) Les liquides comprennent le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN). Les réserves prouvées de LGN ne sont pas importantes et sont donc incluses sous liquides.

(c) Gaz converti en équivalent pétrole à raison de 6 millions de pieds cubes pour mille barils.

L'information qui précède décrit les variations au cours des exercices et les soldes des réserves prouvées de pétrole et de gaz à la fin des exercices 2012, 2013 et 2014. Les définitions utilisées sont conformes à la règle 4-10(a) du règlement S-X de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

Les réserves prouvées de pétrole et de gaz sont les quantités de pétrole et de gaz que l'on peut estimer avec une certitude raisonnable, après analyse des données géologiques et techniques, être économiquement exploitables dans les années à venir à partir de gisements connus, et selon les conditions économiques, les méthodes d'exploitation et la réglementation gouvernementale existantes, avant que les contrats accordant

## **Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz**

### **(non audité) (suite)**

les droits d'exploitation n'expirent. Dans certains cas, de nouveaux investissements substantiels dans des puits supplémentaires et d'autres installations seront nécessaires pour récupérer ces réserves prouvées.

Conformément aux règles de la SEC, le volume des réserves de pétrole et de gaz à la fin des exercices, ainsi que le changement de classement des réserves figurant dans les tableaux des réserves prouvées ont été calculés en utilisant les prix moyens au cours de la période de 12 mois précédant la fin de la période couverte par le rapport, déterminés comme la moyenne arithmétique non pondérée du prix du premier jour du mois pour chaque mois compris dans la période. Les quantités de ces réserves ont aussi été utilisées dans le calcul des taux d'amortissement par unité de production et celui de la mesure normalisée des flux de trésorerie nets actualisés.

Les révisions peuvent comprendre des augmentations ou des réductions des volumes de réserves prouvées estimés précédemment pour les gisements existants en raison de l'évaluation ou de la réévaluation de données existantes sur la géologie, les gisements ou la production, de nouvelles données sur la géologie, les gisements ou la production, ou de modifications des prix et des coûts servant à calculer les réserves. Ces révisions peuvent aussi comprendre d'importants changements dans la stratégie de mise en valeur ou de la capacité des installations et du matériel de production.

En 2014, les réserves prouvées mises en valeur et non mises en valeur ont été révisées à la hausse principalement en raison de la conclusion des études techniques étayant l'allongement de la durée de vie utile prévue de l'actif d'exploitation de Kearl dans des conditions d'entretien régulier et d'investissements de maintien.

Pour déterminer les réserves prouvées nettes, on déduit la part prévue des propriétaires miniers ou des gouvernements, ou les deux. Pour les liquides et le gaz naturel, les réserves prouvées nettes sont basées sur les taux futurs de redevances estimés à la date à laquelle l'estimation a été faite en y incorporant les régimes de redevances des gouvernements applicables pour le pétrole et le gaz naturel. Pour ce qui est du bitume, les réserves prouvées nettes sont basées sur la meilleure estimation de la compagnie des taux de redevances moyens pour la durée restante des projets de Cold Lake et de Kearl en y incorporant le régime de redevances révisé du gouvernement de l'Alberta pour les sables pétrolifères. Pour le pétrole synthétique, les réserves prouvées nettes sont basées sur la meilleure estimation de la compagnie des taux moyens de redevances pour la durée restante du projet en y incorporant les amendements à l'accord Syncrude avec la Couronne. Dans chaque cas, les taux futurs de redevances peuvent varier selon la production, les prix et les coûts.

Les réserves prouvées nettes mises en valeur représentent les volumes qui devraient pouvoir être récupérés par le biais des puits et installations existants avec le matériel et les méthodes d'exploitation existants ou dans lesquels le coût de l'équipement requis est relativement peu élevé par rapport au coût d'un nouveau puits ou d'une nouvelle installation. Les réserves prouvées nettes non mises en valeur représentent les volumes qui devraient pouvoir être récupérés à la suite d'investissements futurs pour forer de nouveaux puits, pour remettre des puits existants en production ou pour mettre en place des installations destinées à recueillir et à livrer la production de puits et installations existants et futurs.

Aucun évaluateur ou auditeur indépendant qualifié de réserves n'a participé à la préparation des données sur les réserves de la compagnie.

## Données financières et sur la négociation d'actions par trimestre (a)

	2014				2013			
	trimestres clos les				trimestres clos les			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
<b>Données financières</b> (en millions de dollars)								
Total des produits et des autres revenus	8 030	9 658	10 049	9 226	8 363	8 594	7 958	8 014
Total des dépenses	7 160	8 413	8 403	7 966	6 985	7 737	7 526	6 944
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	870	1 245	1 646	1 260	1 378	857	432	1 070
Impôts sur les bénéfices	199	309	414	314	322	210	105	272
Bénéfice net	671	936	1 232	946	1 056	647	327	798
<b>Bénéfice net sectoriel</b> (en millions de dollars)								
Secteur Amont	218	532	857	452	411	604	397	300
Secteur Aval	397	343	366	488	625	46	(97)	478
Produits chimiques	63	66	57	43	46	39	42	35
Comptes non sectoriels et autres	(7)	(5)	(48)	(37)	(26)	(42)	(15)	(15)
Bénéfice net	671	936	1 232	946	1 056	647	327	798
<b>Données par action</b> (en dollars)								
Bénéfice net – résultat de base	0,80	1,10	1,45	1,12	1,25	0,76	0,39	0,94
Bénéfice net – résultat dilué	0,79	1,10	1,45	1,11	1,24	0,76	0,38	0,94
Dividendes (déclarés trimestriellement)	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12
<b>Cours de l'action</b> (en dollars) (b)								
Bourse de Toronto								
Haut	55,76	57,96	56,94	51,89	47,57	46,10	41,82	45,44
Bas	45,52	52,05	50,36	44,99	43,19	40,32	38,58	41,42
À la clôture	50,05	52,91	56,23	51,48	47,04	45,23	40,15	41,52
NYSE MKT (en dollars américains) (b)								
Haut	49,55	54,09	53,10	47,08	45,67	44,65	41,15	45,16
Bas	39,14	46,85	46,01	40,20	41,55	38,22	37,09	40,68
À la clôture	43,03	47,22	52,63	46,55	44,23	43,96	38,21	40,86
<b>Actions négociées</b> (en milliers) (c)								
	113 657	69 107	78 236	87 465	67 673	77 781	95 600	103 979

(a) Les données trimestrielles n'ont pas fait l'objet d'un audit par l'auditeur indépendant de la compagnie.

(b) L'action de l'Impériale est cotée à la Bourse de Toronto. Aux États-Unis, les actions de l'Impériale se négocient sur le marché NYSE MKT LLC. L'Impériale détient des privilèges sur le marché hors cote NYSE MKT LLC, une filiale de NYSE Euronext. L'action ordinaire de l'Impériale porte le symbole IMO. Les cours de l'action sont tirés des registres de ces bourses. Les cours présentés en dollars américains sont fondés sur les données réunies sur le marché américain.

(c) Le nombre d'actions négociées est déterminé d'après l'ensemble des opérations réalisées à ces deux bourses.

## Annexe B – Chartes du Conseil et de ses comités

### Table des matières

### Page

Charte du Conseil.....	B2
Charte du comité de vérification.....	B10
Charte du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité.....	B12
Charte du comité des ressources pour les dirigeants.....	B13
Charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance.....	B15
Charte du comité des contributions.....	B17

## Charte du Conseil

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du Conseil doivent englober les points et les sujets suivants :

### 1. Responsabilité

Le Conseil répond de la gérance de la compagnie.

### 2. Devoir de prudence

Dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions, le Conseil doit :

- (a) agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la compagnie; et
- (b) faire preuve de la prudence, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

### 3. Mécanisme de gérance

- 1) Pour s'acquitter de la responsabilité de gérance que comporte le devoir de prudence, le Conseil doit, directement ou par le truchement de l'un de ses comités,
  - (a) participer à la formulation des plans stratégiques au moins une fois par an et les approuver;
  - (b) déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie quand ils sont déterminables et superviser la mise en œuvre des systèmes visant à gérer ces risques;
  - (c) superviser la planification de la relève des membres de la haute direction, soit leur nomination, leur formation et leur encadrement;
  - (d) approuver la politique d'information générale et surveiller les communications externes de la compagnie;
  - (e) surveiller l'intégrité des contrôles internes et des systèmes de gestion de l'information de la compagnie;
  - (f) examiner les recommandations de la direction concernant les principales décisions et actions de la compagnie, qui ont d'importantes répercussions sociétales;
  - (g) surveiller le respect des principales politiques générales;
  - (h) charger le chef de la direction de la compagnie de la direction générale et de la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
  - (i) surveiller le rendement du chef de la direction;
  - (j) s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants et veiller à ce que le chef de la direction et les autres dirigeants créent une culture d'intégrité au sein de toute la compagnie;
  - (k) approuver le code d'éthique et de conduite des affaires de la compagnie;
  - (l) surveiller le respect du code d'éthique et de conduite des affaires, toute dérogation au code en faveur des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur ne pouvant être accordée que par le Conseil;

- (m) se réunir le nombre de fois qu'il faut pour examiner l'éventail des points énumérés ci-après;
- (n) créer, par voie de résolution prévue par la charte, les comités de vérification, des ressources pour les dirigeants, des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité et des contributions du Conseil en leur confiant des fonctions précises;
- (o) demander à la direction de transmettre à ces comités les renseignements qui les aideront à se familiariser avec les activités de la compagnie et le contexte dans lequel elle exerce ses activités, comme il est précisé à l'article 5;
- (p) examiner son mandat et son efficacité ainsi que les mandats et l'efficacité de ses comités au moins une fois par an,
- (q) exercer les autres activités relevant du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

#### **4. Liste des points devant être examinés par le Conseil**

- 1) Les aspects et les points précis suivants devront être soumis au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il rende une décision, suivant un calendrier régulier, s'il le juge à propos :

##### **Organisationnel et juridique**

- fixation du nombre d'administrateurs
- nomination d'administrateurs pour combler provisoirement des postes vacants
- liste des candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les actionnaires
- nomination de dirigeants
- processus de gouvernance du Conseil
- règlements administratifs et résolutions administratives
- changements dans la structure fondamentale de la compagnie
- avis de convocation des actionnaires et documents afférents
- rémunération des administrateurs non salariés
- politiques adoptées par le Conseil
- enquêtes et litiges de nature importante

##### **Financier**

- opérations de financement par voie d'émission d'actions ou d'emprunts
- déclarations de dividendes
- états financiers et rapports de gestion afférents annuels et trimestriels
- situation du régime de retraite de la compagnie et du régime d'épargne des employés

##### **Plans stratégiques, d'investissement, et d'exploitation et rendement**

- perspectives à court et à long termes
- budgets annuels des immobilisations, des locations, des prêts et des contributions
- ajouts au budget qui, pris isolément, dépassent 250 millions de dollars
- mises à jour trimestrielles des dépenses en immobilisations réelles et projetées
- dépenses en immobilisations et dessaisissements qui, pris isolément, dépassent 250 millions de dollars
- conclusion des opérations risquées sortant du cadre des activités courantes de la compagnie
- résultats financiers et d'exploitation trimestriels
- perspectives économiques canadiennes et mondiales
- revues socio-économiques régionaux

- 2) En plus des points relevant des aspects précités, le chef de la direction doit renvoyer tout autre point important pour l'entreprise au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il rende une décision; tout membre du Conseil peut demander d'examiner l'un de ces points. Les points devant être renvoyés aux comités du Conseil sont précisés dans leurs chartes respectives.

## **5. Renseignements à communiquer au Conseil**

- 1) Les documents énumérés sous les rubriques générales suivantes, y compris les points précis ci-après et les points analogues uniquement, doivent être distribués régulièrement aux administrateurs :

### **Manuel d'information (guide à l'intention des administrateurs)**

- statuts constitutifs, règlements administratifs et résolutions administratives
- politiques générales de la compagnie
- données générales sur l'entreprise
- mécanisme de fonctionnement du Conseil et de la direction
- rapports financiers et d'exploitation
- vue d'ensemble de l'organisation

### **Contexte social, politique et économique**

- mises au point sur des questions d'intérêt public
- perspectives économiques
- plans de communication externes

### **Principales annonces**

- communiqués de presse
- allocutions des membres de la direction
- changements organisationnels

### **Communications aux actionnaires**

### **Autres mémoires, études et rapports importants**

- 2) Les documents à distribuer aux administrateurs salariés doivent l'être par les canaux normaux de la compagnie. Les documents à distribuer aux administrateurs non salariés doivent l'être par le bureau du secrétaire général.

## **6. Administrateurs non reliés et indépendants**

- 1) Sauf s'il faut combler un poste d'administrateur non relié et indépendant vacant temporairement ou pour faciliter la relève dans le cas d'un ou plusieurs hauts dirigeants qui sont administrateurs, le Conseil entend être composé majoritairement d'administrateurs non reliés et indépendants.
- 2) Dans le cas de tout administrateur devant être nommé pour combler un poste vacant et tout administrateur devant être élu ou réélu par les actionnaires, le Conseil doit indiquer clairement s'il s'agit d'un administrateur non relié ou indépendant et, dans le cas d'un administrateur susceptible de siéger au comité de vérification, si c'est un expert financier ou une personne versée en finances.
- 3) Le terme « administrateur non relié », tel que défini par la Bourse de Toronto, désigne un administrateur qui est indépendant de la direction et qui n'a pas d'intérêt, ni d'activité, ni d'autre relation susceptible d'entraver de façon importante sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la compagnie ou pouvant le laisser croire, hormis les intérêts et les relations découlant du fait d'être actionnaire.

- 4) Le terme « indépendant », au sens de la loi en vigueur, signifie que l'administrateur ne peut pas, sauf en sa qualité de membre du Conseil ou de l'un de ses comités,
  - (i) accepter de l'émetteur des honoraires de consultation, de conseil ou toute autre forme de rémunération, ou
  - (ii) être un membre du groupe de l'émetteur ou de l'une de ses filiales.

#### **7. Avis juridique indépendant ou autre**

Le Conseil et, avec son autorisation, tout administrateur, peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.

#### **8. Réunions des administrateurs non reliés et indépendants en l'absence des membres de la direction**

- 1) Les réunions des administrateurs non reliés et indépendants (« séances à huis clos du Conseil ») doivent se tenir de concert avec les réunions du Conseil, y compris les réunions téléphoniques imprévues du Conseil.
- 2) Le président des séances à huis clos du Conseil doit être choisi par les administrateurs non reliés et indépendants.
- 3) Le président des séances à huis clos du Conseil ou, en l'absence de celui-ci, un administrateur non relié et indépendant choisi par les administrateurs non reliés et indépendants, doit
  - (a) présider les séances à huis clos du Conseil;
  - (b) veiller à ce que les réunions des administrateurs non reliés et indépendants se tiennent conformément à la présente charte; et
  - (c) examiner et modifier, au besoin, l'ordre du jour des réunions du Conseil à l'avance pour s'assurer que le Conseil peut s'acquitter de ses fonctions convenablement.
- 4) Les séances à huis clos du Conseil ont pour objet :
  - (a) de soulever les questions de fond dont il convient de débattre en l'absence de la direction;
  - (b) de discuter de l'opportunité de signaler au président du Conseil toute question ou préoccupation soulevée par un comité ou un administrateur;
  - (c) d'étudier des questions soulevées mais non résolues lors des réunions du Conseil et d'évaluer les besoins en suivi avec le président du Conseil;
  - (d) de discuter des aspects qualitatif, quantitatif et temporel de l'information émanant de la direction dont les administrateurs non reliés et indépendants ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et compétence, et d'informer le président du Conseil des changements à apporter; et
  - (e) de solliciter une rétroaction sur les mécanismes de fonctionnement du Conseil.

## 9. Sélection et mandat des administrateurs

Les lignes directrices relatives à la sélection et au mandat des administrateurs sont les suivantes :

### (a) Sélection

Lors de l'évaluation des qualifications des candidats potentiels aux postes d'administrateurs, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit examiner leur expérience professionnelle et leurs autres domaines d'expertise avec l'objectif d'atteindre un certain degré de diversité entre les administrateurs n'étant pas des employés. Les critères clés qui suivent sont considérés pertinents pour siéger sur le Conseil et ses comités.

#### **Expérience professionnelle**

- Expérience en leadership d'entreprises ou de grandes organisations (Leadership de grandes organisations)
- Expérience opérationnelle et technique (Opérations et technique)
- Expérience de gestion de projet (Gestion de projet)
- Expérience de travail dans un milieu mondial (Expérience mondiale)
- Expérience en développement de stratégies d'affaires (Développement de stratégies)

#### **Autre expertise**

- Expert financier du comité de vérification (expertise financière)
- Expertise dans le domaine financier (expertise financière)
- Expertise en gestion des relations avec les gouvernements (relations gouvernementales)
- Expérience en enseignement ou recherche universitaire (enseignement ou recherche universitaire)
- Expertise en technologies de l'information (technologies de l'information)
- Expertise en politiques et en pratiques de rémunération des cadres supérieurs (rémunération des cadres supérieurs)

De plus, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les facteurs suivants :

- posséder une expertise dans l'un des domaines suivants : droit, sciences, marketing, administration, contexte politique ou social ou en affaires communautaires et municipales;
- les compétences individuelles en affaires et dans d'autres domaines d'activité qui contribuent à l'expérience collective des administrateurs;
- offrir une diversité du point de vue de l'âge, du sexe ou de la provenance régionale.

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise doit ensuite évaluer l'expérience professionnelle et autre expertise que chaque administrateur en poste possède. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit repérer les personnes qualifiées pour siéger au Conseil et recommander à celui-ci les nouvelles candidatures aux postes d'administrateurs. Dans la formulation de ses recommandations, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit tenir compte de l'expérience professionnelle et autre expertise dont le Conseil juge que chaque administrateur possède et que chaque nouvelle candidature apportera. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut également prendre en considération les facteurs supplémentaires mentionnés ci-dessus et tout autre facteur qu'il juge pertinent.

Le candidat au poste d'administrateur sera retenu après que l'on aura déterminé dans quelle mesure il remplit les critères suivants :

- il ne contreviendra pas de façon importante aux exigences imposées par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en ce qui concerne la citoyenneté et la résidence des administrateurs;
- il peut faire un apport aux délibérations sur la vaste gamme de questions que le Conseil et ses différents comités doivent examiner;
- il peut consacrer le temps qu'il faut pour préparer toutes les réunions du Conseil et de ses comités, assister à toutes les réunions et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie;
- il est à l'abri de tout obstacle juridique ou conflit d'intérêts potentiel présent ou présumé, comme le fait :
  - d'agir en qualité d'employé ou de directeur d'une entreprise qui offre actuellement un niveau de service important à la compagnie ou qui pourrait le faire, comme une institution spécialisée dans les services bancaires commerciaux, la prise ferme d'émissions, le droit, les conseils de gestion, l'assurance, ou une société de fiducie, ou un important client ou fournisseur de la compagnie;
  - d'agir en qualité d'employé ou de cadre dirigeant auprès d'un concurrent de la compagnie comme une société pétrolière ou chimique ou d'un important concurrent d'entreprises représentées par un administrateur de la compagnie;
  - d'agir en qualité de chef de la direction ou de cadre dirigeant d'une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de la compagnie siège en qualité d'administrateur;
- il devrait être habilité à remplir un mandat d'au moins cinq ans;
- il n'aura pas, au moment de son élection ou de sa nomination, atteint l'âge de 72 ans;
- si un administrateur indépendant est ou deviendra au cours des cinq années où il siègera au Conseil, le propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'au moins 15 000 actions ordinaires, unités d'actions à dividende différé ou unités d'actions assujetties à des restrictions de la compagnie.

(b) *Mandat*

(i) *Reconduction*

Un administrateur en poste peut être reconduit dans ses fonctions dans la mesure où :

- il ne souffre pas d'une invalidité susceptible de l'empêcher de s'acquitter efficacement de ses responsabilités d'administrateur;
- il fait un apport constructif à la prestation efficace des administrateurs;
- il assiste régulièrement aux réunions du Conseil et de ses comités;
- il n'a pas apporté un changement à ses fonctions principales ou à l'orientation de sa participation ou à son association régionale, susceptible de porter préjudice de façon importante à sa valeur en qualité d'administrateur de la compagnie;
- il ne contrevient pas, d'une façon importante, aux critères qui s'appliquent au cours du processus de sélection;

- si l'on sait qu'un administrateur contreviendra aux critères de sélection établis au cours des trois mois suivant son élection, parce qu'il quittera ses fonctions principales à 65 ans pour motif de retraite par exemple, ce renseignement sera inscrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, et quand c'est possible, l'information concernant le remplaçant proposé y figurera aussi;
- il n'aura pas, au moment de se présenter pour être réélu, atteint l'âge de 72 ans; cependant, dans des circonstances exceptionnelles, à la demande du chef de la direction, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut appuyer cette candidature.

(ii) *Démission*

Il peut être demandé à un administrateur en poste de démissionner :

- s'il connaît un changement de circonstances comme un changement dans ses fonctions principales, mais pas simplement un changement de lieu géographique;
- s'il fait état d'un changement dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions qui, de l'avis d'au moins 75 % des administrateurs, est incompatible avec le devoir de prudence d'un administrateur tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il a apporté à sa citoyenneté ou à sa résidence un changement qui est incompatible avec les exigences imposées en ces matières aux administrateurs par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il se trouve en conflit d'intérêts pour l'une des raisons suivantes :
  - il occupe un poste d'employé ou de directeur dans une entreprise qui offre un niveau de service important à la compagnie, comme une institution spécialisée dans les services bancaires commerciaux, la prise ferme d'émissions, le droit, les conseils de gestion, l'assurance, ou dans une société de fiducie, ou chez un important client ou fournisseur de la compagnie;
  - il occupe un poste d'employé ou d'administrateur auprès d'un concurrent de la compagnie comme une société pétrolière ou chimique, ou d'un concurrent de sociétés représentées par un administrateur de la compagnie;
  - il occupe le poste de chef de la direction ou un poste de cadre dirigeant dans une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de la compagnie siège en qualité d'administrateur;
  - il devient incapable de consacrer le temps qu'il faut pour préparer les réunions du Conseil et de ses comités, y assister régulièrement et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie,

et le Comité des mises en candidature et de la gouvernance doit faire une recommandation au Conseil quant à l'acceptation ou au refus de la démission.

## 10. Président du Conseil et chef de la direction

(a) Description du poste

Le président du Conseil et chef de la direction doit :

1. planifier et organiser toutes les activités du Conseil;
2. veiller à ce que le Conseil obtienne en temps opportun des renseignements suffisants sur tous les aspects importants des activités d'exploitation et des affaires financières de la compagnie;
3. présider les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires;

4. assumer la direction générale et la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
  5. recommander au Conseil un plan stratégique pour les activités de la compagnie et, une fois qu'il est approuvé par le Conseil, le mettre en œuvre et rendre compte au Conseil de sa mise en œuvre;
  6. élaborer et mettre en œuvre des politiques opérationnelles pour guider l'entreprise dans les limites prescrites par les règlements administratifs de la compagnie et les orientations adoptées par le Conseil;
  7. déterminer en vue de leur examen par le Conseil, les principaux risques liés aux activités de la compagnie quand ils sont déterminables, et élaborer des systèmes appropriés pour gérer ces risques;
  8. sous la supervision du Conseil, dresser des plans en vue de la planification de la relève de la haute direction, soit la nomination, la formation et son encadrement, et mettre en œuvre ces plans;
  9. veiller au respect du code d'éthique et de conduite des affaires de l'entreprise afin de favoriser une culture d'intégrité au sein de toute la compagnie; et
  10. veiller à la mise en place de contrôles internes et de systèmes de gestion de l'information efficaces.
- (b) Nombre minimal d'actions devant être détenues - Le président du Conseil et chef de la direction doit détenir ou doit, dans les trois ans qui suivent sa nomination au poste de président du Conseil et chef de la direction, acquérir des actions de la compagnie, soit des actions ordinaires, des unités d'actions à dividende différé et des unités d'actions assujetties à des restrictions d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base.

## Charte du comité de vérification

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité de vérification doivent englober les points et les sujets suivants :

1. (1) Le comité est composé de cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi les administrateurs non reliés et indépendants, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie non reliés et indépendants.
- (2) Le comité doit, si c'est possible, inclure un ou plusieurs membres qui répondent à la définition d'« expert financier d'un comité de vérification » au sens de la loi en vigueur.
- (3) Chaque membre du comité doit pouvoir lire et comprendre les états financiers de base, c'est-à-dire le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie de la compagnie.
- (4) Aucun membre du comité ne doit siéger au comité de vérification de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le Conseil ne détermine que le cumul de ces mandats n'empêche pas cet administrateur d'exercer ses fonctions efficacement au sein du comité de vérification.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
  - (a) présider les réunions du comité;
  - (b) veiller à ce que les réunions du comité de vérification soient tenues conformément à la présente charte; et
  - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. Les réunions du comité peuvent être convoquées par n'importe quel membre ou par les vérificateurs externes de la compagnie, et avis de chaque réunion doit en être donné aux vérificateurs externes.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Les vérificateurs externes et le vérificateur interne de la compagnie doivent présenter leur rapport directement au comité de vérification.
8. Le comité doit :
  - (a) recommander les vérificateurs externes devant être nommés par les actionnaires, fixer leur rémunération, qui devra être payée par la compagnie, et superviser leur travail;
  - (b) approuver le programme de vérification proposé par les vérificateurs externes pour l'exercice en cours et en évaluer les résultats à la fin de la période visée;
  - (c) approuver à l'avance les services autres que de vérification qui sont autorisés par la loi en vigueur devant être dispensés par les vérificateurs externes, après en avoir évalué l'incidence sur leur indépendance;

- (d) recevoir des vérificateurs externes une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations entre les vérificateurs externes et la compagnie, conformément à la norme 1 des normes d'indépendance du Conseil, et engager activement le dialogue avec les vérificateurs externes concernant les relations ou les services divulgués susceptibles d'influer sur leur objectivité et leur indépendance et recommander au Conseil les mesures appropriées à prendre pour veiller à l'indépendance des vérificateurs externes;
- (e) établir la procédure de réception, de conservation et de traitement des plaintes que la compagnie reçoit concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification et les préoccupations signalées sous le couvert de la confidentialité et de l'anonymat par les employés de la compagnie concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses;
- (f) approuver le programme de vérification proposé pour l'exercice en cours par les vérificateurs internes et évaluer les résultats du programme à la fin de chaque trimestre;
- (g) examiner annuellement la suffisance de l'assurance responsabilité civile et de l'assurance des biens de la compagnie;
- (h) examiner la suffisance des contrôles internes et des procédures de vérification de la compagnie;
- (i) examiner les systèmes d'information comptable et financière de la compagnie;
- (j) approuver les changements proposés par la direction aux principes et pratiques comptables, et examiner les changements proposés par la profession comptable ou d'autres organismes de réglementation, qui ont une incidence directe sur ces principes et pratiques;
- (k) examiner les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, les postes comptables influant sur les états, la présentation générale et la teneur des états, ainsi que le rapport de gestion y afférent, avant l'approbation de ces états financiers par le Conseil;
- (l) examiner les résultats du suivi exercé en vertu du programme de respect de l'éthique commerciale de la compagnie;
- (m) examiner annuellement le sommaire des notes de frais des membres de la haute direction;
- (n) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (o) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
- (p) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié;
- (q) évaluer, de pair avec les autres membres du Conseil, la direction, le contrôleur et le vérificateur général, les qualifications, le rendement et l'indépendance des vérificateurs indépendants, y compris le rendement du partenaire principal concernant le processus de vérification.

## Charte du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi (a) les administrateurs non reliés et indépendants, et (b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
  - (a) présider les réunions du comité;
  - (b) veiller à ce que les réunions du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité se tiennent conformément à la présente; et
  - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Le comité doit :
  - (a) examiner et surveiller les politiques et les pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
  - (b) surveiller si l'entreprise respecte les normes législatives, réglementaires et ses propres normes sur les pratiques et les questions relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité, et informer les administrateurs des résultats obtenus et se prononcer sur leur suffisance;
  - (c) surveiller les tendances et examiner les enjeux actuels et nouveaux de la politique publique en matière d'environnement, de santé et de sécurité susceptibles d'influer sur les activités d'exploitation de la compagnie;
  - (d) examiner l'incidence des projets de loi en matière d'environnement, de santé et de sécurité sur les activités d'exploitation de la compagnie et conseiller le Conseil et la direction sur la réponse appropriée que l'entreprise doit fournir à cet égard;
  - (e) recommander au Conseil et à la direction les politiques et les mesures qu'il serait souhaitable de prendre à la suite de son examen et de son suivi;
  - (f) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
  - (g) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
  - (h) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

## Charte du comité des ressources pour les dirigeants

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité des ressources pour les dirigeants doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi (a) les administrateurs non reliés et indépendants, et (b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
  - (a) présider les réunions du comité;
  - (b) veiller à ce que les réunions du comité des ressources pour les dirigeants se tiennent conformément à la présente charte; et
  - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant, de conseillers en rémunération ou autres conseillers aux frais de la compagnie. Le comité sera directement responsable de la nomination, de la rémunération et de la supervision du travail accompli par le conseiller juridique indépendant, les conseillers en rémunération ou les autres conseillers dont il aura retenu les services. Le comité peut recourir à un conseiller juridique indépendant, à un conseiller en rémunération ou un autre conseiller (un « conseiller ») uniquement après avoir pris en considération tous les facteurs pertinents pour l'indépendance d'un tel conseiller par rapport à la direction, notamment :
  - la prestation d'autres services à la compagnie par la personne qui a retenu les services d'un conseiller;
  - le montant de la rémunération versée par la compagnie à la personne qui a retenu les services du conseiller, exprimé sous forme de pourcentage de la rémunération totale de cette personne;
  - les politiques et les procédures de la personne qui a retenu les services du conseiller conçues pour éviter les conflits d'intérêts;
  - tout lien d'affaires ou personnel entre le conseiller et un membre du comité;
  - les actions détenues dans la compagnie par le conseiller;
  - tout lien d'affaires ou personnel entre le conseiller ou la personne qui a retenu ses services avec un cadre dirigeant de la compagnie.
7. Le comité doit :
  - (a) surveiller le rendement du chef de la direction;
  - (b) examiner et approuver les objectifs de la compagnie en ce qui concerne la rémunération du chef de la direction et évaluer le rendement de celui-ci selon ces objectifs;

- (c) examiner les données sur les pratiques de rémunération de la concurrence, examiner et évaluer les politiques et les programmes en vertu desquels l'entreprise rémunère ses employés;
- (d) approuver les salaires et les autres modes de rémunération (y compris la rémunération complémentaire comme les primes en argent et les unités d'intéressement de l'Impériale, l'intéressement à long terme comme les unités d'actions assujetties à des restrictions, et les autres paiements pour services rendus) du chef de la direction et des autres principaux hauts dirigeants relevant directement de celui-ci, ce qui englobe tous les dirigeants de la compagnie;
- (e) produire un rapport annuel sur la rémunération devant figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la compagnie, conformément aux exigences légales en vigueur;
- (f) examiner le système de perfectionnement des dirigeants pour s'assurer qu'il :
  - i. prévoit les besoins de la compagnie à l'échelle de la haute direction,
  - ii. permet le repérage et le perfectionnement rapides des ressources clés;
- (g) approuver des plans de relève précis au poste de chef de la direction et aux autres postes des principaux hauts dirigeants relevant directement de celui-ci, ce qui englobe tous les dirigeants de la compagnie;
- (h) examiner le processus de la compagnie concernant les conflits d'intérêts touchant les employés et les postes d'administrateurs dans les sociétés commerciales, financières et industrielles qui ne sont pas liées ainsi que leur divulgation;
- (i) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (j) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
- (k) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

## Charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi (a) les administrateurs non reliés et indépendants, et (b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
  - (a) présider les réunions du comité;
  - (b) veiller à ce que les réunions du comité des mises en candidature et de la gouvernance se tiennent conformément à la présente charte; et
  - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Le comité doit :
  - (a) superviser les questions de gouvernance qui s'appliquent à la compagnie, y compris l'efficacité du système de gouvernance, l'évaluation du rendement général du Conseil et les relations entre le Conseil et la direction, et présenter son rapport sur ces questions au Conseil;
  - (b) faire des recommandations au Conseil concernant sa taille en vue de faciliter une prise de décisions efficace;
  - (c) examiner et recommander au Conseil la procédure de détermination des candidatures éventuelles aux postes d'administrateurs, y compris les directives à observer au cours du processus de sélection;
  - (d) examiner et recommander au Conseil toute modification aux chartes du Conseil ou de ses comités;
  - (e) examiner et recommander au Conseil les directives devant être adoptées concernant le mandat des administrateurs;
  - (f) aider le chef de la direction à évaluer les candidatures éventuelles aux postes d'administrateurs et recommander au Conseil les candidatures proposées pour siéger au Conseil afin de remplir les postes qui seront vacants;

- (g) appliquer les directives concernant la composition du Conseil aux administrateurs en poste et recommander au chef de la direction et au Conseil la liste des candidats aux postes d'administrateurs devant être proposés à l'élection par les actionnaires à l'assemblée annuelle;
- (h) examiner et recommander la rémunération des administrateurs non salariés;
- (i) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (j) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
- (k) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié;
- (l) faire une recommandation au Conseil quant à l'acceptation ou au refus d'une démission offerte par un administrateur, comme il est stipulé au sous-alinéa 9(b) (ii) de la charte du Conseil.

## Charte du comité des contributions

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité des contributions et d'investissement dans la communauté doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi les administrateurs, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
  - (a) présider les réunions du comité;
  - (b) veiller à ce que les réunions du comité des contributions et d'investissement dans la communauté se tiennent conformément à la présente charte; et
  - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Le comité doit :
  - (a) revoir et surveiller les politiques et pratiques de la compagnie en matière d'investissement dans la communauté, lesquels comprennent :
    - (i) les dons, y compris ceux faits par l'entremise de la Fondation Pétrolière Impériale;
    - (ii) les contributions des unités opérationnelles à la communauté locale dans le cadre de projets de service à la communauté de nature charitable dont la compagnie bénéficie également;
    - (iii) la part de la compagnie dans les projets de service communautaire décrits au sous-alinéa 7(a) (ii) ci-dessus de coentreprises exploitées par d'autres sociétés;
    - (iv) le financement de groupes de politiques publiques;
    - (v) les subventions à la recherche universitaire;
    - (vi) les commandites dont l'objectif principal est de promouvoir la reconnaissance de la marque, la vente de produits ou le développement des affaires; et
    - (vii) les dépenses requises en vertu d'ententes socio-économiques pour gagner accès aux ressources.

- (b) chaque année, avant de développer le budget d'investissement dans la communauté pour l'année suivante, revoir les objectifs de contribution, les politiques et les programmes proposés, y compris, selon les besoins, les objectifs et les critères, le niveau de contribution de la compagnie, les domaines dans lesquels les contributions doivent être faites et leur importance relative, et la nécessité de faire de telles contributions pour gagner l'accès aux ressources ou pour faire avancer les objectifs d'affaires de la compagnie, et faire toute recommandation qui s'y rapporte et qu'il juge pertinente au Conseil;
- (c) approuver le budget proposé pour les dons et les contributions à la communauté locale de la compagnie et des sociétés affiliées consolidées, tel que décrit aux sous-alinéas 7(a)(i) et (ii), revoir le budget proposé pour les dons de la Fondation Pétrolière Impériale avant la réunion d'approbation du budget de la Fondation Pétrolière Impériale et revoir le budget pour les dons et les contributions à la communauté locale au niveau de sa cohérence avec les objectifs de contribution, les politiques et les programmes établis au titre de chaque année;
- (d) revoir le budget proposé pour l'investissement dans la communauté de la compagnie et des sociétés affiliées consolidées, autres que celui décrit aux sous-alinéas 7(a)(i) et (ii), au niveau de la cohérence du budget avec les objectifs de contribution, les politiques et les programmes établis au titre de chaque année et les contributions possibles d'un montant inhabituel;
- (e) approuver toutes les subventions et contributions dépassant 300 000 \$ au titre des dons et contributions à la communauté locale tel que décrit aux sous-alinéas 7(a)(i) et (ii) ci-dessus;
- (f) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (g) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an; et
- (h) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.



**Imperial**



**Esso** **Mobil**